هكذا من الأصل

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 9651 | 22 PAGES | DERNIÈRE ÉDITION | DIMANCHE 1er - LUNDI 2 FÉVRIER 1976

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 10 sch. ; Belgique, 11 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 3 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 18 p. ; Grèce, 18 dr. ; Iran, 45 ris ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 11 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,90 fl. ; Portugal, 12,50 esc. ; Suède, 2,25 kr. ; Suisse, 1 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 770-91-29

M. Kissinger lance un avertissement au tiers-monde et à l'Union soviétique

LIRE PAGE 22

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le désordre turc

Depuis septembre dernier, des affrontements entre étudiants de gauche et de droite ont fait plus de vingt morts en Turquie, la gauche payant, au demeurant, le tribut le plus lourd. Des commandos d'extrémistes de droite pourchassent leurs adversaires, non seulement dans les universités, mais jusque dans les rues des grandes villes. Deux universités ont dû être fermées récemment à Istanbul. Le 14 janvier, M. Demirel, premier ministre et chef du Parti de la justice, a menacé de rétablir la loi martiale, alors que des fusillades opposaient en province des groupes armés à la police.

Sur le plan politique, les élections sénatoriales du 12 octobre dernier, tout en accentuant la polarisation, n'ont guère dissipé le malaise. Retourné au pouvoir quatre ans après en avoir été chassé par une armée qu'inquiétait l'agitation estudiantine, M. Demirel a obtenu un succès appréciable, passant de 39 à 41 % des suffrages. Mais, dans le même temps, son principal adversaire, M. Ecevit, à la tête du Parti républicain du peuple, marquait le même nombre de points (de 33 à 44 %). Des trois alliés du Parti de la justice au sein de la coalition, deux subissaient une déroute — le Parti républicain de la confiance et la formation aux relents fascisants de l'Action nationale — tandis que le Parti du salut national de M. Erbakan perdait le quart de son électorat.

Ces résultats, qui semblaient pourtant clarifier le débat, ont surtout renforcé les adversaires dans leur intransigeance. M. Demirel estime n'avoir aucune raison de convoquer les électeurs avant le terme normal de la législature, en automne 1977. M. Ecevit, jouant la carte des élections anticipées, mène la vie dure au pouvoir. Affaibli, M. Erbakan durcit des positions déjà intransigeantes, notamment dans le domaine religieux et sur le problème chypriote. Enfin, l'extrême droite tente de conquérir dans la rue ce que les urnes lui ont refusé.

La coalition disparate qui gouverne la Turquie demeure fragile sur le plan parlementaire, où, minoritaire, elle ne dispose que de 214 voix sur 450. Sa faiblesse est apparue à l'évidence lorsqu'il a fallu, à la fin de décembre, cinquante-quatre jours et quarante-huit tours de scrutin pour élire le président de l'Assemblée — membre au demeurant du P.R.P. Or les difficultés que connaît le pays sont considérables : coût du maintien d'un corps expéditionnaire à Chypre, reflux, notamment d'Allemagne du fait de la crise, des travailleurs émigrés. Le contentieux avec les États-Unis, ouvert par l'embargo sur les livraisons d'armes américaines, n'est qu'à moitié apuré, et le ministre turc des affaires étrangères doit entamer, le 19 février, à Washington, de nouvelles négociations sur le statut des bases américaines. Un net rapprochement avec l'U.R.S.S., destiné à faire réfléchir Washington, n'a guère d'effets immédiats sur le règlement des problèmes.

Face au désordre et aux défis, le gouvernement d'Ankara semble réagir par une répression brutale, la persécution de tout intellectuel estimé « communiste » et même des mesures où l'on reconnaît la main de ministres d'extrême droite. Le ministre de l'éducation s'est récemment donné le ridicule d'interdire, dans les librairies, « Oliver Twist » et « Tarass Boulba », également soupçonnés de « viser à détruire l'ordre établi ». Les universitaires mal pensants sont inquiétés ou révoqués. M. Demirel aurait mieux à faire en réglant le problème chypriote, ce qui détendrait ses relations avec Washington et permettrait de s'attaquer enfin aux véritables difficultés. Toutefois, il en sera vraisemblablement empêché par l'intransigeance de ses alliés des partis de droite, lorsque s'ouvrira à Vienne, le 17 février, la nouvelle phase des entretiens intercommunautaires.

Pourtant, même si le pouvoir, à la fois faible, intolérant et brutal, n'y prend garde, les conditions qui précédèrent en 1972 à l'« intervention » des militaires sont à nouveau réunies.

M. Giscard d'Estaing et le conflit saharien

La France ne pourrait offrir ses bons offices que si elle y était formellement invitée

Aucun nouvel incident n'était signalé, samedi 31 janvier, au Sahara occidental après les combats qui ont opposé, de mardi à jeudi, troupes marocaines et forces algériennes. Les efforts entrepris par diverses capitales arabes pour inciter les adversaires au dialogue et à la conciliation se poursuivent.

Un porte-parole du département d'État a annoncé, vendredi, que Washington s'est engagé à maintenir son assistance militaire au royaume chérifien.

Dans une interview à M. Jean Daniel, directeur de la rédaction du Nouvel Observateur, M. Giscard d'Estaing, interrogé sur les relations franco-algériennes, estime que, à ses yeux, il n'y a « ni crise ni tension » entre les deux pays, et affirme respecter la souveraineté et « l'option socialiste » de l'État algérien. Se disant hostile à la « multiplication des micro-États », le président de la République approuve implicitement le partage du Sahara occidental entre le Maroc et la Mauritanie, mais réaffirme aussi, publiquement, que la France reconnaît la souveraineté algérienne sur Tindouf. Enfin, il laisse entendre que Paris serait disposé à offrir ses bons offices dans le conflit algéro-marocain, si la demande lui en était faite.

C'est la première fois que M. Giscard d'Estaing prend aussi nettement position sur la tension des rapports franco-algériens. Qu'il le fasse dans un organe de la gauche, et à quelques semaines de la visite officielle que M. Mitterrand doit faire à Alger, donne à ses propos une signification particulière. Affirmer d'entrée de jeu qu'il n'y a « ni crise... ni même situation conflictuelle » entre les deux pays paraîtrait dérisoire si le chef de l'État, par cette litote, ne cherchait à dépassionner le débat, à dégager la responsabilité de son gouvernement, et à la faire assumer par ceux — ils ne manquent pas — qui « cherchent visiblement à détériorer les rapports entre Alger et Paris ».

Le président de la République assure que « les bons rapports que la France entretient avec le Maroc et l'Espagne ne sauraient être le moins du monde dirigés contre les Algériens ». Le fait est que, dans le contexte actuel, le gouvernement algérien interprète le rapprochement avec les Marocains comme un encouragement et une approbation de leur politique, et que jusqu'ici rien n'avait été fait pour le détromper.

Les Algériens trouveront naturel que Paris respecte leur souveraineté et le « caractère irréversible » de leur option socialiste. Ils retiendront en revanche que si la France n'est pas « partie dans cette affaire », M. Giscard d'Estaing, qui s'apprête à reconnaître l'indépendance du Territoire des Afars et des Issas, juge « regrettable la multiplication des mini-États » et prend nettement position, à ce titre, contre la création d'un État au Sahara occidental, c'est-à-dire contre la position algérienne, favorable aux nationalistes du Front Polisario. De même n'apprendront-ils pas sans surprise que la France n'a « apporté au Maroc aucune aide spéciale dans ce conflit ». C'était, en effet, déjà « aider » le Maroc que d'approuver, et même d'encourager, l'accord de Madrid sur la dévolution du Sahara espagnol aux Marocains et aux Mauritaniens. Et si les armements livrés au Maroc l'ont été effectivement en application de contrats antérieurs au conflit, c'est en pleine crise qu'a été annoncé le projet de vente de Mirage à l'armée chérifienne.

M. Giscard d'Estaing a raison de rappeler que la France ne fait aucune difficulté pour vendre des armes aux Algériens s'ils désirent en acheter. Des pourparlers sont d'ailleurs en cours à ce sujet. « Mais, s'ils veulent des Mirage... » Les points de suspension sont, ici, ambigus. Est-ce à dire qu'ils les obtiendraient de la même façon ou, au contraire, qu'une telle demande poserait problème ?

Dans la perspective d'un éventuel rebondissement de leur conflit avec les Marocains, les Algériens enregistreront sans doute avec satisfaction que, dans l'esprit de M. Giscard d'Estaing, Tindouf appartient « indiscutablement à l'Algérie » et que, le cas échéant, la France défendrait cette thèse à l'ONU. Cette prise de position publique, dans les circonstances actuelles, a son importance. Mais, jusqu'à nouvel ordre, le gouvernement marocain ne revendique pas officiellement la souveraineté sur Tindouf. Et reconnaître qu'en l'occurrence les Algériens sont maîtres chez eux ne peut servir d'argument pour illustrer la « neutralité » de la France dans le conflit du Sahara occidental.

Tout cela étant dit, on retiendra des propos du chef de l'État qu'il s'efforce, sinon de rester neutre, du moins de renvoyer dos à dos les antagonistes, en avalisant implicitement la souveraineté algérienne sur Tindouf. On en retiendra aussi qu'il tend une perche aux deux parties en proposant les bons offices de la France, à condition qu'elle y soit invitée.

Les déclarations du président de la République, le fait même qu'il ait jugé opportun de les faire, reflètent — enfin — une prise de conscience de la crise qui oppose Alger à Paris, une volonté d'apaisement et le souci de développer, « sans arrière-pensées », la coopération avec l'Algérie.

Il est cependant à craindre que le gouvernement algérien, échaudé par le souvenir de la visite de M. Giscard d'Estaing l'an dernier ne demande, au-delà de bonnes paroles des actes pour juger de la volonté d'ouverture de Paris.

PHILIPPE HERREMAN.

« A mes yeux, il n'y a ni crise ni tension entre Paris et Alger »

Interrogé par le Nouvel Observateur sur la crise franco-algérienne, le président de la République répond :

« Entre la France et l'Algérie, il n'y a, à mes yeux, ni crise, ni tension, ni même situation conflictuelle. Certains cherchent visiblement à détériorer les rapports entre Alger et Paris. Je le déplore vivement. Ce n'est pas en tout cas le fait du gouvernement français. Et, pour autant que je le sache, rien ne m'autorise à dire que ce soit le fait du président Boumediène.

» Il y a sans doute quelques difficultés. Mais ce qu'il y aurait de plus regrettable, c'est qu'on arrive à politiser ces difficultés qui sont celles-là mêmes de toute coopération et qui n'ont jamais eu qu'un caractère technique ou, à la rigueur, économique. Politiser, cela consiste à trouver une origine commune à tous les problèmes et à situer cette origine dans je ne sais quelle entreprise hostile à l'Algérie et à laquelle la France se prêterait. Or, il est évident que les bons rapports que la France désire entretenir et entretient avec le Maroc et avec l'Espagne ne sauraient être le moins du monde dirigés contre les Algériens. Je n'ai jamais eu l'occasion de parler de l'Algérie avec les souverains d'Espagne et du Maroc. Aurais-je eu à en parler, ce n'aurait pas été pour mettre en question une politique solennellement et chaleureusement arrêtée lors de mon dernier séjour à Alger.

● Le régime politique choisi par les Algériens pourrait ne pas vous plaire...

— (...) Aux yeux du gouvernement de la France, la République algérienne s'est engagée dans une option socialiste que nous estimons irréversible. Aussi sommes-nous bien déterminés non seulement à respecter la souveraineté de l'État algérien, ce qui va de soi, mais aussi le caractère irréversible de cette option socialiste (...).

(Lire la suite page 3.)

● **TÉLÉPHONE** : une réconciliation Thomson-C.G.E. sur le dos d'I.T.T. ?

(Lire page 19 l'article de J.-M. QUATREPOINT.)

● **AGRICULTURE** : le renouvellement des assemblées consulaires, test politique.

(Lire page 19 l'article de A. GIRAUDO.)

Grenade, ou la gangrène au paradis caraïbe

De notre envoyé spécial
P.-M. DOUTRELANT

Saint-George, « Keep Grenada clean » — Dans cette petite île de la mer des Caraïbes, indépendante depuis février 1974, l'appel à la propreté, écrit sur les murs, relève de l'humour noir involontaire. Grenade, l'« île aux épices ». Une poussière avec ses cent dix mille habitants (trois fois moins que la Martinique) mais quelle poussière ! L'île-joyau, préservée des pollutions du progrès. L'île-bouquet, presque aussi fertile et fleurie que Java. Hélas, ce n'est plus qu'apparence. Un « Papa Doc » au petit pied, le premier ministre Eric Matthew Gairy mène aujourd'hui Grenade à la ruine et à la déchéance. Corruption politique, justice à la botte, presse bâillonnée, racket syndical, milice fascisante, banqueroute du trésor public. La gangrène généralisée. En deux ans, tous les maux se seront abattus sur ce pays-paradis. Grenade n'aura quitté le giron britannique que pour entrer en dictature.

« Si vous voulez rencontrer le premier ministre, fréquentez ses boîtes de nuit. Il y passe régulièrement. » De la permanence syndicale au night-club : drôle d'itinéraire pour un homme à qui Grenade, tout de même, doit beaucoup pour son action passée.

Eric Matthew Gairy a vingt-sept ans, quand revenant en 1949 des Antilles néerlandaises, où il a reçu une formation de militant politique, il s'installe dans l'île. Les colons anglais règnent sans partage sur celle-ci. Un ouvrier noir gagne 1,25 franc par jour et une ouvrière, moins de 1 franc. Aussitôt M. Gairy fonde un syndicat, The Grenada Manual and Mental Workers Union. Il provoque une grève quasi générale et obtient en 1951 une nette amélioration des salaires. Dans la foulée, il crée le premier parti politique, the Grenada United Party (G.U.L.P.). Jouant des deux leviers, il obtient bientôt un nouveau statut politique pour l'île, lequel en plusieurs étapes devait conduire celle-ci à prendre son indépendance en février 1974.

Indépendance arrachée à Londres, indépendance imposée à une partie des Grenadiens, qui la jugeaient prématurée et, surtout, ne voulaient pas y accéder sous la houlette de M. Gairy. En vingt ans, l'homme a changé. Hier, habile, décidé, persuasif, le voici devenu machiavélique, autoritaire et, pour beaucoup, schizophrène. Visage rond, fine moustache, taille moyenne, allure sportive. Il rassure de prime abord, mais c'est un tribun virulent qui fanatise ses partisans et magnétise la foule. « Je suis l'envoyé de Dieu. » Pourquoi choisit-il le 7 février comme jour de l'indépendance ? « 7 est un nombre divin ». Premier ministre depuis 1967, il s'est constitué une clientèle à force de prébendes. Il a sorti de prison plusieurs centaines de repris de justice pour en former une milice privée, les « mangoustes », dont il se servira souvent contre ses opposants.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Le pétrole et les idées

Les récents forages dans les Pyrénées et en mer d'Iroise ont éveillé des espoirs qui, peut-être, se réaliseront.

En tout cas, il y a tout intérêt pour le gouvernement à investir dans les recherches matérielles. Cela le dispensera de la harassante recherche intellectuelle d'initiatives spectaculaires, de gestes symboliques et de réformes calculées pour enrichir le décor sans appauvrir le Trésor.

Quand nous aurons du pétrole en France, en effet, nous n'aurons — quel soulagement ! — plus besoin d'idées.

ROBERT ESCARPIT.

L'ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

La gauche non communiste subordonne son soutien au choix du mode de scrutin

Les comités directeurs du P.S. et des radicaux de gauche, qui siègent samedi 31 janvier et dimanche, doivent prendre position sur les élections européennes. Les deux formations, à l'inverse des communistes, ne sont pas hostiles au principe de l'élection de l'Assemblée de Strasbourg au suffrage universel, mais l'une et l'autre réclament la représentation proportionnelle.

M. R. Fabre voudrait que le mode de scrutin fût le même dans toute la Communauté, ce qui rejoint la thèse du Mouvement pour l'indépendance de l'Europe (*le Monde* du 21 janvier). Le comité directeur des radicaux de gauche devra décider s'il fait de l'adoption de la représentation proportionnelle la condition de son acceptation de l'élection au suffrage universel.

Au sein du comité directeur du P.S., M. Mitterrand désire s'en tenir aux élections européennes, mais le CERES et une fraction de la majorité du parti souhaitent parler aussi du rapport Tindemans qui, pour M. Jean-Pierre Cot, délégué du P.S. pour les questions européennes, parlant à titre personnel, *« met en cause la liberté d'action d'un futur gouvernement de gauche »* (*le Monde* du 30 janvier).

En décembre 1973, au congrès extraordinaire de Bagnolet, les socialistes avaient accepté l'intégration et l'élection au suffrage universel à condition que ne soit pas remise en cause la capacité de la gauche française à pouvoir appliquer son programme commun. Pour M. Mitterrand, la décision du Conseil européen de Rome sur l'élection au suffrage universel du Parlement européen, ne concerne qu'un problème technique à dissocier du rapport Tindemans. Pour les adversaires de l'élection au suffrage universel, il s'agit d'un même ensemble.

L'U.D.R. abordera l'étude de ces questions le 4 février. Plusieurs autres réunions sont prévues. M. Pasqua, délégué national, a précisé que la formation gaulliste ne prendra pas position sur l'Europe avant le mois de mars, c'est-à-dire avant le conseil restreint qui, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, doit définir *« les principes d'organisation des futures institutions européennes »*.

T. P.

Le test d'une volonté politique

par JEAN-RENÉ BERNARD (*)

L'élection du Parlement européen au suffrage universel a été prévue dès 1957 par les rédacteurs du traité de Rome.

Le général de Gaulle, arrivant au pouvoir moins d'un an après sa signature, a accepté la mise en œuvre du Marché commun et a fait de sa réalisation progressive un des thèmes centraux de sa politique.

La Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande ont, en entrant dans la Communauté voici déjà trois ans, accepté les principes généraux du traité et manifesté le ferme propos de mettre en œuvre les dispositions qui y étaient inscrites : *les neuf États* qui composent le Marché commun ont d'ailleurs souscrit à la déclaration finale de la conférence de Paris réunie en octobre 1972 à l'initiative de Georges Pompidou, déclaration dans laquelle le principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel est explicitement rappelé.

On hésite à rappeler ces évidences. Il le faut néanmoins puisque, pour certains, la perspective de voir bientôt les parlementaires européens élus, comme le prévoit le traité de Rome, directement par les peuples des États de la Communauté lors d'un scrutin particulier et non plus désignés — comme c'est le cas à l'heure actuelle en vertu de dispositions juridiques transitoires — par les Parlements nationaux en leur sein, apparaît comme intolérable.

Fidèles à notre propension nationale pour les références historiques, les détracteurs du projet appellent à leur secours les cinquante rois qui, en mille ans, ont fait la France, pour conjurer le spectre d'un nouveau Saint Empire romain-germanique au sein duquel notre pays, paraît-il, se dissoudrait comme un morceau de sucre dans une tasse de thé.

En sens inverse, d'autres esprits, tout aussi excessifs, voient dans la modification dont la mise en œuvre est proposée le gage d'un nouvel âge d'or où les rivalités nationales s'estomperaient comme par miracle tandis que, réunie à Strasbourg, une assemblée de nouveaux Solons dicterait à nos gouvernements éblouis les règles constitutionnelles d'une Confédération européenne.

En vérité, il s'agit d'un grand débat : or, il se trouve que suivant ces questions depuis près de dix ans, j'ai sur elles, en tant que citoyen, une opinion personnelle. Qu'il me soit donc permis de dire pourquoi je suis favorable à l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel : en effet, la réalisation de ce projet constituera, me semble-t-il, un progrès important tandis que les critiques qui lui sont faites me paraissent mal fondées.

(*) Ancien secrétaire général adjoint de la présidence de la République.

(Lire la suite page 5.)

SUR FRANCE-INTER

Docteur Anne Gaillard

Il y a ceux qui ont entendu Anne Gaillard au moins une fois — par hasard ou non. Il y a aussi la masse de ses auditeurs fidèles, des femmes surtout, là au rendez-vous. De 10 à 11 heures, chaque jour, « on écoute la différence ». Sur France-Inter, une femme donne du fil à retordre à ses invités, souvent des gens « importants » : *industriels, publicitaires, banquiers,* assureurs de renom, médecins de la faculté, grands couturiers et hauts fonctionnaires.

Le dernier salon où l'on cause ? Non : les interlocuteurs se disputent, se démasquent. La dame qui les reçoit est impertinente, presque mal élevée. Tant d'audace pour défendre les victimes et pour renseigner les ignorants ! On l'aime donc, la voix bien française de cette Parisienne bien française qui ne s'en laisse pas compter. Elle donne la parole aussi aux gens comme tout le monde, à ceux que personne n'entend. Elle accuse, apparemment en connaissance de cause. Elle montre qu'elle n'ignore rien de tous les rouages et sait jusqu'où on peut les faire jouer, en jouer, sans les faire trop grincer. Sans jamais les briser. Car, si elle laisse la parole, elle sait quand la reprendre.

Cette émission de défense ponctuelle du consommateur, de l'usager, de l'administré, du particulier en un mot, serait-elle si fréquentée si elle contenait de vraies menaces : la remise en cause réelle de ce qui ne va pas ? Si au lieu de conclure « tout peut s'améliorer », Anne Gaillard donnait à penser qu'il pourrait en aller autrement ? Le baume n'est pas toujours un remède.

(Lire page 11.)

PROCHE-ORIENT

Liban

M. Karamé affirme que la crise est « irrévocablement » finie

Dans une déclaration au quotidien « Al Bayrak », M. Karamé, président du conseil libanais, déclare samedi 31 janvier que la crise est « irrévocablement » finie et que « tous les racontars sur une éventuelle rechute » ne sont que de « vains souhaits dus à l'imagination de ceux qui ne veulent pas que la paix soit rétablie ».

Le comité supérieur libano-syro-palestinien indique que le calme avait régné, au cours de la nuit de vendredi à samedi, « dans toutes les régions du Liban ».

Les quatre commissions régionales ainsi que les vingt-trois *sous-commissions militaires* — dont nous donnons ci-dessous les principales caractéristiques — poursuivent leurs travaux conformément au programme établi.

Dominé par les Syriens

Un véritable « pouvoir parallèle » a été instauré

Un véritable « *pouvoir parallèle* » a été instauré depuis le cessez-le-feu du 22 janvier. Il dispose d'un organe de décision centralisé (le comité militaire *supérieur*), d'une administration omniprésente (quatre commissions régionales mixtes, vingt-trois sous-commissions) et d'instruments de coercition à l'échelle locale (unités de « police spéciale »). Ce « *pouvoir parallèle* » est en principe temporaire, et devrait, aux termes de l'accord du 23 janvier, disparaître « *dès que le retour à la normale sera achevé et quand les forces de sécurité libanaises pourront remplir à nouveau leurs fonctions* ».

En voici les principales caractéristiques :

1) *Le Comité militaire supérieur syro-libano-palestinien.* — Son rôle est de faire appliquer le cessez-le-feu, de réorganiser la police et les forces de sécurité intérieures. Il comprend deux officiers syriens, deux leaders palestiniens prosyriens, membres de la Saïka et de l'A.L.P., et quatre officiers libanais, trois leaders chrétiens-conservateurs (deux phalangistes et un chamouniste) en sont membres temporaires.

2) *Les quatre commissions régionales mixtes.* — Sous la direction du Comité militaire supérieur syro-libano-palestinien, ces commissions règlent les problèmes de sécurité et de ravitaillement et répondent aux plaintes. Chacune d'elles (Beyrouth et Mont-Liban, Liban-Nord, Sud-Liban et Békaa) comprend des officiers syriens, libanais, des représentants palestiniens et des délégués des milices chrétiennes. La *commission* de Beyrouth et du Mont-Liban, le plus importante, comprend deux Syriens, deux Libanais, deux Palestiniens (dont un de la Saïka), deux phalangistes, un chamouniste.

3) *Les vingt-trois sous-commissions.* — Leur rôle consiste, sous la direction du comité militaire supérieur, et en coopération avec les commissions régionales mixtes, à surveiller l'application du cessez-le-feu. Il y a sept sous-commissions à Beyrouth, treize dans la banlieue de Beyrouth et dans le Mont-Liban, une au Liban-Nord, une au Sud-Liban et une dans la Békaa.

Dans les secteurs autrefois contrôlés par les forces palestino-islamo-progressistes, les sous-commissions sont formées de militaires syriens, libanais et de Palestiniens. Dans les secteurs contrôlés par les milices conservatrices chrétiennes, de miliciens chrétiens (phalangistes et chamounistes), de militaires libanais et syriens.

4) *Les unités locales de « police spéciale ».* — Leur mission consiste dans le maintien de l'ordre — en particulier la répression des enlèvements. Elles sont soumises à l'autorité des organes sus-mentionnés. Dans les secteurs « progressistes », elles sont essentiellement composées d'éléments de l'A.L.P. et du CLAP (surtout Saïka-Fath). Dans les secteurs conservateurs chrétiens, elles sont composées de phalangistes et de chamounistes.

Le comité militaire supérieur ne comprend en principe aucun *représentant* des milices musulmanes, progressistes ou chrétiennes.

Les officiers syriens ont un rôle privilégié :

1) Outre le nombre de ces officiers appelés à remplir des fonctions dans les divers organes — une centaine d'officiers seraient déjà à pied d'œuvre, — les délégués palestiniens appartiennent en majorité à des organisations contrôlées par Damas ;

2) Syriens et Palestiniens prosyriens monopolisent pratiquement la représentation des forces et des zones « progressistes », en détriment des autres organisations palestiniennes, des formations libanaises de gauche et des milices islamiques ;

3) *Les officiers syriens sont* présents dans les sous-commissions implantées dans les secteurs exclusivement contrôlés par les milices conservatrices chrétiennes. Damas aurait aussi envoyé cent quatre-vingts agents secrets, d'origine chrétienne, pour surveiller l'application du cessez-le-feu dans les secteurs chrétiens.

[*Les officiers syriens jouent à tous* les niveaux un rôle plus important que leurs collègues palestiniens et libanais, dans la mesure où ils prennent la plupart des initiatives et s'appuient sur les deux mille soldats de l'A.L.P. déployés au Sud-Liban, dans la Békaa, et même à Beyrouth.

Les officiers syriens et leurs collègues palestiniens qui siègent au Comité militaire supérieur reçoivent des directives des trois membres de la mission syrienne de bons offices au Liban : M. Khaddam, ministre des affaires étrangères, et les généraux Naji Jamil et Hikmat Chehabi. Cette mission syrienne opère elle-même en étroite coordination avec le chef de l'Etat syrien, le général Hafez Assad.]

Iran

Le chah relance la campagne contre la corruption dans le secteur privé et l'administration

De notre correspondant

Téhéran. — *On* s'attend, dans *la* capitale iranienne, qu'une campagne soit déclenchée contre la corruption, qui a pris ces derniers temps une ampleur sans précédent. Des « pots-de-vin » et des « commissions » sont prélevés sur des contrats alléchants qui s'élèvent parfois à des centaines de millions de pétrodollars.

Le chah lui-même a lancé une sévère *mise* en garde aux « profiteurs », au cours d'une allocution qu'il a prononcée le 27 janvier pour le treizième anniversaire de la « révolution blanche ».

Des scandales récents — celui notamment des commissions versées par les constructeurs de matériel aéronautique d'outre-Atlantique — *ont* attiré l'attention de la presse internationale. La firme américaine Grumman aurait versé la coquette somme de 28 millions de dollars aux frères Lavi *pour* l'*obtention* d'un contrat de 2 milliards portant sur la fourniture d'avions de combat F-14. La firme Northrop prétend avoir payé plusieurs millions de dollars, par l'intermédiaire d'un de ses directeurs américains, afin d'obtenir un important *contrat* pour l'installation de matériel de télécommunications aériennes. Une commission gouvernementale iranienne, qui a étudié cette affaire, a conclu que ces sommes auraient été versées à des personnes « inconnues ». On affirme dans certains milieux à Téhéran *que les responsables de la firme* ont eux-mêmes empoché ces commissions. La firme allemande Siemens, associée de Northrop dans ce marché, aurait reconnu devant les autorités iraniennes *qu'elle* s'était approprié une *partie* de ces sommes, soit 6 millions de dollars.

La semaine dernière, le commandant en chef de la marine impériale, le jeune amiral Ramzi Abbas Ataï, ainsi que son adjoint, le contre-amiral Shoaï, et le capitaine de corvette Shodjaï ont été arrêtés pour une affaire de corruption portant sur des sommes astronomiques. Le capitaine Shodjaï s'est suicidé dans sa cellule. Des dizaines d'autres personnes seraient impliquées dans *l'affaire*. *On reproche* notamment à l'amiral Ataï d'avoir attribué sans adjudication à des sociétés étrangères la construction de l'importante base navale d'Chahbahar, d'un coût de *plusieurs* centaines de millions de dollars.

Dans un pays qui, selon le chah, doit entrer en douze ans dans l'ère de « *la grande civilisation* », ces affaires de corruption freinent le développement. Une partie des fonctionnaires et surtout la bourgeoisie mercantile ont pris goût à une vie de luxe. Ces mêmes milieux sont depuis quelques mois la cible d'une action gouvernementale énergique. Des centaines d'hommes d'affaires et d'intermédiaires sont passés devant les *tribunaux*, *parmi* lesquels les représentants de grandes firmes étrangères comme Peugeot et B.M.W., et certains barons d'industrie. La nouvelle p u r g e qui s'annonce dans l'administration et dans le secteur privé risque de provoquer bien des remous.

DJAVAD ALAMIR.

SATURÉS DE POLITIQUE

Les Israéliens se passionnent désormais... pour les faits divers

De notre correspondant

Jérusalem. — Les Israéliens s'intéressent de moins en moins à la politique. Ils sont sursaturés : l'O.L.P. au Conseil de sécurité ? Bof !... La g u e r r e du Liban ? Quelle horreur ! M. Rabin aux Etats-Unis ? Valsera-t-il mieux que M. Sadate au bal de la Maison Blanche ?

Du coup, les commentateurs politiques ont cédé la vedette aux chroniqueurs des faits divers. Les media en servent une telle profusion que les Israéliens ont l'impression que leur pays est une caverne d'Ali Baba. Escroqueries en tout genre, trafic de stupéfiants, drogue dans les lycées et dans l'armée, prostitution, corruption, racket organisé, agressions, violences du style *Orange mécanique*, et même q u e l q u e s meurtres...

La police sur la sellette

La grosse affaire du moment est l'arrestation du d i r e c t e u r général... des douanes. M. David Péled était l'incarnation de l'intégrité la plus farouche. On l'a vu se dresser contre M. Mikhaël Tsour, ancien directeur général du ministère des finances, condamné l'an dernier, pour trafic de devises et malversations diverses, à une quinzaine d'années de prison. Il n'a pas été moins rigoureux envers deux ou trois banquiers et hommes d'affaires. Or, lui qui était chargé d'empêcher la fuite des capitaux, s'était ouvert un compte en Suisse. Tous les chroniqueurs sont en alerte, dans l'attente de révélations qui vont sans doute éclabousser d'autres personnes, voire des personnalités.

Quatre députés sont devenus des gloires nationales pour avoir parfois précédé la police dans la découverte de certaines entreprises de gangstérisme. Le plus célèbre, M. Ehoud Olmert, du groupe *Likoud*, vingt-huit ans, avocat à Jérusalem, est allé dans le fief même des frères Abergel, malfaiteurs qui terrorisaient leurs victimes, et a obtenu que celles-ci consentent à porter plainte. Les Abergel sont maintenant sous les verrous.

Un jeune député travailliste, M. Yossi Sarid, s'est mis en tête de traquer la drogue. Il a affirmé connaître des « passeurs », dont certains seraient des hauts dignitaires d'églises chrétiennes et des fonctionnaires de l'ONU. De très vives protestations ont suivi, et on attend avec curiosité de savoir si M. Sarid va être mis ou non en demeure de prouver de si graves accusations.

La police est également sur la sellette. Il y a quelques jours, un *coffre-fort* pesant 300 kilos et renfermant des milliers de dollars et de livres israéliennes, ainsi que de nombreux documents, et qui avait été « confisqué » à des changeurs clandestins, a été proprement subtilisé d'un bâtiment de la police entouré d'une haute barrière métallique de protection.

Les auteurs de cette audacieuse opération ont enlevé le coffre à l'aide de la grue d'une voiture de dépannage... Cette histoire, qui a follement amusé tout le pays, s'est tout de même terminée par l'arrestation des malfaiteurs. Beau joueur, le contrôleur général de la police, M. Shaül Rosolio, a déclaré : « *On s'est fait avoir, je n'ai rien à ajouter à cela.* »

M. Hillal, ministre de la police, a déclaré qu'en comparaison avec les grands pays occidentaux, Israël occupe une place encore assez modeste au palmarès du crime. Grosso modo, on compte respectivement sept fois plus de meurtres aux Etats-Unis, trois fois plus en Allemagne fédérale et deux fois plus en France, proportionnellement à la population, qu'en Israël.

Subventions et intérêts partisans

Autre sujet d'intérêt passionné : l'affrontement entre la Knesset et la coopérative de transport routier Egged a suscité le même intérêt passionné. Egged est une véritable puissance économique et politique avec son parc de 3 500 autobus, qui lui confère le monopole des transports dans tout le pays, à l'exception de Tel-Aviv et de Nazareth. La coopérative a dû adjoindre à ses 6 000 membres actionnaires 4 000 salariés. Une coopérative n'ayant pas de vocation lucrative, Egged était régulièrement subventionné par l'Etat pour combler ses déficits. Il y a une huitaine de jours, le gouvernement a demandé, comme d'habitude, à la commission des finances de la Knesset, d'approuver un versement de *50 millions* de livres. A la stupéfaction générale, la commission a dit non.

Embarras et inquiétude au gouvernement, énorme colère dans la redoutable coopérative, surprise réjouie du grand public. Parlementaires, ministres et transporteurs ont pris le public à témoin, et celui-ci a vite fait de manifester clairement que ses sympathies n'allaient pas à Egged, qui annonça aussitôt qu'il n'était pas en mesure de faire rouler ses véhicules.

Pendant sept jours, les Israéliens ont été transportés par des moyens de fortune. Ils paraissent tout disposés à soutenir la commission des finances et le gouvernement contre la coopérative. Un compromis est cependant intervenu mercredi.

Ce qui était en cause, en fait, c'est un usage bien ancré dans les mœurs israéliennes, prévoyant *un partage* entre les partis de portions soigneusement calculées du gâteau de l'économie nationale. Il y a huit ans, le gouvernement, qui ne pouvait rien refuser à Egged, pépinière de grands électeurs du parti travailliste, avait permis à la coopérative de créer pour ses membres un certain nombre de sociétés de services annexes. Or, si Egged est toujours déficitaire, les sociétés annexes sont florissantes, et c'est le contribuable qui doit compenser les pertes. Pour la première fois, la grand public a pris connaissance des *privilèges accordés* à la puissante société et il s'interroge sur les motifs de la complaisance des divers gouvernements, y compris celui de M. Rabin.

ANDRÉ SCEMAMA.

AMÉRIQUES

Grenade, ou la gangrène au paradis caraïbe

(Suite de la première page.)

Ceux-ci se partagent en deux camps. L'opposition bourgeoise, la plus nombreuse et la plus dispersée : celle des métis enrichis par le *commerce* et le tourisme. Les « *cannelles* ». Presque blancs. De génération en génération, pour que leurs enfants le deviennent tout à fait, ils épousent de charmantes blondes aux yeux verts. Ils rêvent d'une vie raffinée, hautement britannique, dans Grenade transformée en p a r a d i s fiscal. M. Gairy est trop noir pour eux. N'a-t-il pas dit lui-même en 1970 : « *Le pouvoir à Grenade est entre les mains du Noir. Le gouvernement est noir, le premier ministre est noir, le premier magistrat est noir, l'évêque est noir.* »

L'opposition d'extrême gauche ne regroupe qu'une minorité de jeunes dans le New Jewel Movement. Elle compte au plus un demi-millier de membres, bien organisés. C'est elle qui animera la grève générale, que d'un élan commun, en janvier 1974, tous les adversaires de M. Gairy organiseront *pour tenter de retarder* l'accession de Grenade à l'indépendance.

L'opposition s'effondre

Pendant plusieurs semaines, l'île est paralysée. Tout est fermé. Il n'y a *même* plus d'électricité. Eric Gairy est donné pour battu, *lorsque*, le 21 janvier, il convoque les « mangoustes » dans sa résidence de Mont-Royal. Au retour, ceux-ci tomberont à bras raccourcis sur un cortège de grévistes. Ils pilleront des boutiques et abattront un homme qui protégeait un groupe d'enfants et de femmes. Ahurie, dépassée par la *tournure* des *événements*, l'*opposition* s'effondra, comme château de cartes. La grève cesse d'un coup. Le premier ministre, qui avait fui en coup de vent dans une petite île voisine par crainte de représailles, revient tout aussi vite. Il triomphe.

Le 7 février 1974 Grenade devient indépendante. Pour le *meilleur* de *ceux* qui ne font pas partie de la « bande à Gairy ». Non pas que l'île vive aujourd'hui des heures agitées. Au contraire, partout un peuple aimable et attentif s'empresse autour des *touristes*. Saint-Georges étage ses maisonnettes rouges et blanches autour d'un petit port tiré d'un dessin de Walt Disney, et que bouchent à intervalles réguliers les paquebots blancs de *Pale Cunard*. De mignons autobus rouge sang et vert citron, équipés de bancs de bois et bâchés comme des diligences, dévalent les rues abruptes de la ville et déversent chaque matin au Market Square leurs cargaisons de doudous à paniers d'osier et de gandins à chemises bariolées.

« *Ecrivez bien* que *Grenade est tranquille et ses habitants accueillants* », insiste M. Paul Slinger, ministre du tourisme, dont l'ambition suprême est d'attirer ici le... Club *Méditerranée*. « *Les apparences sont trompeuses*, reconnaît M. Winston White, jeune chef de l'opposition cannelle. *Certes*, *il y* a un *Parlement*, *des tribunaux*, des *syndicats*. *Mais toutes les institutions ont été parasitées. Grenade est miné par* un *cancer*. »

Les emplois dans l'administration ? Réservés aux hommes du premier ministre. Les taxis ? M. Gairy lui-même délivre les licences. L'embauche *dans le secteur privé ? Le* « *bon* » syndicat officiel en décharge les patrons. La réforme agraire ? Les « mauvais » propriétaires ont cédé leurs terres, qui ont été redistribuées suivant des modalités que, dit-on au *ministère* de l'agriculture, seul le secrétariat du *premier* ministre peut dévoiler. La presse ? La voici soumise *depuis juillet* à un *dépôt de 50 000 F* avant parution. La justice ? Un chauffeur de taxi, coupable d'avoir écrasé de sang froid un ennemi personnel, a retrouvé sa licence après huit mois de prison. C'était un « indic » précieux.

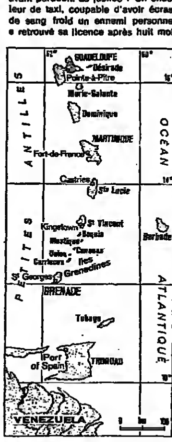

Les « *mangoustes* » ? Pardon ! les « *Defence Force* ». Rebaptisées, rééquipées, *grassement nourries*, *elles* campent dans une base située à l'extrémité *de* l'île. Les Eglises, qui plusieurs fois avaient pris position contre le régime ? Le premier ministre finance en représailles l'implantation de sectes américaines farfelues et favorise l'essor de l'obéah, sorte de vaudou. Les hôteliers ? Holiday Inn, en s'installant ici, a déposé un petit paquet d'actions dans les souliers de M. Gairy. « *Dites bien à M. Trigano que nous serions heureux d'accueillir son club. Nous lui donnerons toutes les facilités. Exonérations fiscales pour sept ans. Importation des équipements en hors-taxes. Location des terrains par bail emphytéotique* », insiste M. Paul Slinger.

Personne n'investit plus à Grenade. Ni la bourgeoisie cannelle, qui vit de ses rentes, ni les groupes étrangers, qui, dans l'hôtellerie par exemple, préfèrent s'implanter dans les tranquilles Guadeloupe et Martinique. L'économie *périclite*. Elle reposait sur les exportations de muscade, de cacao et de bananes, sur le tourisme et l'aide britannique. Seule, l'agriculture a passé sans dommage le cap de l'indépendance. Le nombre des touristes a chuté des deux tiers. Et Grenade n'a pas trouvé le concours espéré auprès des pays riches ou des organismes internationaux, peu pressés d'appuyer une dictature que ses échecs économiques devraient un jour ou l'autre condamner.

Où trouveront-ils à travailler les soixante-dix mille jeunes âgés actuellement de moins de vingt-cinq ans ? En dehors de l'agriculture, compte-t-on dix mille emplois fixes ? L'administration, dira-t-on ? En avril dernier, les caisses de l'Etat étaient vides. Grenade n'a *pas pu payer* ses fonctionnaires. C'était la banque*route dont* l'île ne *se sortit* qu'en arrachant une aide du Venezuela et du Nigéria.

Benn, John et Eric

« *Nous sommes dans une* économie de *survie* », estime M. Winston White. Le parti cannelle fera campagne sur la faillite de l'économie grenadienne aux *élections* de 1976-1977. M. Eric Gairy et ses partisans tiennent aujourd'hui quatorze des quinze sièges de la Chambre des *représentants*. On les voit mal perdre d'un coup la *majorité*. Et quand bien *même* cela arriverait-il, le premier *ministre* pourrait encore lâcher ses « mangoustes ».

« *Nous* nous sommes *résignés* à avoir Gairy. En face, il n'y a *qu'une opposition molle* et *dispersée* », dit un *prêtre* catholique. La première Eglise de l'île — elle regroupe la moitié des Granadiens — ne se fait plus d'illusions : « *Le premier ministre a perdu très peu de voix. Il a su arroser d'argent* et *compromettre les dirigeants assez influents* pour *le battre.* »

M. Eric Gairy assurerait l'ordinaire d'une clientèle de mille deux cents personnes. M. Benn Davis, son meilleur soutien, lui voue un attachement indéfectible depuis qu'il a été autorisé à prélever une dîme sur toute importation de sucre, de riz et de matériel électronique. Il y a aussi John Clancy, « *Al Zéké* » pour les mafiosi et le F.B.I., qui le recherche. Il avait reçu le monopole de la pêche du homard. En contrepartie, le mafia avait de temps à autre des largesses pour la centrale syndicale du premier ministre. Les pêcheurs de Grenade *se sont fâchés. M. Clancy* a abandonné le homard contre l'exclusivité de la vente des objets hors taxes et la gérance d'une belle marina. De vrais amis, Eric et John ! Ils ne se sont fâchés qu'une fois. *La* Lincoln blanche toute neuve du mafiosi éclipsait la Cadillac noire du premier ministre. John a réexpédié *sa voiture par le premier bateau.*

PIERRE-MARIE DOUTRELANT.

Pérou

L'accession du général Fernandez Maldonado au poste de premier ministre rassure la gauche

Correspondance

Lima. — C'est une importante restructuration que connaît, ce samedi 31 janvier, le gouvernement péruvien. Le général Jorge Fernandez Maldonado, chef d'état-*major général* de l'armée, devient premier ministre et ministre de la guerre, à la place du général Oscar Vargas, qui passe à la retraite. Le général Luis Cisneros reçoit par ailleurs le portefeuille de l'intérieur, tandis que le général Arturo La Torre devient ministre de l'énergie et des mines. L'actuel titulaire de ce poste, le général Luis La Vara, est *nommé chef* d'état-*major général* de l'armée. Si ces mutations, prévues depuis plusieurs mois, correspondent à des mises à la retraite normales au sein des forces armées, leur signification politique n'en est pas moins importante.

Nouveau premier ministre, le général Fernandez Maldonado est l'un des derniers représentants de la « première vague » des militaires révolutionnaires qui renversèrent le président Belaunde en octobre 1968. Il avait été nommé, en avril 1969, ministre de l'énergie et des mines. Il est considéré comme l'un des éléments les plus radicaux des forces armées. Ses attaques contre l'oligarchie et l'impérialisme ainsi que son opposition à tout rapprochement avec les partis civils conservateurs sont bien connues.

Son accession au poste de premier ministre a d'ailleurs suscité des réticences au sein de certains secteurs *militaires*, *notamment* la marine, traditionnellement plus conservatrice. Mais le général Fernandes Maldonado paraît avoir l'appui direct du président, le général Morales Bermudez. Sa confirmation comme premier ministre a, en tout cas, rassuré les milieux de gauche.

Après s'être appuyé sur les officiers les plus radicaux pour *réaliser le coup d'Etat d'août 1975*, le président Morales Bermudez avait, en effet, paru s'en écarter quelque peu. Ainsi, le passage à la retraite, le 30 octobre dernier, du général *Leonidas Rodriguez*, commandant de la région militaire de Lima et chef du système national d'information (Sinamos), idéologiquement proche du général Fernandez Maldonado, avait suscité un certain malaise au sein des organisations populaires qui soutiennent le gouvernement.

L'ascension du général Fernandes Maldonado illustre la politique d'équilibre entre *tendances* militaires que le général Morales Bermudez a mise en œuvre depuis son arrivée au pouvoir, il y a cinq mois.

Th. M.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

AFRIQUE

LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

Les déclarations de M. Giscard d'Estaing

(Suite de la première page.)

D'ailleurs, nous donnons partout dans le monde l'exemple d'excellents rapports avec de nombreux pays socialistes. Et pour me limiter à l'un de ces pays, qui appartient au monde arabe, je citerai le cas de l'Irak. Comment imaginer dans ces conditions que c'est au détriment de l'Algérie si proche — géographiquement et sentimentalement — que nous chercherions à faire une exception dans cette politique de respect total des souverainetés et des régimes.

● Dans l'affaire saharienne la France parait avoir pris parti en faveur du Maroc et votre gouvernement est accusé d'avoir fourni une aide technique et militaires aux troupes du roi Hassan II.

— *(...) L'Algérie ayant maintes* fois affirmé qu'elle n'avait pas de revendication territoriale à formuler, il nous a paru conforme au bons sens de laisser s'entendre entre eux le Maroc et la Mauritanie, d'une part, avec l'Espagne, de l'autre. Il est vrai que nous estimons regrettable la multiplication des micro-Etats. La paix du monde et l'intérêt des peuples n'y trouvent pas leur compte. On peut très bien contester notre appréciation. Nous ne songeons nullement à reprocher aux Algériens leur désaccord sur ce point. D'autant que nous ne sommes pas partie dans cette affaire. C'est une question d'estimation. Mais il ne nous semble pas raisonnable que cette population nomade, évaluée au minimum à trente mille et au maximum à cent mille personnes, se constitue en Etat autonome avec son gouvernement, ses finances, son armée, ses ambassades, etc. Pendant tout un temps, le problème a d'ailleurs séparé les Marocains des seuls Espagnols. Cela dit, nous n'avons apporté au Maroc aucune aide spéciale dans ce conflit, et il ne nous a, d'ailleurs, rien demandé. Les livraisons d'armes françaises au Maroc remontent à plusieurs mois et constituent la conclusion de contrats passés il y a plus d'un an.

● *Et si les Algériens vous demandaient des armes ?*

— Il est évident que nous accepterons immédiatement de les leur livrer. Les Algériens disposent déjà de quelques avions français, des Fouga-Magister, je crois ; mais, s'ils veulent des Mirage...

» Nous nous félicitons de l'excellence de nos rapports avec les Marocains, mais ils sont bien placés, eux, pour juger sainement de notre neutralité, cela à propos d'une affaire toujours en litige et qui concerne la ville de Tindouf, au sud de la frontière algéro-marocaine. Notre position — toujours purement diplomatique — est que la décolonisation doit se faire à l'intérieur des frontières dessinées par l'ancienne puissance coloniale. En foi de quoi, Tindouf nous paraît appartenir indiscutablement à l'Algérie. Si la question se posait jamais à l'ONU, c'est évidemment la position que nous défendrions. Les Marocains ne seraient pas pour autant fondés à nous accuser de participer à une coalition franco-algérienne hostile au régime chérifien.

● Si vous êtes neutre, *pourquoi ne vous employez-vous pas à rapprocher les frères ennemis ?*

— Ce qui nous a empêchés jusqu'à maintenant d'offrir nos bons offices dans ce malheureux conflit, ce n'est pas du tout la pensée que nous pouvions être considérés comme partisans. C'est l'idée que, à moins d'y être formellement invitée, une puissance autrefois colonisatrice ne saurait s'immiscer dans les affaires de pays qui ont été ses colonies. Mais il est évident que, si les Algériens et les Marocains le souhaitent, nous serions à leur disposition. Notre vœu le plus cher, en tout cas, c'est que, sur cette terre maghrébine et saharienne, où la France laisse tant de souvenirs et compte de si nombreux amis, toutes les populations puissent retrouver rapidement une paix conforme à leurs désirs.

● En réalité, la coopération entre la France et l'Algérie reste considérable, et nous sommes désireux qu'elle aille en se développant sans arrière-pensées. C'est-à-dire en se gardant de donner une interprétation politique aux vicissitudes inévitables qui accompagnent les rapports entre un Etat, d'une part, et les entreprises privées, d'autre part. Peut-on rendre le gouvernement français responsable de la conception que se fait ERAP de ses intérêts en politique pétrolière ? Chacun sait bien que non. Il faut étudier la coopération cas par cas. On s'aperçoit alors que, lorsqu'il s'agit de questions qui dépendent des *seuls gouvernements français* et algérien, comme la coopération culturelle, d'une extrême importance, tout se passe dans une efficacité discrète et harmonieuse. Nous avons à surmonter les uns et les autres des humeurs et des manœuvres. Cela demande beaucoup d'efforts parce qu'il y a (et pas seulement dans nos deux pays) des groupes de pression qui travaillent à séparer l'Algérie de la France. »

M. DEFFERRE : la France aurait dû jouer le rôle de médiateur.

(De notr ecorrespondant.)

Marseille. — M. Mohamed Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie en France, termine, ce samedi 31 janvier, une visite officielle de quarante-huit heures à Marseille, à l'invitation de M. Gaston Defferre.

Recevant, vendredi, l'ambassadeur à l'hôtel de ville, le maire de Marseille a déclaré : « *Nous avons intérêt, vous et nous, à nous entendre, non seulement parce que nous nous faisons face en Méditerranée, mais aussi parce que nous, Français, et je rends cette justice au gouvernement, nous ne sommes pas impérialistes. Nous pourrions vous apporter notre technologie, vous pourriez nous fournir des matières premières. Nous pourrions, puisqu'il ne se pose plus de problèmes de domination, trouver un terrain d'entente profitable à l'Algérie comme à la France. Je constate, hélas ! que ce n'est pas dans cette voie que nous nous sommes engagés. (...) A propos du Sahara occidental, la France avait à jouer un rôle de médiateur objectif, plutôt que de prendre parti entre l'un et l'autre de ceux qui, pour le moment, sont opposés. (...) J'espère que le gouvernement français comprendra en temps utile combien il peut servir la paix, dans une zone du monde qui a besoin de paix.* »

M. Defferre a, d'autre part, proposé une contribution de la ville de Marseille à l'entretien des sépultures, en Algérie, des familles de rapatriés résidant à Marseille. « *La ville de Marseille*, a-t-il ajouté, *serait prête, avec l'accord de la municipalité d'Alger, à organiser des voyages de Marseillais, qui iraient là-bas, une fois par an, se recueillir sur la tombe de leurs parents.* » — G. P.

« EL MOUDJAHID » PREND A PARTIE M. PIERRE MESSMER

(De notre correspondant.)

Alger. — L'ancien premier ministre français Pierre Messmer, « *ancien légionnaire devenu général* », est très vivement pris à partie, samedi 31 janvier, par le journal *El Moudjahid*, pour ses dernières prises de position sur le conflit du Sahara occidental et tout particulièrement pour son affirmation : « *Il n'y a pas de peuple sahraoui.* »

« *Une argumentation*, écrit *El Moudjahid*, *qui semble défier le temps, le temps colonial. Sous bien des cieux, ces assertions ont reçu une réponse claire écrite en lettres de sang, le sang des patriotes. L'homme politique français ne semble pas, lui aussi, avoir retenu la leçon de l'Histoire. Est-ce la notion de peuple qui l'effraie ? Est-ce la tendance politique à laquelle il obéit qui lui a dicté cette phrase ? Quoi qu'il en soit, l'auteur de cette phrase a commencé par formuler son appui à l'accord tripartite de Madrid. Le monologue qui a suivi tendait à justifier cette prise de position.* »

(Intérim.)

[M. Messmer, qui est lieutenant-colonel (C.R.) et a été gouverneur de Mauritanie en 1952, écrivait dans « France-Soir » de vendredi : « Le malheur est qu'il n'existe pas de peuple sahraoui. Les nomades qui campent dans ce désert épisodiquement, c'est-à-dire quand les pluies, dans les bonnes années, ont fait renaître les pâturages, appartiennent à des tribus que la géographie, l'histoire, la religion, la langue, l'économie, ont toujours étroitement liés à la Mauritanie et au Maroc. »]

AU TERME D'UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

Les Blancs d'Afrique du Sud acceptent l'essentiel de la politique de M. Vorster en Angola

Le gouvernement de Lnanda tient pour imminente la prise des villes de Lobito, de *Huambo (anciennement Nova-Lisboa)* et de Luso. Luso, premier port du l'Angola, a été évacué par les troupes sud-africaines et par les forces de l'UNITA, qui auraient aussi abandonné la ville de Luso. L'état-major du M.P.L.A. fait état, toutefois, de « difficultés de progression dues aux routes minées et aux ponts détruits ». Le M.P.L.A. a aussi remporté, le *30 janvier, un succès diplomatique*, avec la reconnaissance par la Sierra-Leone de la République populaire d'Angola (R.P.A.). Jusqu'à présent, le gouvernement de Freetown était partisan d'un gouvernement d'union nationale en Angola.

De notre envoyé spécial

Le Cap. — Les Blancs sud-africains — dans leur majorité du moins — avaient déjà tendance à prendre l'intervention de leur armée, en Angola, pour une sorte d'expédition punitive, menée quelque part dans la brousse africaine. Cinq jours d'un débat parlementaire, largement faussé par les exigences du secret militaire, ont peu fait pour les détromper. Dominée par le parti nationaliste, l'Assemblée nationale, réunie au Cap, a renouvelé, vendredi 30 janvier, sa confiance à M. John Vorster, *le premier ministre*, qui s'était borné à avouer que les troupes sud-africaines avaient été engagées — très loin — en territoire angolais, mais n'avait guère précisé sa politique et ses intentions.

Abordant ce sujet d'une « *exceptionnelle délicatesse* », M. Vorster a expliqué que l'« *objectif limité* » de l'intervention sud-africaine en Angola avait été de « *chasser le M.P.L.A. et les Cubains de la frontière* » (entre la Namibie et l'Angola) et que son succès était évident : en l'absence d'une intervention militaire sud-africaine, même la Tanzanie « *aurait été obligée de devenir communiste* » et une « *ceinture communiste* » aurait coupé en deux l'Afrique « *de Luanda à Dar-Es-Salaam* ». A ceux qui lui reprochent le black-out sur les informations militaires, il a répondu qu'il ne pouvait pas tout révéler « *car d'autres gens sont impliqués* ».

Il en a néanmoins profité pour assurer que « *l'Amérique a perdu la guerre au Vietnam parce que la presse en savait trop : nous ne faisons pas la guerre pour fournir des nouvelles à des journaux* ». Toutefois, le premier ministre a donné une indication bien mince sans doute : « *Quand vous chassez un homme, vous ne savez jamais sur quelle distance vous aurez à le chasser.* » Des bancs de l'opposition à ceux de la majorité, les expressions des députés allaient de la consternation à la satisfaction épanouie.

Dans les rangs de l'opposition libérale, on n'est pas loin de penser que l'échec de cette expédition militaire en Angola risque de porter un coup sérieux au rapprochement entre Pretoria et certaines capitales d'Afrique noire. Jeudi, Mme Helen Suzman (Progressive Reform Party) est allée jusqu'à réclamer le démantèlement de l'« *apartheid* » pour obtenir l'appui de la population noire, face à l'agression extérieure et au terrorisme intérieur. Répondant, vendredi, au premier ministre, Sir de Villiers Graaf, porte-parole de l'opposition, a estimé que l'insécurité était devenue l'un des « *aspects permanents* » de l'existence de la République sud-africaine.

L'analyse des partisans du gouvernement est assez différente. L'opération angolaise, estiment-ils, a permis de démontrer la détermination de la République sud-africaine à défendre ce que *M. Vorster a qualifié d'* « *intérêts légitimes* ». Le « sommet » d'Addis-Abeba a confirmé la division de l'Afrique noire, et l'Afrique du Sud passe, à leurs yeux, pour l'allié naturel des vingt-deux membres de l'O.U.A. qui ont refusé de reconnaître le régime *de Luanda. Le fait que* le président Senghor, porte-parole des modérés de l'O.U.A., ait traité le régime de Pretoria de « *racisme le plus ignoble* » ne les empêche pas d'estimer que le continent se divise avant tout entre marxistes et antimarxistes, et qu'une nouvelle forme de détente entre l'Afrique du Sud et plusieurs Etats d'Afrique noire peut se développer dans les mois qui viennent.

La crainte de la « marée communiste »

Comme les détails de l'intervention en Angola n'ont jamais été révélés, l'opinion a tendance à croire son gouvernement, ce qui se comprend dans une société blanche coupée un peu de tout — de la majorité noire comme du reste du monde. Dans cette nation où une grande métropole de type occidental, telle Johannesburg, côtoie des fermes de « *pionniers* » lisant la Bible matin et soir, le bon sens du « *patron* », John Vorster, est difficile à remettre en cause : son crédit demeure pratiquement intact après d'un public qui voit déjà les Soviétiques installer des bases intercontinentales en Angola et appuyer la guérilla dans le Sud-Ouest africain. Même l'opposition libérale s'inquiète des moyens d'endiguer ce qu'on tient aisément ici pour une « *marée communiste* », et qui est considéré, dans le reste de l'Afrique, comme la dernière étape, heurtée, de la *décolonisation* portugaise.

On entend fréquemment ici une boutade : l'intervention en Angola n'ayant plus lieu, c'est donc qu'elle ne s'est jamais produite. Mais ce genre d'humour n'a d'impact que dans les milieux libéraux. La société blanche sud-africaine n'est pas portée à la contestation, et l'appel à la résistance lancé par M. Vorster a toutes les chances d'être entendu. Ceux qui pensent que l'Angola est peut-être le début de la fin, que l'histoire de la décolonisation en Afrique australe vient de subir un coup d'accélérateur, ont peut-être raison, mais ils sont ici une infime minorité. « *Considérant les circonstances actuelles*, a assuré le *premier ministre*, *les relations entre Noirs et Blancs sont bonnes.* » Ce à quoi un député de l'opposition rétorquait en privé : « *Si l'on présente aujourd'hui un match de football UNITA-M.P.L.A. à un public noir sud-africain, tous les spectateurs applaudiront le M.P.L.A.* », et c'est peut-être, en dernier ressort, ce qui compte le plus.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ CONDAMNE LE RENFORCEMENT DU POTENTIEL SUD-AFRICAIN EN NAMIBIE

Le Conseil de sécurité a condamné vendredi 30 janvier le renforcement du potentiel sud-africain en Namibie et toute utilisation de ce territoire comme base d'attaque contre les pays voisins. La résolution a été votée à l'unanimité au terme d'un débat de quatre jours, auquel participait l'Afrique du Sud. Elle condamne la politique de discrimination raciale et la création de Bantoustans, et demande que l'Afrique du Sud accepte, dans une déclaration solennelle, le principe d'élections libres en Namibie aux conditions fixées (libération des prisonniers politiques, retour inconditionnel des exilés, abolition de toute répression ou discrimination raciale).

La résolution reste cependant modérée et ne requiert pas de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud.

L'ambassadeur sud-africain, M. Roelof Botha, a cependant réaffirmé le refus de son gouvernement de reconnaître la compétence de l'ONU en ce qui concerne ce territoire placé en 1920 sous mandat de l'Afrique du Sud. Pretoria n'a jamais reconnu la validité de la décision des Nations unies qui mit fin à ce mandat en 1966.

Washington a l'intention de poursuivre son aide militaire à Rabat

Nouvelles tentatives de médiation

L'intense activité diplomatique suscitée dans le monde arabe par l'affrontement entre forces algériennes et marocaines au Sahara *occidental s'est poursuivie vendredi*, et aucun incident nouveau n'était signalé de part et d'autre.

● A ALGER, nous indique notre correspondant, le président Boumediène et M. Bouteflika, ministre des *affaires étrangères*, ont reçu trois émissaires : MM. Tarik, ministre iranien de l'information, Belkhodja, ministre tunisien de l'intérieur, et Moubarak, vice-président égyptien. D'autre part, *la démarche* du maréchal Idi Amin Dada, président de l'O.U.A., *auprès du roi Juan Carlos* pour lui demander de définir *la* position de son pays après l'affaire d'Angola a été accueillie avec « *intérêt* » à Alger, la presse soulignant que « *Madrid est le principal responsable de la tragédie que vit le peuple sahraoui* ».

● A WASHINGTON, M. Kissinger s'est entretenu jeudi avec M. Lemrani, envoyé spécial du roi Hassan II, de la situation au Sahara occidental. Il lui a annoncé que les Etats-Unis avaient l'intention de poursuivre l'application du programme d'assistance économique et militaire au Maroc. L'aide militaire de Washington au royaume atteignait 14 millions de dollars (62,7 millions de francs) en 1975. Elle doit passer à trente millions de dollars *(134,4 millions de francs) en 1976*, si elle est approuvée par *le* Congrès. Rendant compte *de* l'entretien, un porte-parole du département d'Etat a indiqué que « *le contentieux algéro-marocain était clairement un problème devant être réglé par les pays africains sans ingérence extérieure* ». Commentant ces informations, *El Moudjahid* écrit samedi que « *le roi Hassan II réinvente l'ensemble des mécanismes de la guerre froide et tente de créer une sainte alliance comprenant les régimes réactionnaires et impérialistes les plus obstinés* ».

● A NOUAKCHOTT, le président Ould Daddah a critiqué l'attitude du gouvernement algérien. Parlant devant le Conseil national réuni pour *étudier les problèmes soulevés* par « *la réunification de la mère patrie* », il a affirmé que, lors de sa rencontre avec le président Boumediène à Béchar, le 10 novembre 1975, il avait été surpris par le fait que le chef de l'Etat algérien avait usé « *de toutes sortes de pressions* et de menaces *pour nous faire renoncer à nos droits légitimes* ».

M. Moktar Ould Daddah a reçu vendredi M. Moubarak, vice-président égyptien, qui s'était rendu auparavant à Alger et à Fès, et qui était porteur d'un message du président Sadate.

● AUX NATIONS UNIES, M. Waldheim a conféré vendredi avec les représentants du Maroc, de l'Algérie et de l'Espagne. — *(A.F.P., U.P.I., Reuter.)*

● RECTIFICATIF. — L'information sur la déportation de paysans cambodgiens vers la province de Battambang (*le Monde* du 22 janvier) indiquait que cette province est située dans le nord-est du pays, alors qu'elle est dans le nord-ouest. Nous avons rectifié cette erreur, mais elle n'était pas imputable au *New York Times*, ainsi que nous l'avons dit, mais à une dépêche de l'A.F.P.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

● LE GOUVERNEMENT CHILIEN a démenti, vendredi 30 janvier, qu'un sauf-conduit ait été délivré à M. Andrès Pascal Allende, secrétaire général du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), et à sa compagne, Maire-Anne Beausire, réfugiés depuis le 7 novembre dernier à l'ambassade du Costa-Rica à Santiago.

Le sous-secrétaire aux relations extérieures, le colonel Enrique Valdes, a publié ce démenti après que des journaux chiliens eurent annoncé que M. Pascal et Mlle Beausire devaient quitter le Chili vendredi.

Espagne

● LE FRONT REVOLUTIONNAIRE ANTIFASCISTE ET PATRIOTIQUE (FRAP), auteur de nombreux attentats contre les membres des forces de l'ordre en 1975, se serait *dissous à la suite de graves* divisions internes, apprend-on vendredi 30 janvier, à Barcelone. Cinq membres du FRAP avaient été exécutés, après avoir été condamnés à mort par des conseils de guerre, le 27 septembre 1975. — *(A.F.P.)*

● M. FRAGA, ministre de l'intérieur, a déclaré, le jeudi 29 janvier, à Madrid, au correspondant du *Times* : « *L'Espagne aura des élections générales au suffrage universel direct au printemps 1977 pour désigner les membres de la Chambre basse du nouveau Parlement. Avant la fin de 1976, le peuple espagnol aura pris part à un référendum sur le projet de la loi électorale.* » Dans son discours du 28 janvier, M. Arias, chef du gouvernement, n'a fait allusion ni au référendum ni aux élections de 1977. Interrogé, d'autre part, par Jacques Seguy, d'Antenne 2, qui lui demandait s'il estimait être « *sur le fil du rasoir* », M. Fraga a répondu qu'il « *se trouvait plutôt sur une autoroute* ».

Paraguay

● M. MIGUEL ANGEL SOLER, membre du secrétariat du comité central du parti communiste paraguayen, détenu par les autorités, serait en danger. *L'Humanité* du 31 janvier rapporte une rumeur selon laquelle le gouvernement Stroessner laisserait croire que M. Soler est récemment décédé en prison.

Portugal

● LES TROIS OTAGES emmenés vendredi 30 janvier par les assaillants des installations de la Standard Electrique à Cascais ont été libérés alors que les auteurs de l'attaque prenaient la fuite avec une somme supérieure à 1 million d'escudos (170 000 F environ). La police de sécurité (P.S.P.), la garde nationale républicaine (G.N.R.) et l'armée ont pris les fugitifs en chasse. — *(A.F.P.)*

Zambie

● DEUX JOURNALISTES BRITANNIQUES, MM. Bruce Loudon, du *Daily Telegraph*, et Stewart Dalby, du *Financial Times*, sont retenus depuis le vendredi 30 janvier par les autorités de Zambie, où l'état d'urgence a été invoqué le 29 janvier. Les deux journalistes avaient été arrêtés la veille près de la poste de Lusaka, peu après avoir câblé leurs dépêches. — *(Reuter.)*

Le Monde de l'éducation

numéro de février

L'ORIENTATION

LES RÈGLES CACHÉES DU JEU, par Catherine ARDITTI

PRIORITÉ AU DIALOGUE AVEC LES PARENTS

LES OPTIONS ET LES FILIÈRES

« MAITRE ÈS LETTRES, SERRURIER, CHERCHE SITUATION EN RAPPORT »

COMMENT S'INFORMER

MICHEL BUTOR : « L'Université française est plus fermée sur elle-même qu'avant 1968 »

PORTUGAL : *la réforme à l'épreuve de la « normalisation »*, par Guy HERZLICH

UN BON ÉLÈVE, par Jean GUENOT

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

VIE DE LA CLASSE

SPECTACLES POUR ENFANTS

FORMATION CONTINUE

INFORMATIONS PRATIQUES

LES LIVRES - LES REVUES

Le n° : 5 F - Abonnements (11 n°s par an)
France : 50 F - Étranger (voie normale) : 68 F

OUTRE-MER

A DJIBOUTI

Les opérations de police affaiblissent la position de M. Ali Aref

L'Ethiopie et le Kenya « ont des raisons d'être inquiètes de la Somalie, car celle-ci s'est armée au-delà de ses besoins légitimes de défense », a affirmé vendredi 30 janvier M. Kifle Wodajo, ministre éthiopien des affaires étrangères, à son retour de Lourenço-Marques, où s'est tenu la semaine dernière une réunion du comité de libération de l'O.U.A. en partie consacrée au problème de Djibouti.

Le chef de la délégation envoyée au Mozambique par M. Ali Aref, M. Mohamed Djama Elabé, qui se trouvait aussi à Addis-Abeba vendredi, a déclaré : « Certains pays, certains partis, tentent de recréer dans le territoire une confrontation semblable à celle qui se déroule en Angola, mais n'y réussiront pas. »

De notre envoyé spécial

Djibouti. — Depuis le 3 janvier, date de l'assassinat d'un gendarme, Magalla, immense bidonville de planches, de tôles ondulées et de cartons qui sert de ville autochtone à Djibouti, vit au rythme des perquisitions — le plus souvent nocturnes, — des expulsions et des opérations de police quotidiennes.

Le matin, ce sont des légionnaires en tenue de combat et chapeau de brousse à large bord qui ont bouclé, vers 7 heures, le quartier 4. Après avoir disposé des mitrailleuses au coin de chaque ruelle, ils fouillent maison après maison trois heures durant, non sans avoir vidé chacune d'elle de tous ses habitants, bien entendu *sans le mandat qu'exigerait* la légalité. Toutes les identités sont contrôlées, et les personnes *« en situation irrégulière »* seront emmenées en camion militaire de l'autre côté du « barrage », ce rideau de fils de fer barbelés qui depuis bientôt dix ans entoure la ville.

La veille, dans le quartier 5, des gendarmes sont venus à quatre reprises devant l'« annexe » de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance (L.P.A.I.), principal parti d'opposition, afin d'obtenir la dispersion d'un de ces rassemblements qui, chaque soir, réunissent des milliers d'auditeurs venus entendre parler d'indépendance, de lutte anti-*colonialiste et de dignité, parfois* sous un portrait de Karl Marx.

Le but officiel de ces opérations policières est de faire respecter un arrêté du haut commissaire — renouvelé chaque mois depuis mai 1975 — interdisant « *tout rassemblement de plus de cinq personnes et tout défilé sur la voie publique* », mais aussi rechercher des armes. Dans le territoire où le trafic d'armes a toujours été considéré comme un art. En outre, la proximité des guérillas d'Erythrée et, depuis quelques mois, de la rébellion des Affars d'Aoussa (région nord-orientale de l'Ethiopie), entretient ce commerce. La découverte à quelques kilomètres de Djibouti de vingt pistolets mitrailleurs Thompson, d'armes diverses et de grenades, a rendu la police fébrile. La possession de ces armes a immédiatement été attribuée à la Ligue, et plus précisément à un de ses responsables de quartier. Mais M. Hassan Gouled, président de la L.P.A.I., dont le respect de la légalité est reconnu de tous, a beau jeu de dénoncer ces opérations de *« basse police »* : sa propre maison a subi une perquisition. L'interdiction de rassemblements de plus de cinq personnes est utilisée uniquement contre son parti, dont beaucoup de membres, dit-il, sont « déportés ». Le président du territoire, M. Ali Aref Bourhan, a même, selon ses adversaires, tenté de faire interdire la L.P.A.I. par le gouvernement français.

Un président « fantoche »

L'organisation de la Ligue — sous l'influence de conseillers venus de Somalie, précise-t-on dans les milieux proches de M. Aref — inquiète-t-elle à ce point ? Dans les huit quartiers de Magalla des annexes viennent d'être créées, bureaux du parti où les adhérents se réunissent tous les soirs. Un conseiller du président nous assure, avec mépris, que *« ces gens sont embrigadés à coups de savates au derrière »* et qu'il n'est *« pas difficile de trouver une masse de manœuvre parmi ces dizaines de milliers d'oisifs »* (l'absence de travail pour les nomades qui viennent s'installer en ville est un des problèmes importants de Djibouti). Mais il reconnaît aussi que *« la Ligue peut mobiliser en quelques heures une foule importante »*, ce dont M. Aref est incapable.

« C'est par le dialogue qu'on arrive à des résultats, et non par la baïonnette », ajoute calmement M. Hassan Gouled. Pourtant beaucoup de jeunes nous ont dit : *« Nous sommes prêts à la violence. »*

Forts de cet appui populaire *incontestable, les dirigeants* de la L.P.A.I. refusent de traiter avec un président *« fantoche »*, maintenu à bout de bras par Paris. L'un d'eux M. Ahmed Dini prévient fermement qu'*« une légalité malveillante n'est plus la légalité »* et qu'*« encaisser les coups peut être une tactique mais pas une stratégie »*.

Abandonné par treize des quarante députés de *« son »* Parlement, M. Ali Aref est dans une situation de plus en plus difficile. Toutefois, le « groupe des Treize » et son chef de file, M. Barkat Gourat, estiment que *« Paris veut aller trop vite vers l'indépendance »*, et se séparent sur ce point de la Ligue.

Parmi les vingt-sept autres députés, certains n'auraient pas apprécié que M. Aref cesse d'aider les Afars, tribu à laquelle il appartient, en rébellion contre le pouvoir central d'Addis-Abeba. De plus, les quatre membres métropolitains du Parlement — dont le ministre des finances, M. Glardon, associé à M. Aref dans la propriété de l'usine locale de Pepsi-Cola, et le général Vatinelle qui, lors de la venue du général de Gaulle, en août 1966, ordonna de dégager la place Lagarde de ses manifestants (il y eut six morts) — ne devraient pas, en bonne logique, pouvoir se prononcer sur l'indépendance. C'est dire que, même à l'Assemblée, la position du président Aref pourrait devenir inconfortable.

Toutefois, c'est avec lui seul que la France discute de l'avenir du Territoire.

Si la Somalie comme l'Ethiopie ont renoncé à annexer le T.F.A.I., leurs intérêts n'en demeurent pas moins antagonistes : politique pour la Somalie, qui a fait figurer cette province issa dans les cinq étoiles de son drapeau, et économique, au premier chef, pour l'Ethiopie. Celle-ci, dont les deux portes sur la mer Rouge — Massaoua et Assab — sont menacés par la guérilla, juge le débouché de Djibouti plus nécessaire que jamais. Le Territoire est incapable de se suffire à lui-même. Sans la moindre ressource naturelle — sinon le sel, — ce désert de rocailles jaunâtres nourrit à peine quelques troupeaux. Autant *dire que cette terre française ne* restera pas longtemps seule après l'indépendance. *« Celui qui empêche toute réconciliation, c'est Ali Aref »*, entend-on fréquemment à Djibouti. Plus encore que les programmes politiques — la L.P.A.I. entend promouvoir *« une république parlementaire de type libéral »* et n'est pas hostile au *« maintien d'une certaine présence militaire française »* — ce sont les rivalités personnelles qui séparent les partis.

Par les brimades quotidiennes que dénonce l'opposition, la France risque de pousser de nombreux jeunes de la Ligue à rejoindre le Front de libération de la Côte de Somalie (F.L.C.S.), partisan de la lutte armée. Cette attitude, en outre, pourrait susciter des incidents que la Somalie souhaite peut-être.

BRUNO DETHOMAS.

DIPLOMATIE

LA VISITE DE MM. SAUVAGNARGUES ET BARRE AU BRÉSIL

La France tente de rattraper son retard

De notre correspondant

Brasilia. — *« Nous arrivons en retard, et sans doute pas au meilleur moment. Mais le Brésil est un pays d'avenir. Dans les vingt-cinq ans à venir, beaucoup de choses peuvent être faites. Nous sommes ici pour mettre sur pied une stratégie de coopération à long terme. »* Telles sont les explications fournies du côté français à propos de la visite à Brasilia, du 28 au 30 janvier, de M. Sauvagnargues et de son collègue du commerce extérieur, M. Barre, venus assister à la première réunion de la grande commission franco-brésilienne.

A plusieurs reprises, ils ont dû préciser qu'ils ne comptaient pas signer d'accords, la presse brésilienne semblait en effet attendre des développements spectaculaires de cette relance de la coopération des deux pays : elle guettait la signature d'une traité nucléaire, ou bien des offres précises d'entreprises françaises pour rechercher du pétrole.

Une telle hâte s'explique par la nécessité vitale pour le Brésil d'acquérir des équipements, d'importer de la technologie et de diversifier ses investissements, pour ne pas rester dépendant de *ses deux grands partenaires économiques du moment, les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale.*

Que la France ait quelque peu *« raté le coche »* au Brésil, c'est un sentiment souvent ressenti ici ces dernières années par les milieux d'affaires, devant la croissance à 10 % l'an qu'affichait le régime militaire. Avec le recul, on peut considérer comme une *« erreur historique »* — du strict point de vue capitaliste — l'installation de Renault, Peugeot et Citroën en Argentine, et leur absence à Sao-Paulo ou Rio.

Les échanges commerciaux ne correspondent pas à l'importance des deux pays ; le Brésil n'est que le vingt-deuxième client et fournisseur de la France, et la France n'assure que 2,4 % des achats du Brésil, dont elle est le septième partenaire.

Le moment est-il bien choisi par les Français pour tenter une percée ? On ne cache pas, dans l'entourage de MM. Sauvagnargues et Barre, que le déficit des finances extérieures brésiliennes n'est pas pour rassurer les banquiers et les investisseurs : la dette extérieure est passée de 9 milliards de dollars en 1973 à 22 milliards en 1975. Son service correspond à 36 % des exportations, et les réserves de change ne dépassent pas trois mois de ces mêmes exportations. Le « miracle » économique a pris fin. La croissance a été de 4 % l'an passé, et on peut s'attendre à ce qu'elle diminue encore cette année.

Mais les Français estiment que le Brésil a suffisamment de ressources pour surmonter ses difficultés, au moins à partir de 1980. Quelques secteurs de coopération ont été définis : sidérurgie, pétrochimie, chemins de fer, barrages et, *« éventuellement »*, prospection pétrolière. Le Brésil peut, en outre, accroître ses ventes de soja et de minerai de fer, qui tous deux intéressent la France.

M. Sauvagnargues a affirmé que sa visite, destinée à préparer celle du président Geisel en France en avril ou mai, avait un caractère « politique ». Brésiliens et Français ont des intérêts en Afrique. Les premiers souhaitent se servir des pays lusophones pour pénétrer dans le reste du continent. Sur l'Angola, ils ont exprimé devant leurs visiteurs un point de vue fondé sur une bonne connaissance du pays : le M.P.L.A. n'est pas destiné fatalement à se ranger dans le camp soviétique. En revanche, une offensive étrangère contre ce mouvement peut le pousser définitivement dans les bras de ses protecteurs.

Sur l'Angola, le Proche-Orient, les relations Nord-Sud, les positions brésiliennes se sont quelque peu éloignées, depuis deux ans, de celles de l'allié américain. *On* pense à Brasilia que la visite des deux ministres français est destinée aussi à mettre à profit le « décrochage » du Brésil par rapport à Washington, ainsi que sa volonté de diminuer sa dépendance économique. Paris a une *politique étrangère « mondialiste »*. Brasilia entend épouser davantage des thèses du tiers-monde ; les Brésiliens ont donc pris un « poids » politique qui semble intéresser la diplomatie française.

CHARLES VANHECKE.

Les pays de l'Est ont adopté une position d'attente face à la proposition occidentale sur la réduction des forces en Europe

De notre correspondant

Vienne. — Après une interruption de six semaines, les négociations sur la réduction des forces en Europe ont repris vendredi 30 janvier à Vienne. La précédente phase des pourparlers s'était terminée en décembre par la présentation de la part des Occidentaux de nouvelles propositions : contre le retrait de 1 000 têtes nucléaires américaines, sur un total de 7 000, stockées en Allemagne fédérale, et le départ de 29 000 hommes de troupe, les Etats-Unis, au nom des pays de l'OTAN, demandaient aux Soviétiques de replier 1 700 chars sur un total d'environ 15 000 stationnés dans la zone concernée, et 68 000 soldats.

A en juger par la déclaration faite vendredi à l'issue de la quatre-vingt-onzième séance par le délégué polonais, M. Dambrowa, les pays membres du pacte de Varsovie semblent avoir adopté face à ce projet une position *d'attente*. Selon M. Dambrowa, la proposition occidentale signifie la reconnaissance, de la part de l'OTAN, que les armes nucléaires, comme le soutiennent depuis le début les pays communistes, doivent être incluses dans un accord sur les réductions des forces en Europe centrale.

Ce pas, a toutefois estimé le représentant polonais, est *« insuffisant »*, car les Occidentaux n'ont pas modifié au fond leur conception d'ensemble. En particulier, a-t-il souligné, ils continuent à s'en tenir à l'idée d'une diminution *« asymétrique »*, c'est-à-dire non égale, des forces en présence, ainsi qu'au principe d'un « plafond » commun (autour de sept cent mille hommes) des armées de l'OTAN et du pacte de Varsovie. Tout en affirmant donc que les dernières propositions occidentales étaient *« inacceptables »* en l'état, le porte-parole du pacte de Varsovie a ajouté que, comme les autres projets déjà avancés, elles continueraient à faire l'objet de discussions.

Pour l'Est, chaque Etat directement participant — ils sont au nombre de onze — devrait spécifier *« sans équivoque et avec précision »*, dès le début, *« quand et comment »* il procédera à une réduction de ses forces et *« quelles troupes seront affectées »*. Certains pays occidentaux s'y refusent encore et l'Allemagne fédérale est l'un de ceux-ci, a précisé le représentant polonais.

Un « test » pour la détente

Rappelant que les pays du pacte de Varsovie restent fidèles à leur position de base exprimée dans leur projet déposé au début des négociations, le 8 novembre 1973, M. Dambrowa a souligné la validité des suggestions faites par la suite par le côté oriental : acceptation que dans une première phase la diminution ne concerne que Soviétiques et Américains, idée d'un « gel » numérique des armées des Etats directement participants pendant la durée des pourparlers. Il a aussi exprimé l'espoir que cette huitième phase de discussions permettrait d'avancer dans l'établissement d'une nomenclature des *armements* utilisés par les deux blocs militaires.

En dépit des critiques formulées par l'autre partie, on se refuse, du côté occidental, à voir dans cette position un rejet pur et simple de la dernière proposition de l'OTAN. On préfère penser que les pays communistes ont compris l'importance de cette offre, mais qu'ils souhaitent se donner encore un délai de réflexion dans l'espoir sans doute d'y apporter des changements à leur avantage. Dans son intervention en séance, le représentant canadien aurait en tout cas clairement fait valoir que les pays occidentaux feraient de la réaction de l'Est un « test » de sa disposition à poursuivre la détente sur le plan militaire en Europe centrale.

MANUEL LUCBERT.

EUROPE

Union soviétique

LE SORT DE VLADIMIR BOUKOVSKI

M. Vadim Delauney, écrivain soviétique, qui fut condamné à deux reprises pour participation à diverses manifestations en U.R.S.S. et a émigré, en novembre 1975, en Autriche, nous a fait parvenir la copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Georges Marchais, le 23 janvier dernier, en faveur de Vladimir Boukovski (qui vient d'être admis comme membre associé au Pen-Club français). Il écrit notamment :

Vladimir Boukovski est âgé de trente-trois ans. Au début des années 60, à vingt ans, il était arrêté une première fois pour la lecture d'un livre de Milovan Djilas, et pour avoir organisé des lectures publiques de poèmes sur la place Maïakovski. Il passa près de trois ans dans un hôpital psychiatrique de type spécial. Puis, en janvier 1967, il était à nouveau arrêté, à l'occasion d'une manifestation pour la défense de Galanskov (1). Il fut condamné à trois ans de camp. Libéré en 1970, il commença aussitôt à intervenir pour la défense des droits de l'homme en U.R.S.S. Il s'intéressait tout spécialement au sort des personnes internées dans des établissements psychiatriques.

Au printemps 1971, il transmit au congrès mondial des psychiatres la copie des « expertises » qu'il avait recueillies, et qui servaient à attester l'irresponsabilité mentale des internés. Quelques jours après, il était arrêté, puis condamné à sept ans de camp et cinq ans d'exil. Mais, depuis lors, sa détention au camp a déjà été deux fois remplacée par un internement à la prison « punitive » de Vladimir, où le régime déjà insupportable des camps est poussé à l'extrême.

Boukovski est gravement malade. Les rapports officiels des médecins pénitentiaires attestent qu'il est atteint d'une grave maladie du foie et d'épuisement physique et nerveux. Or ce diagnostic est notoirement inférieur à la réalité.

(...) La vie d'un homme qui a donné sa liberté pour ceux qui ont été ou qui sont encore internés dans les prisons psychiatriques est en danger aujourd'hui.

(...) C'est grâce aux efforts dévoués de Boukovski qu'il a été possible d'obtenir la libération des hôpitaux psychiatriques de type spécial du général Pierre Grigorenko, un communiste, du mathématicien marxiste Léonid Pliouchtch, de l'écrivain Nathalie Gorbanevskaïa et d'autres internés.

(1) Arrêté en 1967 et condamné à sept ans de détention, le poète Youri Galanskov est mort, en novembre 1972, dans un camp à régime sévère.

Autriche

« Carlos » était le chef du commando organisé contre l'OPEP, confirme la police

De notre correspondante

Vienne. — Six semaines après l'attentat contre le siège de l'OPEP, au cours duquel onze ministres de l'énergie et quelque soixante-dix autres personnes avaient été pris en otage, la police autrichienne a présenté le vendredi 30 janvier le résultat de ses recherches sur l'identité des six terroristes impliqués dans cette affaire.

La police a formellement identifié le chef de la bande comme étant Illich Ramirez Sanchez, dit « Carlos », alors qu'au lendemain de l'attentat M. Roesch, ministre de l'intérieur, n'avait pu être affirmatif sur ce point. Les autorités policières ont aussi reconnu dans la jeune femme qui faisait partie du commando et qui a tué deux personnes Gabriele Kroecher, née à Ziegendorf, en R.F.A., âgée de vingt-cinq ans, parlant couramment l'anglais et l'arabe, elle est accusée d'avoir participé à plusieurs hold-up de banques, notamment à Berlin et à Recklinghausen, en 1972, et d'avoir tué la même année un policier ainsi qu'un fonctionnaire. Condamnée à huit ans de prison, elle a été libérée en même temps que d'autres membres du groupe Baader-Meinhoff au moment de l'affaire de l'enlèvement de Peter Lorenz, chef du parti C.D.U. de Berlin-Ouest.

Un troisième terroriste a été identifié par la police : Hans-Joachim Klein, originaire de Francfort, et âgé de vingt-neuf ans. Il avait été grièvement blessé au moment de l'attentat de Vienne. Klein est connu des autorités policières ouest-allemandes pour avoir participé à plusieurs vols à main armée.

Quant aux trois hommes qui ont participé à la prise d'otages du siège de l'OPEP, la police n'a pu qu'en donner un signalement assez détaillé. L'un d'eux se nommerait *« Khalid »*, serait âgé d'une trentaine d'années et aurait été le second de Carlos. Il pratique couramment les langues anglaise, française et arabe. Le deuxième s'appellerait « Josef » aurait un type méditerranéen et ne parlerait que l'arabe. Le troisième aurait eu pour rôle principal de faire le guet pour le commando.

Les autorités ont encore précisé que les six terroristes avaient des complices dans la capitale autrichienne, et que ceux-ci leur auraient procuré un logement et une voiture.

Ce bilan fait suite au rapport présenté sur cette question, il y a quelques jours, au Parlement par le chancelier Bruno Kreisky. A cette occasion, M. Kreisky a rappelé que son gouvernement avait agi en vue de préserver avant tout les vies humaines. Le chancelier a toutefois reconnu que *« les risques qui pouvaient être encourus à l'OPEP avaient été sous-estimés »*.

ANITA RIND.

CORRESPONDANCE

A propos de l'irrédentisme basque

M. Telesforo de Monzon nous adresse, au sujet des articles de Léo Palacio intitulés « L'irrédentisme basque » (le Monde des 30 *et 31 décembre et du 1er janvier), et notamment du premier, qu'il qualifie de « très intéressant », la mise au point suivante :*

1) Contrairement à ce qu'il affirme, je ne fais pas partie aujourd'hui du gouvernement basque, dont j'ai été, jadis, il est vrai, le ministre de l'intérieur.

2) Il rapporte de moi deux propos que je n'ai jamais tenus : *a)* « qu'ETA est liée à la quatrième Internationale » ; *b)* « qu'en arrivant en 1936 à Béhobie, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, nos compatriotes français nous insultaient, levant à notre passage le bras droit pour le salut fasciste. »

Quant à M. Albert Viala, maire d'Arcangues et président de l'Association pour la création d'un département basque, il écrit :

L'idée de créer un nouveau département dans la partie des Pyrénées-Atlantiques qui correspond à la région de Bayonne et au pays Basque français cacherait, selon certains commentateurs, dont Léo Palacio, une revendication plus ou moins autonomiste liée à celle que connaissent la Navarre et les provinces basques d'Espagne.

L'illogisme et l'incohérence de cette interprétation prêteraient à sourire si elles ne risquaient pas de jeter le discrédit sur une réforme parfaitement raisonnable et fondée.

Illogisme parce que l'on ne voit pas en quoi le fait de demander la création d'une institution aussi fondamentale, qu'un nouveau département avec son corollaire le rapprochement de l'administration française, puisse être tenu pour une manœuvre tendant à rompre l'intégrité du territoire national.

Incohérence ensuite car la « partition » de ce département a été demandée bien avant que le problème basque espagnol revête l'importance qu'on lui connaît aujourd'hui : réclamé dès la création du département des Basses-Pyrénées en 1792, puis tout au long du *dix-neuvième siècle, récemment* encore en 1947, ce découpage n'a cessé d'être une revendication constante des responsables de l'économie régionale.

De quoi s'agit-il en fait ?

Les deux cent quarante mille habitants, basques ou non, que compterait ce nouveau département sont, dans leur immense majorité, hostiles à toute idée de séparatisme ou d'autonomie avec ou sans les provinces basques voisines.

Cette même population est, par contre, profondément attachée au pays Basque soit pour des raisons d'origine, de langue ou de culture, soit parce qu'elle y est née, y vit et tient à y rester.

Seule une accumulation de maladresses et d'incompréhensions pourrait modifier cet état de fait, beaucoup plus sans doute que l'action de mouvements politiques extrémistes ou marginaux.

On peut craindre, cependant, qu'une approche trop désinvolte de cette question conduise à de sérieuses difficultés dans l'avenir.

En effet, chaque jour plus nombreux seront ceux qui découvriront que les provinces voisines bénéficient de la part de l'Etat espagnol d'un traitement privilégié qui contribue à améliorer encore leur situation économique et culturelle déjà prospère : ils n'en ressentiront que plus d'amertume devant la situation subalterne du pays Basque français et la médiocre considération dont il jouit auprès du pouvoir central.

Il est certain que cette comparaison alimentera en permanence un climat d'insatisfaction et cristallisera les mécontentements les plus divers, très au-delà des revendications culturelles et linguistiques.

C'est dans cette perspective, et dans cette perspective seule, que la création d'un nouveau département permettrait de résoudre les *problèmes* économiques et politiques de cette région et éviterait une détérioration de l'état d'esprit actuel de la population.

(PUBLICITE)

UNIVERSITE DES SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET SOCIALES DE STRASBOURG
INSTITUT DE RECHERCHES JURIDIQUES, POLITIQUES ET SOCIALES
CENTRE DE RECHERCHES SUR L'U.R.S.S. ET LES PAYS DE L'EST

Annuaire de l'U.R.S.S. et des Pays Socialistes Européens 1974

Un beau volume relié, format 16×24 cm de 675 pages .... 130 F

Prière de faire parvenir vos commandes au
CENTRE DE RECHERCHES SUR L'U.R.S.S. ET LES PAYS DE L'EST
Place d'Athènes - 67084 Strasbourg Cedex (France)

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

...ES ET BARRE AU BRÉSIL

...raper son retard

...ont adopté une position d'att...

...proposition occidentale

...ction des forces en Europe

CHARLES VANHECKE

...nando

...police

L'ÉLECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le test d'une volonté politique

(Suite de la première page.)

Et tout d'abord, en quoi l'élection du Parlement européen au suffrage universel constituera-t-elle un progrès ?

Je rappellerai pour mémoire que nous avons promis d'utiliser ce mode de scrutin en signant le traité de Rome. L'argument n'est pas dérisoire. Le respect des traités consiste en effet à se respecter soi-même.

En second lieu, l'élection — prévue en 1978 — du Parlement européen au suffrage universel donnera à la construction européenne une base politique et pour tout dire une légitimité démocratique qui manque actuellement à des institutions dont la coloration générale est indéniablement administrative, voire technocratique : il s'agit de savoir si nous pouvons passer de l'Europe des bureaux à l'Europe des peuples. Autrement dit, est-il ou non souhaitable d'apporter un supplément d'âme à cette construction que les nations de l'Europe occidentale essayent de bâtir depuis plus de vingt ans ?

A ces arguments, on peut opposer la peur de l'inconnu. Elire le Parlement européen au suffrage universel modifiera profondément l'équilibre des forces entre les institutions européennes, telles qu'elles ont été définies en 1958 — assemblée, conseil des ministres, commission, cour de justice. L'idée est exacte. Qui peut prétendre, en effet, que l'élection du président de la République, en France, au suffrage universel, n'a pas introduit une novation fondamentale dans l'équilibre des pouvoirs prévu dans la Constitution de 1958 ?

Mais si l'idée est exacte, il ne s'ensuit pas que l'argument soit pertinent. On peut soutenir, au contraire, que nous en sommes arrivés à un point de la construction européenne où, les institutions n'étant plus adaptées, une novation doit préluder à la mise en place d'un nouvel équilibre.

Cela est vrai quelle que soit la valeur des hommes. Ah ! les interminables séances de Bruxelles, leur rituel avec les réunions restreintes où l'on se retrouve à cinquante sans compter les interprètes, leurs poses, leurs marathons, leurs fausses colères, les confidences faites face au public, l'impossibilité absolue du secret, les compromis arrachés au petit jour à des ministres épuisés entourés d'une cohorte d'experts jacasseurs, tout cela donne davantage l'impression d'un grand magasin un jour de soldes que d'un endroit où se fait l'histoire. Faut-il que l'idée européenne corresponde à une nécessité pour résister à une désacralisation aussi prolongée !

Bref, il faut, on le voit, changer les habitudes et modifier la façon dont les décisions se prennent au niveau de la Communauté.

Or on peut penser qu'en créant dans un premier stade un déséquilibre au profit de l'Assemblée, on rendra nécessaire — et donc possible — la mise en place d'un exécutif communautaire *procédant directement des Etats*. Et c'est ainsi que sera retrouvé le fil d'Ariane gaullien dont certains détracteurs du projet craignent la disparition.

***

Les adversaires du projet avancent essentiellement deux arguments.

Le premier — qui est le plus général — consiste à opposer à la souveraineté nationale la supranationalité des institutions européennes.

Ceci est de la théologie. Les réalités sont bien différentes : en effet, le général de Gaulle a non seulement admis, mais demandé, voire exigé, que les prix agricoles, par exemple, soient fixés à Bruxelles et non plus individuellement et donc librement dans chaque capitale. S'agissant de ce qu'on a appelé à tort la règle de l'unanimité au sein de la Communauté, il s'est borné à indiquer — ce qui n'est que le bon sens — que lorsqu'un Etat considérait qu'un de ses intérêts essentiels était en jeu, il fallait poursuivre la discussion jusqu'à ce que l'on tombe d'accord et, jusqu'à présent, jamais cette disposition n'a été invoquée par la France.

Au contraire, dans la vie quotidienne de la Communauté, nous nous sommes pliés de bonne grâce chaque fois que les traités le prévoyaient devant *les majorités* qualifiées qui se formaient contre nous — comme elles se sont formées également contre tel ou tel de nos partenaires — et cela dans des matières assez importantes comme le vote du budget communautaire par le conseil des ministres des Neuf.

Georges Pompidou est allé plus loin en prévoyant, dès 1972, lors de la Conférence de Paris, que l'ensemble des relations entre les Etats de la Communauté devrait « être transformé en une union européenne avant la fin de la présente décennie ».

Il avait indiqué parallèlement que des transferts de souveraineté lui semblaient légitimes chaque fois qu'ils étaient nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté.

Le second argument mérite plus de considération. Il consiste à rappeler que le général de Gaulle a restauré *en France* l'autorité de l'Etat et que nos démocraties de tradition parlementaire doivent s'adapter pour faire face à la complexité croissante des problèmes. Est-il dès lors raisonnable de risquer d'instaurer sur le plan européen un gouvernement d'Assemblée alors que les méfaits de cette formule ont été surabondamment démontrés ?

Il est vrai que la tradition de la Ve République a consisté, dans le cheminement vers une confédération européenne, à donner la priorité à la mise en place d'un exécutif.

Telle semblait être la pensée du président Pompidou. Ce dernier l'a développée dans sa conférence de presse du 21 janvier 1971 qui fut la première déclaration publique dans laquelle un chef d'Etat européen esquissait sa conception des institutions européennes. Georges Pompidou déclarait au passage : « *Que la querelle de la supranationalité est une fausse querelle.* » Et il poursuivait : « *Il me paraît évident que le jour où il y aura un véritable gouvernement européen, il faudra qu'il y ait un véritable Parlement européen.* »

A vrai dire, il semble que s'il y a novation dans la position de M. Giscard d'Estaing, elle tient davantage à la tactique mise en avant par le président de la République qu'à l'objectif poursuivi. Cet objectif n'est-il pas analogue à celui qu'avait esquissé son prédécesseur, à savoir mettre face à face un véritable gouvernement européen et un véritable Parlement européen ?

Un véritable dialogue nécessite de véritables partenaires. Or, on voit poindre cet exécutif à travers le Conseil européen qui, depuis la fin de 1974, réunit trois fois par an les neuf chefs de gouvernement de la Communauté, accompagnés uniquement de leurs ministres des affaires étrangères. C'est, en effet, à ce niveau, au cours de rencontres *régulières et sans experts*, dans une formation analogue à celle d'un conseil des ministres national que sont évoqués, traités et résolus les grands problèmes. Il n'est guère de réunion de ce type qui n'ait été marquée par des décisions positives dont l'absence aurait bloqué la vie de la Communauté : *mise en œuvre* d'un Fonds européen de développement régional à Paris en décembre 1974, solution du problème budgétaire posé par les Anglais à leurs partenaires de la Communauté à Dublin en mars 1975, *décisions* préfigurant une politique européenne de l'énergie à Rome en décembre 1975.

Cette émergence d'un exécutif européen se réalise peu à peu sous nos yeux, non pas à partir du schéma initial imaginé par les pères de l'Europe, c'est-à-dire par le biais d'une haute autorité ou d'une commission composée de sages choisis pour leur compétence technique, mais bien, conformément à la tradition de notre politique étrangère, par la coopération directe des gouvernements intéressés, la Commission de Bruxelles étant, comme il se doit, associée à cette forme nouvelle.

Mais avec quel *partenaire* le Conseil européen pourra-t-il dialoguer s'il n'a pas en face de lui comme l'exigent les traditions démocratiques de nos pays un Parlement élu au suffrage universel ? Et en sens inverse, l'élection du Parlement au suffrage universel ne précipitera-t-elle pas, au sens chimique du terme, le processus qui doit aboutir à la mise en œuvre formelle d'un exécutif européen ?

***

Ainsi, loin de s'opposer, l'exécutif et le législatif européens doivent progresser de pair, de même que l'on ne saurait marcher sans avancer alternativement la jambe droite et la jambe gauche et peu importe de savoir quelle est celle des deux jambes qui avance la première. L'essentiel est de savoir si l'on veut marcher et donc où l'on veut aller.

Tel est finalement le vrai problème. Les adversaires de l'élection du Parlement européen au suffrage universel ne s'opposent pas aux partisans de cette élection sur un *point technique*, aussi important soit-il. Cette question permet tout simplement aux partisans et aux adversaires de l'Europe de se compter.

Il n'est pas question, en effet, de figer la grande espérance européenne dans *les formes* que nous connaissons actuellement. Quels que soient leurs mérites, ces formes ont fait leur temps ; d'ailleurs, elles ne sauraient permettre d'animer une Communauté qui comprendra demain la Grèce, après-demain, on l'espère, l'Espagne, et un jour sans doute le Portugal. Or, dans un monde où la démocratie perd chaque jour un peu de terrain, les nations de l'Europe occidentale restent unies par une tradition démocratique commune.

Comment peut-on espérer que les citoyens de nos pays s'intéressent à des institutions qui ne traitent pas les grands problèmes politiques d'intérêt commun ? Et comment ces institutions pourraient-elles traiter ces problèmes si, à l'image de ce qui se passe à l'intérieur de chacun des Etats de notre Communauté, elles ne procédaient pas directement du *suffrage* universel ?

Dans le monde incertain et dangereux où nous vivons, ces considérations ne sont pas théoriques : chacun sait que les cités de la Grèce antique ont perdu leur autonomie *parce qu'elles n'ont pas voulu s'unir*. L'intérêt national, le bon sens, le souci très concret de la défense de nos libertés, tout nous commande de faire l'Europe.

JEAN-RENÉ BERNARD.

La Paille et la Poutre

M. Louis C. D. Joss, de Bruxelles, nous écrit :

MM. Peyrefitte et Gorse, dans votre numéro du 23 janvier, se sont montrés juristes fort rigoureux en relevant que *le Monde* a titré (abusivement) « Le Parlement européen » un article où il est question de l'« Assemblée parlementaire européenne » qui, malgré les termes du traité de Rome, a unilatéralement choisi de s'appeler « Parlement ».

Las, la rigueur de vos correspondants à l'égard des textes constitutifs de la Communauté européenne s'effrite quelques lignes plus loin, quand ils évoquent la « règle de l'unanimité ». Or je lis l'article 148 du traité de Rome, qui stipule en ce qui concerne le conseil des ministres :

« Sauf dispositions contraires du présent traité, les délibérations du Conseil sont acquises à la majorité des membres qui le composent... » L'unanimité n'est donc pas la règle, mais l'exception, et c'est un gouvernement où les amis de MM. Peyrefitte et Gorse, *sinon eux-mêmes*, étaient au pouvoir qui, en 1965, par le coup de la « chaise vide » a mis en échec unilatéralement cet article du traité. Eternelle actualité de la parabole de la paille et de la poutre !

M. Fabre : le scrutin doit être le même dans l'ensemble de la Communauté

M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche, a évoqué vendredi 30 janvier, au cours d'une conférence de presse, le retour de M. Pierre Brousse, sénateur de l'Hérault, place de Valois. « C'est une affaire classée, a-t-il déclaré. Il a hésité deux ans avant de nous rejoindre, deux ans avant de nous quitter. Il fait partie de ces gens prudents qui, avant de partir en voyage, prennent leur billet de retour. »

Le député de l'Aveyron a déclaré ensuite, à propos de l'élection du Parlement européen au suffrage universel : « *La condition d'une véritable élection démocratique c'est l'unicité du mode de scrutin dans l'ensemble des pays de la Communauté. Nous ne pouvons accepter que dans chaque pays on fige le mode de scrutin tel qu'il est. Il est en outre illogique que le gouvernement se déclare favorable à l'élection au suffrage universel du Parlement européen mais le refuse lorsqu'il s'agit des assemblées régionales. La démocratie ne se divise pas.* »

Le président des radicaux de gauche a d'autre part condamné l'« atlantisme » et réclamé « *des Etats-Unis d'Europe qui ne soient pas l'Europe des Etats-Unis* ». Il a une nouvelle fois souhaité la mise en chantier d'un programme commun à l'ensemble de la gauche européenne.

Une critique du rapport Jospin

M. Robert Fabre a enfin évoqué la publication du rapport de M. Lionel Jospin, membre du secrétariat du parti socialiste, sur les relations P.C.-P.S. Il a déclaré :

« *Nous remarquons que le P.C.F. bien qu'il ait encore du chemin à faire pour se rapprocher de nos propres conceptions de la démocratie, a sensiblement évolué. Il est logique que la droite conservatrice fasse preuve à ce sujet d'incrédulité. Il faut être plus nuancé. A ce propos le rapport Jospin suscite des interrogations. Nous souhaitons des éclaircissements. Quand le P.C.F. avait engagé une polémique contre le P.S., nous lui avions fait des remarques. Nous ne pourrions pas être amenés à agir de même vis-à-vis du P.S. s'il succombait à la tentation de la primauté, voire d'un certain isolement. Nous agissons toujours pour plus d'union. Il n'est pas concevable que nous soyons les uns par rapport aux autres en état de suspicion.* »

M. Olivier Guichard : éviter une solution supranationale

M. Olivier Guichard, député U.D.R. de la Loire-Atlantique, président du Mouvement pour l'indépendance de l'Europe, qui vient de publier un manifeste à propos de l'élection du Parlement européen au suffrage universel (*le Monde* du 21 janvier), a déclaré le 29 janvier à France-Inter : « *Il est assez amusant de considérer comme une restriction* [le fait de demander que l'élection ait lieu dans *toute l'Europe* au moment et dans toute l'Europe au même moment et dans les mêmes conditions]. *C'est purement et simplement la reprise de l'article 138 du traité de Rome qui a été signé par tous les Etats, qui a été ratifié par la France et dont nous demandons l'application parce que nous estimons que c'est le moyen de sensibiliser les différentes nations européennes à une élection qui ne tuavoir de l'importance.*

» *Tout ce qu'on peut faire pour améliorer l'état de l'Europe rencontre l'accord du Mouvement pour l'indépendance de l'Europe, à condition qu'on ne sorte pas du traité, et qu'on n'aille pas vers des solutions de caractère supranational. L'Assemblée européenne qu'on envisage d'élire au suffrage universel a été conçue pour avoir les mêmes pouvoirs que l'Assemblée actuelle. L'augmentation de ces pouvoirs ne pourrait venir que d'une décision prise par le Conseil européen, c'est-à-dire par la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement.*

» *Je comprends très bien les craintes qu'on peut avoir dans ce domaine, parce que les précédents ne sont pas toujours encourageants... Nous voulons tous éviter cette espèce de risque de parlementarisme que pourrait créer l'élection au suffrage universel d'une Assemblée européenne. Nous comprenons très bien aussi que cela peut accentuer les clivages politiques nationaux et les transférer sur le plan européen, ce qui ne serait pas très bon. Puis nous ne voulons pas — de cela nous sommes tous d'accord, avec je crois la très grande majorité des Français — qu'il y ait une espèce de dérapage vers le supranational.* »

Enfin M. Guichard estime qu'un référendum sur ce sujet « n'apporterait pas beaucoup d'indications précises au gouvernement ».

lisez
lutte ouvrière
l'hebdomadaire de l'extrême-gauche

(PUBLICITÉ)

ASSOCIATION MÉDICALE POUR LA DÉFENSE DE LA PERSONNALITÉ MORALE D'EDMOND SIMEONI

L'exceptionnelle personnalité d'Edmond SIMEONI a incité 434 médecins, dont 34 professeurs de Faculté, à se grouper en Association pour en porter témoignage et par là même contribuer à sa défense.

Le Docteur Edmond SIMEONI, spécialiste des maladies de l'appareil digestif, a une compétence professionnelle unanimement reconnue par tous ses confrères. Son dévouement vis-à-vis de ses malades, quotidiennement constaté, est illimité ; ceux qui peuvent en témoigner sont innombrables.

Le rayonnement d'Edmond SIMEONI n'a pu laisser indifférent tous ceux qui l'ont approché. Son enthousiasme et sa générosité l'ont conduit à un *don entier de sa personne dans tout* ce qu'il a entrepris. Son sens des responsabilités et son courage lui ont dicté ses engagements. Sa droiture sans concession et son honnêteté irréprochable le guident dans la conduite de sa vie.

Edmond SIMEONI ne se soustrait pas à ses responsabilités, notre Association tient à assumer les siennes en cautionnant devant l'opinion publique une personnalité qui ne peut laisser indifférent ceux qui auront la responsabilité de juger Edmond SIMEONI.

LISTE DES MÉDECINS SIGNATAIRES :

Prof. P. Acquaviva (Marseille) ; Dr. S. Acquaviva (Marseille) ; Dr. G. Adhoute (Fréjus) ; Dr. M. Agavnian (Marseille) ; Dr. J. Ajaccio (Bastia) ; Dr. A. Alichérif (Marseille) ; Dr. G. Albarensa (Marseille) ; Dr. A. Ambrosi Santamaria (Marseille) ; Dr. R. Andrei (Marseille) ; Dr. G. Andrei (Marseille) ; Dr. P. Andrei (Moriani plage) ; Dr. H. Antonelli (Marseille) ; Dr. M.A. Antoni (Marseille) ; Dr. Ch. Antonini (Marseille) ; Dr. P. Antonrotti (Marseille) ; Dr. P. Arezki Fredenucci (Marseille) ; Dr. E. Albano (Calenzana) ; Dr. J.-F. Armogathe (Marseille) ; Dr. J. Arneodo (Nice) ; Dr. D. Arrighi (Piana) ; Dr. P. Astich-Grand (Marseille) ; Dr. M. Astier (La Tour d'Aigues) ; Dr. G. Audibert (Marseille) ; Prof. M. Audier (Marseille) ; Prof. R. Assadoerian (Marseille) ; Prof. R. Aquaron (Cameroun) ; Dr. A. Aucomte (Marseille) ; Dr. Ch. Arrighi (Marseille) ;

Dr. J. Badetti (Marseille) ; Dr. L. Badetti (Ajaccio) ; Dr. J. Baldacci (Piana) ; Dr. J. Bartoli (Marseille) ; Dr. J. Bartolini (Marseille) ; Dr. F. Bartoli (Marseille) ; Dr. J. Battesti (Ghisonaccia) ; Dr. J. Battesti (La Ciotat) ; Dr. Y. Bathias (Ajaccio) ; Dr. P. Brochery (Ajaccio) ; Dr. M. Bailey (Marseille) ; Dr. J. Benedetti (Ajaccio) ; Dr. G. Bertucci (Marseille) ; Dr. A. Bizarri (Ajaccio) ; Pr. B. Blanc (Marseille) ; Dr. F. Benedetti (Sartène) ; Dr. G. Bœuf (Marseille) ; Dr. P. Bon (Bastia) ; Dr. P. Bergman (Tarascon) ; Dr. T. Bonelli (Ajaccio) ; Dr. J. Bonnet (Antibes) ; Dr. J. Bonifaci (Marseille) ; Dr. M. Bordigoni (Marseille) ; Dr. G. Boyadjian (Marseille) ; Prof. R. Bricot (Marseille) ; Dr. Y. Brusquet (Aix) ; Dr. D. Buresi (Ajaccio) ; Dr. J. Bouveyron (Marseille) ; Prof. Y. Baille (Marseille) ; Dr. J. Bieggi (Bastia) ; Dr. J. Berthier (Arles) ; Dr. P. Bartoli (Marseille) ; Dr. A. Boffico (Bastia) ; Dr. P. Bisson (Marseille) ; Dr. M.-C. Soubaben (Marseille) ;

Dr. D. Chae Huu (Marseille) ; Dr. R. Chargois (Marseille) ; Dr. P. Cachard (Ile-Rousse) ; Dr. C. Cagnol (Marseille) ; Dr. J. Catier (Avignon) ; Dr. A. Calabrese (Marseille) ; Dr. A. Calabrese (Marseille) ; Dr. M. Calendini (Marseille) ; Dr. J.-F. Calendini (Bastia) ; Dr. Ch. Calendini (Penta-di-Casinca) ; Dr. A. Camau (Marseille) ; Dr. J. Campocasso (Marseille) ; Prof. M. Cannoni (Marseille) ; Dr. P. Cappeliu (Ajaccio) ; Dr. C. Cappellini-Demaisco (Ajaccio) ; Dr. H. Carrananta (Marseille) ; Dr. P. Carghino (Marseille) ; Dr. P. Carrolegi (Ajaccio) ; Prof. C. Castaiore (Marseille) ; Dr. Caeo (Marseille) ; Dr. G. Castel (Rognac) ; Dr. M. Campana (Basdel) ; Dr. G. Castellani (Bastia) ; Dr. J. Castelli (Bastia) ; Dr. P. Castarel (Ajaccio) ; Dr. M. Castro-Castelles (Marseille) ; Dr. R. Castro (Marseille) ; Dr. R. Caujollé (Marseille) ; Dr. R. Cayol (Marseille) ; Dr. M.-A. Ceccaldi (Marseille) ; Dr. Cl. Chais (Marseille) ; Dr. A. Chorallan (Marseille) ; Dr. M. Chamilan (Marseille) ; Dr. A. Charles (Bastia) ; Dr. P. Chiaramonti (Bastia) ; Dr. H. Chiarelli (Bastia) ; Dr. R. Clais (Marseille) ; Dr. F. Clantarani (Marseille) ;

Prof. J.-L. Codaccioni (Marseille) ; Dr. H. Cohen (Marseille) ; Dr. F. Colombani (Marseille) ; Dr. A. Colombu (Marseille) ; Dr. M. Colonna (Ajaccio) ; Dr. P. Colonna d'Istria (Marseille) ; Dr. O. Colonna de Cinarca (Ajaccio) ; Dr. F. Colonna d'Istria (Ajaccio) ; Dr. I. Colonna (Bastia) ; Prof. F. Comiti (Marseille) ; Dr. P. Comiti (Ajaccio) ; Dr. S. Concetori (Marseille) ; Dr. V. Conti (Marseille) ; Dr. P. Coquillat (Ajaccio) ; Dr. J. Costa (Marseille) ; Dr. A. Costes (Marseille) ; Dr. A. Cougard (Aix) ; Dr. J. Corazzini (Pietraserena) ; Dr. X. Cristofari (Menton) ; Dr. N. Cucchi (Porto-Vecchio) ; Dr. P. Cucchi (Porto-Vecchio) ; Dr. J.-P. de Cuttoli (Marseille) ;

Dr. J. Darner (Marseille) ; Dr. G. Danvin (Marseille) ; Dr. B. Dauger (Marseille) ; Dr. E. Daemas (Marseille) ; Dr. J.-P. Debergue (Ajaccio) ; Dr. M. Deck (Marseille) ; Dr. J. Delannoy (Marseille) ; Dr. A. Delaye (Marseille) ; Dr. R. Delss (Marseille) ; Dr. Y. Dimartino (Bastia) ; Prof. J. Delmont (Nice) ; Dr. J. Denis (Marseille) ; Dr. H. Desgeorges (Nice) ; Prof. R. Devin (Marseille) ; Dr. F. Dias (Marseille) ; Dr. J. Dias (Marseille) ; Dr. J. Dizeur (Cannes) ; Dr. Ch. Dorie (Calvi) ; Dr. Ch. Dravet (Marseille) ; Dr. J.-C. Dufiot (Marseille) ; Dr. A. Dupont Riehl (Marseille) ; Dr. J. Empereire (Marseille) ;

Dr. A. Fani (Bastia) ; Dr. H. Fevalelli (San-Nicolao) ; Dr. A. Felce (Marseille) ; Dr. J. Felicelli (Marseille) ; Dr. J. Felician (Marseille) ; Dr. P. Ferracci (Marseille) ; Dr. J. Ferracci (Marseille) ; Dr. I. Ferrandi (Marseille) ; Dr. A. Ferrem (Santa-Lucia-de-Tallano) ; Dr. Ch. Ferrer (Marseille) ; Dr. P. Filippi (Bastia) ; Prof. J. Figarella (Marseille) ; Dr. A.-F. Filippi (Bastia) ; Dr. R. Fiorentino (Marseille) ; Mlle N. Fiorsaca (Marseille) ; M. J.-P. Florence (Marseille) ; Dr. G. Fogacci (Ajaccio) ; Dr. R. Foliana (Gréoux) ; Dr. P. Fournier (Marseille) ; Dr. L. Fredenucci (Marseille) ; Dr. P. Franconi (Venaco) ; Dr. V. Fernacti (Marseille) ; Dr. P.-G. Ferreol (Ajaccio) ;

Dr. M. Gatni (Ajaccio) ; Dr. Gareazzi (Bastia) ; Dr. J. Gallet (Marseille) ; Dr. G. Gallo (Marseille) ; Dr. F. Gambarelli (Marseille) ; Dr. J.-D. Gambarelli (Marseille) ; Dr. H. Gambini (Marseille) ; Dr. G. Gastaud (Marseille) ; Dr. S. Geller (Marseille) ; Dr. Y.-J. Gelormini (Bastia) ; M. M. Gerbe (Marseille) ; Dr. D. Germoni (Marseille) ; Dr. F. Geromini (Calacuccia) ; Dr. J. Gherardi-Fava (Bastia) ; Dr. P.-P. Giacomi (Borgo) ; Dr. L. Giacomoni (Entrevaux) ; Dr. H. Giamarchi (Bastia) ; Dr. J.-P. Giorgi (Bastia) ; Dr. R. Giraud (Marseille) ; Dr. M. Giraud (Marseille) ; Dr. A. Girolami (Marseille) ; Dr. P. Giudicelli (Marseille) ; Dr. J.-F. Giudicelli (Borgo) ; Dr. P. Giustiniani (Marseille) ; Dr. J.-C. Grandperrin (Tarascon) ; Prof. P. Granjon (Marseille) ; Dr. B. Granjon (Marseille) ; Dr. J. Grabone (Calvi) ; Dr. G. Grazziani (Bastia) ; Dr. S. Grimaldi (Marseille) ; Dr. J. Grimaldi (Ceyreste) ; Dr. L. Grugnardi (Marseille) ; Dr. D. Gubanti (Ajaccio) ; Dr. J. Guercie (Marseille) ; Dr. A. Guernomprez (Bastia) ; Dr. J. Guglielmi (Ajaccio) ; Dr. A. Giudicci (Marseille) ; Dr. Ch. Guigou (Marseille) ; Dr. P. Guin (Marseille) ; Dr. E. Gmajon (Marseille) ; Prof. A. Gauthier (Marseille) ; Dr. H. Guasconi (Bastia) ;

Dr. Cl. Habasque (Marseille) ; Dr. A. Hercy (Marseille) ; Dr. M. Hassanaly (Marseille) ; Dr. H. Hornung (Marseille) ; Dr. J. Iglesias (Bastia) ; Prof. P. Imbert (Marseille) ; Dr. Ph. Ivaldi (Marignane) ; Dr. G. Jars (Marseille) ; Dr. N. Jars (Marseille) ; Dr. A. Jobin (Marseille) ; Prof. P. Jouve (Marseille) ; Dr. A. Jellen (Marseille) ; Prof. M. Kasbarian (Marseille) ; Dr. B. Kampf (Bastia) ; Dr. H. Latour (Bastia) ; Dr. A. Lafranchi (Bastia) ; Dr. P. Lanzalavi (Ile-Rousse) ; Dr. A. Lena (Marseille) ; Dr. M. Leandri (Marseille) ; Dr. F. Leonetti (Marseille) ; Dr. P. Leopoldi (Ile-Rousse) ; Dr. M. Lepelletier (Marseille) ; Dr. J.-B. Leschi (Aléria) ; Dr. M. Legré (Marseille) ; Dr. J. Leschi (Corte) ; Dr. M. Lewintre (Albertville) ; Dr. G. Liandra (Marseille) ; Dr. P. Lieutaud (Casamozza) ; Dr. B. Ljunggren (Nice) ; Dr. J.-M. Liapasset (Corte) ; Dr. J. Lombert (Nice) ; Dr. M. Louis (Ajaccio) ; Dr. I. Luciani (Marseille) ; Dr. J.-M. Luciani (Marseille) ; Dr. J. Luciani-Muraggi (Marseille) ; Dr. J.-M. Lucioni (Marseille) ; Dr. J. Lucchini (Sartène) ; Dr. R. Luccardi (Marseille) ; Dr. F. Luccioni (Marseille) ; Dr. A. Luiggi (Ile-Rousse) ; Dr. F. Lusetti (Marseille) ; Prof. R. Luccioni (Marseille) ; Dr. J. Lorec (Marseille) ; Prof. R. Louis (Marseille) ;

Dr. G. Mac Daniel (Bastia) ; Dr. D. Maestracci (Marseille) ; Dr. D.P. Maestracci (Marseille) ; Dr. Ph. Manrusi (Centuri) ; Dr. F. Manrique (Marseille) ; Dr. P. Manzi (Bastia) ; Dr. J.-D. Marcotorchino (Marseille) ; Dr. B. Martotti (Marseille) ; Dr. J.-M. Martelli (Calvi) ; Dr. B. Martin (Bastia) ; Dr. C. Mary (Corte) ; Dr. J. Marzocchi (Bastia) ; Dr. G. Masini (Bastia) ; Dr. C. Masioi Mariani (Bastia) ; Dr. G. Massiot (Calvi) ; Dr. J.-L. Masson (Bastia) ; Dr. Massot (Marseille) ; Dr. A. Mattei (Marseille) ; Dr. J.-L. Mattei (Marseille) ; Dr. F. Mattei (Ajaccio) ; Dr. J.-B. Matter (Miomo) ; Dr. M.-C. Maynadier (Fosieni) ; Dr. Ph. Mengy (Marseille) ; Dr. C. Mercier (Marseille) ; Dr. P. Meyere (Marseille) ; Dr. T. Migozzi (Marseille) ; Dr. G. Molines (Ajaccio) ; Dr. Ch. Monaco (Aubagne) ; Dr. P. Moreau (Ponte-Leccia) ; Dr. J. Mrozzi (Marseille) ; Dr. F. Mondoloni (Barrel) ; Dr. P. Mondoloni (Sartène) ; Dr. G. Montfort (Marseille) ; Prof. A. Monges (Marseille) ; Prof. H. Monges (Marseille) ; Dr. E. Moracchini (Ponte-Leccia) ; Dr. M. Moretti (Marseille) ; Dr. J. Merlin (Marseille) ; Dr. P. Mouktar (Marseille) ; Dr. J.-C. Muselli (Marseille) ; Dr. J. Muselli (Ajaccio) ; Dr. Y. Maymard (Marseille) ; Dr. R. Mensa (Marseille) ;

Dr. A. Napoleoni (Centuri) ; Dr. P. Nicolai (Marseille) ; Dr. D. Nicolai (Recipello) ; Dr. M.-M. Nicoli (Marseille) ; Dr. A. De Nobili (Vezzani) ; Dr. A. Noble (Ajaccio) ; Dr. I. Orlanducci (Vescovato) ; Prof. A. Orsini (Marseille) ; Dr. J. Orsoni (Marseille) ; Dr. J.-M. Peoir (Marseille) ; Dr. A. Paoli (Gréoux) ; Dr. Y. Patrica (Antibes) ; Dr. J. Patriti (Marseille) ; Dr. A. Pellssier (Marseille) ; Dr. J. Peninon (Propriano) ; Dr. J.-J. Pellegrini (Marseille) ; Dr. W. Pellef (Marseille) ; Dr. F. Pelloni (Ajaccio) ; Dr. R. Deperetti de La Rocca (Bastia) ; Dr. J. Peretti Risterucci (Corte) ; Dr. P. Peretti (Sartène) ; Dr. A. Perret (Ajaccio) ; Dr. R. Philip (Marseille) ; Dr. G. Pidello (Marseille) ; Dr. J. Piari (Marseille) ; Dr. F. Pierovisi (Ajaccio) ; Dr. N. Pierron (Marseille) ; Dr. H. Pietri (Marseille) ; Dr. E. Pinae (Marseille) ; Dr. G. Pisanciel (Marseille) ; Dr. L. Pitti (Marseille) ; Dr. M. Plantavin (Marseille) ; Dr. B. Poliroux (Salon) ; Dr. A. Poggi (Bastia) ; Dr. N.-M. Polacci (Bastia) ; Dr. J.-F. Pollet (Marseille) ; Dr. J. Pollini (Marseille) ; Dr. J. Pollini (Marseille) ; Dr. J. Poliroux (Digne) ; Dr. M. Poncet (Marseille) ; Dr. A. Ponthieu (Marseille) ; Dr. J. Pmt (La Ciotat) ; Prof. L. Poggi (Ajaccio) ; Dr. J. Quastana (Ajaccio) ; Dr. J. Queraud (Ajaccio) ; Dr. M. Quilichini (Marseille) ; Dr. G. Quilichini (Marseille) ; Dr. R. Quilichini (Marseille) ; Prof. M. Quilici (Marseille).

Dr. M. Rabble (Marseille) ; Dr. F.-P. Radersao (Ajaccio) ; Dr. A. Rafaelli (Bastia) ; Dr. S. Raffali (Bastia) ; Dr. L. Raffali (Manosque) ; Dr. M. Rampal (Marseille) ; Prof. E. Reboud (Marseille) ; Dr. D. Renecci (Marseille) ; Dr. P. Regil (Marseille) ; Dr. J.-P. Remacle Bonnet (Marseille) ; Dr. J. Ribot (Bastia) ; Dr. J.-P. Rocca Serra (Marseille) ; Dr. R. Rocco (Marseille) ; Dr. P. Rochu (Marseille) ; Dr. J.-M. Rodde (Marseille) ; Dr. G. Roes (Marseille) ; Dr. Roghi (Marseille) ; Dr. J.-J. Rohner (Marseille) ; Dr. M. Rollet (Marseille) ; Dr. D. Rossi (Marseille) ; Dr. A. Roulf (Marseille) ; Dr. Cl. Roussy (Fréjus) ; Dr. Ch. Roux (Marseille) ; Prof. H. Roux (Marseille) ; Dr. J.-N. Raynal (Toulouse) ; Dr. H. Rocchiccioli (Ajaccio) ; Dr. G. Roux (Marseille) ; Dr. Rinaldi (Bastia) ; Dr. R. Rouzaud (Marseille) ; Dr. Santonacci Berthus (Ajaccio) ; Dr. A. Santonacci (Ajaccio) ; Dr. A. Saint-Pierre (Marseille) ; Mme le Dr. A. Saint-Pierre (Marseille) ; Prof. G. Salamon (Marseille) ; Prof. J. Saldecci (Marseille) ; Dr. A. Salvo (Marseille) ; Dr. H. Saolen (Bastia) ; Dr. J.-P. Santucci (Marseille) ; Dr. C. Santucci (La Motte-du-Caire) ; Dr. M. Sarocchi (Marseille) ; Dr. Savelli (Ile Rousse) ; Dr. A. Savona (Marseille) ; Dr. L. Scarpellini (Marseille) ; Dr. P. Seban (Marseille) ; Prof. R. Sedan (Marseille) ; Dr. J. Selchter (Marseille) ; Dr. Cl. Simeoni (Marseille) ; Dr. A. Simoni (Bastia) ; Prof. R. Simonin (Marseille) ; Dr. J. Smith (Bastia) ; Dr. G. Sobrepere (Marseille) ; Dr. I. Sormani (Marseille) ; Dr. J.-F. Soudier (Bastia) ; Dr. Soulier (Marseille) ; Dr. F. Stefanaggi (Ajaccio) ;

Dr. G. Stolla (Marseille) ; Dr. A. Tassy (Marseille) ; Dr. A. Tavieri (Ajaccio) ; Dr. J.-P. Therond (Marseille) ; Dr. S. Tiberi (Bastia) ; Dr. J. Tect (Marseille) ; Dr. J. Toma (Bastia) ; Dr. M. Tomasi (Marseille) ; Dr. J.-F. Torre (Ajaccio) ; Dr. G. Tourame (Marseille) ; Dr. M. Tremoulet (Ajaccio) ; Dr. J.-C. Tronconi (Marseille) ; Dr. J.-C. Troullleur (Marseille) ; Dr. R. Trupheme (Marseille) ; Dr. A. Turc (Marseille) ; Dr. G. Vacherot (Ajaccio) ; Dr. L. Vadella (San-Nicolao) ; Prof. J. Vague (Marseille) ; Dr. J. Valter (Zicavo) ; Dr. J.-P. Vedel (Nice) ; Dr. Ch. Vegezzi (Marseille) ; Dr. P. Velletini (Bastia) ; Dr. J.-P. Verdot (Marseille) ; Prof. L. Vignoli (Marseille) ; Dr. R. Vignoli (Marseille) ; Dr. L. Viletta (Marseille) ; Dr. R. Villani (Marseille) ; Dr. H. Vincentelli (Marseille) ; Dr. A. Zattara (Marseille) ; Dr. H. Zattara (Marseille) ; Dr. Ch. Zucarelli (Bastia) ; Dr. P. Zuccarelli (Bastia) ; Dr. F. Zuccarelli (Marseille) ; Dr. J. Zuccarelli (Bastia) ; Dr. A. Zurino (Marseille).

POLITIQUE

Les jeunes giscardiens proposent de « dynamiser la vie locale »

Le mouvement des jeunes giscardiens Génération sociale et libérale présente, dans sa lettre hebdomadaire, huit propositions *« pour une nouvelle dynamique des collectivités locales* et *pour un renouveau du cadre communal »*.

Après avoir relevé que *« la grogne des élus locaux se résume en un problème financier (aux tâches nouvelles des communes n'a pas correspondu un accroissement de leurs ressources budgétaires) et en un problème politique (trente-six mille communes, c'est trop, mais on a soin, pour ménager leur susceptibilité politique, de taire le problème du regroupement)*, les jeunes giscardiens proposent les solutions suivantes :

1. La fiscalité locale actuelle doit disparaître et laisser la place à un *impôt économique*, qui évolue tout comme les impôts de l'État. On peut imaginer un impôt additionnel à l'impôt sur le revenu, ou, mieux, que *la taxation des plus-values sur biens immobilisés soit une ressource fiscale locale.*

2. Le maire pourrait disposer d'un *droit de réquisition comptable* pour opportunité.

3. Un *intérêt de 1 ou 2 %* pourrait être accordé aux communes sur les fonds qu'elles déposent au Trésor.

4. On pourrait également créer un *Fonds de péréquation départemental*, alimenté par les trésoreries trop abondantes de certaines communes, contre rémunération.

5. *Un centre de formation des maires* pourrait être organisé et financé par les pouvoirs publics.

6. *Les maires doivent être rémunérés* à plein temps dans les villes d'une certaine importance et à temps partiel dans les communes les plus réduites.

7. Dans les villes d'une certaine importance, la politique de regroupement doit être accélérée pour aboutir à un style d'*administration à deux niveaux*, plus accentué encore que dans les communautés urbaines. La ville et les communes associées géreraient dans le cadre de la communauté urbaine les besoins collectifs des habitants, alors qu'à l'intérieur de quartiers ou d'arrondissements, pourraient être réglés les problèmes plus individuels d'aide sociale et d'animation.

8. Dans les communes rurales, *le niveau cantonal doit être redynamisé*. Là aussi, deux niveaux pourraient coexister. Le canton serait le lieu où la solidarité intercommunale s'exprimerait. Les grandes décisions en matière d'investissement, de transports, y seraient prises par le collège des maires du canton et sous la présidence du conseiller général. Au niveau de la commune, les tâches traditionnelles seraient assumées et la participation des citoyens à la vie commune serait favorisée.

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MAIRES DE FRANCE DÉNONCE UN « PLAN SECRET CONTRE LES COMMUNES RURALES »

(De notre correspondant.)

Saint-Étienne. — La Fédération nationale des maires de France, qui regroupe des maires *ruraux* (elle revendique vingt mille adhérents) et qui est donc distincte de l'Association des maires de France que préside M. Alain Poher, s'est réunie vendredi 30 janvier à Lyon. Elle s'est inquiétée de la non-représentation des communes rurales au sein de la commission d'étude de l'exercice des responsabilités des collectivités locales présidée par M. Olivier Guichard.

Son président, M. Étienne Furtos (modéré favorable à la majorité), maire d'Unias (Loire), a dénoncé ce qu'il estime être « un *plan secret* contre les *communes rurales* ».

« *Dans un premier temps*, a-t-il précisé, *on inviterait les communes rurales à se regrouper au sein de nouveaux organismes dont la vocation serait l'étude des besoins communs et la programmation des équipements correspondants. Dans un second temps, le président de la nouvelle structure de regroupement, qui pourrait couvrir l'ensemble d'un ou plusieurs cantons, se verrait confier de véritables pouvoirs de « super-maire », tandis que les maires des communes rurales ainsi regroupées ne conserveraient que leur écharpe, l'état civil et la police de leur village.* » « *Ainsi anesthésiée, quelque vingt-cinq à trente mille maires auraient cessé de vivre sans qu'on ait jamais dressé leur acte de décès* », a conclu M. Furtos.

LE MAIRE DE CHATENAY-MALABRY EST DÉCÉDÉ

M. André Mignon, maire socialiste de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), est décédé, jeudi 29 janvier, des suites d'une longue maladie. Le conseil municipal se trouve de ce fait partagé à parts égales entre treize socialistes et treize centristes et modérés. Les élus socialistes — dont le maire — avaient annoncé, le 7 novembre 1975, que, lors des prochaines élections municipales ils respecteraient la discipline de leur parti. Un affrontement va donc se produire lors de l'élection partielle entre les deux groupes du conseil municipal qui avaient été élus ensemble en 1971.

[Né le 10 décembre 1898, André Mignon était instituteur. Ancien combattant de la guerre 1914-1918, il avait adhéré à la S.F.I.O. en 1924. En 1940, il avait été fait prisonnier. André Mignon avait été élu premier adjoint de Châtenay en mars 1954. Il était maire de la ville depuis mars 1965.]

L'élection des présidents des conseils régionaux

HAUTE-NORMANDIE : M. BETTENCOURT

M. André Bettencourt, député (rép. ind.) de la Seine-Maritime, ancien ministre, a été réélu, vendredi 30 janvier, président du conseil régional de Haute-Normandie (nos dernières éditions du 31 janvier). Il a obtenu 20 voix contre 7 à M. Richard Pranzo, radical de gauche, qui avait retiré sa candidature pour protester contre des propos de M. Jean Lecanuet : à l'issue d'un premier vote, en effet, trente bulletins ayant été comptés dans l'urne pour vingt-neuf votants, le maire de Rouen avait déclaré : « *La gauche s'amuse.* »

Les postes de vice-présidents ont été attribués, comme l'année dernière, à MM. Roger Fossé, député U.D.R. de Seine-Maritime, Paul Coron, sénateur (Centre dém.) de Seine-Maritime, Olivier Goubert (P.C.), maire de Saint-Étienne-du-Rouvray, Léon Deslandes (Centre dém.), maire de Lillebonne, et Claude Michel, député de l'Eure, qui est le seul élu socialiste de ce département à accepter de siéger au conseil régional.

Ont été reconduits aux postes de *secrétaires* : MM. Daniel Collard (P.C.), Jacques Couture (rép. ind.), Richard Pranzo (rad. gauche) et Albert Verhaeghe (ss ét.).

CENTRE : M. SUDREAU

M. Pierre Sudreau, député réformateur de Loir-et-Cher, maire de Blois, a été élu, vendredi 30 janvier, président du conseil régional du Centre (nos dernières éditions du 31 janvier). Il a recueilli 48 voix contre 6 à M. Claude Nespoulos (P.S.), conseiller général d'Eure-et-Loir, qui devait être ensuite porté à l'une des vice-présidences par 30 voix contre 27 à M. Claude Gerbet (rép. ind.), député d'Eure-et-Loir. M. Sudreau succède à M. Raymond Boisdé, député (rép. ind.) du Cher, qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat.

ÉDUCATION

CRISE DANS TROIS UNIVERSITÉS

(De nos correspondants.)

CLERMONT-FERRAND : tentative d'élection « pirate ».

Clermont-Ferrand. — Une partie du conseil de l'université de Clermont-Ferrand s'est réunie vendredi 30 janvier pour procéder à l'élection d'un nouveau président, malgré l'annulation de cette élection annoncée la veille par le recteur de l'académie (nos éditions datées 31 janvier). Refusant de tenir compte de la procédure d'étude d'une éventuelle partition de l'université qui vient d'être entreprise par le secrétariat d'État aux universités, 39 membres (sur 65) du conseil d'université assistaient à cette réunion ; deux autres avaient délégué leurs pouvoirs.

Le docteur Paul Mallet, vice-président de l'université, qui avait posé sa candidature à la présidence, n'a pas été élu ; il n'a recueilli que 30 voix, alors que la majorité absolue est de 33 voix.

AMIENS : difficultés financières.

Amiens. — Afin de protester contre le défaut de financement de deux des trois programmes de recherche prévus à l'université d'Amiens, M. Roland Perez, président de cette université, a décidé de suspendre les fonctions de vice-président de la conférence des présidents d'université, qu'il occupe d'autre part.

Lors d'une visite à l'université, le 18 novembre 1975, M. Jean-Pierre Soisson, à l'époque secrétaire d'État aux universités, avait donné des assurances formelles sur le financement de ces programmes de recherche. Le centre d'études pluridisciplinaires de l'université devait recevoir 50 000 francs, le laboratoire d'étude des matériaux semi-conducteurs 330 000 francs et le laboratoire de neuro-physiologie 60 000 francs. Seul le premier de ces trois crédits de recherches serait maintenu. « *Je suis amené*, a déclaré M. Perez, *à constater la rupture de principe de continuité du service public, à dénoncer la mauvaise foi du secrétariat d'État aux universités.* »

TOURS : démission du président.

Tours. — M. Bernard Chevalier, président de l'université de Tours, a remis officiellement sa démission, vendredi 30 janvier, devant le conseil d'université. Le président démissionnaire a motivé sa décision en invoquant, au-delà de *la crise locale, la rigidité* des institutions universitaires, l'ambiguïté de la fonction présidentielle et « *les difficultés exceptionnelles d'une université dont l'état de pénurie bloque le développement et exaspère toutes les tensions* ».

Deux regroupements pédagogiques en Indre-et-Loire

L'école ou la mort

Tours. — Huit « regroupements pédagogiques », concernant deux à cinq communes, ont été réalisés dans la région de Chinon depuis 1970 (le ministère de l'éducation en recense un peu plus de sept cents en France). Ces « regroupements » sont en général le fruit d'une étroite collaboration entre l'administration, les élus locaux et les enseignants : mais la pauvreté des petites communes et le manque d'enthousiasme ou de conscience de certains maires y font souvent obstacle. Or, il y va de bien plus que de la simple survie de quelques *écoles* : à plus ou moins brève échéance, la mort de celles-ci laisse présager celle des contrées où elles se trouvent (« le Monde » du 4 décembre 1975). Aussi le ministère de l'éducation encourage-t-il aujourd'hui des initiatives semblables à celles qu'ont prises en 1971 les communes du sud du canton de Chinon : une soixantaine de regroupements sont envisagés dans le Massif Central, vient de déclarer M. Haby à Clermont-Ferrand.

De notre envoyé spécial

Thizay, 8 h. 30. Malgré l'épais brouillard qui noie la vallée de la Vienne, le village de cent soixante âmes est déjà bien éveillé. Devant un petit abri de bois, une vingtaine d'enfants embarquent dans un car : une accompagnatrice aide les plus petits. Ceux-ci descendront, huit minutes plus tard, à l'école de Saint-Germain-sur-Vienne, où se trouvent le cours préparatoire et la classe maternelle. Des élèves du cours élémentaire les remplacent pour 3 kilomètres, jusqu'à Candes-Saint-Martin, où l'on reprend des « clients » pour Saint-Germain et Thizay : à Saint-Germain, l'accompagnatrice, qui est aussi la femme de service de la classe maternelle, descend avec les bambins, laissant seuls dans le car les enfants plus âgés jusqu'à Thizay, où se trouve le cours moyen.

Malgré le temps et les innombrables arrêts dans les hameaux ou aux carrefours qui jalonnent sa route, le chauffeur n'a que quelques minutes de retard sur l'horaire prévu. Comme tous les jours de classe, pendant qu'il accomplissait son aller-retour, un autre conducteur déroulait, à quelques kilomètres de là, le fil d'un itinéraire plus complexe qui, de Laroche-Clermault à Lerné, en passant par Cinais et Seuilly, forme le second circuit de transport scolaire des communes groupées au sein du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de la rive gauche de la Vienne. *Grâce à ce réseau*, les parents de ces communes peuvent envoyer leurs enfants dans des cours homogènes répartis sur tout le territoire du syndicat.

Ces derniers se sont progressivement substitués à des écoles à classe unique ou à des « cours multiples » dont les effectifs ne cessaient de diminuer quand cette réorganisation fut entreprise, en 1971. Une seule commune, Marçay, bénéficie d'un petit ramassage scolaire autonome pour son école libre. Quant à « ceux de Couziers », village situé à l'écart des autres, ils sont, chaque matin, amenés à Lerné pour rejoindre le second circuit de ramassage.

« Ramassage » : M. Verronneau, viticulteur et maire adjoint de Lerné, qui préside la commission scolaire du SIVOM, préfère parler de « *transport scolaire* » (« *On ramasse les ordures, pas les enfants.* ») pour désigner ce jeu routier compliqué dont il a lui-même fixé les règles vingt fois modifiées par la suite. Sans cette planification minutieuse, explique-t-il, pas de regroupement pédagogique. Seul un minutage précis permet à tous les enfants de bénéficier d'une journée scolaire continue de durée normale : pour le plus long et le plus compliqué des deux circuits, aucun enfant ne demeure plus de vingt-cinq minutes dans le car. Les petits citadins n'ont pas toujours autant de chance !

Et ces deux circuits de transport scolaire sont comme le réseau sanguin d'une contrée qui dépérissait il y a quelques années, l'exode rural menaçant l'existence des écoles et, à terme, celle du pays natal de Rabelais.

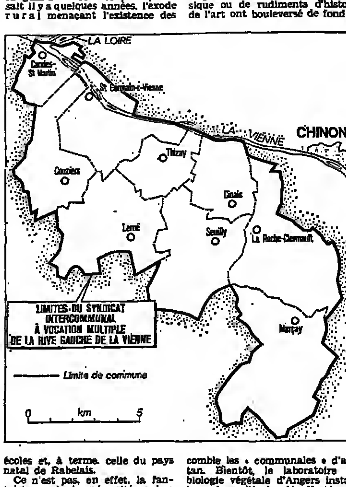

Ce n'est pas, en effet, la fantaisie, mais la nécessité, qui a conduit M. Dauge, le maire de Saint-Germain-sur-Vienne, qui a présidé aux destinées du SIVOM, à envisager ce système. La situation était, *sur la rive gauche* de la Vienne, la même que dans beaucoup de régions rurales de France : l'école de Couziers avait fermé ses portes en 1969 faute d'élèves en nombre suffisant ; ce serait bientôt le tour de celle de Seuilly...

Un enthousiasme général

Les maires, les conseillers municipaux, les institutrices et les inspecteurs, départementaux et de circonscription, examinèrent la situation, étudièrent divers projets, avant de tomber d'accord sur ce regroupement pédagogique par « niveaux ». Le premier (Thizay, Saint-Germain-sur-Vienne, Candes-Saint-Martin) fut mis en place en 1971. Un an plus tard, les autres communes du syndicat (à l'exception de Marçay) en formaient un second.

Cette formule a présenté deux avantages immédiats. Aucune autre école n'a été fermée puisque toutes ont un rôle à jouer dans le dispositif ; les classes uniques et les sections multiples ont disparu : les instituteurs qui les ont connues les qualifient ici de « *catastrophe pédagogique* » et les considèrent comme une gageure impossible à tenir. Mais les deux grandes innovations ont été la création de trois classes maternelles et la *mise en place* à Seuilly d'une classe spéciale où une institutrice peut « suivre » cas par cas les enfants dont le retard scolaire est caractérisé. La création des classes maternelles, pour les enseignants, convaincus de leur utilité dans le développement intellectuel de l'enfant, comme pour les parents, soucieux de voir leurs enfants bénéficier des mêmes avantages « qu'à la ville », est une révolution. Le taux d'absentéisme y est très faible, même au plus fort de l'hiver.

Enfin, le transport scolaire subventionné à 75 % pour le primaire est, par contre, laissé à la charge des intéressés pour les classes maternelles. Des subventions ont été accordées, mais ce sont les municipalités qui doivent verser la plus grande part des crédits.

L'enthousiasme général pour les *groupements pédagogiques* prend racine dans une conviction plus vaste : cette nouvelle école diversifiée peut maintenant constituer la pièce maîtresse d'une véritable renaissance du pays. En intéressant très tôt les enfants aux richesses naturelles et architecturales de leur région, les enseignants espèrent donner à leurs jeunes élèves une véritable possibilité de choix raisonné, pour peu que les contraintes économiques ne viennent pas contrecarrer leurs désirs. « *Pour que le départ définitif à la ville* ne *soit pas une fatalité*, explique l'instituteur de Cinais, *il faut que les enfants d'ici aient toutes les connaissances de ceux de la ville plus celles des richesses de leurs pays.* »

C'est à quoi l'on s'est appliqué : depuis quatre ans, les classes de mer pour les élèves des cours moyens, l'enseignement de la musique ou de rudiments d'histoire de l'art ont bouleversé de fond en comble les « communales » d'antan. Bientôt, le laboratoire de biologie végétale d'Angers installera dans l'école désaffectée de Couziers une antenne. Ses responsables se proposent d'inventorier et d'étudier avec les écoliers la flore particulièrement riche de la *région*. Autant d'*activités*, autant de paris pris sur l'avenir. S'ils ne sont pas gagnés dans les années qui viennent, le terrain des guerres picrocholines et du bien-vivre rabelaisien ne seront-ils plus qu'un désert coincé entre les centrales nucléaires de Chinon et Port-Boulet et les champs de manœuvre de Fontevrault ?

MICHEL KAJMAN.

Sans demander sa réintégration

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF AMNISTIE M. PAPINSKI

(De notre correspondant.)

Nancy. — Le tribunal administratif de Nancy a rendu son jugement, jeudi 29 janvier, sur la requête de M. Jacques Papinski, instituteur révoqué pour avoir publié, en mai 1974, un pamphlet contre des inspecteurs. Celui-ci avait fait valoir qu'un des inspecteurs visés faisait partie de la commission qui l'a révoqué (*le Monde* du 9 décembre 1975). Le tribunal a amnistié les faits qui sont antérieurs au 27 mai 1974, mais estimé que l'amnistie n'entraîne pas la réintégration de plein droit de l'enseignant ; statuant toutefois sur sa requête, le tribunal n'a pas retenu de vice de forme et l'a rejetée.

A présent, les faits étant amnistiés, le ministre de l'éducation nationale pourrait se *prononcer* sur une éventuelle réintégration de M. Jacques Papinski. Ce dernier a également la possibilité de faire appel au Conseil d'État. L'ex-instituteur d'Homécourt continue sa grève de la faim commencée le 19 novembre et déclare vouloir aller *jusqu'au bout.*

* *

Plusieurs manifestations ont eu lieu en sa faveur ; le 29 janvier, des sympathisants ont accroché à une des tours de Notre-Dame une banderole « *Réintégrez Papinski* ». Le Syndicat général de l'éducation nationale C.F.D.T., opposé à la procédure actuelle d'inspection, et estimant que « *la liberté d'expression d'un fonctionnaire doit être aussi grande que celle de n'importe quel citoyen* », conteste aussi sa révocation.

ARMÉE

Selon le « collectif » T.P.F.A.

PLUS DE MILLE INSOUMIS SONT DÉTENUS EN FRANCE

Le Collectif T.P.F.A. (tribunaux permanents des forces armées) (1) a donné, vendredi 30 janvier, à Paris, une conférence de presse, à l'occasion du procès de M. Jean-Louis Soulié, insoumis, membre d'Insoumission collective internationale, qui doit avoir lieu le 3 février, à Metz.

Le Collectif T.P.F.A., représenté notamment par MM. Jean-Pierre Faye, Jean-Jacques de Félice, Michel Laval, François Charbonnier, Étienne Deschamps et Serge Ravet, a passé en revue la situation actuelle des insoumis et souligné les points suivants :

- *La majorité des insoumis* le sont pour des raisons non politiques mais sociales. Il s'agit bien souvent de chargés de famille qui ne sont pas reconnus comme tels ;
- *Le total des insoumis* emprisonnés est difficile à évaluer, mais peut être estimé à plus de mille. Sur ce nombre, on doit compter trois à quatre cents témoins de Jéhovah.
- *Les arrêts de rigueur* (maximum : deux mois) complètent *généralement* la peine d'emprisonnement proprement dite, avant et (ou) après son exécution ;
- *La peine d'emprisonnement* elle-même est quasi automatiquement de deux ans.
- *Le procès* se déroule dans des conditions anormales. L'avocat, commis d'office, n'a souvent que quelques minutes pour étudier le dossier.
- *Les conditions de détention* sont particulièrement sévères.

Le Collectif T.P.F.A. annonce, d'autre part, que le procès de M. Philippe Lucquet, objecteur de conscience, aura lieu le 5 février au T.P.F.A. de Paris (caserne de Reuilly), en présence du général de Bollardière, adepte de la non-violence. Le Collectif rappelle que les procès devant les T.P.F.A. sont publics.

(1) 46, rue de Vaugirard, Paris-VIe.

Une réforme du commandement local inquiète la ville de Toulouse

De notre correspondant régional

Toulouse. — *Le Journal officiel* a récemment publié un arrêté portant sur la fusion, à des fins expérimentales, de l'état-major de la 44e division militaire de Toulouse avec le commandement de la 11e *division parachutiste* d'intervention à Pau et la création d'une nouvelle division d'infanterie, la 15e, à Limoges. Le regroupement des états-majors se fera à compter du mois d'août 1976.

Capitale administrative de la *région* Midi-Pyrénées, Toulouse s'est sentie visée à partir du moment où des rumeurs, démenties depuis, ont pu laisser croire qu'une diminution de la présence militaire à Toulouse se ferait au profit de Pau ou de Limoges. L'état-major de Toulouse est un *organisme de commandement territorial* et les états-majors de Pau et Limoges sont des commandements d'unités *opérationnels*.

Déjà, au début de l'an dernier, l'état-major de la 2e brigade aéroportée de la 11e *division* parachutiste avait été transféré à Auch, dans le Gers. Les autres unités de cette force d'intervention de quinze mille hommes sont assez dispersées. Le 8e régiment parachutiste d'infanterie de marine est en garnison à Castres ; le 9e régiment de chasseurs parachutistes à Toulouse ; le 3e régiment parachutiste d'infanterie de marine à Carcassonne ; le 1er régiment de chasseurs parachutistes à Pau ; le 2e régiment étranger de parachutistes en Corse, et le 6e régiment parachutiste d'infanterie de marine à Mont-de-Marsan. Quant aux autres éléments aéroportés non « endivisionnés », ils sont également dispersés, puisque le 1er régiment de hussards est à Tarbes et le 17e régiment du génie à Montauban.

La réforme du commandement annoncée fait passer sous l'autorité de la 15e division d'infanterie, à Limoges, le 22e régiment parachutiste d'infanterie de marine d'Albi, précédemment sous le contrôle de la 44e division militaire ; et elle laisse autonome le 31e régiment du génie de Castelsarrazin. *Autrement dit, la 44e division* militaire ne conservera provisoirement son autorité que sur la 14e compagnie divisionnaire de Toulouse et sur les camps du Larzac et de Caylus. Quant à la nouvelle 15e division d'infanterie, elle regroupe, outre le 22e régiment parachutiste d'infanterie de marine, le 57e régiment d'infanterie de Souges, le 126e régiment d'infanterie de Brive, le 5e groupement de chasseurs de Périgueux et le 20e régiment d'artillerie de Limoges.

Les élus de la région Midi-Pyrénées et la municipalité de Toulouse sont inquiets des « *retombées* » économiques de ces remaniements d'unités sur le commerce régional. On rappelle, à ce propos, que, déjà, la capitale du Midi-Pyrénées avait dû céder à Bordeaux le siège du commandement de la 5e région militaire. La municipalité de Toulouse pourrait manifester son mécontentement en réclamant à l'autorité militaire les casernes Caffarelli et Compans du boulevard Lascrosses, l'une des grandes voies périphériques de la cité. Ces immenses bâtiments sont actuellement inemployés et la ville, qui avait remis gracieusement à l'armée le terrain, au siècle dernier, offre 50 millions de francs pour leur rachat ; mais l'état-major a évalué les terrains à 100 millions de francs.

Toutefois, le ministre de la défense a récemment indiqué qu'après la période transitoire actuelle Toulouse deviendra le siège de la 44e division territoriale et de la 11e division parachutiste.

LÉO PALACIO.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

JUSTICE

Le mécontentement dans les barreaux

LA CHANCELLERIE ACCEPTERAIT DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Au terme d'une réunion organisée le 26 janvier entre les avocats et les magistrats, la chancellerie a accepté sur la demande des premiers de modifier certains articles du nouveau code de procédure civile : les articles 16 (sur le principe de la contradiction des débats) 698 (sur le paiement personnel par les auxiliaires de justice des frais), 700, 797, 913 (sur l'audition des avocats « autant qu'il est nécessaire ») et 950 (sur les appels en cas de procédure at gracieuse).

D'autre part, la chancellerie a accepté de réexaminer certains articles : 519 (sur la garantie des exécutions provisoires), 697, 704 (sur le recouvrement des dépens contre l'adversaire et la réglementation tarifaire des provisions), 705 (sur la vérification des dépens et les redressements), 797 et 952 (sur la rétractation du juge en matière gracieuse).

Une nouvelle « table ronde » magistrats-avocats est attendue pour le 2 février. Ce jour-là, le ministre de la justice recevra l'Action nationale du barreau, qui groupe l'ensemble des associations et syndicats ainsi que les deux coprésidents de la conférence des bâtonniers pour examiner le « cahier de doléances » des avocats.

Après cette grande « table ronde » un nouvelle réunion le 9 février serait consacrée à d'autres articles du code de procédure civile ainsi qu'au décret sur le divorce.

La rentrée de la conférence du stage

LE BATONNIER MOLLET-VIEVILLE A CRITIQUÉ LE POUVOIR D'INQUISITION GRANDISSANT DU MAGISTRAT

Au cours de la cérémonie solennelle de rentrée de la conférence du stage des avocats de Paris, qui a eu lieu vendredi 30 janvier, à la salle Saint-Louis, en présence de Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'État à la condition pénitentiaire, et de nombreuses personnalités françaises et étrangères, le bâtonnier Francis Mollet-Viéville a orienté son discours sur un triple thème : savoir qui sont les avocats, savoir qui les avocats devront être, faire savoir qui seront les avocats.

Critiquant le pouvoir d'inquisition grandissant attribué au juge, il déclare notamment : « ...*Tant qu'un magistrat ne pourra être un surhomme ou un demi-dieu... d'où pourrait-il tirer le pouvoir exorbitant de décider de l'honneur, de la liberté, des biens d'u nde ses semblables, sinon, justement, par le maintien d'un débat contradictoire, confié à ceux-là qui ont pu, tout à loisir, en conscience, présenter une défense ?* »

Le bâtonnier de l'ordre du barreau de Paris a, d'autre part, préconisé « *la disparition des redevances prélevées sur le justiciable au profit de l'État, qui rendent plus difficile le recours normal à la justice, une révision du système actuel de l'aide judiciaire et des commissions d'office permettant un accès facile à la justice..* », mais aussi « *une rémunération normale de toutes les prestations demandées à l'avocat* », et « *la suppression des dispositions discriminatoires qui empêchent la constitution d'une retraite décente de l'avocat...* ».

Il a rappelé enfin que la protestation actuelle des avocats n'avait pas un caractère « *corporatiste* », mais répondait à un « *idéal du service de la justice et du dévouement à autrui* ».

« Attribué à... » ou « œuvre authentique »

Les « qualités substantielles » d'un tableau de Fragonard

La première chambre civile du tribunal de Paris vient de débouter M. Spoturno-Coty qui demandait l'annulation d'une transaction malencontreuse. Le 21 mars 1969, en effet, M. François Heim, directeur de galerie, avait acquis aux enchères publiques pour 55 000 francs un tableau intitulé *le Verrou* qui était « *attribué à Fragonard* » appartenant à M. Spoturno-Coty qui le tenait en héritage de Mme Lebaron-Comnenu décédée en 1966, laquelle l'avait acheté 67 000 francs en 1933 à la galerie Charpentier à l'occasion de la vente d'œuvres provenant du collectionneur Yves Vincent.

Or, le 25 février 1974, le musée du Louvre acquit pour 5 150 000 francs cette toile identifiée entre-temps comme « *étant l'œuvre authentique du peintre et dont la trace avait été perdue depuis 1793* ».

M. Spoturno-Coty demanda l'annulation de la vente du 21 mars 1969 en soutenant que celle-ci était entachée d'une erreur sur les qualités substantielles de la chose vendue. M. Heim invoque le caractère aléatoire du contrat, soulignant que le vendeur avait lui-même reconnu avoir pensé qu'il s'agissait d'un véritable Fragonard.

Pour rejeter la requête de M. Spoturno-Coty, le tribunal déclare notamment : « (...) *Dans la terminologie artistique, les expressions* « attribué à » *ou* « école de » *expriment à des degrés divers le doute du vendeur quant à l'authenticité de l'œuvre. Si, au risque de ruiner sa propre thèse, Spoturno-Coty a cru pouvoir écrire le 18 avril 1974 au conservateur du Louvre que son grand-oncle, grand prix de Rome de gravures et médailles, avait toujours considéré le tableau comme étant original, les raisons de douter de son caractère original lui sont venues ainsi qu'au commissaire-priseur lors de la vente aux enchères, de deux expertises successivement effectuées en 1966 et 1967, qui, toutes les deux, sous réserve de divergences de détails, excluaient l'authenticité*

» *D'autre part, M. Spoturno-Coty n'apporte pas la preuve qu'au moment de l'adjudication François Heim, l'acquéreur, a eu, quant à lui, la certitude d'acquérir l'œuvre authentique de Fragonard. Si ce défendeur est un professionnel averti en matière de tableaux, rien ne vient démontrer qu'il ait eu à sa disposition pour apprécier l'œuvre dans le temps très court précédant la vente, d'autres indications que celles tirées du catalogue.* (...)

» *En l'espèce, le vendeur comme l'adjudicataire ont consenti sur la base des énonciations mêmes du catalogue à courir un certain aléa. Un tel accord de volontés est valable. D'ailleurs, si grâce à un long et patient travail de restauration qui a révélé la vraie facture de l'œuvre, celle-ci a pu être acquise ensuite par le musée du Louvre comme étant de la main du peintre, la controverse n'est pas encore complètement éteinte sur son authenticité.* »

La « vente » d'un enfant enlevé dans une clinique de Moselle

Peines de prison ferme et avec sursis pour les ravisseurs de Christian Tousch

Le dimanche 18 novembre 1973, un nouveau-né âgé de sept jours, Christian Tousch, était enlevé dans la maternité de l'hôpital des Forges, à Moyeuvre-Grande (Moselle). Bien qu'une rançon de 60 000 F ait été demandée aux parents (*le Monde* du 20 novembre 1973), il s'agissait en fait d'un faux rapt. Grâce à une lettre anonyme, les enquêteurs de la police judiciaire de Metz devaient retrouver l'enfant quelques jours plus tard. Une jeune femme, Mme Simone Sebbane, qui était à l'origine de l' « enlèvement », avait déclaré le petit Christian comme étant son propre enfant à la mairie de Joudreville (Meurthe-et-Moselle).

En fait, il s'agissait d'un « rapt simulé », destiné à masquer une transaction passée entre la mère naturelle de l'enfant et Mme Simone Sebbane.

En août 1973, Mme Tousch, contactée par un ami commun, M. Armand Cordioli, avait accepté, moyennant 5 000 F, de « vendre » à Mme Simone Sebbane l'enfant qu'elle portait. Le rapt organisé par Mme Sebbane, à la naissance de l'enfant, n'était qu'une mise en scène destinée à dissimuler à M. Sebbane l'existence de cette transaction.

Inculpée de complicité d'enlèvement, Mme Simone Sebbane a été condamnée, vendredi 30 janvier, à un an d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Thionville (Moselle), et M. Armand Cordioli, prévenu d' « *entremise avec esprit de lucre* », à trois mois de prison ferme.

Ces peines pourront cependant bénéficier de la loi d'amnistie, dès que le jugement deviendra définitif.

Dans un arrêt rendu public jeudi 29 janvier, le tribunal civil de Briey (Meurthe-et-Moselle) avait, d'autre part, décidé d'annuler l'acte de déclaration de naissance de David Sebbane, précédemment déclaré sous son vrai nom de Christian Tousch. Cependant, dans l'immédiat, et jusqu'à la décision prise par le juge des enfants, Mme Simone Sebbane continuera d'assurer la garde de l'enfant, qui lui avait été confié « *à titre provisoire* » (*le Monde* du 16 mai 1974).

Pour infraction au code du travail

M. PIERRE DREYFUS EST CONDAMNÉ A 2 000 F D'AMENDE

M. Pierre Dreyfus, ancien président-directeur général de la régie Renault, a été condamné, vendredi 30 janvier, à 2 000 F d'amende par le tribunal correctionnel de Nanterre pour infraction au code du travail (*le Monde* daté 18-19 janvier).

De son côté, le comité d'établissement de l'usine Renault de Boulogne-Billancourt, qui avait déposé plainte, a obtenu 1 000 F de dommages et intérêts.

La plainte du comité visait la décision prise le jeudi 13 février 1975 de mettre en chômage technique trois mille ouvriers après une grève de deux cents caristes.

LES DEUX ANCIENS DIRIGEANTS DES SOCIÉTÉS PARIS-CLAUZEL ET EFI SONT ÉCROUÉS

M. Raymond Leclercq, juge d'instruction à Paris, a fait écrouer, vendredi 30 janvier, pour escroquerie, infractions à la législation sur les sociétés et sur les banqueroutes, les deux anciens animateurs des sociétés de rénovation d'immeubles Paris-Clauzel et EFI, (Études et financement immobiliers), qui ont laissé, estime-t-on, un déficit de l'ordre de 8 millions de francs. (*Le Monde* du 28 et du 29 janvier). Il s'agit de M. Jacques Delarosière, cinquante-quatre ans, qui était le président-directeur général de Paris-Clauzel (défendu par Me Jean-Marie Hug) et M. Louis Chesné, quarante-sept ans (assisté de Me Jean Santon).

Accusés d'incendie volontaire

DEUX ANCIENS DÉTENUS ACQUITTÉS OBTIENNENT DES INDEMNITÉS

Réunie à la Cour de cassation sous la présidence de M. Lancieh, conseiller à la Cour suprême, et statuant sur le rapport du conseiller Barbier et les conclusions de Me Norès, avocat général, la commission d'indemnisation a favorablement accueilli deux requêtes — déposées l'une par un maçon, M. Louis Bussi, l'autre par un restaurateur, M. Francis Mahieu, — soutenues par Me Ladieu, avocat à la Cour de cassation.

Impliqués dans la même affaire d'incendie volontaire, ils avaient été acquittés tous les deux par la cour d'assises du Nord le 26 janvier 1974. Le premier (détenu du 3 février 1972 au 26 janvier 1974) réclamait 52 800 francs et a obtenu 4 000 francs. Le second (incarcéré du 21 février 1972 au 26 janvier 1974) demandait 400 000 francs et a obtenu 20 000 francs. La différence d'indemnisation paraît résulter du fait que les situations sociales des deux requérants au moment de leur arrestation n'avaient pas de commune mesure : d'un côté, un travailleur modeste aux ressources limitées, de l'autre, un commerçant ayant pignon sur rue, puisqu'il tenait, à l'époque, un restaurant réputé de la banlieue de Roubaix qui a périclité pendant sa détention.

Durant près de deux ans, ces deux hommes ont été soupçonnés d'être les auteurs de l'incendie qui, dans la nuit du 30 au 31 janvier 1972, ravagea le bar « Le Saint-Chrysole », situé route du Quesnay à Wambrechies dans le Nord, en l'absence de tout occupant. Atteints de blessures, ils ont expliqué qu'ils s'étaient rendus dans ce bar vers 4 heures du matin dans l'espoir d'y rencontrer les gérants et qu'en voyant les flammes ils avaient pénétré dans les lieux au péril de leur vie pour sauver d'éventuelles victimes.

● Ancien gérant des Ateliers plastiques d'Yssingeaux (Haute-Loire), M. Georges Bati, trente-trois ans, *vient d'être écroué à la maison* d'arrêt du Puy-en-Velay sous l'inculpation de complicité d'escroquerie.

Une enquête de la police judiciaire de Clermont-Ferrand, en 1972, avait fait apparaître que les dirigeants des Ateliers plastiques d'Yssingeaux, entreprise employant une trentaine de personnes et mise en liquidation judiciaire au mois de mai 1972, avaient effectué des opérations comptables frauduleuses pour masquer un passif s'élevant à environ 8 millions de francs (« le Monde » du 4 octobre 1972).

MÉDECINE

Deux millions de Japonais atteints

ALERTE A LA GRIPPE ?

Près de deux millions de Japonais sont atteints par la grippe : mille cinq cents écoles ont dû *alors* fermer leurs portes depuis le 18 janvier, et près de deux mille cinq cents autres ont été amenées à fermer une ou plusieurs classes. Aucun vaccin ne serait efficace contre le virus responsable de cette épidémie, responsable de cette épidémie. La *grippe* frappe également l'U.R.S.S., mais un haut fonctionnaire de la santé publique, M. Kovchilo, a indiqué au journal *Troud*, organe des syndicats soviétiques, que les autorités disposaient de « *stocks suffisants pour faire face à toute éventualité* », ce qui laisserait supposer que le virus en cause n'est pas un nouveau variant.

Si la France est touchée par le virus en provenance d'U.R.S.S., on peut donc penser que les vaccins actuellement commercialisés seraient efficaces. S'il s'agit, au contraire, du virus japonais, il semble trop tôt pour se prononcer : l'Organisation mondiale de la santé, et en particulier le Centre mondial de la grippe de Londres, n'ont pas encore à leur disposition de données épidémiologiques, et surtout biologiques, suffisantes pour établir s'il s'agit d'un variant — pour lequel on peut espérer que les vaccins actuels pourraient être efficaces — ou d'un mutant qui rendrait caducs ces vaccins. Dans cette hypothèse, les laboratoires auraient besoin d'au moins trois mois pour produire de nouveaux vaccins adaptés.

● *Le docteur Thomas French, psychanalyste éminent* et directeur de l'Institut de psychanalyse de Chicago, est décédé mardi 27 janvier, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il était l'auteur de plusieurs ouvrages faisant autorité dans sa spécialité. — (*A.P.*)

● *Le prix André-Lichwitz 1975*, d'une valeur de 3 800 francs, vient d'être décerné au professeur Robert Franck, directeur de la faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg pour ses travaux sur les mécanismes de formation de la dent, et notamment du transfert du calcium. Ses travaux, réalisés pour la plupart sur des animaux nouveau-nés, laissent entrevoir des applications pratiques notamment en ce qui concerne les mécanismes d'apparition et de traitement des caries dentaires et des parodontopathies.

La polémique sur les centres de prélèvements sanguins

L'accusation portée contre nous est à la limite de la diffamation

déclare M. Mérieux

C'est avec amertume, mais sans la moindre découragement, que le docteur Charles Mérieux a exposé, vendredi 30 janvier, aux journalistes, la situation de son institut et de la fondation que lui-même et son fils dirigent à Lyon, à propos des produits dérivés du sang humain. Ils répondaient aux accusations lourdes, et pour certaines erronées, qui ont été portées sur l'institut Mérieux, après la question écrite posée par M. Gau, député socialiste de l'Isère, à Mme Veil, ministre de la santé, sur le commerce du sang (*le Monde* du 29 janvier).

« *En 1944, j'étais seul*, a déclaré notamment le docteur Mérieux, *à assurer la préparation discrète du sérum humain avant une mission officielle, à la fin de la guerre, aux États-Unis, où j'allais découvrir à la fois la biologie industrielle et la générosité américaine. Dès mon retour, je faisais appel aux donneurs de la clandestinité pour les vacciner contre la coqueluche et commencer la séro-prophylaxie, tout en regrettant que le nouveau centre lyonnais de transfusion — créé avec mon concours — n'ait pu s'intéresser à cette action.*

● *Je ne faisais que continuer le métier de mon père en préparant, dès 1945, le premier sérum humain, purifié ou non, sous forme de gammo-globulines (anticorps), spécifique de la coqueluche.*

● *Il est donc faux de faire croire que l'exception de la loi de 1952 régissant le prélèvement du sang et la vente des produits sanguins d'origine humaine paraissait sans importance et surtout sans lendemain, que cette faille allait servir de prétexte à un fabricant de sérums commerciaux pour s'immiscer dans la transfusion sanguine. La faille était d'importance, puisqu'elle n'est pas toujours comblée. L'institut Mérieux ne tire aucune gloire d'avoir été le premier à préparer, en France, le sérum antitétanique d'origine humaine. Il est aujourd'hui le seul capable d'immuniser des donneurs contre la méningite ou la rage, mais il est réduit, pour ce faire, à immuniser hors de France, dans le cas de la méningite, les marins de la Jeanne-d'Arc, et, dans le cas de la rage, des volontaires des écoles vétérinaires et des hôpitaux suédois.*

» *La législation sur le sang humain nous empêche, en effet, de solliciter des visas pharmaceutiques pour de nouvelles gamma-globulines. C'est la raison pour laquelle l'institut Mérieux a renoncé, dès 1972, à ses centres de donneurs immunisés, au profit d'une association sans but lucratif.*

● *Dans le secteur très limité des gamma-globulines spécifiques, il serait dommage qu'une action commencée dans la clandestinité se termine tristement dans l'illégalité, alors que l'institut Mérieux est parfaitement en règle avec le ministère de la santé publique pour les dérivés du sang placentaire.*

● *Il y a vingt ans, la France, manquant de gamma-globulines polyvalentes, nous avons réussi la récupération du sang maternel à partir des placentas qui sont normalement jetés, cela pour ne pas gêner le recrutement des donneurs pour les transfusions d'urgence. L'abandon du sang placentaire était scandaleux : l'extraordinaire chaîne du froid créée entre deux mille maternités à travers le monde et le complexe industriel de Marcy-l'Étoile (dans la banlieue de Lyon) ont permis à la recherche pharmaceutique française une de ses plus belles victoires.* »

MM. Charles et Alain Mérieux ont rappelé que l'institut Mérieux possède des visas pharmaceutiques légaux qui mentionnent l'origine des produits. Mais les centres d'où ils proviennent n'ont jamais été agréés par la commission nationale de la transfusion sanguine. Cinq de ces centres à Paris, Lyon, Marseille, Annecy et Seyssel emploient plus de cinquante personnes. Ils vont être fermés d'ici quelques mois sur décision de Mme Simone Veil — prise le 10 janvier dernier — c'est-à-dire avant le dépôt de la question écrite de M. Gau. Un centre comparable, et légal celui-là, est installé par l'institut Mérieux en Floride depuis un an et continuera pour sa part à fonctionner. La perte de chiffre d'affaires liée à l'interdiction de vente des produits fournis par un centre sur le sol français est de l'ordre de 6 % du chiffre d'affaires global consolidé.

« *Si nous ne pouvons plus produire en France, nous reprendrons nos productions au même rythme, mais à l'étranger. Nous retomberons sur nos pieds et n'y perdrons pas. Mais la France ?*

» *L'accusation portée contre nous est à la limite de la diffamation pour ce qui concerne notamment le trafic du sang des pauvres, que nous dénonçons absolument. Nous n'avons jamais rien fait d'illégal dans ce domaine.* »

SPORTS

TENNIS

« NUMBER ONE »

Dans son long métrage *Number One*, consacré au tennis, Adolphe Drhey (1) a adroitement joué avec l'imagination et la réalité. Son film est à la fois une nouvelle sportive et un reportage fidèle, indiscret même, de la haute compétition.

L'histoire qu'il raconte dans la première partie est celle d'un joueur qui n'a pu saisir sa chance, un peu déchu, et qui côtoie les raquettes « dorées » d'aujourd'hui. C'est une sorte d'avant-propos sur le thème « le sport et l'argent », phénomène contemporain qui concerne désormais toutes les disciplines. Dans la deuxième partie, on entre dans le vif du sujet. C'est sans doute la première fois que l'on peut aussi bien approcher les meilleurs joueurs français, qui sont suivis, épiés, par les caméras et micros d'Adolphe Drhey. Tout est juste parce qu'ils ne cherchent à composer aucun personnage. C'est drôle, original, cruel, dépourvu d'hypocrisie. Le match qui oppose Patrick Proisy à Patrice Dominguez est notamment un chef-d'œuvre du reportage filmé, par ce qu'il a d'intimiste et d'authentique.

L'exploitation de *Number One* n'est pas encore décidée. Eu égard à son propos, il semble pouvoir favoriser de la meilleure manière possible un débat sur le sport et son environnement. Adolphe Drhey souhaite d'ailleurs la faire accepter par Armand Jammot, producteur de l'émission « Les dossiers de l'écran ». — F. J.

(1) Journaliste à Antenne 2.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

ATHLÉTISME. — *Pour la première course de sa tournée aux États-Unis, Guy Drut a terminé troisième de la finale du 60 yards haies (54,86 m) en 7 sec. 2. Il a été devancé par les Américains Tom Hill (7 sec.) et Willie Davenport (7 sec. 1).*

BASKETT-BALL. — *En championnat de France, Bagnolet a battu Berck 81 à 80, le 30 janvier, au stade de Coubertin, à Paris.*

BOXE. — *Le poids moyen basque, Jean Matéo, a remporté une nouvelle victoire avant la limite en battant le Britannique Larry Paul par k.o. au deuxième round, le 30 janvier, à Genève.*

FAITS DIVERS

La disparition de Cécile Revelli

UN DÉSÉQUILIBRÉ S'ACCUSE D'AVOIR ENLEVÉ UN ENFANT

(De notre correspondant.)

Tours. — Un élément nouveau est intervenu dans l'enquête menée depuis le 29 novembre après la disparition, dans un supermarché de Tours, d'une fillette de deux ans et demi, Cécile Revelli (*le Monde* des 2 et 3 décembre 1975). Un habitant de Saint-Cyr-sur-Loire, commune où sont domiciliés M. et Mme Revelli, s'est, en effet, accusé d'avoir emmené dans un bois de Saint-Cyr une petite fille trouvée à 1 kilomètre environ d'un supermarché. La fillette serait morte après avoir été serrée trop vigoureusement par l'homme, qui se serait ensuite débarrassé du corps en le jetant dans la Loire.

L'homme arrêté, âgé de cinquante ans, est connu dans son quartier pour son état mental déficient et son attirance pour les enfants.

A Châlons-sur-Marne

SIX PERSONNES MEURENT ASPHYXIÉES

Six personnes d'une même famille sont mortes asphyxiées vendredi matin 30 janvier, dans un pavillon situé à Châlons-sur-Marne. Il semble que ces asphyxies aient été provoquées par le fonctionnement défectueux d'une chaudière murale de chauffage central à gaz, dont le conduit d'évacuation était obstrué.

Un cinquième enfant, Patrick, quinze ans, retrouvé contre la porte d'entrée, respirait encore faiblement à l'arrivée des secours. Immédiatement hospitalisé, il a pu être sauvé.

● *Le glas pour le pétrolier* Olympic Bravery ? — Le glas va-t-il sonner pour l'*Olympic Bravery* ? Le mauvais temps qui sévit en Manche rend encore plus critique le sort du pétrolier libérien de 280 000 tonnes échoué depuis le samedi 24 janvier sur des récifs de la côte nord d'Ouessant. A la suite de la tempête, une voie d'eau s'est déclarée vendredi 30 janvier dans la salle des machines. Redoutant l'explosion des chaudières, le capitaine du navire a demandé l'évacuation de tout le personnel resté à bord. Trois hélicoptères de la marine nationale ont ramené à terre une trentaine de personnes. — (*Corr.*)

● *A la suite d'inondations au Brésil*, la situation est très grave dans l'État de Sao-Paulo, où l'on déplore six morts et vingt-deux mille sinistrés. — (*A.F.P.*)

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Nord - Pas-de-Calais

L'assemblée régionale veut « imposer à l'État une planification réelle et démocratique »

De notre correspondant

Lille. — Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, après avoir non seulement contesté la procédure de préparation du VIIe Plan mais aussi refusé, au moins dans les premières étapes, de s'y associer, entend préparer son plan régional à sa manière. « *Dans le cadre d'un grand débat démocratique* », deux journées de travail, les 29 et 30 janvier viennent d'en préciser la méthode. Un document d'une centaine de pages a été établi qui sera très largement diffusé pour alimenter la consultation que le bureau du conseil se propose d'animer dans chacun des treize arrondissements du Nord-Pas-de-Calais avec la participation des élus locaux et des responsables socio-professionnels. En septembre prochain, une assemblée générale des élus fera connaître sa position avant que le Plan ne revienne pour approbation devant le conseil. Selon M. Pierre Mauroy (P.S.) député et maire de Lille, président de ce conseil, « *à l'illusion d'une planification entretenue par le gouvernement, il convient d'imposer une planification réelle et démocratique* ».

La méthode étant précisée, il est cependant moins facile de déterminer le contenu. La résolution proposée au terme de ces deux journées qui dénonce la politique du gouvernement, réaffirme les revendications de la gauche et prend en considération les « *éléments pour un plan régional* » résumés dans le document cité. Elle a été approuvée par la majorité du conseil (P.S. et P.C.), et rejetée par les U.D.R. et les centristes.

Le chômage a dominé cette courte session. L'impression est bien que le Nord craint que ne s'accélère son déclin. La question que se posent beaucoup d'élus, et pas seulement ceux de la gauche, est bien de savoir si le gouvernement a la ferme volonté de poursuivre la politique d'industrialisation qu'avait engagée le président Pompidou. On s'est montré fort agacé d'un certain classement des départements au « hit parade » du bonheur dont on a fait grand bruit et qui laisse le Nord et le Pas-de-Calais en queue de peloton. La France du Sud peut-elle être prospère et heureuse sans l'apport d'une industrie puissante? Or le Nord, où la mentalité industrielle est très forte, a le sentiment d'être oublié aujourd'hui dans les objectifs gouvernementaux...

En attendant, le conseil régional réclame plus de pouvoir économique. A propos de la suppression progressive de quelque deux mille emplois par Usinor dans le Valenciennois, les syndicats et partis de gauche réclamaient une « table ronde » réunissant la direction d'Usinor, les pouvoirs publics, les organisations syndicales et les élus. La direction du groupe avait repoussé cette proposition. M. André Chadeau, préfet de région, de son côté, avait constaté qu'il n'était pas en son pouvoir d'infléchir la direction d'Usinor mais avait aussi qualifié cette « *table ronde miracle* » de « *forum politico-syndical sans légalité* » soulevant la protestation des communistes : « *Vous n'avez pas le droit de tourner en dérision l'effort des élus...* »

Or, à l'unanimité, de l'U.D.R. au parti communiste, le conseil a voté un texte réclamant que cette « table ronde » se réunisse d'urgence. Les élus, arguant des fonds importants prêtés par l'État à Usinor, entendent que cette société s'explique publiquement sur ses projets. A ce propos, M. Mauroy a affirmé : « *Quand la sidérurgie a eu besoin d'argent, elle a su trouver des élus locaux pour faire aboutir ses projets. Ce fut le cas pour les conseils généraux. Au plan de la démocratie, elle doit aujourd'hui accepter le dialogue avec ceux qui ont permis ce financement et qui ont des comptes à rendre à la population. Le pouvoir économique que nous réclamons, ce n'est pas seulement des discours, mais une présence sur le terrain quand cela est indispensable.* »

M. Chadeau a d'ailleurs essuyé également les critiques de M. André Delélis, député (P.S.), maire de Lens, à propos d'une conférence de presse qu'il avait tenue la veille de la réunion du conseil pour faire le point sur la situation régionale : « *Nous n'apprécions pas cette habitude. Y aurait-deux régions, celle du préfet et celle des élus?* », a-t-il déclaré au nom du groupe socialiste.

Autre thème préoccupant : le textile, où l'on enregistre une perte de quelque quatre mille emplois chaque année dans le secteur de Roubaix-Tourcoing. A ce sujet, on parle maintenant beaucoup plus de conversion que de restructuration. Les problèmes qui seront posés dans ce secteur s'apparenteront de plus en plus à ceux de la région minière, déjà depuis longtemps en proie à la récession.

GEORGES SUEUR.

Lorraine

Le projet d'autoroute Nancy-Dijon

LE CONSEIL RÉGIONAL PROPOSE UN CONTRAT A L'ÉTAT ET AU SECTEUR PRIVÉ

(De notre correspondant.)

Metz. — Parlant du projet d'autoroute Nancy-Dijon devant le conseil régional de Lorraine qu'il préside, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, a proposé, vendredi 30 janvier, de modifier complètement la procédure financière présentée par l'administration préfectorale. (Nos dernières éditions du samedi 31 janvier).

Il s'agirait avant tout de négocier les termes d'un contrat, d'une part avec l'État et d'autre part avec les sociétés concessionnaires, pour que ceux-ci augmentent leur participation. Le coût du tronçon Toul-Langres est actuellement évalué à 920 millions de francs. Initialement, la part de la région aurait dû être de 253 millions de francs. M. J.-J. Servan-Schreiber espère faire tomber cette part à un peu plus de 160 millions.

Par ailleurs, un emprunt de 100 millions de francs sera émis auprès de la Caisse des dépôts.

Picardie

Un plan pour la protection des dunes et des falaises de la Côte d'Opale

De notre correspondant

Amiens. — M. Michel Poniatowski, ministre d'État, ministre de l'intérieur, a survolé la Côte d'Opale du Touquet à Mers-les-Bains, vendredi 30 janvier, et s'est entretenu à l'hôtel de ville d'Abbeville, où il a été reçu par M. Max Lejeune (Mouvement démocrate socialiste de France), député et maire, avec les membres de la commission du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.), premier du genre consacré à une partie du littoral français. Il a pris également contact avec le comité du syndicat mixte d'aménagement de la côte picarde.

M. Max Lejeune, qui préside ces deux organismes, a exposé au ministre les objectifs à atteindre : protection du cadre naturel (*dunes, bas-champs*), amélioration des conditions de séjour des estivants, amélioration des dessertes routières, notamment la liaison Paris-Amiens-Abbeville-Calais. Le député et maire d'Abbeville, qui préfère une voie rapide à une autoroute, craint que le gouvernement ne donne la priorité à l'autoroute A-26 (Calais-Reims-Dijon).

M. Poniatowski n'est pas venu les mains vides. Il a annoncé l'attribution prochaine de crédits d'État de l'ordre de 1 million de francs. Dans la déclaration qu'il a faite, il a estimé que les actions sont à mener sur quatre points :

— Boisement des dunes ;

— Désenvasement de la baie de la Somme (subvention de 250 000 F pour l'achat d'une drague) ;

— Pour la zone recouverte de galets, la DATAR va ouvrir des crédits d'études (100 000 F), indépendamment de la participation aux études côtières du S.D.A.U. et du financement des travaux décidés par l'association syndicale des bas-champs.

Pour la zone des falaises, l'étude devra être très détaillée, et un « chargé de mission » de la DATAR sera nommé.

Pour la liaison Paris-Calais, le ministre a affirmé que les études seraient terminées cette année et que les premiers travaux se situeraient fin 78, début 79.

Pendant que M. Poniatowski était reçu à l'hôtel de ville d'Abbeville, plusieurs centaines de personnes étaient tenues à bonne distance par un imposant service d'ordre. Elles étaient venues manifester à l'appel des partis de gauche et des syndicats, mais aucun incident ne s'est produit.

(Publicité)

ON DEMANDE REPRÉSENTANT

ou distributeur sous-vêtements pour hommes. Slips et maillots de bain haute fantaisie. France, Belgique et Hollande. Introduit auprès clientèle premier choix.

Ecr. à : Wong-Avda. José Antonio, 721, - Barcelona-13 (Espagne) ou prendre contact au Stand A-42 du SEHM.

P. T. T.

L'administration s'interroge sur l'utilité du service public des pneumatiques

Au cours de sa dernière conférence, réunie le 8 janvier, M. Aymar Achille-Fould, encore secrétaire d'État aux P.T.T., avait cherché à rassurer sur l'avenir du service pneumatique : « Je dis clairement qu'aucune décision n'est prise qui entraînerait sa suppression. Mais sa modernisation nous coûterait très cher. » En attendant que les responsables des P.T.T. aient résolu ce dilemme, le réseau pneumatique n'en finit pas de « crever ». Au propre et au figuré.

L'usager qui a choisi ce mode d'expédition peut s'adresser à n'importe quel bureau de poste *de Paris. Moyennant 8,40 F, il* a le droit d'envoyer une lettre de 30 grammes dans la capitale ou la proche banlieue. Cinq plis sont placés dans des récipients cylindriques, les « curseurs ». Ceux-ci sont lancés toutes les trente secondes dans le circuit pneumatique où ils circulent à la vitesse de 60 kilomètres/heure, grâce à des pompes aspirantes et refoulantes. Parvenues au bureau de poste dont dépendent leurs destinataires, les correspondances sont distribuées par des « estafettes » motorisées ou à vélo. Les bureaux de proche banlieue qui ne sont pas reliés au réseau sont desservis par des navettes motorisées ou « boulisteries ». Normalement, il ne s'écoule pas plus de deux heures entre l'expédition et la réception de la lettre. Mais ce délai a tendance à s'allonger du fait de la multiplication des incidents techniques imputables à la vétusté des tubes qui laissent échapper la pression.

Rapide, économe en énergie et non polluant, le « pneu » aurait toutes les qualités d'un service de transmission moderne s'il ne coûtait pas si cher à l'administration des télécommunications. Car, par un hasard de l'histoire des P.T.T., c'est elle qui assume l'installation, l'entretien et le fonctionnement des lignes pneumatiques qu'utilise la poste.

Pour les responsables des télécommunications, la cause du « pneu » est entendue : « *C'est un service déficitaire puisque l'expédition d'une lettre nous coûte 13,30 francs, alors que les P.T.T. n'encaissent que 8,40 francs*, font-ils remarquer. *Le trafic n'a cessé de baisser : 3,9 millions de plis en 1963 ; 2,7 millions en 1973 et 2,1 millions en 1974. Nous utilisons sous un réseau périmé en acier rongé par la rouille. Avec 4 millions de francs par an, nous arrivons à le faire fonctionner vaille que vaille ; 50 à 100 millions de francs seraient nécessaires pour le rénover. Cette somme serait plus utilement consacrée à équiper les bureaux de poste parisiens télécopieurs qui correspondent avec toute la France.* » Les télécommunications souhaitent donc se débarrasser, « *à l'horizon 1980* », d'un service moins « performant », à leurs yeux, que le télex, le télégramme et la télécopie.

Pourquoi la poste ne récupérerait-elle pas le pneumatique dont elle est la seule utilisatrice ? Pas question, répond celle-ci, qui n'a aucune envie d'investir une partie de ses maigres crédits dans un service qu'elle aussi juge techniquement dépassé. Elle préfère préparer la renaissance de la « petite poste », qui donnera aux usagers la possibilité de faire parvenir dans une même ville, et dans la journée, une correspondance grâce à des « facteurs » spéciaux.

Les seuls défenseurs du pneu restent les syndicalistes, et notamment ceux de la C.G.T. : « *Pourquoi supprimer notre réseau au moment où la Suisse développe le sien en offrant ses services aux banques?* interrogent-ils. *Le trafic n'a cessé de diminuer parce que, en quinze mois, le tarif du pneu est passé de 3,60 F à 8,40 F. Les coûts exorbitants de fonctionnement sont dus aux multiples interventions que nécessite notre vieux réseau, qui se « cale » pour un oui ou pour un non. Il faut faire appel à des réparateurs privés pour « décoincer » les curseurs dans les égouts. L'emploi du tube en plastique coûterait 30 % moins cher et résoudrait tous les problèmes d'entretien et de glissement. Pourquoi ne pas ouvrir le pneumatique aux petits paquets de moins de 300 grammes? Pourquoi ne pas faire de la publicité auprès des entreprises qui n'ont à leur disposition que les coursiers à 10 francs ou la poste traditionnelle ?* »

Tout le monde sait que « service public » et « rentabilité » sont rarement compatibles. Que va faire le nouveau secrétaire d'État aux P.T.T., M. Norbert Ségard ?

ALAIN FAUJAS.

TRANSPORTS

LE HAVRE : UNE TÊTE DE PONT POUR LE BRÉSIL ?

(De notre correspondant.)

Le Havre. — M. Jacques Dubois, directeur du port autonome du Havre, a présenté à la presse, mercredi, le bilan détaillé du trafic du port durant l'année 1975, bilan qui fait apparaître une diminution par rapport à 1974 de 14,4 %.

Les soucis du port du Havre ne se situent pas au niveau du trafic pétrolier. Ce sont les marchandises diverses qui ne sont pas assez nombreuses sur les quais du port. On évalue à 7 millions de tonnes le trafic des « divers » perdus par l'ensemble des ports français, dont 3 millions de tonnes en provenance ou à destination de la région parisienne. C'est ce trafic que le port du Havre espère récupérer en créant de nouvelles lignes, en pratiquant une politique plus aggressive auprès des chargeurs et des importateurs et en mettant en service la nouvelle darse A.

M. Jacques Dubois a également annoncé qu'il espérait le démarrage du Centre international de commerce pour la fin de l'année. A ce sujet, un nouveau plan, moins important que le projet initial, sera examiné à la fin du mois de février. Le port du Havre songe également à créer sur la zone industrielle une plate-forme d'importation et d'exportation orientée notamment vers le Brésil.

● PROTESTATIONS CONTRE L'AUTOROUTE A 86. — L'avis favorable donné, mercredi 28 janvier, par le conseil général des Yvelines au tracé de l'autoroute A 86 soulève les protestations des maires de neuf communes de l'Ouest parisien. Les maires de Rueil-Malmaison, Garches, Ville-d'Avray, Vaucresson, Marnes-la-Coquette, Vélizy-Villacoublay, Jouy-en-Josas et les Loges-en-Josas « *réitèrent leur opposition à ce projet et demandent au président de la République de faire déclarer intangibles les dernières forêts de l'Ouest parisien* ».

M. Lucien Neuwirth (U.D.R.) : les États-Unis ont voulu briser les ailes de Concorde pour une histoire de gros sous

De notre correspondant régional

Toulouse. — Dans les ateliers de Toulouse de l'Aérospatiale, M. Lucien Neuwirth, député de la Loire et secrétaire général adjoint de l'U.D.R., a pris, le 30 janvier, la défense du supersonique Concorde.

Il a dénoncé le « *complot américain* », en rappelant que l'entrée en service de l'avion sur les lignes aboutissant à New-York correspondrait, pour les compagnies américaines qui se refusent à l'acheter, à une perte de trente mille passagers par an. « *Le complot des financiers américains*, a-t-il ajouté, *vise à casser le succès commercial de Concorde et à protéger les monopoles industriels et les compagnies américaines concurrentes d'Air France et de British Airways. C'est pour une question de gros sous que les États-Unis ont voulu briser les ailes de Concorde.* »

Rappelant l'avenir économique et politique de la Communauté européenne, M. Neuwirth a souligné que les positions conquises par l'industrie aéronautique française ne sont pas facilement acceptées par certains partenaires. « *C'est pourquoi*, a-t-il précisé, *s'il est souhaitable d'élaborer de nouveaux projets avec eux, il faut également explorer de nouvelles possibilités de coopération entre les industries européennes et celles d'autres pays, nos objectifs nationaux restant l'aptitude à se doter de moyens de défense, à demeurer compétitifs dans les technologies de pointe, à développer nos exportations, à maintenir une quantité et une qualité d'emploi élevées.* »

« *Dès maintenant*, a poursuivi M. Neuwirth, *il faut permettre à l'aérospatiale de retrouver rapidement un plan de charge normal. En attendant le lancement et l'étude de la version B de Concorde, il convient d'engager rapidement l'étude d'une gamme de projets. Il faut aussi être prêts pour le moment où les commandes seront prises car il ne peut être question d'arrêter la chaîne lorsque les seize exemplaires prévus seront construits.* »

En conclusion, le porte-parole de l'U.D.R. a précisé : « *En Union soviétique, un million et demi de travailleurs sont employés par l'industrie aéronautique, aux États-Unis, les constructeurs emploient neuf cent mille personnes alors que l'ensemble des mêmes industries de l'Europe occidentale ne donnent du travail qu'à quatre cent mille ouvriers et techniciens. Pour sa part, ayant porté son industrie aérospatiale à la pointe du progrès technologique, la France a ouvert la voie. L'U.D.R. gaulliste ne peut que s'associer et revendiquer pour la nation l'effort nécessaire. Notre mouvement a voulu le dire, sans ambiguïté, ici même, à Toulouse, berceau de l'industrie aéronautique.* » — L. P.

DEUX CENTS PARTICIPANTS AU PROCHAIN COLLOQUE DE L'U.E.O. A TOULOUSE

Sur l'initiative de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, un colloque consacré à la définition d'une politique aéronautique européenne à des fins civiles et militaires aura lieu, les lundi 2 et mardi 3 février, au Palais des congrès de Toulouse. En présence de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État aux transports, plus de deux cents parlementaires européens, représentant des gouvernements, des constructeurs et des compagnies aériennes, prendront part aux débats.

Les communications de ce colloque, dont le rapporteur général est M. Robert Vergnaud, président-directeur général d'Air Inter, feront l'objet d'un rapport qui sera étudié par la prochaine session plénière de l'Assemblée de l'U.E.O., du 14 au 18 juin, à Paris. Cette assemblée sera alors invitée à se prononcer sur un projet de recommandation transmis au conseil des ministres de l'U.E.O. (Belgique, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni et France).

ÉTUDE de Me Olivier LEROUX, Docteur en Droit, Notaire à PORNIC (44210)

BRETAGNE SUD, à PORNIC, Quartier Noëveillard, avec port de plaisance et plage principale, A VENDRE, appartements avec belle vue de mer, à partir de 160.000 F, pour appartement de 2 pièces.

Bonne construction - Eau chaude et chauffage individuel.

(PUBLICITÉ)

L'associé brésilien d'une importante Société d'Architectes-Ingénieurs de l'Europe occidentale recherche un :

INGÉNIEUR PRINCIPAL DE TRACTION ÉLECTRIQUE

ayant au moins 10 ans d'expérience dans les systèmes de traction électrique pour métropolitain et chemins de fer. Il est requis une *expérience directe dans les systèmes primaires d'alimentation* avec sous-stations, redresseurs et lignes de contact. La familiarité avec les systèmes logiques utilisés pour contrôle et signalisation constituera un élément préférentiel. Le candidat sélectionné sera destiné à diriger une équipe d'ingénieurs pour la réalisation de projets dans le domaine susmentionné. Siège à São Paulo. Contrat initial : deux ans. Rétribution à partir de 40 000 dollars par an en fonction des qualifications professionnelles et de l'expérience.

CASELLA SPI T/134 MILANO ITALY

A L'HOTEL DROUOT

A DROUOT - RIVE GAUCHE
Gare d'Orsay, 7, quai Anatole-France

Lundi

EXPOSITIONS

de 11 heures à 18 heures

S. 11. — Meubles d'époque et de style, faïences, porcelaines. Me Pechon/Delavenne.

S. 15. — Meubles anciens et de style. S.C.P. Loudmer/Poulain.

S. 18. — Tableaux, petits bijoux, mobilier. Me Oger.

VENTES

S. 9. — Prov. success. vicomtesse de S... et à div. amat., 14 h. : dessins, aquar. 18e et 19e s. Portrait par Louis David, tableaux éc. franç. 18e et 19e s. Miniat. Obj. d'art et d'ameubl. rare pendule fin L.-XVI, bx meubles ép., tapis, tapisseries. MM. Anenoff, Baur. — 15 h. : Monnaies d'or. M. Poindessault, Me Libert.

S. 12. — Bibel., bx meubles de style. Mes Godeau, Solanet, Audap.

S. 14. — Ameubl. Mes Boisgirard.

CARNET

Décès

Adéodat BOISSARD

On apprend la mort d'Adéodat BOISSARD, ancien gouverneur du Crédit foncier de France.

Ses obsèques auront lieu lundi 2 février, à 13 h. 45, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption.

[Né en 1901 à Lille, inspecteur des finances, Adéodat Boissard a été sous-gouverneur, puis gouverneur du Crédit foncier de 1949 à 1967. Il a présidé ensuite la Compagnie française d'épargne et de crédit et a été membre du conseil de la Banque de France ; il était grand officier de la Légion d'honneur.]

Fernand TERROU

Nous apprenons la mort de Fernand TERROU, directeur de l'Institut français de presse.

[Né le 11 décembre 1905 à Aurillac, Fernand Terrou avait commencé sa carrière administrative comme attaché de presse au ministère de l'intérieur, en 1936. Après avoir occupé divers postes, il a été, de 1944 à 1953, directeur juridique et technique au ministère de l'information.

Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, il était devenu, en 1957, directeur de l'Institut français de presse et des sciences de l'information, aujourd'hui rattaché à l'université de Paris-II.

Auteur de plusieurs ouvrages sur l'information et membre de plusieurs organismes d'études, il n'est guère d'activités de presse auxquelles il ne s'est pas intéressé avec compétence et affabilité.]

— Le docteur et Mme Pierre Barré ont la douleur d'annoncer le deuil accidentel de leur fils
Jean-Louis BARRÉ,
avocat stagiaire
à la cour d'appel de Paris.
De la part également de
Sa fiancée, Mlle Mouna Bourdiac,
Sa grand-mère, Mme Barré,
Ses frères et sœurs :
M. et Mme J.-P. Barré,
M. et Mme Laroye,
M. et Mme J.-M. Barré,
Mlle M.-P. Barré,
M. et Mme L. Thevenin,
M. et Mme F. Lecompte,
M. et Mme J.-C. Pinga,
Mlle Florence Barré,
Et ses neveux et nièces.
Cet avis tient lieu de faire-part.
21, rue Werle,
Reims.

— Les familles Cviklinski, Weller, Henssens,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Stanislas CVIKLINSKI,
née Marguerite Volker,
survenu à Paris, le 30 janvier 1976.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le professeur et Mme Philippe Daste et leurs enfants,
M. et Mme Dominique Daste et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Daste et leurs enfants,
Le docteur et Mme François-Paul Bordes et leurs enfants,
M. et Mme Marc Berthaud et leurs enfants,
Mme Emmanuel Perrin,
M. et Mme Pierre Versmee,
Mme Jean Versmee,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Marc DASTÉ,
née Germaine Versmee,
survenu le 24 janvier 1976.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Pujols-sur-Dordogne.
« Le Bourdieu »,
33350 Pujols-sur-Dordogne.

— Mme Emile Feypell,
M. et Mme Bernard Feypell,
Mlle Yvonne Feypell,
M. et Mme Claude Kurzner,
ont la grande douleur de faire part du décès de
M. Emile FEYPELL,
juge honoraire au tribunal de grande instance de Strasbourg,
survenu le 30 janvier 1976, dans sa soixante-douzième année.
Les obsèques auront lieu à Strasbourg en l'église Saint-Maurice, le mardi 3 février, à 10 h. 30.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. André MONPOIX,
survenu le 30 janvier 1976 à Paris.
De la part de
Mme André Monpoix, son épouse,
Mme Albert Monpoix, sa mère.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 3 février, en l'église Saint-Germain-des-Prés (3, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e), à 8 h. 30, où l'on se réunira.
Cet avis tient lieu de faire-part.
21, place des Vosges,
75003 Paris.

— Mme Edouard Salomon,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Edouard SALOMON,
intendant militaire de première classe honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
rosette de la Résistance,
survenu le mercredi 28 janvier, à l'âge de soixante-treize ans.
Les obsèques auront lieu le lundi 2 février au cimetière du Montparnasse, où il sera inhumé dans le caveau de famille.
On se réunira, 5, rue Emile-Richard, à 10 h. 45.
Ni fleurs ni couronnes.
17 bis, rue du Parc,
94240 L'Haÿ-les-Roses.

Visites et conférences

LUNDI 2 FEVRIER

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 15 h., 72, avenue Denfert-Rochereau, Mme Pajot : « Le quartier de l'Observatoire ». — 15 h., 5, rue de la Source, Mme Pennec : « Abbaye bénédictine Sainte-Marie ». — 15 h., entrée du Musée de l'armée, Mme Philippe : « Vauban et les collections royales militaires du Musée des plans et reliefs ». — 15 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Thibout : « La prodigieuse expansion musulmane ». — 15 h., entrée du musée, place du Trocadéro, Mme Zujovic : « Le bestiaire dans l'art du Moyen Age ».

CONFÉRENCES. — 14 h. 45, Institut de France, 23, quai de Conti, M. Maurice Duverger : « Socialisme et démocratie ». — 15 h., Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli : « Le mobilier Louis XVI : menuiserie ».

SCHWEPPES Bitter Lemon.
Le Bitter Lemon original.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde aujourd'hui

De Paris à Istanbul

Le tortillard le plus prestigieux d'Europe

LE luxe y faisait bon ménage avec la légende. Il fut le moyen de transport le plus célèbre de la Belle Epoque et des « années folles ». Il unissait l'Europe des brumes à celle du soleil et à l'Asie damassée du Grand Turc. *A travers la Bulgarie pleine de roses* (1), le roi lui-même venait parfois le conduire. Il mettait Paris à cinq jours et demi du Caire, via une Palestine ouverte qui ne s'appelait pas encore Israël. Il servait de muse aussi bien à Maurice Dekobra, inventeur de la très rétro *Madone des sleepings*, qu'à Valery Larbaud, qui célébra son « *glissement nocturne à travers l'Europe illuminée* », et à Paul Morand, qui aima ses « *castagnettes d'acier* »; honneur littéraire suprême, Agatha Christie y situa le théâtre de l'un de ses « crimes ».

Il était l'Orient-Express, qui, de 1883 à 1962, triomphant des hégémonies ferroviaires opposées, toujours vainqueur des guerres et des grèves, relia prosaïquement par le rail la mer du Nord au Bosphore, tout en enflammant les imaginations.

Depuis près de trois lustres on le croyait disparu. En fait, grâce à l'Europe des déséquilibres démographiques et économiques qui plante ses usines là où il n'y a pas assez de bras pour les faire fonctionner, il a survécu sous un avatar roturier. Le palace roulant, le train le plus snob de l'univers, est devenu un tortillard qui « fait » presque toutes les gares entre la Seine et la mer de Marmara — mais en est-il de plus prestigieux dans le Vieux Monde, mis à part le Transsibérien ?

Soutiers et grands-mères

Sous un nom nouveau qui a conservé la saveur de l'ancien, le Direct-Orient quitte Paris à minuit. Il n'emporte plus, comme dans l'entre-deux-guerres, un public de « *couturières françaises et de modistes (...) rentrant à Constantinople*, *après un voyage de réassortiment* », d'« *Anglais dormant tard (et) occupant le lavabo jusqu'à ce que la provision d'eau (...) fût épuisée* », ou de « *familles israélites espagnoles de Salonique, retour de Vichy* » (2). On n'y croise plus de diplomates et de marchands d'armes, ni de fils de famille retour d'études, ni d'hospodars aux cils de velours retour de tournée des grands ducs : ces gens-là soit appartiennent à des espèces disparues, soit prennent l'avion.

Evanoui, le maharadjah qui retenait toute une voiture-lits de vingt-quatre couchettes ; oubliés, les effendis en stambouline assis dans des compartiments aux coussins prune, comme dans *Bécassine chez les Turcs*, foin de « *couloirs de cuir doré* » et de « *portes laquées aux loquets de cuivre lourd* » (1). Le train d'Orient est aujourd'hui celui des soutiers de l'Europe, des dichotomies idéologiques et raciales, et d'une certaine misère colorée. Stores baissés dès Paris, comme des paupières méprisantes, l'unique wagon-lit bleu marine bon genre « *où dorment les millionnaires* » (1), tranche sur la longue théorie des voitures de deuxième classe vert caca d'oie ; aux coupées de celles-ci des gaillards aux moustaches en croc hissent des grands-mères en noir, des enfants emmaillotés, des ballots boudinés. Devant les wagons pour Belgrade, le quai de la gare de Lyon ressemble à un marché slave avec ses femmes en fichu, son patriarche en casquette, ses cageots de fruits.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(Lire la suite page 10.)

(1) Valery Larbaud.
(2) Paul Morand.

Une femme à sa fenêtre

Le parfum de la dactylo

A l'entrée du métro le camelot crie : « *Vingt francs la poupée !* » Il est venu d'Europe centrale. C'est : « *Von tron, von tron la poupée* », qu'il crie, et ça fait rire la fille qui distribue ses tracts. Pressés, ayant en tête l'image des pointeuses qui attendent, les employés ne prennent pas tous la feuille. Anorak à capuche, jeans dans les bottes, sourire absent, la fille répète : « *Solidarité. Sixième semaine de grève du pool des dactylos de ...* » Elle tourne la tête. Nous nous reconnaissons. J'attends donc qu'elle ait fini pour l'emmener devant un café chaud.

Danielle — baptisée d'après Danielle Casanova, une communiste morte en déportation — a un frère aîné, Gabriel, d'après Gabriel Péri, communiste assassiné par les nazis. La dernière née de la famille se prénomme Brigitte, d'après Bardot. L'évolution des saints patrons et ses enfants jalonne le glissement du père, métallo professionnel P 1, qui avait milité à la C.G.T. jusqu'en 1968, puis adhéré à la C.F.D.T. « *Peut-être, dit-il, que trop de tradition et trop de puissance sclérose.* » Il continue à voter communiste : « *Les socialistes, faut attendre et voir.* » Ouvrière, la mère de Danielle est à la C.F.D.T. elle aussi, sans enthousiasme : « *Les syndicats, vous savez, ce n'est jamais ni les femmes ni les O.S. qui y commandent.* »

Leurs enfants, le couple en est fier, et un peu inquiet de ne pas tout comprendre. Gabriel a passé le très dur concours des Arts et Métiers. Lycéen en 68, il avait secoué son père qui parlait, comme bien d'autres, d'une « *émeute de fils à papa* ». Brigitte, la benjamine, ne s'intéressait alors qu'à ses jouets. Pourtant c'est elle qui semble l'héritière de l'idéologie de mai : associée à un jeune couple, elle vend sur les marchés. « *Marchands forains, on n'a jamais eu ça dans la famille ; c'est plutôt un métier de romani, de gitan...* », dit la mère, déçue.

Danielle, ils auraient aimé qu'elle conquière quelques diplômes : de nos jours, même pour les filles, ça sert. « *A quoi ?* », interroge l'accusée. Je ne l'ai plus vue depuis trois ans ; elle en avait seize alors et proclamait : « *Vivre, ce n'est pas regarder sa montre entre une pointeuse et un train de banlieue.* » Il fallait bien gagner sa subsistance. Condescendants, elle a appris la dactylo. Avant la crise, d'après elle, on embauchait dans les pools, salles communes de dactylos, « *tout singe habillé sachant taper sur le clavier* ». Ces services, assure Danielle, sont une passoire à jeunes : sitôt qu'elles arrivent à une catégorie d'âge mieux payée elles s'en vont.

Elle boit un deuxième café, dévore des croissants ; pour tirer les tracts sur les machines de la compagnie il faut être sur place la nuit. En vélomoteur elle est partie de chez elle, à Saint-Denis, à 4 heures du matin. Pourquoi la grève ? Pour avoir le droit de parler à sa voisine. Et d'aller aux toilettes. Et d'allumer une cigarette. Sans demander la permission comme à la maternelle. Pour que la prime de rendement entre dans le salaire. Pour que le rendement minimum (le nombre de pages tapées à l'heure) ne soit pas calculé sur les cadences les plus rapides.

« *Ecoute : on a cinq minutes de pause horaire comme les soldats en marche forcée. On est payée à peu près au SMIC plus la prime. Le chef élève le rendement minimum chaque fois qu'on est augmenté, même de 1 %. Des heures supplémentaires ? Oui, on peut en faire. Mais quand pendant sept heures on a tapé des contrats, pour en redemander, faut être drôlement motivée.* « Les mères seules, les filles qui vont s'installer en ménage le font. Et même là... Danielle hésite, puis se lance : « *Certaines — et pas toujours les plus mignonnes — préfèrent les heures supplémentaires de café ou de porte cochère.* »

Elle me surveille sous son air distrait : « *Bien oui, où crois-tu donc que se recrutent les occasionnelles ? Chez les clientes de Dior ?* » Je me crois soigneusement neutre ; pourtant Danielle interprète, agressive : « *Ça te choque, hein ? Pour toi comme pour les parents, la morale ça se rapporte surtout au sexe. Pour moi la morale, c'est social. Je trouve immoral qu'en tapant sept heures par jour cinq jours par semaine une fille gagne ce que d'autres mettent dans des bottes sur mesure. Si cette fille a le courage de se faire des suppléments avec son corps, la société n'a franchement rien à lui dire. Surtout pas celles qui commandent les bottes sur mesure.* » — « Mais Danielle, mes bottes... » « *Ce n'est pas de toi que je parle, c'est de la société. La jeunesse, pourquoi ça serait le temps des privations ? A soixante ans, je n'aurai plus envie de rien !...* » Elle, en matière d'amour, a décidé de choisir et non d'être choisie. Ces suppléments-là ne la concernent donc pas.

A la fois partir et se battre

La grève ? Elle pense toujours, comme voici trois ans, que le syndicat est « *dominé par les mecs* ». A la compagnie, il y a une seule déléguée femme : « *la pire des mecs* », dit-elle. Danielle, à force de chuchoter et de démontrer, a convaincu ses camarades de débrayer. Elles ont demandé une entrevue à la direction. Celle-ci a fait répondre par le planton qu'elle « *discute seulement avec les représentants des centrales syndicales ayant des délégués régulièrement élus* ». Comment ne pas faire appel à la C.F.D.T. ? La C.G.T., à son tour, est entrée en jeu à cause de l'unité d'action. Voilà donc Danielle prise dans ce réseau syndical qu'elle dénonçait à la table familiale.

« *En ce moment, nous sommes les reines : on vient nous voir avec des chocolats et des fruits. Le bulletin syndical exalte notre « révolte pour la dignité » et dénonce nos « conditions de travail esclavagistes.* » « *De toute façon*, conclut-elle, *la prime d'ancienneté, la médaille des vieux serviteurs, ce n'est pas mon but. Aucune de nous n'a l'intention de croupir ici. La vraie vie, c'est Brigitte qui la mène : pierre qui roule amasse l'expérience.* »

Danielle réfléchit, embraye :

— *Ils trouvent tous si joli ce métier de dactylo. Alors pourquoi n'y a-t-il jamais un homme dans nos salles ? Ils tapent sur le clavier des linos, des téléscripteurs, jamais sur celui des machines à écrire. Soyez tranquille, les métiers auxquels on trouve un charme féminin sont payés moins qu'un homme ne peut accepter. Dès que le salaire est décent, le métier devient mixte : il n'y a pas d'hommes « petites mains » dans la couture, mais des coiffeurs, tailleurs, serveurs, fourreurs, masseurs, maquilleurs, il y en a. Un métier parfumé du seul charme de la femme n'est jamais qu'un appoint. Il faut que le pool des dactylos cesse d'être un pensionnat de demoiselles...* »

Elle est très consciente de ses contradictions. « *A la fois je veux partir et je veux me battre.* » Y a-t-il une femme à qui elle s'identifie, qu'elle aimerait être ? Elle secoue ses cheveux récemment rognés et rougit : oui, mais « *cette femme et moi nous sommes loin d'idées* ». La fille de dix-neuf ans ne veut pas voter, refuse tous les partis, tous les groupes, ne veut lutter que « *coup par coup* ». Mais, si elle a eu le courage de déclencher cette grève, c'est qu'une femme, voici déjà des mois, a osé prétendre au sommet.

DOMINIQUE DESANTI.

Au fil de la semaine

Cette sacrée tendresse

par

PIERRE VIANSSON-PONTÉ

QUATRE pages d'un journal, quatre pages d'un quotidien, sans *une ligne de ce qu'on nomme l'information, sans un mot de* jugement ni de commentaire. Pourtant aucune lecture n'est plus instructive, plus éclairante, que celle de ces quatre pages de petites annonces gratuites publiées chaque samedi par « Libération ».

Dans tout le reste du numéro, comme chaque jour, ce sont les journalistes qui s'expriment : grandes et petites nouvelles du monde et de la France, *sélectionnées et traitées de façon à bien mettre* en lumière, par l'ironie, la dérision, le baroque ou la colère, toutes les absurdités, les horreurs, les contradictions, les injustices, les abus. Hélas ! Il n'y a que l'embarras du choix... Et puis soudain, dans ces quatre pages « Spécial petites annonces » du samedi, s'élève la voix des lecteurs. Ils sont généralement jeunes, parfois adolescents. Ils s'appellent, s'interrogent, se convoquent les uns les autres, parlent de leurs soucis, de leurs besoins, de leurs espoirs. Ecoutons-les.

***

Solitude : c'est le mot-clef, le leitmotiv de la moitié au moins des quelque deux cents petites annonces que contenait l'un des derniers numéros du samedi (le 24 janvier). Quatre grandes rubriques occupent chacune une page (divers, logement, boulot, en route ; puis : « Chéri je t'aime » ; ensuite : « Changer la vie » ; enfin : « Taulards »). Dans toutes, sous dix formes, le même cri : « Je cherche à communiquer », « Je suis seul et je m'emmerde », « *Ecris-moi, raconte-moi* n'importe *quoi*, mais *parle-moi* », « *J'en ai marre d'être seul* », « *Je suis paumé* », « *J'ai un problème d'adaptation* ». « Cette solitude dans laquelle je crève »... On veut « fuir l'inertie et le conformisme », *s'évader de* ces « villes d'*angoisse* » que sont Paris et les grandes cités, bien que le retour à la nature ne soit pas toujours la bonne solution : « La campagne c'est chouette, mais on y crève de solitude. »

Alors on quête, on rêve, on supplie. Quatre fois sur cinq l'annonce est *signée d'un prénom masculin*, mais il y a *quand même* quelques filles *et* aussi des couples qui cherchent à rompre un isolement à peine plus supportable à deux. Que veulent-ils ?

La tendresse : après celui de la solitude, c'est le terme qui revient le plus souvent. On la *nomme parfois* pudiquement « amitié » ; *parfois* aussi *elle signifie*, plus précisément, « échanges » ou « partage » ; *parfois encore* elle est déjà sublimée en promesse d'« *affection durable* », elle peut même déboucher sur les très bourgeoises perspectives d'un « *mariage possible* », sauf pour les prudents qui exigent une photo et ajoutent « sans engagement ».

Les poètes espèrent « une vie pleine de tendresse et de ballades », les artistes souhaitent que l'âme sœur « aime Fauré, Debussy *et* Chopin », à moins que ce ne soit « le cinéma, les Pink-Floyd, le rock ». Exclusif, celui-ci ne pourra vivre qu'avec « une fille qui a aimé « la Cécilia ». « Proustien », celui-là réclame « l'oiseau bleu de mes rêves ». La plupart y vont carrément : ils veulent, sans chichis, « une nana sympa », « assez cool », « chouette et pas trop tarte », « une fille chaude » ou, tout simplement, « une présence féminine ». Qu'elle soit avant tout tendre, douce, gentille, gaie : ces qualités-là sont plus demandées que la sensualité et surtout que la *beauté*.

Et puis, il y a les autres. Quelques homosexuels, dont l'un, trente-cinq ans, marié, a besoin d'« une dernière aventure avant d'être trop *dégoûté* de *lui-même* ». Un « écrivain bisexuel anar » de vingt-deux ans qui réclame « une garçonne de vingt ans ou un mec de moins de dix-huit ans ». Un Sénégalais, ouvrier, vingt et un ans, un groupe d'Asiatiques, un Brésilien de trente-cinq ans qui s'intéresserait à une dame « jusqu'à cinquante ans », plusieurs footballeurs arabes ; enfin, ce « mec sympa éduqué (baise-main s'il le faut) » qui n'en peut plus et ne fait pas le difficile : il veut « une bonne femme de dix-huit à soixante ans ».

La solitude, c'est le lot *des* « *taulards* », et *plus que tous* ils ont soif de tendresse au moins épistolaire. Ce samedi-là, ils étaient près de quarante de Fleury-Mérogis, de la Santé, de Poissy. Ils avaient en moyenne de vingt à trente ans, et demandaient des correspondantes de leur âge pour « résister à tous ces barreaux » et « lier amitié ». Certains précisent leur situation : « Vingt-sept ans, en prison depuis trente mois pour hold-up, pas jugé. » « Vingt-quatre ans, en préventive depuis trente-deux mois. » « Trente-deux ans, à Fleury depuis trois ans, pas jugé. » Ou même : « Vingt-huit ans, hold-up, encore douze ans à faire. » Et encore : « Vingt-trois ans. J'ai deux ans faits sur cinq. Je suis alcoolique. Je me saigne. »

Pour eux, les idées politiques comptent. L'alcoolique de vingt-trois ans se proclame « socialiste » ; mais un « ancien baroudeur, trente-cinq ans, 1,82 m, 77 kilos, type oriental », qui a « cinq ans de faits sur dix », s'affiche « plutôt de droite que de gauche, Marchais, pouah ! » Un autre se déclare « très tolérant, mais pas gauchiste ». A leurs correspondantes, ils demandent d'être compréhensives, sans préjugés, pas moralisatrices, sincères, « assez mignonnes » si possible. « Tu m'écriras tout *ce* que tu ne peux *pas dire à d'autres (parents, amis, mecs ou curé du coin)* », *propose* l'un. Un autre veut qu'on l'aide « à combler son retard intellectuel et à oublier ses complexes ». La seule fille de la page souhaite recevoir « des cartes postales, originales ou pas, pour décorer sa cellule ».

Mais les « *pensionnaires du Goulag français* », comme dit l'un d'eux, se préoccupent évidemment de leur sortie de prison, quand elle n'est pas trop éloignée. « Repartir du bon pied », « *refaire* une autre vie », mais aussi trouver « une fille débrouillarde pour faire équipe à la sortie, *car la mienne s'est* fait la malle », ou une femme « âge indifférent », pour les accueillir. A moins qu'ils n'aient l'ambition modeste de ce jeune détenu algérien de seize ans qui a besoin de correspondants « forts en anglais et en math pour passer le B.E.P.C. ».

Tout le monde n'aura pas la chance de « François de Fleury » *(Mérogis, bien sûr)*, qui a vécu « un vrai conte de fées » : il n'avait pas un sou et *pas* d'avocat ; son défenseur, attribué d'office, n'était jamais venu le voir, à un mois du procès. Alertée par les petites annonces du journal, « *une* fille, lectrice fidèle », a mis à sa disposition immédiate 10 000 francs. Il a pu prendre « deux avocats d'assises » et exulte : « Cadeau. La fraternité, ça existe. Je le sens, je la vis, je la crie. *Merci* « Libé », simplement. »

***

Quand on n'est ni en prison ni écrasé par la solitude, alors il faut bien vivre, c'est-à-dire, se loger et trouver du travail. *Le* logement — offre ou demande — ira de la chambre à 350 F par mois à Paris, que l'on partage à trois, à l'achat d'une ferme pour fonder une communauté naturiste pour laquelle on dispose de « 15 millions maximum ». Entre les *deux*, la « grande ville » sur *la* ligne de Sceaux, pour vivre à six moyennant 400 F par mois en tout, et *les maisons de village du Puy-de-Dôme, du Gard ou de* l'Hérault à vendre ou à acheter pour 20 000 à 30 000 francs. Quelques petits malins essaient de faire d'une pierre deux coups en proposant la moitié *de leur* studio à une esseulée.

Le « *boulot* », *c'est* la loterie. *Petits* travaux d'artisan — tissage, poterie, crochet, — des leçons de yoga ou de piano, du bricolage — électricité, peinture, — la surveillance d'une cantine à Bagnolet ou une saison comme organiste au Club Méditerranée ; et puis beaucoup *de* gardes d'enfants, écoles et crèches sauvages. On se débrouille comme on peut, mais le travail use, pas trop n'en faut.

La solitude, cette vieille ennemie, *reparaît* avec ce garçon qui cherche « la fille *qui* vendait de la *laine* de pays à la fête de « Rouge », *cet* autre qui appelle « la fille qui lisait « Libé » au métro Jourdain le 7 janvier à 22 h. 30 », ce « peintre poète » qui demande un « manager ». Et tous les Julien, François, Paul, *les Frédérique et les Michelle à la chasse* d'« un *copain rencontré l'été dernier* à... » ou d'« une copine avec qui... » Trois adresses S.V.P. : celles de Geneviève Page, de Leny Escudero, de Daniel Guérin.

Ensemble, si on se trouve ou retrouve, on prendra la route pour aller à *Maubeuge*, à *Montpellier*, de Tours à Lyon, du Plessis-Trévise à la porte de Montreuil (mais tous les jours, et en participant aux frais) ou bien à Bahia, au Kenya ou en Tanzanie, au *Pérou, vers les pays qui font rêver.*

De quoi a-t-on besoin ? D'argent — oh ! un peu seulement. Alors, on vend n'importe quoi, un sèche-cheveux à 80 F, un attaché-case à 50 F, une Coccinelle à 5 500 F et une B.M.W à 4 000 F, des guitares et des vélos, une baignoire *pour* 200 F et une table de cuisine avec quatre chaises, des téléviseurs et des accordéons, un tricycle pour enfant et des « W.-C. chimiques n'ayant jamais servi »... Un vrai marché aux puces. Les animaux, chiots et chats, on les donne, mais de préférence à « des gens qui ont au moins un jardin ».

Et s'il reste de l'énergie, du dynamisme, on créera. Des communautés d'abord, c'est le « pied » ; puis des orchestres, des « collectifs » d'art, de théâtre, de cinéma, d'artisanat, une « union pacifique » à Lyon, un « groupe culturel » à Paris sur le thème « changer la vie, mais comment ? », un atelier de peinture à *Melun* et même « une organisation contre les pouvoirs *abusifs* des huissiers » à *Maromme-la-Maine*.

Images *d'aujourd'hui*, toutes simples, mais plus *brutales*, plus éloquentes, plus vraies que toutes les statistiques, toutes les analyses savantes, toutes les enquêtes sociologiques. Des marginaux ? C'est vite dit. Une fraction de la jeunesse plutôt, très minoritaire sans doute, pas réellement représentative peut-être, mais qui *n'est* guère *que la partie émergée de l'iceberg.* Solitude, *prison*, fuite, *refus* : un univers sans joie où ce qui manque le plus, c'est cette sacrée tendresse.

ETRANGER

Reflets du monde entier

PAPUA NEW GUINEA NEWSLETTER

Ne tirez pas sur les prisonniers...

La *PAPUA NEW GUINEA NEWSLETTER*, bulletin publié par les services d'information de Papouasie-Nouvelle-Guinée, donne la nouvelle suivante qui témoigne du souci du gouvernement de Port-Moresby de respecter les droits de l'homme :

« Aucune loi n'autorise à maltraiter les prisonniers, a déclaré M. Ebia Olewale, ministre de la justice, en réponse à un discours de M. Pita Lus, ministre des institutions pénitentiaires et des licences de débits de boissons. M. Lus avait dit qu'il fallait tirer sur les prisonniers qui tentent de s'échapper, et que les gardiens devraient porter des armes à feu. Selon M. Olewale, si une loi autorisant ces pratiques existait, il faudrait la déclarer inconstitutionnelle (...)

« Les personnes reconnues coupables et incarcérées ont certains droits, a-t-il dit (...) Un prisonnier ne pourrait se défendre contre un gardien armé. Les gardiens ne devraient pas être autorisés à porter des armes, mais la question relève du conseil exécutif national. Une exception pourrait être faite en ce qui concerne les gardiens des zones de haute sécurité des prisons. Mais même cette exception devrait être envisagée « avec une grande circonspection ». M. Olewale a déclaré que des poursuites pour conduite criminelle pourraient être engagées en cas d'usage d'armes à feu dans un but de prévenir des évasions. Si de telles méthodes étaient utilisées pour empêcher des évasions, la personne qui a tiré pourrait être poursuivie, et même condamnée pour crime, a déclaré le ministre. »

L'UNION

A l'assaut de la limonade

Un nouveau marché s'ouvre à la France au Gabon, où les goûts en matière de rafraîchissements se modifient, constate *L'UNION*, quotidien de Libreville. En effet, le yaourt est en train de conquérir les consommateurs gabonais au détriment de la limonade.

« Il n'y a pas si longtemps encore, note L'UNION, une telle concurrence n'était pas possible tant la suprématie de la limonade était nette. On aurait tort de croire que seuls les enfants s'intéressent au yaourt. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder ce qui se passe à Mbolo, au marché de Mont-Bouët et, pendant les grandes rencontres sportives, au stade Président-Bongo. C'est que les grandes personnes prennent de plus en plus goût aux petits pots blancs. (...)

« Le yaourt n'est plus seulement un dessert, mais aussi un rafraîchissement, au même titre que les boissons gazeuses. (...) Répondant à la demande des clients, des petites fabriques de yaourt naissent à Nombakélé et à la gare routière. (...) Ainsi, la fabrique Yaourts-Santé produit assez régulièrement sept mille pots de yaourt par jour. Les pots en plastique, le lait, le ferment sont importés de France. »

TOGO-PRESSE

Fragiles frontières...

L'éditorialiste très autorisé du quotidien *TOGO-PRESSE* — il est ministre de l'information du gouvernement du général Eyadema — exprime une opinion tout à fait hétérodoxe en Afrique en s'en prenant au dogme — reconnu par l'O.U.A. — de l'intangibilité des frontières :

« Le principe de l'intangibilité des frontières héritées du colonialisme prôné par l'O.U.A. ne résiste pas à une analyse historique et objective (...). En effet, le colonisateur, dans le calme silence de son bureau avec sa règle, sans se soucier des ethnies, des traditions, des réalités, a découpé à sa guise comme un gâteau des frontières artificielles qui constituent aujourd'hui un héritage empoisonné et empoisonnant, une source permanente de conflits, un véritable handicap pour le développement économique (...)

« Les responsables africains, poursuit Togo-Presse, *doivent refuser de s'enfermer dans le cadre étroit d'un juridisme anachronique. Ils doivent refuser de faire le jeu des colonialistes qui ont eu un manifeste intérêt à nous voir divisés, à voir nos pays amputés d'une bonne partie de leur territoire. Ils doivent opérer une nouvelle prise de conscience en se mettant au-dessus des petits intérêts matériels immédiats pour ne prendre en considération que les seuls vrais intérêts de l'Afrique, une Afrique qui se veut unie, une Afrique dont l'unité passe par l'union des ethnies, des croyances et des traditions. »*

Newsweek

God save Matilda ou l'embarras du choix

Le choix d'un hymne national pose des problèmes en Australie, constate le magazine américain *NEWSWEEK*.

« Il y a trois ans, M. Whitlam, qui venait d'être élu premier ministre, avait décidé que le God Save the Queen *était un vestige intolérable des liens coloniaux avec l'Angleterre et avait commencé à chercher un autre hymne national. Avec un concours (...), il fut annoncé en 1974 qu'une chanson du siècle dernier,* En avant, belle Australie, *tiendrait exclusivement lieu d'hymne national.*

« Mais il n'est pas toujours facile de se débarrasser des vestiges du passé. La semaine dernière, M. Malcolm Fraser, le premier ministre libéral qui a succédé à M. Whitlam, a rendu sa dignité au God Save the Queen *: il sera joué en tant qu'hymne en présence de la reine ou de son représentant. Mais le gouvernement considérera aussi comme hymne officiel trois autres mélodies : la chanson populaire précitée, puis le* Chant de l'Australie, *et enfin la chanson australienne la plus connue,* Waltzing Matilda. »

Lettre de Palmyre

L'ombre de Zénobie au cœur du désert

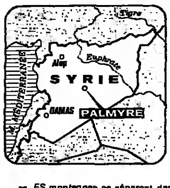

« LES montagnes se séparent des deux côtés, nous découvrîmes la plus grande quantité de ruines que nous eussions jamais vues. Il est impossible de s'imaginer rien de plus étonnant. Un si grand nombre de piliers corinthiens, avec si peu de murs et de bâtiments solides, fait l'effet le plus romanesque qui se puisse voir... »

Ainsi commence la relation de la découverte de Palmyre que firent, en 1751, les voyageurs anglais Dawkins et Wood. Et Volney, qui les cite après avoir suivi leurs traces, de renchérir : « *L'Antiquité n'a rien laissé, ni dans la Grèce ni dans l'Italie,* qui soit *comparable à la magnificence des ruines de Palmyre... L'on ne peut voir tant de monuments d'industrie et de puissance sans demander quel fut le siècle qui les vit se développer, quelle fut la source nécessaire des richesses nécessaires à ce développement, en un mot quelle est l'histoire de Palmyre, cette île séparée de la terre habitable par une mer de sables stériles.* »

L'histoire ? Le nom de l'oasis de Tadmor apparaît au début du deuxième millénaire avant J.-C. sur des tablettes assyriennes et des inscriptions de Mari. Pour Flavius Josèphe, Tadmor signifie « lieu de palmiers », et, d'après une légende rapportée par le poète et historien arabe Al Dubhyani, ce sont « les « djinns » *qui ont construit la ville pour le roi Salomon* ». Ce qui fit la force de Tadmor, devenu Palmyre, ce fut, selon Pline, l'habile équilibre maintenu par ses chefs araméens entre les deux empires qui se disputaient cette partie du monde, celui des Parthes et celui des Romains. Certes, ce « non-alignement » de pionniers ne va pas sans anicroches : en 41, Antoine ordonne le saccage de la ville « *pour faire plaisir à ses soldats* ». Mais, au début du deuxième siècle, la destruction du royaume rival des Nabatéens de Petra donna son essor au pouvoir de Palmyre, qui se voit en mesure, sous Hadrien, puis sous Caracalla, de jouer les *métropoles régionales. Alors* l'ambition pousse aux Palmyréniens, avivée par le déclin de Rome. En 260, le roi sassanide Sapor tente de conquérir Antioche et s'empare de l'empereur Valérien.

ALORS se lève le seigneur de Palmyre, Septimius Odenath. Il brise l'offensive de *Sapor* et, pour ce service rendu, reçoit de Rome le titre de « correcteur de tout l'Orient » — auquel il ajoute celui, plus orgueilleux, de « roi des rois ». Mais qu'est l'orgueil d'Odenath comparé à celui de sa femme Zénobie ? En 267, Odenath meurt. Son fils Wahballath est trop jeune pour régner. C'est à Zénobie, dont les ministres sont le philosophe Longin et Paul de Somosate, chrétien plus ou moins hérétique, qu'il revient d'accomplir les grands desseins des seigneurs du désert : elle conquiert toute la Syrie, puis l'Egypte, et puis l'Asie mineure jusqu'au Bosphore ; elle donne *à* son fils le nom d'Auguste, prend celui d'Augusta. Empereur donc, et impératrice : Rome est défiée, le destin de l'Empire va basculer vers l'est. Ce que Cléopâtre, soutenue par Antoine, n'a pu accomplir, Zénobie va le réussir, quand Aurélien rassembla contre elle toutes les forces de Rome et l'abat, en *273*.

Quelle gaillarde ce dut être que cette reine arabe dans son berceau de palmiers, de temples et de *colonnes ! De trace* d'elle, *qui faillit* ravir à Rome la maîtrise du monde, on ne trouve guère, à Palmyre, qu'une inscription sur la deuxième colonne du tétrapyle qui domine superbement les débris de la cité. « *Statue de Septimia Bat-Zabbai, la dame à la longue chevelure Zénobie, illustrissime et pieuse reine.* Zabda, *généralissime,* et *Zabbai,* gouver*neur militaire* de Tadmor, *l'ont élevée à leur dame au mois d'août 271.* »

La statue fut brisée ou enlevée par les troupes d'Aurélien, quand l'empereur, vainqueur de Zénobie, se saisit d'elle pour en faire l'attraction de son triomphe à Rome, où elle devait mourir trois ou quatre ans plus tard, dans une ville de Tivoli, entourée de quelques fidèles.

Déambulant entre les pierres roses ou couleur de miel qui hérissent le site, du Sénat minuscule repéré, dégagé et identifié par Henri Seyrig au théâtre harmonieux et au grand temple de Bel, triomphe d'un style corinthien greffé sur la fougue ou la sève d'un Orient qui s'apprêta à dominer le monde, on peut rêver à cette « dame à la longue chevelure » qui, de Libye en Turquie, domina plus de terres et de peuples qu'aucun conquérant après Alexandre et avant les grands califes de Damas.

Une effigie d'elle *existe*, qu'une médaille a conservée : fin profil aquilin, œil en amande, teint mat, bandeau à la romaine enserrant noblement la chevelure *fameuse*, tête pensive et fière qui est bien le contraire du style virago. On la re*trouve, cette* image, agrandie en panneau, dans l'entrée de l'hôtel dit « de la reine Zénobie », qu'une autre femme a dressé là : elle s'appelait Marga d'Andurain et proposa au monde, voici un demi-siècle, le type achevé de l'aventurière aux fins nobles et aux moyens multiples, avant de mourir assassinée sur son yacht au large de Tanger. Quinze années durant, elle avait régné sur un lambeau de l'empire de Zénobie, tenue par les Anglais *pour un* instrument très *actif* du pouvoir français, et par le 2e bureau du haut commissaire à Damas pour un agent qui eût gagné à n'être que double. Envoûtant personnage, envoûtée elle-même par le souvenir énorme de la reine arabe brisée par Rome et ses légions.

L'HOTEL qu'*elle* a *bâti*, insolemment installé au cœur des ruines, a fini par s'y fondre : un peu ruine lui-même, et recouvert *de la poussière* du *désert qui lui* donne une patine d'*allure* séculaire. Mais un hôtel ne devient pas impunément un fragment archéologique : l'hospitalité y est arabe, c'est-à-dire généreuse, et le confort y reste incertain. Avoir droit à la chambre à eau chaude est le propre des hôtes de marque, et, pour être trois, les lits y sont de ceux qu'on quitte volontiers à l'aube pour aller assister, sur les gradins du théâtre, au lever du soleil sur le temple de *Bel*.

D'où l'idée de construire là un bon hôtel, de la chaîne Méridien, dont quatre projets sont en cours de réalisation en Syrie. Tout serait parfait si le confort, tel qu'il est prévu, *ne mettait en cause* l'intégrité du site. Les grues et les échafaudages que l'on dresse déjà s'élèvent à quelques mètres de la source sulfureuse d'Efqa, qui fut à l'origine même de la fondation de Tadmor, et autour de laquelle s'ordonna l'ensemble palmyrien : tombes, temples, ville et musée. Que l'hôtel puisse surgir au centre même de ces merveilles paraît inconvenant. Les visiteurs du troisième âge y trouveraient peut-être leur commodité : *mais Palmyre miraculeusement* préservé jusqu'ici de l'agression urbaine — la cité moderne est au-delà de site archéologique, — y perdrait beaucoup d'une pureté incomparable qui donne à tout arrivant, au détour des collines qui dominent la palmeraie, l'illusion de refaire la découverte qui éblouit, voici deux siècles, Dawkins, Wood ou Volney.

VISITER Palmyre, aujourd'hui, ce n'est plus se contenter d'une plongée dans *un passé rayonnant* : l'*essor* que prend cette « île dans une mer de sable », au rythme d'une Syrie tout entière tendue dans un effort de croissance trépidant, ne cesse de surprendre. Mines de phosphates voisines, usines d'engrais, route ouverte vers Deir-Ez-Zor, plantations de coton et d'orangers : l'ombre de Zénobie ne hante plus seulement des ruines d'une magnificence épuisée, mais un chantier au cœur du désert. Et *pour peu que vous vous attardiez* avec M. Khaled Assad, qui n'est pas seulement le conservateur du très beau musée local, mais aussi le délégué, pour la province, du parti Baath, maître du pays depuis douze ans, vous passerez très vite des chevauchées de la reine à la longue chevelure aux perspectives du IVe plan et aux 12 milliards de francs lourds d'un budget d'équipement qui doit, en cinq ans, transformer la Syrie.

JEAN LACOUTURE.

ANNIVERSAIRE

Al Farabi, premier philosophe musulman

LA culture arabe est-elle en train de changer de capitale ? Durant plus d'un demi-siècle, Le Caire en a été le centre. Aujourd'hui, Bagdad semble le devenir. Sa volonté d'ouverture sur le monde et les différences est réelle. Il ne se passe pas de mois sans qu'une rencontre culturelle au niveau international se déroule en Irak.

Le congrès sur Ibn Nasr Al *Farabi, placé sous le signe de* « L'humanisme et la civilisation », célébrait le mille centième anniversaire du grand philosophe.

Né en 870 à Farab, petite ville du Turkestan, à la frontière de la Turquie et de l'Iran, Al Farabi est considéré comme le premier philosophe musulman. Il vécut plus de trente ans à Bagdad avant de partir pour la Syrie, où il jouit de la protection de la dynastie chiite des Hamdanides. Il mourut à Alep en 950.

Al Farabi a intégré la logique d'Aristote dans la philosophie arabe, ce qui eut une grande influence sur les théologiens de l'époque, les docteurs en droit et la langue arabe elle-même. Cette langue, tenue longtemps à l'écart des termes et concepts scientifiques et philosophiques, découvrit avec Al Farabi la rigueur et la logique. La pensée et le raisonnement allaient subir le même bouleversement. Le système pluriel d'Al Farabi a renouvelé aussi bien la pensée grecque (il cherchait un « accord » entre Platon et Aristote) que la pensée musulmane. Son œuvre majeure, *la Cité vertueuse,* fut comparée lors de cette rencontre par M. Hasan Souschitch (Yougoslavie) à *la République* de Platon. Pour M. Abed Jabri (Maroc), elle équivaut du point de vue historique et politique à ce qu'a représenté *le Contrat social* de Rousseau pour l'Occident. La société arabo-musulmane de l'époque (IVe siècle de l'hégire) était une société qui se déstructurait. Le pouvoir central n'avait qu'une autorité religieuse et symbolique. La pluralité des tendances vaguement politiques menaçait le monde arabe dans sa force et son unité.

Les forces marchandes voulaient exercer leur activité sur un territoire plus vaste et mieux structuré. Al Farabi, qui resta à l'écart de la politique, exprime au niveau de la philosophie l'aspiration à l'unité et à la rationalisation de la société et, par extension de l'Islam. *La Cité vertueuse* restructure la société musulmane en posant Dieu comme cause première de toute création et en demandant comme chef de la Cité un prophète ou un philosophe. Al Farabi devint ainsi le porte-parole de ceux qui revendiquaient un changement radical des structures irrationnelles que minaient la décadence et le chaos du *Moyen Age*.

Célébrer aujourd'hui l'anniversaire du premier philosophe musulman dans un pays arabe progressiste a un sens politique. Les congressistes, dans leur majorité, l'ont signalé. La critique sévère qu'Al Farabi a faite de la société musulmane peut s'appliquer, toutes proportions gardées, à la société arabe actuelle, divisée. Lui qui avait essayé d'intégrer la philosophie grecque à la société musulmane a dû affronter les mêmes problèmes et les mêmes résistances qu'aujourd'hui.

La lecture et la relecture des œuvres d'Al Farabi nous rappellent qu'existe chez lui l'aspect rationnel et scientifique qui manque dans bien des domaines au monde arabe actuel, tiraillé entre la traditionalisation, l'éclectisme et le matérialisme dialectique. Depuis le philosophe Mohamed Abdou (1849 - 1905), le monde arabe cherche un compromis entre ces tendances ; c'est peut-être pour cela qu'il n'existe pas de philosophie arabe moderne.

Le congrès de Bagdad, qui s'est tenu en novembre dernier, après celui qui eut lieu au mois de septembre en Union soviétique, prouve que la réactualisation d'Al Farabi est bien entamée.

TAHAR BEN JELLOUN.

PARIS-ISTANBUL

Un tortillard prestigieux

(Suite de la page 9.)

Un peu plus bourgeoises, les voitures grecques qui, en Yougoslavie, déserteront discrètement pour Athènes, ne veulent pas de Turcs. De même, dès Dijon, les wagons réservés à ces derniers seront érigés en forteresses à l'aide de piles de carton, de regards menaçants et d'odeurs d'oignons et de cigarettes à l'ambre. Ici, pas de femmes, ou alors elles sont calfeutrées derrière les rideaux sépia de compartiments surveillés du coin de l'œil par des joueurs de cartes à croupetons qui, avant même la frontière suisse, auront rejeté l'Occident en écrasant le contrefort de leurs chaussures pour les muer en babouches. Les douaniers helvétiques, tristes comme le gris fumée de leur uniforme, s'offusqueront de la musique orientale que les voyageurs stambouliotes écoutent même en dormant. A Trieste, au nom de la religion et d'une frontière communes, deux familles syriennes s'établiront, bon gré, mal gré, chez les Ottomans.

Le contrôleur bulgare, qui ne porte plus « sous sa tunique d'alpaga, dans de petits papiers pliés, des pierres précieuses » (2), ne veut, dans son rayon, ni Grecs ni Turcs.

A 100 kilomètres de Paris, les lavabos, trop sollicités, étaient déjà impraticables. L'air du Simplon vient enfin balayer l'odeur de lapinier installée dans les couloirs. Puis l'Italie offre presque toute une journée ses lacs, dont on ne voit pas, de loin, la pollution, et ses buffets de gare plantureux de cochonnailles et de fromages. Déjà on prend du retard.

L'ancien royaume des Serbes, des Slovènes et des Croates se recommande par des arrêts sans fin dans des gares à la queue-leu-leu. A Belgrade, on a le loisir de visiter la ville, Sarcelles installée au confluent du Danube et de la Save. Le socialisme à visage humain de la République fédérative montre des vitrines étriquées et des femmes aux cheveux brûlés par l'eau oxygénée, sans doute dans une tentative désespérée pour imiter le blond platine souple des actrices américaines. Deux musulmanes yougoslaves, en pantalons bouffants à grosses fleurs, les mêmes que portent les femmes d'Alger, sont quand même là pour annoncer l'Orient.

Le deuxième jour et la troisième nuit sont en partie bulgares. A la frontière, un Arménien en pyjama est déclaré passager clandestin. Des slogans sur fond rouge annoncent le communisme bon teint de Sofia, tandis que les mots français sur l'émail bleu des plaques indicatrices bilingues rappellent la faveur dont jouissait ici la culture française, avant Yalta. Immuables, « les plaines bulgares affichent une prospérité symbolique, comme sur les vignettes des timbres-poste ou au revers des médailles » (2). Mais les routes sont quasiment sans voitures, et, là où le convoi ralentit, de jeunes soldats montent la garde, farouchement, derrière des touffes de fil de fer barbelé. Sur le quai des gares, on chercherait en vain un sandwich ou une barre de chocolat. Les ouvriers de trente ou trente-cinq ans qui montent dans le train pour une station ou deux ont un air harassé, lugubre ; pourtant, travaillant depuis toujours dans des fermes ou des usines appartenant à la collectivité, ils n'ont, en principe, jamais connu « l'exploitation de l'homme par l'homme ». Vu du ou dans le train, le système bulgare ne paraît guère engageant.

Après Andrinople, la Turquie d'Europe se signale par des cahutes de terre ou de branches, habitées par des bergers roses et blonds dignes de Raphaël. Le train va si lentement que des enfants le suivent pendant des kilomètres. La steppe thrace, minuscule sur les cartes, déroule interminablement ses croupes douces, roses des colchiques et des bruyères, bleues des choux, noires des tournesols secs, cueillis par des femmes à la tête empaquetée de blanc.

Au cœur de la troisième journée, avec plusieurs heures de retard sur l'horaire, une « vieille main couverte de bagues, tendue vers l'Europe » (3) apparaît enfin, comme une délivrance, comme la lumière après un film passionnant, mais quelque peu longuet. C'est Istanbul-Constantinople-Byzance. Le train y pénètre par une brèche des remparts, comme les Ottomans en 1453. Paris est à 3 055 kilomètres et à plusieurs siècles.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(2) Paul Morand.
(3) Jean Cocteau.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Anne Gaillard

« Je suis une assistante sociale qui donne des adresses »

DEPUIS quelques semaines, Anne Gaillard, la voix d'Inter Femmes *sur France-Inter*, est devenue un visage ; les téléspectateurs l'ont vue mener l'enquête dans le magazine « Vendredi » (FR 3) consacré aux cosmétiques, et interroger des femmes politiques pour la série d'Antenne 2, « Les cadets de la politique ».

— Vous n'êtes pas féministe, dites-vous, mais le matin, vous parlez pour les femmes...

— Ah ! non. Un tiers d'hommes m'écoutent. J'y tiens à ce tiers. Qui *sont-ils ? Des professions libérales*, des commerçants dans leur magasin, des personnes du troisième âge, des membres de la profession concernée par l'émission. Quel taux d'écoute ? Quand je passais à 11 h. 30 : 4 %. Maintenant ? Je ne sais pas encore. Mais il n'y a pas de mauvaises heures, il n'y a que de mauvaises émissions, c'est ce que m'a dit Jacques Sallebert, il y a cinq ans, quand je suis entrée dans la maison.

— Vous allez parfois loin dans ces émissions, mais on a le sentiment que vous ne risquez jamais d'aller « trop » loin. Qu'en fin de compte, après avoir dénoncé, vous ne proposez pas d'alternative.

— Aller trop loin, je ne sais pas ce que cela veut dire. Je ne m'arrête pas. Je traite le sujet, un sujet. Il ne faut pas tout mélanger. Je vais toujours jusqu'au bout. Les gens qui restent sur leur faim n'ont qu'à m'écouter tous les jours. Chaque émission traite une partie d'un tout. Et puis, je m'étonne toujours qu'on reconnaisse que je fais du bon travail — sans ça vous ne seriez pas là, — tout en regrettant que je sois pas « de gauche ». Il y a aussi des gens qui ont du cœur et de la bonne volonté, à droite. Non, je ne tiens pas du tout à une société socialiste. Je souhaite réformer mais non détruire. Et mon émission n'est pas une tribune politique. Pourquoi ce besoin de globaliser ? Je propose, moi, des choses pratiques, efficaces, constructives. Je fais un reportage sur la vieille dame dont on a cassé le tuyau du gaz. Je suis un peu une assistante sociale qui donne des adresses. Mes émissions sont souvent suivies d'effets concrets. J'ai fait changer des publicités à la télévision, j'ai fait retirer des produits du marché. Vous me parlez des petites annonces. Elles ont été drôlement contrôlées depuis l'émission. Pourquoi me faire des procès d'intention systématiquement ?

» Ce matin, par exemple, au sujet de l'expropriation pour opération de rénovation, le représentant du ministère a reconnu que la mauvaise interprétation d'un texte de loi conduisait à des conséquences qui n'étaient pas prévues : la loi sera réétudiée par le Parlement à la prochaine session de printemps. Dire aux gens menacés d'expulsion : « *Tenez bon jusque-là* », n'est-ce pas constructif ? Le responsable gouvernemental reconnaît l'erreur. N'est-ce pas utile de montrer aux « administrants » ce qui ne va pas, de leur donner l'avis du *public* ? Ces gens sont très contents qu'on leur dise ce qui pourrait être mieux. Tous les administratifs, les politiques, *veulent mieux faire*, ils sont de bonne foi. D'ailleurs, les responsables que nous invitons acceptent toujours de venir. Mais je n'admets pas que ceux qui sont conviés à s'exprimer au micro, en direct, disent avant même que l'émission soit commencée : « Vous ne nous donnez qu'un strapontin ». C'était le cas ce matin. Le point France-Inter était dans le quatrième arrondissement et les membres du comité de défense du quartier — des communistes — ont condamné le principe même de l'émission. On ne leur accorde pas un strapontin, *on leur donne la parole. Alors ?*

» Pour moi, le problème de l'expropriation, c'est le cas de ce couple âgé qui a ses habitudes dans un quartier et qu'on veut reloger à 15 kilomètres de Paris, en banlieue, dont on veut faire le bonheur contre son gré et qui se moque *pas* mal d'avoir ou non une salle de bains modèle. C'est l'histoire de cette famille de six enfants dont le père travaille à l'Etoile et qu'on veut transplanter au fin fond de la banlieue Est. C'est grave. C'est une menace ou sur son emploi ou sur sa vie familiale. Alors faire connaître à ces gens leurs droits, les procédures à suivre, c'est positif, non ?

» Du coup par coup ? Non, pas tout à fait. Les cas particuliers se rejoignent. Les textes sont les mêmes pour *tous*, si tous les connaissent. C'est tout ce que je *fais*. Je ne remets pas en cause le système bancaire, je signale les déficiences. Je réponds aux questions.

» Oui (je vous laisse la responsabilité du mot), je joue un peu le rôle de médiateur. Mais, encore une fois, je ne prends *pas parti, je ne suis rien en « iste »*. Je veux rester libre de ne plus penser la même chose dans un contexte différent.

— Votre équipe ?

— Nous sommes sept. Une assistante, deux journalistes que j'ai choisis. Ils font les enquêtes. Le réalisateur structure l'émission malgré moi. (Quand tout le monde parle en même temps, je tape sur la table.) Deux personnes répondent au courrier très abondant (cinq cents lettres par jour, 5 % seulement de lettres contre). Les idées d'émission viennent de ces lettres, de l'actualité, de mon expérience, de l'action des groupes de pression, des textes de loi quand ils paraissent.

— Vous avez participé à l'émission « Vendredi » ?...

— Oui. Et c'est une très bonne émission. Mais faire une demi-heure de film sur les cosmétiques m'a pris beaucoup de temps. C'était trop de travail à la fois. Je préfère réaliser une heure quotidienne, bien construite, à la radio. Aller au fond des choses, depuis que j'ai une heure, c'est faisable et c'est aussi efficace qu'une émission de télévision sur la consommation.

— Pourtant, vous aimeriez poursuivre les interviews politiques à la télévision. C'est aussi du travail ?

— Oui, mais d'un genre très différent. Depuis cinq ans, je défends le consommateur, l'usager. Le monde politique m'intéresse énormément. Et puis, ce nouveau type de travail, c'est une corde de plus à mon arc. Pour arriver à quoi ? Ne mélangez pas les mots, pour être une journaliste, simplement. Je suis ambitieuse ? Oui, si vous voulez.

» Mais, rassurez-vous, je ne me prends pas suffisamment au sérieux pour penser que j'ai une réelle influence. On en a une tant que le moyen technique vous supporte. Je sais bien que si j'arrêtais de faire de la radio, au bout de quinze jours, tout le monde m'aurait oubliée, malgré ma photo en première page des magazines. »

Propos recueillis par
MATHILDE LA BARDONNIE.

★ *Inter Femmes* ; France-Inter, tous les jours, 10 h.
★ *Les cadets de la politique* ; Mme Goutmann (P.C.F.) : dimanche 1er février, A 2, 22 h. 30 ; Mme Missoffe (U.D.R.) : dimanche 8 février, 22 h. 30.

CRISE DU FEUILLETON TÉLÉVISÉ ?

Les bonnes recettes de Mr Jo Mannix

ON regardait l'autre soir Dany Saval proclamer vainement son innocence sur TF 1. Et l'on se demandait : quelle joie y a-t-il ? Ou plutôt (puisque ce feuilleton, la Vérité tient à un fil, n'aura, pour un temps, pas de successeurs), quelle joie y avait-il à se faire du souci, chaque soir à 19 h. 45 ? Cette héroïne ne vous est rien. Et ceux qui vous sont tout sollicitent, à la même heure, tous vos soins.

*Quelle joie ? On le saura peut-être mieux après coup, quand la place sera occupée par les joyeux lurons d'*Alors raconte*; quand les histoires de Toto berceront l'épluchage des légumes; quand il n'y aura plus à s'indigner que l'épisode s'interrompe en plein suspense, ni à attendre vingt-quatre heures pour découvrir le vrai coupable.*

Gageons, cependant, que quelque chose, alors, manquera. Car l'attrait du feuilleton quotidien *(de type policier comme* les Compagnons d'Eleusis, *dramatique comme* la Vérité tient à un fil, *documentaire comme* le Temps de vivre, le temps d'aimer *ou familial comme* le Renard à l'anneau d'or, *pour ne citer que les productions récentes de la première chaîne) ne tient pas seulement à la « délicieuse impatience »* du découpage *en tranches. Il réside également dans la possibilité de pénétrer peu à peu un caractère, de s'insinuer dans un groupe, de découvrir un milieu, des coutumes, de partager les émotions d'une aventure ou d'un métier. Plaisir de la lente progression, fascination de l'inaccessible, du pittoresque, séduction d'êtres « presque comme les autres » ; on reconnaît là les ressorts du romanesque.*

Oui, avec l'effacement temporaire de ces histoires en images que l'on feuilletait page à page, le genre ancien du roman (télé-roman ou roman-photo) tend à disparaître du petit écran. Du même coup triomphe le genre « fonctionnel » de la série américaine de vingt-sept, cinquante-cinq minutes et parfois plus (Baretta, Police Story, Des agents très spécieux, la Planète des singes, M.A.S.H.), *genre de la répétition, de l'ellipse, des faits bruts, de l'énoncé concis dont la cohérence logique n'est, à la limite, perceptible que par habitude, pour ceux qui en ont vu dix, cent, coulés dans le même moule.*

Victime des restrictions budgétaires — et du succès d'Y'a un truc sur la deuxième chaîne — le feuilleton quotidien n'est qu'en sommeil sur TF 1 (qui annonce, pour septembre, l'adaptation du roman de Dominique de Saint-Alban, Anne, jour après jour*). Cela fera quelques mois de libertés journalières pour lire l'ouvrage que Jean-Marie Piemme consacre en partie à ce genre en péril, ouvrage que commente ici Roland Cayrol.*

A. R.

LA politique est partout, à la télévision. Au journal télévisé, bien sûr. Mais aussi dans les dramatiques, les jeux, les variétés. Cela au fond, tout le monde le sent plus ou moins. Mais personne jusqu'ici ne s'était lancé, pour le montrer, dans une étude systématique d'un genre précis d'émissions.

Un jeune chercheur belge, Jean-Marie Piemme, comble aujourd'hui une lacune, en même temps qu'il ouvre une voie passionnante à la réflexion, avec ce petit livre qui se veut « *une approche critique du feuilleton télévisé* » (*le Monde* du 3 décembre 1975). En disciple de Brecht et d'Althusser, Piemme démonte, dénoue, décortique nos feuilletons quotidiens, les histoires françaises à l'eau de rose comme les séries policières américaines. Ce qu'il nous en dit est drôle, inquiétant et significatif.

Sur le contenu des feuilletons d'abord. Piemme montre sans trop de peine combien l'idéologie y coule à pleins bords, qu'il s'agisse de la famille, du travail. Ou de la société.

L'ordre social décrit par le feuilleton apparaît comme une sorte d'extension de l'ordre familial. Le feuilleton aime souligner la proximité de tous, une fois dépassées les barrières conventionnelles. « *Ainsi*, dans les Cousins de la *Constance*, note J.-M. Piemme, *on peut voir s'éteindre la différence sociale entre une femme de médecin et une femme de pêcheur breton, devant la peur pour la vie de leurs époux perdus en mer.* »

Mais la société est toujours menacée de destruction. Deux fléaux principaux la menacent : les totalitarismes de gauche et de droite. Combien de feuilletons américains ne sont-ils pas construits autour d'un complot, ourdi dans un pays imaginaire d'Amérique latine, et dont les instigateurs semblent téléguidés, non plus seulement par Moscou (comme il y a quelques années), mais par Pankov, La Havane ou Pékin ?

Le totalitarisme de droite, lui, n'est curieusement pas représenté comme régime étatique : seuls semblent se manifester d'anciens nazis ou des groupes néo-fascistes, occupés par la recherche d'un pouvoir perdu. Et quand la société *n'est menacée ni sur sa gauche ni sur sa droite*, il reste encore le savant fou.

Redécouvrir l'humain...

Mais, dira-t-on, le feuilleton évolue. Il n'y a pas qu'un seul type de feuilletons ! C'est vrai, et Piemme le montre bien, à partir des « nouveaux feuilletons français », depuis *l'Homme du « Picardie »* jusqu'à *Sylvie des Trois-Ormes* et *François Gaillard*. Dans ces nouvelles séries, les personnages « redécouvrent l'humain », comme dit *Télé 7 jours* : ils ont désormais un *background* professionnel, ils ont des problèmes quotidiens. On a affaire à des individus situés socialement, et non plus à des individus désincarnés. C'est vrai, mais, nous dit Piemme, fondamentalement rien n'a changé. Car — c'est là sans doute l'apport fondamental de notre auteur — ce qui fonde l'idéologie du feuilleton TV, ce qui le rattache irrémédiablement à une conception bourgeoise de la société, ce n'est pas tant son *contenu idéologique*, que sa *structure narrative* : c'est la construction même du récit, dans le feuilleton qui est politiquement révélatrice.

Cette construction est d'abord fondée sur la position centrale, cardinale du héros : pour saisir le sens du récit, il nous faut partager la vision que le héros a de l'action. Mais en même temps qu'il est un personnage central, le héros apparaît comme autonome par rapport aux situations concrètes dans lesquelles il se trouve impliqué. De fait, alors que le personnage reçoit sa position centrale *par* la manière même dont le récit est agencé et structuré, le téléspectateur saisit exactement l'inverse : le personnage lui apparaît comme indépendant des situations qu'il va vivre. Tout se passe pour nous comme si le personnage existait avant et après le récit, bref, possédait une « essence », qui précéderait son essence narrative.

L'un des moyens principaux employés pour manifester cette essence est *l'actualisation*, qui consiste à présenter les actes à accomplir par le personnage comme concrétisation d'un ensemble de qualités qu'il possède en lui indépendamment de la situation. Les *péripéties* vont *ainsi* servir à faire se manifester, à « actualiser » les qualités en question. Dans les feuilletons d'aventures, l'essence du personnage est souvent matérialisée par son physique : il est clair, en le voyant apparaître sur l'écran, que c'est lui le héros dont les qualités vont se trouver actualisées (Templar, Lupin, John Steed). Parfois, il a un physique inattendu pour un héros de feuilleton : *l'Homme de fer* est un policier rivé à son fauteuil d'infirme. *Mais cette carence n'est évoquée que pour être mieux transcendée* : il réussit malgré tout...

Au total, par la centralité du héros, *par* la nature de son rapport avec les situations dramatiques, c'est l'idéologie bourgeoise du *sujet* qui se trouve en permanence réaffirmée. L'évolution de la situation dépend dans un feuilleton des actes des individus, et de cela seulement, c'est-à-dire des qualités individuelles des uns et des autres, de leur courage ou de leur lâcheté, de leur bonté ou de leur malignité... Ainsi, le personnage du feuilleton est bien le double du spectateur : il renvoie bien à un téléspectateur que le système social entretient dans la conscience de sa pseudo-liberté. De la même façon que nous nous croyons sujets libres de l'histoire par rapport aux autres individus, gommant par là le système de contraintes et d'exploitation lié à notre société, nous aimons à voir sur l'écran des sujets « libres » affronter « librement » des situations.

Là résiderait, pour Piemme, le fin du fin de la construction idéologique des feuilletons. L'intrigue, les thèmes véhiculés compteraient donc moins, en définitive, que la nature même d'un récit fait pour accréditer l'idée que *les relations entre individus* sont simplement des relations intersubjectives. Effaçant par là même les oppositions de groupes, de forces, de classes sociales.

Même s'il se prête parfois malaisément à la lecture, même s'il tombe parfois dans une rigidité un peu dogmatique, il faut lire le livre de J.-M. Piemme. Il nous donne à réfléchir sur la télévision. Il nous donne à mieux la voir. A la voir autrement.

ROLAND CAYROL.

★ *La Propagande inavouée*, de Jean-Marie Piemme, 10-18 éd., 15 F.

RADIO-TELEVISION

La mémoire des ondes

Une chronologie en relief sur France-Culture

ON en est à 1965. Dans dix ans, dans dix semaines, l'histoire aura rattrapé l'actualité. On entendra ce qui s'est passé en 1975 comme on a écouté les événements de 1950, avec cette différence qu'on n'aura pas l'impression d'ouvrir un manuel scolaire, mais un journal. Avec cette différence que les auteurs de l'émission « Le troisième quart du siècle », réalisée par Jean-Jacques Vierne, (diffusée tous les samedis sur France-Culture), ne pourront pas choisir les « données » fournies par leurs archives avec les mêmes facilités de synthèse que lorsqu'ils avaient à traiter des années 50. Ils pouvaient alors réparer les injustices, puisqu'ils « connaissaient la fin de la pièce », pour reprendre l'expression de Gérald Cazaubon, qui dirige le montage de ces émissions, C'est-à-dire qu'ils pouvaient rétablir chaque fait dans son contexte, lui restituer sa véritable importance, pas celle qu'on lui avait accordée à l'époque, mais celle que lui a donnée la suite des événements.

D'autre part, durant les quatre semaines à venir, on parle encore des années 60. Là, on sait parfois distinguer le vrai du faux, faire la part des choses, par exemple, dans les discours du président Johnson sur le Nord-Vietnam. Mais, quand on arrivera à la fin du troisième quart du siècle, l'incertitude qui entourera les faits énoncés sera d'autant plus passionnante.

Composées par cinq journalistes francophones (un Français, deux Belges, un Suisse et un Canadien), et produites par la Communauté radiophonique des programmes de langue française, la chronologie des vingt-cinq dernières années porte sur le monde entier et ne s'adresse pas uniquement aux Français. Cela permet d'éviter les fascinations intempestives pour un personnage, les interrogations prolongées sur des événements qui auront marqué la mémoire collective sans avoir de réelle portée économique ou politique, *défaut* que l'on a relevé dans les émissions de Michel Droit, « Ces années-là » (1946-1970), diffusées sur TF 1.

Un outil de travail

Et, ainsi, les cinq journalistes ont été souvent conduits à se dégager de leurs propres souvenirs pour écrire « au degré zéro » une chronologie qui s'attache à montrer plus qu'à commenter. Politique, économie, social, culture, sciences humaines, chaque domaine est représenté par le son qui s'y rapporte (c'est le rôle du document sonore, de l'enregistrement d'époque ou de l'illustration reconstituée par l'énonciation de l'événement (tel jour, il s'est passé telle chose), enfin, parfois, par le commentaire d'un spécialiste (ce peut être un éclairage « a posteriori »).

Certaines années sont plus riches — plus importantes ? — que d'autres. On peut alors s'interroger sur le découpage arbitraire en unités identiques. Mais, à cela Gérald Cazaubon répond que « chaque année voit la naissance d'un courant de pensée, d'un changement ». Il arrive alors que des séquences suivent jusqu'à leur terme les grands épisodes, dépassant le cadre rigide et bousculant le rythme linéaire de la chronologie : c'est ce qui fait en partie la valeur pédagogique de cette heure et demie d'histoire événementielle.

Pour peu que l'on ait eu un jour à composer soi-même une chronologie (il y en a peu de parues), on est en mesure d'apprécier ces émissions de France-Culture. Elles sont certes contestables, car se dégage du montage, de la juxtaposition des faits, un sens qui échappe aux auteurs, des leçons qu'ils ne voulaient pas donner ; elles constituent néanmoins un excellent outil de travail et de connaissance.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Chaque samedi, France-Culture, 17 h. 30.

IMBROGLIO JURIDIQUE

MM. les présidents en correctionnelle

ON ne badine pas avec le droit des comités d'entreprise. Et si ce badinage vous envoie rarement aux galères, il peut néanmoins vous valoir quelques fâcheux démêlés avec la justice. MM. Cazeneuve, Jullian et Contamine, respectivement présidents de TF 1, Antenne 2 et FR 3, l'apprennent à leurs dépens, se retrouvant comme de vulgaires voleurs de lapins sur les bancs infamants de la correctionnelle en compagnie de Mme Jacqueline Baudrier, président de Radio-France.

L'article L 432-4 du code du travail permet, en effet, aux comités d'entreprise des sociétés par actions d'être représentés par certains de leurs membres — jusqu'à quatre — à toutes les séances du conseil d'administration ou du conseil de surveillance. Avec voix simplement consultative.

Or, l'article 12 de la loi du 7 août 1974, qui a substitué diverses sociétés nationales à l'ancien O.R.T.F., a posé un principe fondamental : « Ces sociétés sont soumises à la législation sur les sociétés anonymes ».

On devine aisément la suite : forts de ce principe général, les comités d'entreprise des différentes sociétés nationales de programme ont demandé aux présidents de leurs conseils d'administration respectifs de bien vouloir faire application de l'article L 432-4.

Cette requête a suscité une vaste perplexité, différemment nuancée selon les cas, chez ses destinataires. En effet, aux termes de l'article 11 de la loi du 7 août 1974, les conseils d'administration de chaque société comprennent six membres, dont justement un représentant du personnel : en accordant cette place à part entière au personnel, le législateur n'a-t-il pas tacitement exclu l'application de règles générales, qui ne lui donnent vocation qu'à des strapontins ?

Sans doute ce cumul des représentations a-t-il été admis sans difficulté dans d'autres sociétés nationales. Mais ici, le problème est plus aigu. On s'apprêtait, bien tranquillement, à se réunir à six et voilà que quatre intrus tapent à la porte : se serrer pour leur faire place dans des conseils élargis serait porter à cinq sur dix les représentants du personnel... Le législateur n'a tout de même pas pu envisager que les conseils d'administration des nouvelles sociétés pourraient glisser ainsi vers une formule paritaire ! Trop, c'est trop !

C'est tout au moins ce qu'a pensé M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, porte-parole du gouvernement, qui, consulté par les présidents, les a encouragés à résister. Certes, le droit n'est pas une science exacte et l'affaire n'est pas simple, mais, à notre sens, les intéressés seraient sans doute mieux inspirés de ne pas faire une confiance illimitée aux analyses ministérielles...

JEAN-JACQUES DUPEYROUX.

RADIO-TÉLÉVISION

CORRESPONDANCE

A propos de « Guadeloup' tranglé' »...

M. Jean-Charles Reix nous écrit :

Votre article paru dans *le Monde* daté 18-19 janvier — dont il faut louer la justesse de ton — m'inspire la réflexion suivante. Il ne faut pas négliger en matière d'information radiophonique à la Guadeloupe et à la Martinique le rôle de la publicité. A FR 3-radio, autrement dit à Radio-Guadeloupe comme à Radio-Martinique, le support publicitaire des émissions est admis comme vous le savez, cela en violation flagrante des statuts nationaux. Cette situation provoque un double état de dépendance pour l'information : vis-à-vis des pouvoirs publics (préfecture) et vis-à-vis des intérêts propres au commerce, autrement dit aux Békés et métropolitains qui tiennent les leviers de commande économique (...).

Ce même problème de la publicité se retrouve — bien sûr — au niveau des stations périphériques commerciales, Radio-Jumbo (Guadeloupe) et Radio-Caraïbes (Martinique). Car le Guadeloupéen et le Martiniquais éprouvent l'ivresse de la liberté en écoutant ces stations qui leur sont plus proches et dont le ton est plus libre. Il s'agit malheureusement d'un mirage encouragé par les autorités de tutelle (la pseudo liberté des stations périphériques, tout en stimulant l'effort de régionalisation de FR 3, lui enlève du pied l'épine d'un manque de tribune pour les responsables politiques ou syndicaux des départements d'outre-mer). Un mirage, car ces stations périphériques sont aux mains des fameux détenteurs des leviers économiques, Békés et autres ; les recettes, et donc la vie même de ces stations, sont entre les mains de groupes de pression économique qui jouent à loisir de leur puissance pour disposer de leur radio. Chose utile, car les intérêts des Békés ne sont pas toujours ceux du gouvernement français ou de la préfecture. Alors, sous couvert de tribunes libres, de programmes en créole et de musique antillaise, on remplace le bâillon par la sourdine (...).

M. Philippe Camprasse, de Paris, nous écrit :

L'article de Catherine Humblot « *Guadeloup' trangle* » a bien rendu l'esprit, l'ambiance qui existent en Guadeloupe à propos de la radio et de la télévision. Je tiens cependant à lui amener une rectification et une remarque. Il ne s'agit pas des « incidents de 1969 » mais de 1967, consécutifs à une grève des ouvriers du bâtiment, et qui amenèrent le « procès des nationalistes en 1968 ». Simple rectification de date. Une remarque : Catherine Humblot accuse beaucoup le préfet. A-t-elle pensé aux interventions de bien des Guadeloupéens auprès du préfet pour nuancer, différer ou annuler une émission ? De telles attitudes existent.

M. Claude Henry écrit :

J'ai lu avec un vif intérêt votre article sur la Guadeloupe et en particulier vos réflexions sur « l'aculturation », les « difficultés d'identification » et diverses dévalorisations qui en résultent.

Ensuite, sur le refus massif de payer la redevance radio et télévision. Avec Alan Stivell, nous avons pris une décision semblable en octobre dernier. Nous sommes maintenant une centaine, et il est probable que le mouvement va connaître une certaine ampleur lorsque les associations culturelles bretonnes l'auront pris en charge.

M. Noël Arum, de Fort-de-France, écrit :

Vous voilà partis en croisade pour nous sauver, nous autres Antillais. C'est magnifique. Mais c'est un peu naïf. Vous avez raison de vouloir le maintien de la culture antillaise et du créole. Mais votre passion vous entraîne trop loin. Permettez-moi de vous rappeler que le créole est la langue des esclaves. Vouloir lui donner une importance qui dépasse l'intérêt artistique et culturel, c'est vouloir maintenir les Antillais dans une sorte d'esclavage. Il nous faut raisonnablement une langue véhiculaire pour progresser, pratiquer des échanges avec l'extérieur. Aux Antilles françaises, c'est le français, tout comme dans certaines îles voisines il se trouve que c'est l'anglais. Voilà pourquoi je pense, et cela est attristant, que sous un vernis progressiste vous êtes naturellement et profondément réactionnaire. Volonté de nous maintenir dans notre passé esclavagiste.

M. Fabrice de l'Ile, du journal martiniquais le Naïf, écrit :

Depuis vingt-cinq ans que les journalistes parisiens écrivent sur la Guadeloupe, vous êtes la seule à avoir apporté une information sensée. Je complète votre information, en vous demandant de compléter la mienne à votre tour. Dites à ces messieurs de l'O.R.T.F. (ex et nouveau) : *open the books !* En Guadeloupe, un auteur guadeloupéen sérieux ne peut présenter une œuvre à la radio — quand celle-ci est susceptible d'être acceptée — sous le prétexte que la station de Guadeloupe n'a pas de budget propre. Or nous savons tous que des émissions culinaires et autres palinodies sont bien payées. Nous savons également que, autour de 1974, du temps du président de l'O.R.T.F., partisan de la chanson et de la joie de vivre (il n'a pas survécu), celui-ci est arrivé en Guadeloupe flanqué d'un expert-comptable de l'O.R.T.F. parisien, pour étudier précisément une sorte de décentralisation comptable. Le projet a été étudié à Paris et devrait entrer en vigueur sous peu. Il a certainement dû perdre de sa *vigueur en cours de route* : traverser la mer n'est pas rien !

J'ajoute que même la nouvelle structure de l'O.R.T.F. ne justifie pas ce comportement comptable.

Chacun connaît un auteur guadeloupéen qui a préféré ne pas laisser passer ses œuvres à la radio, car il n'a pas voulu transgresser un principe qui est le suivant : si la station de Guadeloupe possède un certain volant monétaire, il doit bénéficier à tous, Antillais et métropolitains compris.

Second principe : nous devons exposer nos problèmes nous-mêmes, non les faire passer par des filtres qui n'y sont pas sensibles. [...]

M. Bellomy nous écrit :

(...) Comptez donc le nombre de ministres qui sont originaires des DOM, présents dans le gouvernement actuel et précédent. Ils sont inexistants [...]. La France moins raciste que l'Amérique n'élirait jamais un nègre, un homme de couleur. Dans l'Amérique raciste nous voyons beaucoup d'hommes de couleur occupant des postes-clés. Cependant nous ne manquons pas d'hommes capables.

... et du « Sommeil des classes »

Les sections C.G.T., S.G.E.N.-C.F.D.T. et F.E.N. de l'OFRATEME (télévision scolaire) nous écrivent :

C'est avec surprise que nous avons lu dans *le Monde* du 22 janvier l'article de Claude Sarraute intitulé « Le sommeil des classes ».

Nous y apprenons, en effet, que TF1 « *emprunte beaucoup — bien obligé — à la télévision scolaire* » pour le remplissage de ses programmations continues le lundi et le mardi.

Faut-il donc rappeler que l'OFRATEME paie, et cher (le dernier tarif connu est de 40 000 F l'heure), la diffusion d'émissions destinées, pendant l'année scolaire, aux élèves et à leurs enseignants, depuis les classes de maternelle jusqu'à la terminale ?

Faut-il rappeler que l'OFRATEME est chargé d'une mission d'enseignement utilisant les techniques modernes d'éducation, au premier rang desquelles on compte la radio et la télévision. L'OFRATEME s'adressant en premier lieu à un public scolaire, il doit diffuser ses émissions à des heures correspondant aux horaires des élèves et de leurs enseignants. Une des obligations d'un service public n'est-elle pas, justement, de tenir compte des impératifs primordiaux du public qu'il sert ?

Dans cette optique, comment qualifier l'attitude de TF1 envers le vaste public des écoles, des collèges et des lycées lorsque, en janvier 1976, pour mettre en place sa programmation continue, elle a obligé l'OFRATEME à changer, en cours d'année scolaire, ses horaires hebdomadaires ? Ou celle de Radio-France, qui, en mars 1975, a contraint l'OFRATEME à des modifications profondes de sa grille en vue de la réorganisation des programmes en modulation de fréquence ? (...)

Il serait important qu'un journaliste (...) fasse un travail approfondi sur les causes véritables d'un état de fait scandaleux : l'étouffement progressif de la mission de formation et d'information pédagogiques passant par les antennes (donc gratuites pour les utilisateurs) d'un service public placé sous la tutelle du ministère de l'éducation.

Écouter, voir

• PANORAMA MUSICAL : NUITS MÉDITERRANÉENNES. — Du 3 au 6 février, France-Musique, 22 h. 30.

Après les « Musiques américaines », sept volets d'un autre panorama : la Méditerranée. Pleins feux sur l'Espagne et Luis de Pablo, par Martine Cadieu. Puis le compositeur marocain Ahmed Essyad traite de la voix dans la musique arabe et présente la chanteuse Oum Kalsoum. Jean-Pierre Lentin étudie ensuite l'influence de la musique arabe sur le répertoire occidental du Moyen Age et de la Renaissance. Jean-Pierre Ollivier consacre *une émission* à la *création* contemporaine au Portugal. L'Italie du XVIe, du XVIIe siècle, folklorique et contemporaine, fera enfin l'objet du dernier voyage, guidé par Philippe Hersant.

• PSYCHOLOGIE : LE MARIAGE. — Mercredi 4 février, TF 1, 22 heures.

Le mariage n'est pas une loterie. C'est ce que démontre Jacques Mousseau, responsable d'une nouvelle série sur la première chaîne : « Psychologie aujourd'hui ». Auteur des *Communications de masse* et de la *Communication audio-visuelle*, ce sociologue se propose d'étudier en quatre dossiers les lois de la famille et sa crise. Réalisé en Normandie par *Edouard* Kneuzé, le reportage est ponctué dans ce premier numéro par des avis de spécialistes (dont M. Alain Girard, directeur de l'Institut national d'études démographiques).

• MAGAZINE VENDREDI : FAITS DIVERS. — Vendredi 6 février, FR 3, 20 h. 30.

« *T'as pas un tuyau ?* » : une enquête sur le turf, ou comment, chaque dimanche, des centaines de milliers de Français rêvent d'être millionnaires en dépensant beaucoup d'argent. Le monde des courses est une industrie bien à part et chacun a ses manies, ses procédés pour forcer la chance. Alain Cancès et Ivan Levaï montrent les règles — et les risques — du jeu.

• HISTOIRE : LES GRANDES BATAILLES DU PASSÉ (LA SEMAINE SANGLANTE). — Vendredi 6 février, FR 3, 21 h. 30.

La collaboration d'Henri de Turenne et de Danielle Costelle dans la série des « *Grandes batailles du passé* » a contribué à modifier la conception des grandes déflagrations historiques en les replaçant dans leur contexte économique et politique, en enrichissant par de brèves séquences de fiction le témoignage des documents d'époque et l'avis des spécialistes.

Les historiens Jean Bruhat, Raoul Girardet et Jacques Rougerie parleront cette fois de la Commune, sujet du film soviétique de Kozintsev et Trauberg, *la Nouvelle Babylone* (1929), dont on verra également des extraits.

Grande bataille : le mot est un peu impropre pour désigner ce qui s'est passé à Paris au mois de mai 1871. Car, si l'émission débute et se termine sur les barricades, elle évoque également en « flash-back » Sedan, le gouvernement de Thiers, l'armistice signé avec la Prusse, la proclamation de la Commune et le rêve de fédération des Etats-Unis d'Europe ; un rêve interrompu le 21 mai par l'armée des Versaillais.

Les films de la semaine

● HURRICANE, de John Ford. — Dimanche 1er février, TF 1, 17 h. 15.

Un Ford très peu connu, malgré le succès qu'il eut avant la guerre. Le drame d'un homme primitif luttant pour sa liberté. L'envers du paradis des îles du Pacifique. Les extérieurs ont été tournés dans l'archipel des Samoa. Dorothy Lamour et un typhon sont les attractions du film.

● CINQ CARTES A ABATTRE, de Henry Hathaway. — Dimanche 1er février, TF 1, 20 h. 30.

Intrigue criminelle et policière dans l'univers traditionnel du western. Du cousu main, mais l'intrigue a moins d'importance que l'affrontement psychologique de Dean Martin et de Robert Mitchum, ce dernier rejouant ici avec autant d'ambiguïté son personnage de pasteur de *la Nuit du chasseur*.

● SÉNÉCHAL LE MAGNIFIQUE, de Jean Boyer. — Lundi 2 février, TF 1, 20 h. 30.

Un bon scénario, de bons dialogues (signés Serge Veber), un rôle intéressant de Fernandel et une mise en scène terriblement consciencieuse dans la banalité.

● LE VOYOU, de Claude Lelouch. — Lundi 2 février, FR 3, 20 h. 30.

Un divertissement policier qui est aussi une comédie très brillante et très astucieusement faite, construite sur un « flash-back » invisible (spectateurs à vous de deviner à quel moment commence le récit du passé de Simon) et où Jean-Louis Trintignant joue un bandit dandy, anar et romanesque, qui a dû beaucoup lire les aventures d'Arsène Lupin. Tout compte fait, le meilleur film de Lelouch.

● ROMANCE INACHEVÉE, d'Aron Rosenberg. — Mardi 3 février, TF 1, 14 h. 45.

Glenn Miller est remarquablement interprété par James Stewart dans ce film de commande auquel a collaboré Anthony Mann, destiné surtout aux amateurs d'une musique qui fit fureur dans les années 30-40. On peut entendre aussi Louis Armstrong, Gene Kruppa et Ben Pollack.

● L'ÉTRANGLEUR DE BOSTON, de Richard Fleischer. — Mardi 3 février, A 2, 20 h. 30.

Reconstitution appliquée d'une affaire criminelle des années 62-63 rapportée dans un livre de Gerold Frank, infiniment plus intéressant. L'authenticité de cette affaire sert d'alibi à un réalisme nauséeux. Et tout le film tend vers l'affrontement final de Tony Curtis et Henry Fonda.

● LE RETOUR DE SABATA, de Frank Kramer. — Mardi 3 février, FR 3, 20 h. 30.

Western spaghetti bien ficelé par un réalisateur italien, Gianfranco Parolini, qui a pris, c'est l'usage, un pseudonyme plus ou moins américain. La séquence d'ouverture pastiche Mario Bava et tout le film est d'un irréalisme effréné.

● NAIS, de Raymond Leboursier et Marcel Pagnol. — Mercredi 4 février, FR 3, 20 h. 30.

Mélodrame lointainement inspiré par une nouvelle de Zola, *Naïs Micoulin*. Mais des épreuves de la jeune paysanne séduite par un fils de famille citadin, l'intérêt se déplace vers Henri Poupon, patriarche tragique acharné à sa vengeance, et surtout vers Fernandel, qui joue avec une douloureuse amertume le personnage de Toine le bossu. Un Pagnol à redécouvrir.

● LA FILLE SUR LA BALANÇOIRE, de Richard Fleischer. — Jeudi 5 février, FR 3, 20 h. 30.

Une innocente balançoire au siège recouvert de velours rouge fait rêver de Sade et de Baudelaire dans une garçonnière new-yorkaise 1900. Inspiré d'un fait divers scandaleux, ce film de Richard Fleischer suggère, avec, par moments, des idées dignes de Bunuel, la complicité érotique d'un architecte mondain et pervers et d'une femme-objet. L'entrée en scène d'un deuxième homme apporte à ce jeu troublant un climat de névrose. La fin rappelle celle de *Lola Montès*. Très étonnant. A ne pas manquer.

● LES TUEURS, de Robert Siodmak. — Vendredi 6 février, A 2, 22 h. 25.

Autour d'une enquête policière assez classique, toute l'ambiance de la grande époque du film noir hollywoodien : violence sèche, éclairages troubles, destruction d'un homme dévoyé par une femme fatale. Un portrait-puzzle de Burt Lancaster, qui se fait assassiner au début du film, et les apparitions d'Ava Gardner. C'est inspiré d'une nouvelle d'Hemingway. On a déjà vu à la télévision le « remake » de Don Siegel : *A bout portant* ; beaucoup plus violent mais bien moins fascinant.

● QUAND L'INSPECTEUR S'EMMÊLE, de Blake Edwards. — Dimanche 8 février, A 2, 13 h. 40.

Générique en dessin animé époustouflant et aventures criminelles en style de « cartoon » frénétique. Un univers de l'absurde où, seuls, comptent les gags, le mouvement de l'action et les extravagances de Robert Sellers, qui avait déjà rodé le personnage de l'inspecteur Clouseau dans *la Panthère rose*.

● LE GENDARME A NEW-YORK, de Jean Girault. — Dimanche 8 février, TF 1, 20 h. 30.

Toujours encombré de sa fille gaffeuse, le gendarme de Funès apporte à New-York la civilisation française : steak frites, gros rouge et système D. Jean Girault est toujours le champion du gag laborieux.

● LOUIS II DE BAVIÈRE, de Helmut Kautner. — Lundi 9 février, TF 1, 20 h. 30.

Réalisé presque vingt ans avant les films de Syberberg et de Visconti, celui-ci passe sous silence l'homosexualité du roi de Bavière et laisse planer un doute sur sa folie. La mise en scène, assez lourde, est chargée de symboles. Une curiosité, tout au plus.

● NE NOUS FACHONS PAS, de Georges Lautner. — Lundi 9 février, FR 3, 20 h. 30.

Parodie de « série noire » dans la veine des *Tontons flingueurs* et des *Barbouzes* (avec dialogues de Michel Audiard). Jean Lefebvre, fausse victime et porte-malheur, qui récolte régulièrement des paires de gifles, fait, à lui seul, le spectacle.

625 - 819 lignes

INFORMATIONS

TF 1 : 13 h., *Le journal d'Yves Mourousi* ; 20 h., le journal de Roger Gicquel (le dimanche Jean-Claude Bourret reçoit un *invité* à 19 h. 45) ; Vers 23 h., TF 1 dernière, par Julien Besançon. *Pour les jeunes : « Les Inlos »* de Claude Pierrard (le mercredi, 17 h. 30).

A 2 : 13 h. (les samedi et dimanche). Le journal de Jean Lanzi ; 14 h. 30, « flashes » (sauf les samedi et dimanche) ; 18 h. 30 (sauf les samedi et *dimanche*), *le journal d'Hélène Vida* ; *20 h.*, Le journal de Guy Thomas (Jean Lanzi, les samedi et dimanche) ; 23 h., *Le journal de Maurice Werther* (Roland Mehl, les samedi et dimanche).

FR 3 : 18 h. 55 et 19 h. 55, Flashes (sauf le dimanche) ; vers 22 h., Journal.

TÉLÉTHÈQUE DE CHAILLOT

MARDI 3, 14 h. : *Le Living Theater*, de P. Garrel (1967) ; 14 h. 50 : *le Lys dans la vallée*, de M. Cravenne (1970) ; 17 h. : *Jacques Lacan, I*, de B. Jacquot (1974).

MERCREDI 4, 13 h. : *Arrabal, Pinter*, de M. Dumoulin (1968) ; 14 h., *Hauteclaire*, de J. Prat (1961) ; 15 h. 30 : *Jacques Lacan, II*.

JEUDI 5, 14 h. : *la Création des quatre saisons*, de M. Dumoulin (1968) ; 15 h. 20 : *le 3e Concerto*, de M. Cravenne (1963) ; 16 h. 45 : *Ivan Illich*, de B. Rothstein (1972).

VENDREDI 6, 14 h. : *Patrice Chéreau met en scène* Richard II, de B. Zwagenbaum (1970) ; 15 h. 25 : *Bartleby l'écrivain*, de C. Barma (1957) ; 16 h. 25, *Claude Lévi-Strauss*, de M. Tréguer (1968).

SAMEDI 7, 14 h. : *Roger Planchon, février 1969*, de J. Mailland (1969) ; 15 h. 35 : *le Tour d'écrou*, de R. Rouleau (1974) ; *17 h. 10 : John Kenneth Galbraith*, d'A. Ferrari (1972).

RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

TF 1 : (le dimanche) : 9 h. 30, La source de vie (le 1er) ; Orthodoxie (le 8) ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le Jour du Seigneur : Les chrétiens devant l'information (le 1er) ; L'Institut catholique aujourd'hui et demain (le 8) ; 11 h., Messe à Brie-Comte-Robert (le 1er) ; à la chapelle Saint-Joseph-des-Carmes à Paris-6e (le 8).

Petites ondes - Grandes ondes

Informations

FRANCE-INTER : A chaque heure juste et à 12 h. 30 et 18 h. 30 : Bulletin complet à 5 h., 5 h. 30, 6 h. (Social matin), 6 h. 30, 7 h., 7 h. 30, 8 h. (Alain Bedouet), 8 h. 30 (Claude Guillaumin), 9 h., 13 h. (J.-P. Elkabbach), 19 h. (Paul Amar), 20 h. (Roger Telo) ; 22 h. (Paul Amar), 24 h.

FRANCE-MUSIQUE, FRANCE-CULTURE : à 7 h. (cult.) ; 7 h. 30 (mus., cult.), 8 h. 30 (cult.), 11 h. (cult.), 15 h. (cult.) et 23 h. 55 (mus., cult.) ; Journal à 9 h. et à 19 h. (mus., cult.).

EUROPE 1 : Toutes les demi-heures jusqu'à 8 h. : Bulletin complet à 7 h. (Charles Villeneuve) ; 7 h. 30 (Gilles Schneider, commentaire, Alain Duhamel) ; 8 h. (Philippe Gildas) ; 9 h. (Françoise Kramer) ; 13 h. (André Arnaud) ; 19 h. (Pierre Lescure) ; « Flashes » toutes les heures ; 22 h. 30, Europe-Panorama ; 1 h., Europe dernière.

LUXEMBOURG : Toutes les demi-heures de 5 h. 30 à 9 h. ; Bulletin complet à 9 h., 13 h. (Journal « non stop »), 18 h. 30 (Jacques Paoli) ; « Flashes » toutes les heures : R.T.L.-digest à 22 h.

RADIO-MONTE-CARLO : Toutes les demi-heures de 5 h. 30 à 7 h. ; Bulletin complet à 12 h. 45 et 18 h. 35 : Journal à 7 h., 8 h., 9 h., 12 h., 14 h., 20 h., 22 h. 30, 24 h. ; « Flashes » aux autres heures (dernier à 1 h.).

Régulières

FRANCE-INTER : 5 h., Variétés et informations ; 9 h. 10, Magazine de Pierre Bouteiller ; 10 h., Inter-femmes ; 11 h., A vos souhaits ; 12 h., Rétro nouveau ; 12 h. 45, Le jeu des 1 000 francs ; 14 h., Le temps de vivre ; 15 h. 5, Bons baisers de partout ; 17 h., Radioscopie : 18 h. 5, Banzaï ; 20 h. 10, Pas de panique ; 22 h. 10, Le Pop Club.

EUROPE 1 : 6 h. 40, Les matinées de Philippe Gildas ; 8 h. 15, Chronique d'E. Mougeotte ; 8 h. 30, « Expliquez-vous... », d'I. Levaï ; 11 h., Pile ou face ; 12 h., Cash ; 13 h. 30 (●), Les dossiers extraordinaires du crime ; 14 h., Danièle Gilbert ; 16 h. 30, Jean-Michel Desjeunes, Pierre Lescure et Anne Sinclair ; 18 h. 30, Jean-Loup Lafont ; 20 h. 30, Pierre Pechin et François Diwo ; 20 h. 40, Goliath.

RADIO-MONTE-CARLO : 5 h. 30, Informations et variétés ; 9 h. 30, J.-P. Foucault ; 12 h., A vous de jouer ; 12 h. 25, Quitte ou double ; 14 h. 10, Le cœur et la raison ; 15 h., Julie ; 16 h., Cherchez le disque ; 17 h., Taxi ; 19 h., Hit-Parade ; 20 h. 5, Tohu-Bahut ; 21 h. 5, Flash-back ; 22 h., J.-C. Laval.

R.T.L. : 5 h. 30, Musique et nouvelles ; 9 h. 30, A.-M. Peysson ; R.T.L., c'est vous ; 19 h., Hit-Parade ; 21 h., Les routiers sont sympa ; 24 h., Les nocturnes.

Religieuses et philosophiques

FRANCE-CULTURE : (le dimanche) : 7 h. 15, Horizon ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Service religieux protestant ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : Le Grand Orient de France (le 1er) ; La Libre pensée française (le 8) ; 10 h., Messe.

Radioscopies

FRANCE-INTER : 17 h., Jacques Chancel reçoit M. Amadou Ahidjo, président de la République du Cameroun (lundi), Coluche (mercredi), l'écrivain Marcel Drion (jeudi) et le compositeur Jacques Charpentier (vendredi).

هكذا من الأصل

RADIO-TELEVISION

Samedi 31 janvier

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Gérard Lenorman) ; 21 h. 30 (●), Série : Grand-père Viking, de J.-Cl. Bonnardot ; 22 h. 20, Danse : La vision de la princesse Aurore.

Un film chorégraphique, « joué » par Y. Chauviré, S. Lifar, R. Hightower, Z. Jeanmaire, L. Tchérina et M. Béjart.

CHAINE II : A 2

20 h 30, Dramatique policière : Pas de frontière pour l'inspecteur. (Le milieu n'est pas tendre) ; 22 h. 5, Variétés : Dix de der, de Ph. Bouvard.

CHAINE III : FR 3

18 h., Pour les jeunes (●) : Musique pour de vrai... « Conte musical » écrit, chanté, interprété par Darras et Desumeur ; 19 h. 40, Un homme, un événement ; 20 h., Thalassa, le magazine de la mer.

20 h. 30 (●) (R.), « le Bourgeois gentilhomme », comédie-ballet de Molière. Avec M. Serrault, P. Etesse, M. Creton, H. Virlojeux, C. Hiégel. Réal. P. Badel.

Première diffusion le 1er janvier 1969, sur la première chaîne, dans les programmes des fêtes conçus par Pierre Sabbagh.

FRANCE-CULTURE

17 h. 30 (●), « 1950-1975, la troisième quart du siècle », année 1965, par G. Cazaubon ; 19 h., Communauté radiophonique ;

20 h., Poésie ; 20 h. 5 (●), « la Mort d'un président », de Lazare Kobrynski ; 21 h. 50, Ad Lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, « La fugue du samedi, ou mi-fugue, mi-raisin », divertissement de J. Chouquet ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

19 h. 30 (●), Soirée lyrique en direct du Théâtre national de l'Opéra : « le Chevalier à la rose » (Richard Strauss), avec C. Ludwig, J. Berbié, L. Popp, H. Sotin, M. Sénéchal, Y. Minton, direction Orst Stein ; 24 h., Un musicien dans la nuit : Betsy Jolas.

ABRÉVIATIONS

Dans ce supplément radio-télévision, les signes (★) renvoient à la rubrique Ecouter, voir, ou aux articles de première page de l'encart; (●) indique des émissions sortant de l'ordinaire; (N) les programmes en noir et blanc diffusés sur les chaînes en couleurs ; (R) les rediffusions ; (©) les émissions de radio en stéréophonie ; (C) les programmes de TF 1 passant en couleurs sur FR 3, en province.

Dimanche 1er février

CHAINE I : TF 1

9 h. 30 (C.), Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h. (C.), La séquence du spectateur ; 12 h. 30 (C.), Jeu : L'homme qui n'en savait rien ; 13 h. 20 (●) (C.), Le petit rapporteur ; 14 h. 5 (C.), Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 45 (C.), Sports : Direct à la une ; 17 h. 15 (●), Film : « Hurricane », de J. Ford (1937), avec D. Lameur, J. Hall, R. Masey, M. Astor, T. Mitchell (N.).

Condamné à six mois de prison pour une rixe, un indigène d'une île du Pacifique s'évade, est repris, devient un prisonnier-évadé perpétuel.

18 h. 45, Feuilleton : (R.), Nans le berger ; 19 h. 20, Les animaux du monde.

20 h. 30 (●), Film : « Cinq cartes à abattre », de H. Hathaway (1968), avec D. Martin, R. Mitchum, I. Stevens, R. McDowall.

Cinq hommes, qui ont participé à une partie de poker où fut lynché un étranger à la ville, tombent l'un après l'autre, victimes d'un mystérieux assassin.

22 h. 10 (●), Reportage : « Méditerranée de demain » (Deuxième partie : Rivages courtisés).

Les flottes de guerre des grandes puissances et leur stratégie dans l'océan Indien.

CHAINE II : A 2

De 12 h. à 18 h. 30, C'est dimanche, de G. Lux. 13 h., Variétés : Show Raquel Welsh ; 13 h. 10, Jeu : Le schmilblicabrac (reprise à 15 h. 35) ; vers 15 h. 30, Tiercé ; 15 h. 45, La montagne sacrée ; 16 h. 20, L'heure des enfants (avec la série Lady Penelope et la Panthère Rose) ; 16 h. 30, Téléfilm : Baril de poudre ; 17 h. 15, Résultats sportifs ; 17 h. 20, Monsieur Cinéma, de P. Tchernia ; 18 h. 15, Série : M.A.S.H. ; 18 h. 50, Shorts sur l'A 2 ; 19 h. 30, Variétés : Système 2 (reprise à 20 h. 30).

21 h. 40 (R.), Série : Schulmeister, l'espion de l'Empereur ; réal. J.-J. Decourt ; 22 h. 35 (★), Portrait : Les cadets de la politique, de P. Mique) et A. Gaillard (Mme Goutmann, président du groupe communiste au Sénat).

CHAINE III : FR 3

11 h., Emission destinée aux travailleurs étrangers : « A écrans ouverts » ; 18 h. 15, Emission du secrétariat d'Etat aux immigrés ; 18 h. 47, Spécial outre-mer : Les Antilles ; 19 h., Documentaire : « Toute l'année du gnou ».

L'histoire de la migration annuelle d'un troupeau d'un million et demi de bœufs sauvages en Afrique.

20 h. 5, « Les années épiques du cinéma », prés. J.-C. Brialy : « les Combattants ».

20 h. 30 (●), Reportage : « Le gendarme des mers du Sud », réal. J. Lhote et C. Petard, coproduction FR 3-Papeete et FR 3-Lille.

Un regard sur le rôle des gendarmes français dans l'archipel de Touamotou — cent vingt-cinq îles (parmi lesquelles Tahiti) sous tutelle française.

21 h. 30 (●), Tribune : Le masque et la plume, de F.-R. Bastide et G. Jacob.

Les critiques J.-L. Bory et G. Charensol présentent « Docteur Françoise Gailland », « la Cecilia », « Born to kill » et « Attention les yeux ».

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h., Disques : « Improvisations, n° 5 en la mineur, n° 6 en si bémol majeur, n° 7 en ut majeur » (F. Poulenc) ; 12 h. 5, Allegro, divertissement de J. Chouquet ; 12 h. 45, Musique de chambre ;

14 h., Poésie ; 14 h. 5, La Comédie-Française présente : « la Florentine », de Jean Canolle ; 16 h. 5, Concert... Orchestre national de France, direction John Mauceri : « Dixième symphonie, adagio » (Mahler) ; « l'Ascension » (Messiaen) ; « Fugue » tirée de la symphonie n° 4 (Charles Ives) ; 17 h. 30, Escale de l'esprit : « August Strinberg » ; 18 h. 30, Ma non troppo, par J. Chouquet ; 19 h. 10 (●), Cinéma des cinéastes, cinéma des spectateurs, par C.-J. Philippe ;

20 h., Poésie ; 20 h. 5, Poésie ininterrompue ; 20 h. 40 (●), Atelier de création radiophonique : « Macadame », par A. Orr ; suivi de Courant-Alternatif ; 23 h., Black and blue ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Concert promenade ; 9 h., Cantata ; 9 h., Musical graffiti ; 11 h., Harmonia sacra : « Israël en Egypte », oratorio, extraits (Haendel), par l'orchestre de chambre anglais, direction C. Mackerras ; 12 h., Sortilèges du flamenco ; 12 h. 45, Opéra bouffon ;

13 h. 45, Petites formes ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « Petite messe » (Rossini) ; 17 h., Le concert égoïste de Jean Loup Tournier, directeur de la SACEM (Bach, Mozart, Schubert, Mercadante, Fauré, Ibert, Poulenc, Schmitt, Bolling, Bach) ; 19 h. 10, Jazz vivant : Claude Bolling ; le Quartette de Stéphane Grappelli au Festival de Nancy ;

20 h. 15 (●), Nouveaux talents, premiers sillons..., le claveciniste Scott Ross interprète Rameau : « Premier Livre » (1706) ; « le Rappel des oiseaux » ; « Premier et deuxième Rigaudon, Musette et Tambourin » ; « les Trois Mains » ; « la Timide » et « Premier et deuxième Rondeaux » ; 21 h., Concert : Festival de Flandres avec le Clemencic Consort : musique franco-flamande des XVe et XVIe siècles ; 23 h., Cycle Brahms : « Trio pour piano, clarinette et violoncelle en la mineur, opus 114 » ; « Sonate pour piano et violoncelle n° 1 en mi mineur, opus 38 » ; 24 h., Concert extra-européen.

Lundi 2 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 15 (C.), Réponse à tout ; 12 h. 30 (C.), Midi première ; 13 h. 35 (C.), Les après-midi de TF 1 : Restez donc avec nous... ; à 14 h. 5, Emissions scolaires (reprise à 17 h. 15) ;

18 h. 15, A la bonne heure ; 19 h. 40, Une minute pour les femmes ; 18 h. 45 (★), Humeur : « Alors raconte... », avec G. Bécaud, animation R. Carrel.

20 h. 30, Film : « Sénéchal le Magnifique », de J. Boyer (1957), avec Fernandel, N. Gray, J. Aubert, G. Chamarat, Armontel (N.).

Un acteur sans talent, voué aux tournées médiocres, trouve le succès et la fortune dans la vie réelle en jouant, sous des costumes de scène, des personnages divers.

Vers 22 h., J.O. (résumé filmé).

CHAINE II : A 2

14 h. 30, Aujourd'hui, madame ; 15 h. 30, Série : Des agents très spéciaux ; 17 h. 30, Fenêtre sur... ; 18 h. 45, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Y'a un truc ;

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes, de P. Bellemare ; 21 h. 45 (●), Alain Decaux raconte... Gilles de Rais.

CHAINE III : FR 3

19 h., Pour les jeunes : Flash (« les Bateliers ») ; 19 h. 40, Tribune libre : La société d'archéologie Lorraine ; 20 h., Emissions régionales ;

20 h. 30 (●), Prestige du cinéma : « le Voyou », de Cl. Lelouch (1970), avec J.-L. Trintignant, Ch. Lelouch, Charles-Gérard, D. Delorme, Amidou.

Un truand évadé récupère l'argent d'une escroquerie au kidnapping commise quelques années auparavant, et règle ses comptes.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : « Physiologie et physionomie de la peur », par M.-F. Rivière et M.-P. Vettes ; à 8 h. 32, « Photos, photographes », par V. Forrester ; 8 h. 30, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire : la démocratie grecque, d'après l'ouvrage de J. de Romilly, avec P. Vidal-Naquet, R. Aron et J. Sirinelli ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Evénement musique ; 12 h. 15, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Trente ans de musique française ; 14 h., Un livre, des voix : « les Hortenses », de Felisberto Hernandez ; (à 14 h. 45, Radio scolaire sur ondes moyennes) ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture... L'invité du lundi : Antoine Vitez, metteur en scène ; 15 h. 30, La musique ; 16 h., Dossier ; 17 h., L'heure de pointe ; 17 h. 30, Interdit aux adultes ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Lys et le Basilic », d'après G. Eliot ; 19 h. 30, Présence des arts ;

20 h., Poésie ; 20 h. 5 (●), « Sylvia Plath », par Y. Taquet ; 21 h. 5 (●), L'autre scène : « les Vivants et les Dieux », par C. Mettra et P. Nemo ; 22 h. 35, Entretiens avec Léo Mallet, par H. Juin ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 9 h. 7, Petites formes ; 9 h. 30, La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., La chanson ; 12 h. 45 (M.), Jazz classique ;

12 h. 15, Micro-facteur ; 14 h., Mélodies sans paroles : portrait de musiciens ; 15 h., Après-midi lyrique : « la Fiancée du tzar » (Rimski-Korsakov), par l'orchestre et les chœurs du Théâtre Bolchoï, direction F. Masurov ; 17 h. 30, Ecoute, magazine musical ; 18 h. 30, Quatre, quatre ; 19 h. 15, Instruments et solistes... Maxence Larieu, flûtiste (Albinoni, J.-F.-E. Bach, Mozart, Vivaldi) ;

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, En direct de Notre-Dame de Paris : Récital d'orgue Pierre Cochereau (œuvres de Raquet, Couperin, J.-S. Bach, M. Dupré) ; 22 h. 30, Etudes, par P.-L. Asselineau : « Variations sur un thème de Haendel, opus 24 » (Brahms) ; 24 h., Concert extra-européen : Vietnam.

Mardi 3 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 15 (C.), Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30 (C.), Midi première ; 14 h. 45 (C.), Les après-midi de TF 1 : Restez donc avec nous... à 14 h. 45 (R.), film : « Romance inachevée », d'A. Rosenberg (1954), avec J. Stewart, J. Allyson, Ch. Drake, G. Tobias.

La carrière du musicien de jazz Glenn Miller, entre 1925 et 1944.

18 h. 15, A la bonne heure ; 18 h. 45, Pour les petits ; 18 h. 55, Pour les enfants ; 19 h. 40, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45 (★), Alors, raconte ;

20 h. 30 (●), Rétrospective : Les Jeux d'hiver (1924-1972), de D. Costelle.

La merveilleuse histoire des Jeux olympiques d'hiver, à la veille de l'ouverture des compétitions à Innsbrück.

21 h. 30, Emission littéraire : De vive voix, de J. Ferniot et Chr. Collange (La prostitution est-elle un mal nécessaire ?).

Avec le docteur Claude Maillard (pour « les Prostituées »), le docteur Torjmann (pour « Réalités et Problèmes de la vie sexuelle de l'enfance à l'âge adulte »), et Mme Claude Jaget (pour « Une vie de putain »), et Barbara, porte-parole des prostituées.

22 h. 30, Emission musicale : Due M. Masson (violon) et M. Blanchot (piano).

Sarasate, Bloch et « Tzigane » de Ravel.

CHAINE II : A 2

13 h. 45, Magazine régional ; 14 h. 30, Aujourd'hui, madame ; 16 h. 20, Hier, aujourd'hui, demain ; 17 h. 30, Fenêtre sur... ; 18 h., Collection, collectionneur ; 18 h. 25, Les belles histoires ; 18 h. 45, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Y'a un truc ;

20 h. 30, Les dossiers de l'écran : « l'Etrangleur de Boston », film de R. Fleischer (1968), avec T. Curtis, H. Fonda, G. Kennedy, M. Kellin.

L'histoire vraie du criminel qui, au début des années 60, étrangla treize femmes à Boston.

Vers 22 h., débat : « Les feux criminels ».

Avec la participation du docteur Michel Benezech (psychiatre) et de M. Honoré Gérauden (directeur adjoint de la P.J.).

CHAINE III : FR 3

19 h., Pour les jeunes : Le club d'Ulysse ; 19 h. 40, Tribune libre : La Société lorraine de psychologie ; 20 h., Documentaire : Les animaux chez eux (l'Afrique, pierre angulaire de la survivance) ;

20 h. 30, Westerns, films policiers, aventures : « le Retour de Sabata », de F. Kramer (1971), avec L. Van Cleef, R. Schone, A. Incontreta, G.-P. Albertini.

Un ancien officier de l'armée sudiste, tireur d'élite, s'oppose à des filous qui font la loi dans une ville du Texas.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : (●) « la Ville sensible », par J.-L. Cavalier et P. Sansot ; à 8 h. 32, « Photos photographes », par V. Forrester ; 8 h. 50, L'enfant des forêts ; 9 h. 7, La matinée de la musique ; 10 h. 45, Un quart d'heure avec Christian Chabanis ; 11 h. 2, Libre parcours récital : Ariette Sibon Simonovitch ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h., Poésie ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Va-t-en demander à Dieu », de Michèle Saint-Lô ; 14 h. 45, Pastorales : « le Maire, champion toutes catégories » (Bretagne) ; 15 h., Les après-midi de France-Culture ; 15 h. 10, Reportage : La jeune cinéma américain à Paris, par Paula Jacques ; 16 h., L'ange du bizarre ; 16 h. 30, La musique et les jours ; 17 h., L'heure de pointe ; 17 h. 30, Interdit aux adultes ; 18 h. 2, Astrologie et musique ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Lys et le Basilic », d'après G. Eliot ; 19 h. 30 (●), Le bicentenaire des Etats-Unis : l'Institut Salk, par R. Pilleudin ;

20 h., Poésie ; 20 h. 5 (●), Dialogues : « Einstein, l'horloge atomique et les trous noirs », coproduction des Sociétés Radio-Canada et Radio-France ; 21 h. 20, Musiques de notre temps ; Hugues Dufour ; 22 h. 35, Entretiens avec Léo Malet ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 9 h. 7, Petites formes ; 9 h. 30, La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., La chanson ; 12 h. 45 (M.), Jazz classique ;

13 h. 15, Micro-facteur ; 14 h., Mélodies sans paroles : Musique ancienne... Concert Johann Josef Fux ; 15 h., Mélodies sans paroles : suite (Mozart, Haydn, Schubert, Schumann, Brahms, Beethoven) ; 17 h. 30, Ecoute, magazine musical ; 18 h. 30, Mal entendus ; 19 h. 15, Instruments et solistes : Pierre Pierlot, hautboïste, Maxence Larrieu, flûtiste (Salieri, Vivaldi, Debussy, Honegger) ;

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, Les jeunes Français sont musiciens, avec Jacques Vandeville, hautbois, et Georges Rebol, clavecin, orgue et piano forte : « Sonates » (J. de Hotteterre, Geminiani, J.-S. Bach), « Romances » (Schumann), « Sonate » (Donizetti), « Sarc » (M. Ohana), « Solfégietto » (C. Ballif), « Fantaisie » (Krebs), « Sonate en si bémol majeur » (Haendel) ; 22 h. 30, Les dossiers musicaux : (★) « Méditerranée », par M. Cadieu... Musique espagnole contemporaine de Luis de Pablo ; 24 h. (●), Non écrites, par Ahmed Essyad ; 1 h. (●), La clé : « Irrésolutions résolues », par A. Almuro (Bach, Ligeti, Messiaen, Ohana, Chopin, Vivaldi, musique corse).

Mercredi 4 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 15 (C.), Réponse à tout ; 12 h. 30 (C.), Midi première ; 13 h. 35 (C.), Les visiteurs du mercredi (reprise à 16 h.) ; 14 h. 30 (C.), J. O., Cérémonie d'ouverture ; 18 h. 15, A la bonne heure ; 18 h. 45, Pour les petits ; 18 h. 55, Pour les jeunes ; 19 h. 40, Une minute pour les femmes ; 18 h. 45 (★), Alors, raconte.

20 h. 30, Jeu policier : L'inspecteur mène l'enquête, de L. Godevais et M. Pavaux ; 22 h. J. O. (résumé filmé) ; 22 h. 15 (★), Enquête psychologique : Le mariage, de J. Mousseau. (Première partie : Qui épouse qui ? Réal. E. Kneuzé.)

CHAINE II : A 2

14 h. 25, Jeux olympiques d'hiver. (Cérémonie d'ouverture) ; 16 h., Aujourd'hui, madame ; 16 h. 20, Un sur cinq ; 18 h. 25, Les belles histoires ; 18 h. 45, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Y'a un truc.

20 h. 30, Série : Police story ; 21 h. 30, Magazine d'actualité : C'est-à-dire. Prés. J.-M. Cavada.

L'actualité de la semaine vue par la rédaction d'A 2.

CHAINE III : FR 3

19 h., Pour les jeunes : Trois contre X ; 19 h. 40, Tribune libre : l'Académie de Stanislas ; 20 h., Emissions régionales.

20 h. 30 (●), « Hommage à Marcel Pagnol » : « Naïs », de R. Leboursier et M. Pagnol (1945), avec Fernandel, H. Poupon, J. Bouvier, R. Pellegrin (N.).

La fille d'un fermier provençal est séduite par le fils des patrons. Le fermier veut tuer le séducteur. Le valet bossu, épris de la jeune fille, déjoue les tentatives de meurtre.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance (●) : « La ville sensible », par J.-L. Cavalier et P. Sansot ; à 8 h. 32, « Photos photographes », par V. Forrester ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, La matinée des sciences et techniques ; 10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie ; 11 h. 2, Le magazine des éditions musicales : « Par volonté et par hasard », de P. Soulez, avec l'auteur ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Les tournois du royaume de la musique ; 14 h., Poésie ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Paysage de ruines avec personnages », de Danièle Sallenave ; 14 h. 45, L'école des parents et des éducateurs ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture : Mercredi jeunesse... La méthode Freinet (reportages classe primaire à Montélimar et section d'études spécialisée) ; 16 h. 30, Reportage : Carolyn Carlson au travail ; 17 h., L'heure de pointe ; 17 h. 30, Interdit aux adultes ; 18 h. 2, Astrologie et musique ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Lys et le Basilic », d'après G. Eliot ; 19 h. 30, La science en marche : « Etre logique, est-ce bien utile ? », avec F. Chenique ;

20 h., Poésie ; 20 h. 5 (●), « Tous les Français sont égaux devant la loi »... Les femmes et la loi française, par C. Frère ; 21 h. 35, Musique de chambre ; 22 h. 35, Entretiens avec Léo Malet, par H. Juin ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 9 h. 7, Petites formes ; 9 h. 30, La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., La chanson ; 12 h. 45 (M.), Jazz classique ;

13 h. 15, Micro-facteur ; 14 h., Mélodies sans paroles : « Emaux et mosaïque » (S. Lazzari, G. Boyer, J. Massenet, Grieg, Kodaly) ; 15 h., Mélodies sans paroles : Suite (Lully, Couperin, Ravel, Stravinski) ; 17 h. 30, Ecoute, magazine musical ; 18 h. 30, Intercostales ; 19 h. 15, Instruments et solistes : Maxence Larrieu, flûtiste, Pierre Pierlot, hautboïste (Cimarosa, Telemann, A. Stamitz) ;

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, Orchestre national de France, direction K. Koizumi, avec France Clidat, pianiste : « Don Juan » (Strauss) ; « Concerto en fa dièse mineur pour piano et orchestre » (Scriabine) ; « Prélude à l'après-midi d'un faune » (Debussy) ; « l'Ascension » (Messiaen) ; 22 h. 20 (★), Les dossiers musicaux : « Méditerranée »... Portugal, par J.-P. Ollivier ; 24 h. (●), Non écrites : La voix dans la musique arabe, par A. Essyad ; 1 h. (●), La clé : « Irrésolutions résolues » (Bach, Ligeti, Messiaen, M. Ohana, Vivaldi).

Les écrans francophones

Lundi 2 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., L'homme de fer ; 21 h. *Rapt à la caucasienne*, film de L. Gaidai.

TELE-MONTE-CARLO : 30 h., Schulmeister ; 21 h., *Jeu de massacre*, film d'A. Jessua.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, A quoi penses-tu, Lise ? ; 21 h. 35, Folklore.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, A chœur ouvert ; 21 h. 5, A bon entendeur ; 21 h. 25, La voix au chapitre ; 21 h. 55, Hockey sur glace.

Mardi 3 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Docteur Marcus Welby ; 21 h., *Constantin le grand*, film de L. de Felice.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h. Cirques du monde ; 21 h. *le Bagarreur du Kentucky*, film de G Wagner.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Regan ; 21 h. 10, Situation 76.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Ja Gaillard ; 21 h. 10, En direct avec ; 22 h. 10, Jazz.

Mercredi 4 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h. Cheval de fer ; 21 h. *la Grand Jeu*, film de J. Feyder ; 22 h. 45, La lanterne magique.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h. Cent filles à marier ; 21 h. *la Sirène du Mississippi*, film de F. Truffaut.

TELEVISION BELGE : 20 h. 25, Chansons à la carte ; 21 h. 20, L'enfant et nous.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 35, Spécial cinéma (*Casanova*) ; 22 h. 35, Jeux olympiques.

Jeudi 5 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Ranch L. ; 21 h., *Couple interdit*, film de M.-J. Forque.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Les mystères de l'Ouest ; 21 h., *Commando de représailles*, film de Z. Fabri.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Si vous saviez ; 20 h. 35, *Trop tard pour les héros*, film de R. Aldrich ; 22 h. 45, Le carrousel aux images.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 35, Temps présent ; 21 h. 35, Kojak ; 22 h. 20, L'antenne est à vous ; 22 h. 40, Jeux olympiques.

Vendredi 6 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Paul Temple ; 21 h., *les Règles du jeu*, film de G. Eckstein.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Mission impossible ; 21 h., *Jamais le dimanche*, film de J. Dassin.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Université catholique de Louvain ; 20 h. 55, Voulez-vous jouer ?

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 35, *le Procès de la truie*, de H. Debluë ; 22 h. 15, Jeux olympiques.

Samedi 7 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Les secrets de la mer ; 21 h., *la Vieille Garde*, film de J. Yarbrough.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Chaparral ; 21 h., *les Heures brèves*, film de D.M. Petrie.

TELEVISION BELGE : 20 h. 20, Le jardin extraordinaire ; 20 h. 45, Il est une saison ; 22 h. 40, Jeux olympiques.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 25, Jeu ; 20 h. 50, Caf' Conc' ; 21 h. 35, Jeux olympiques.

Dimanche 8 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h. Hawaï 5-0 ; 21 h., *les Frères Karamazov*, film d'I. Pyriev.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Amicalement vôtre ; 21 h., *les Amours d'Hercule*, film de C. L. Bragaglia.

TELEVISION BELGE : 20 h. 20, L'Odyssée ; 21 h. 15, Europe 76 ; 22 h., TV 7 Club.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 55, *le Faux Coupable*, film d'A. Hitchcock ; 21 h. 35, Entretiens ; 22 h. 10, *Jeux olympiques*.

Lundi 9 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h. L'homme de fer ; 21 h., *Lemmy pour les dames*, film de B. Borderie.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Schulmeister ; 21 h., *la Lame nue*, film de M. Anderson.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, *Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon*, film d'E. Petri ; 22 h., Débat

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 35, Destins (R. Benzi) ; 21 h. 55, Jeux olympiques.

RADIO-TELEVISION

Jeudi 5 février

CHAINE I : TF 1

11 h. 35 (C.), Jeu : Réponse à tout ; 11 h. 50 (C.), Midi première ; 12 h. 25 (C.), J.O. d'hiver (descente messieurs) ; 16 h. (C.), Jeunesse (dessins animés et documentaires, prés. Claude Pierrard) ; 18 h. 15, A la bonne heure ; 18 h. 45, Pour les petits ; 18 h. 55, Pour les jeunes ; *19 h. 40*, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, (★), Alors, raconte.

20 h. 30, Série : Baretta ; 21 h. 25, J. O. (Résumé filmé) ; 21 h. 40 (●), Reportage : Méditerranée de demain (troisième partie : la forteresse sud-africaine) ; 22 h. 40, Allons au cinéma.

CHAINE II : A 2

De 8 h. 15 à 12 h., J.O. d'hiver (ski de fond hommes) ; 13 h. 35, Magazine régional ; 14 h. 30, Aujourd'hui, madame ; 15 h. 30, Série : Des agents très spéciaux ; 18 h. 20, Hier, aujourd'hui, demain ; 17 h. 30, Fenêtre sur... le monde des plantes ; 18 h. 25, Les belles histoires ; 18 h. 45, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Y'a un truc ;

20 h. 30, Télé-film : Puzzle pour démons, réal. A. Ridel, avec J.-F. Garreaud, E. Blain, D. Doll.

Un amnésique joue les hommes de paille dans une difficile affaire de succession.

22 h., Variétés : Deux pas de samba.

CHAINE III : FR 3

19 h., Pour les jeunes : Histoire des enfants (un enfant au dix-neuvième siècle) ; 19 h. 40, Tribune libre : L'Institut européen d'écologie ; 20 h., Jeu : Altitude 10 000 ;

20 h. 30 (●), Un film, un auteur : « la Fille sur la balançoire », de R. Fleischer (1955), avec R. Milland, J. Collins, F. Granger, L. Adler.

Dans les années 1900, à New-York, la liaison d'un architecte célèbre et d'une danseuse, puis le mariage de la danseuse avec un bourgeois parvenu, jaloux d'une certaine perversion sexuelle de l'amant.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : (●) « la Ville sensible », par J.-L. Cavalier et P. Sansot ; à 8 h. 32, Photos photographes, par V. Forrester ; 8 h. 50, L'enfant des forêts ; 9 h. 7, *La matinée de la littérature* ; 10 h. 45, Questions en zig-zag à Serge Montigny ; 11 h. 2, Musiques extra-européennes ; 11 h. 30, Le groupe de recherches musicales de l'Institut national de l'audiovisuel ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 20, *Renaissance des orgues de France* ; 14 h., Poésie ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Quat' Saisons », d'Antoine Blondin ; 14 h. 45, Pastorales : « la Dame au café », par M. Bichebois ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture : Deux Heures pour comprendre les maires (les activités administratives, sociales, éducatives et culturelles des mairies, le rôle des maires) ; 17 h. 20, Interdit aux adultes ; 18 h. 2, Astrologie et Musique, par R. Pfeiffer et M.-H. Florio ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Lys et le Basilic », d'après G. Eliot ; 19 h. 30, Biologie et Médecine ;

20 h., Poésie ; 20 h. 5 (●), « Tendre et cruel Horvath », présentation de la vie et de l'œuvre d'Odon von Horvath, par R. Saurel, avec les metteurs en scène M. Sluwal et Y. Davis, M. Denes, scénographe, J.-C. François, professeur d'université (textes de Horvath et de P. Handke) ; à 20 h. 30 (●), « Hôtel Bellevue », d'Odon von Horvath, adaptation de Renée Saurel, avec J.-M. Fertey, D. Ivernel, J. Magre, musique de J. Komives, réal. G. Godebert ; 22 h. 35, Entretiens avec Léo Malet ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 9 h. 7, Petites formes ; 9 h. 30, La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., La chanson ; 12 h. 45 (M.), Jazz classique ;

13 *h. 15, Micro-facteur* ; 14 h., Mélodies sans paroles : Nouvelles auditions (Honegger, H. Martelli, Gull, L.-A. Mercel) ; 15 h., Mélodies sans paroles : suite (Vivaldi, J.-S. Bach, Brahms, Schubert, Wolf) ; 22 h. 30, Les dossiers musicaux : La nouvelle chose , 19 h. 15, Instruments et solistes : Maxence Larrieu, flûtiste (Telemann, Vivaldi) ;

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, Festival de Schwetzinger : Récital du lieder Christa Ludwig (Mahler, Brahms, Schubert, Wolf) ; 22 h. 30, Les dossiers musicaux : (●) « Méditerranée »... Musique arabe ; 23 h. 30 (●), Méditerranée : Présentation d'Oum Kalsoum ; 24 h. (●), Concert extra-européen : Spécial Oum Kalsoum.

PROGRAMMES ÉDUCATIFS

Les programmes des émissions éducatives diffusées à la radio sur le réseau ondes moyennes de France-Culture et à la télévision sur la première chaîne les jours de la semaine sont parus dans « le Monde de l'éducation » (n° 14, daté février 1976), qui les publie régulièrement.

Vendredi 6 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 15 (C.), Réponse à tout ; 12 h. 30 (C.), Midi première ; 15 h. 15, Emissions scolaires ; 16 h. (C.), J.O. d'hiver (hockey sur glace) ; 18 h. 45 (C.), Jeunesse, prés. Claude Pierrard ; 18 h. 15, A la bonne heure ; 18 h. 45 Pour les petits ; 18 h. 55, Pour les jeunes ; 19 h. 40, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, (★), Alors, raconte.

20 h. 30 (●) Au théâtre ce soir : « la Cuisine des anges », d'A. Husson. Avec J. Parédès, H. Max, J.-P. Coquelin.

Trois bagnards, employés à réparer le toit d'une maison où loge une famille malchanceuse, en Guyane, vont y mettre de l'ordre et de la joie, à leur manière

Vers 22 h. 35, J. O. (Résumé filmé).

CHAINE II : A 2

13 h., J.O. d'hiver (hockey sur glace) ; 15 h. 15, Aujourd'hui, madame ; 15 h. 30, Série : Des agents très spéciaux ; 16 h. 20, Hier, aujourd'hui, demain ; 17 h. 30, Fenêtre sur... le monde des plantes ; 18 h., Souvenir de la musique et de la chanson ; 18 h. 25, Les belles histoires ; 18 h. 45, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Y'a un truc.

20 h. 30, Feuilleton : Simplicius Simplicissimus ; 21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes, de B. Pivot (Etes-vous réactionnaire ?).

Avec MM. Michel Droit (pour « la Coupe est pleine »), Pierre Chaunu (pour « le Refus de la vie »), Alain Robbe-Grillet (pour « Topologie d'une cité fantôme »), et Louis Pauwels (pour « Blumeroch l'admirable, ou le déjeuner d'un surhomme »).

22 h. 25 (●), Ciné-club : « les Tueurs », de R. Siodmak (1946), avec B. Lancaster, A. Gardner, Ed. O'Brien, A. Dekker (v.o., s.-t., N.).

L'inspecteur d'une compagnie d'assurances mène une enquête à propos de l'assassinat d'un employé de garage par deux tueurs. Il reconstitue le passé de la victime et découvre les raisons du meurtre.

CHAINE III : FR 3

19 h., Pour les jeunes : Oum le dauphin et Des livres pour nous ; 19 h. 40, Tribune libre : La maison des compagnons ; 20 h., Emissions régionales.

20 h. 30 (★), Magazine vendredi : Faits divers (T'as pas un tuyau ?).

Les courses : un jeu, mais aussi une industrie qui fait vivre 150 000 personnes, et un métier dangereux pour les jockeys. Le « turf » vu de l'intérieur.

21 h. 30 (★) Série : Les grandes batailles du passé... Paris 1871, la semaine sanglante, par H. de Turenne et D. Costelle. Réal. J.-P. Gallo.

A travers une dernière bataille, quelque part dans Belleville, le 28 mai 1871 — huit ouvriers vont mourir derrière une barricade — l'histoire de la Commune de Paris. La fin d'un rêve, dont Karl Marx allait tirer les leçons.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 5, *Matinales* ; 8 h., Les chemins de la connaissance (●) : « la Ville sensible », par J.-L. Cavalier et P. Sansot ; à 8 h. 32, Photos photographes, par V. Forrester ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, La matinée des arts du spectacle , 10 h. 45, Le texte et la marge, avec Emile Allleud ; 11 h. 2, Lecture d'un disque : « Concerto en sol majeur pour piano et orchestre » (Ravel) ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, *Panorama* ;

13 h. 30, Instruments rares ; 14 h., Poésie ; 14 h. 45, Pastorales : « le Forgeron », par M. Bichebois ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture L'étalement des vacances, en direct du palais des Congrès ; 15 h. 30, La musique une et *divisible* ; 16 h., *Les Français s'interrogent* : La naissance de l'embryogénie : La conflit des générations ; 18 h. 2, Astrologie et musique ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Lys et le Basilic », d'après G. Eliot ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne . « Qu'est-ce qui fait courir *les bactéries ?* », avec David Perrin, biologiste à l'Institut Pasteur ;

20 h., Poésie ; 20 h. 5 (S.), La musique et les hommes ; 22 h. 35, Entretiens avec Léo Malet, par H. Juin ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 9 h. 7, Les grandes voix humaines ; 9 h. 30, La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., La chanson ; 12 h. 45 (M.) (●), Jazz classique : « Tout Duke » ;

13 h. 15, Micro-facteur ; 14 h., Mélodies sans paroles (Bach, Schoenberg, Respighi) ; 17 h. 30, Ecoute, magazine musical ; 18 h. 30, *Le vrai bleu* ; 19 h. 15, Instruments et solistes, *Jean-Pierre Rampal* et *Maxence Larrieu, flûtistes* (Reicha, Debussy, Cinicu) ;

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, En direct de la salle Pleyel... Nouvel orch. philh., direction E. Krivine, avec F. Lodéon : ouverture de « Tannhäuser » (Wagner) ; « Concert pour violoncelle et orchestre » (Dvorak) ; « Sonate n° 2 en ré majeur » (Brahms) ; 22 h. 30, Dossier disque : « la Nuit transfigurée » (Schoenberg) ; 23 h., Cabaret du jazz : grandeur et décadence de Chick Corea ; 24 h. (★), « Méditerranée » : Italie, par P. Hersant.

Samedi 7 février

CHAINE I : TF 1

11 h. 55 (C.), Le monde de l'accordéon ; 12 h. 30 (C.), *Midi première* ; 14 h. 5 (C.), La France défigurée ; 14 h. 35 (C.), Samedi est à vous (reprise à 16 h. 40) ; 14 h. 55, Rugby : Tournoi des cinq nations, France-Irlande ; 18 h. 35, Pour les jeunes ; 18 h. 40, Six minutes pour vous défendre ; 18 h. 50, Magazine auto-moto ; 19 h. 45, La vie des animaux ;

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Petula Clark, sous réserve) ; 21 h. 30, J. O. : Patinage artistique ; 22 h. 30, Emission musicale : Presto, de P. Petit (« Mireille », de Gounod).

CHAINE II : A 2

10 h., J.O. d'hiver (ski de fond dames) ; 15 h. 5, Samedi dans un fauteuil... (retransmission du match de rugby France-Irlande dans le Tournoi des cinq nations) ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Y'a un truc ;

20 h. 15, J.O. d'hiver (patinage artistique, reprise à 23 h) ;

20 h. 30, *Drames et mélodrames* : Don César de Bazan, d'après Dumanoir et Ennery. Adapt. M. Moussy, réal. J.-P. Marchand, avec R. Hirsch, R. Rimbaud, H. Calzarelli.

Condamné pour s'être battu en duel, à Madrid, pendant la Semaine sainte, Don César de Bazan échappe à la pendaison en acceptant d'épouser, dans sa cellule, une femme qu'on lui amène voilée. La machination réussit sur la reine et le roi Charles II, dont l'honneur se retrouvera entre les mains du comte.

22 h. 5, Variétés : Dix de der, de Ph. Bouvard.

CHAINE III : FR 3

19 h., Pour les jeunes (●) : Musique pour de vrai ; 19 h. 40, Un homme, un événement ; 20 h., Festival du court-métrage ;

20 h. 30 (●), Retransmission théâtrale : « Figaro-ci, Figaro-là », de José Valverde, d'après la pièce de Beaumarchais, et « le Barbier de Séville », de Rossini. *Dir. J. Luccioni* et J. Valverde.

Une parodie « rétro », au temps d'Al Capone, qui fit les belles heures du Théâtre Gérard-Philipe, à Saint-Denis.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science ; à 8 h. 32, Finalités d'une nouvelle gestion des ressources humaines des organisations ; *9 h. 7* (●), Le monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches ; 11 h. 2, La musique prend la parole ; 12 h. 45, Le pont des arts ;

14 h., Poésie ; 14 h. 5, Les samedis de France-Culture : « les Fictions contemporaines », par L.-C. Sirjacq et P. Boyer... Le roman contemporain, débat à la Maison de la culture de Rennes ; 16 h. 20, Livre d'or, par M. Bernard ; 17 h. 30 (●), 1950-1975, Le troisième quart du siècle, par G. Cazaubon : année 1966 ; 19 h. 15, Communauté radiophonique ;

20 h., Poésie ; 20 h. 5 (S.) (●), « le Prince de Hombourg », de H. von Kleist, avec M. Hermon, M. Bouquet, D. Ivernel ; 22 h. 5, « la Fugue du samedi ou mi-fugue mi-raisin », divertissement de J. Chouquet ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Pittoresques et légères ; 8 h., Mélodies sans paroles ; 9 h. 30, Ensemble d'amateurs ; 10 h., Etude ; 12 h., Notes sur la guitare ; 12 h. 45, Jazz, s'il vous plaît ;

13 h. 30, Chasseurs de son ; 14 h., Les jeunes Français sont musiciens ; 15 h. 30, *Discothèque 76* ; 17 h. 30, Vingt-cinq notes seconde ; 19 h. 10, La route des jongleurs ;

20 h., Echanges internationaux de Radio-France : récital de piano, avec Jorg Demus... « Trois siècles de musique autrichienne pour piano » (*Mozart*, Schubert, Bruckner, Webern, Berg, *Beethoven*) ; 21 h. 30, *Trio Debussy* (*Bach, Tebachnik*, Rienner, Ravel, L. Bério, Debussy, Ton that tiet) ; 23 h. (M.), Vieilles cires, par C. Huve : « Sonate à Kreutzer » (Beethoven) ; « Troisième quatuor » (Brahms), par le Quatuor Busch ; 24 h., Prétexte.

Dimanche 8 février

CHAINE I : TF 1

9 h. 15 (C.), Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h. (C.), *La séquence du spectateur* ; 12 h. 30 (C.), J. O. : Descente dames ; 13 h. 20 (●) (C.), Le petit rapporteur ; 14 h. 5 (C.), Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 45 (C.), Sports : Direct à la une ; 17 h. 25 (C.), Télé-film : « l'Homme invisible » ; 18 h. 45, Les animaux du monde ; 19 h. 20 (R.), Feuilleton : Nans le berger.

20 h. 30, Film : « le Gendarme à New-York », de J. Girault (1965), avec L. de Funès, G. Grad, M. Galabru, M. Mase.

La brigade de Saint-Tropez va représenter la France à New-York, au Congrès international de la gendarmerie. A cause de sa fille, qui l'a suivi clandestinement, Cruchot connaît quelques mésaventures.

22 h. 15, J. O. (résumé filmé) ; 22 h. 30, Magazine théâtral : L'œil en coulisse.

CHAINE II : A 2

8 h. 55, J.O. d'hiver (Ski de fond, messieurs. Reprise à 10 h. 45, 12 h. 25, 13 h. 15, 15 h. 15, 16 h. et 18 h. 15) ; 13 h. 30, C'est dimanche, de G. Lux ; à 13 h. 40 (●), Film : « Quand l'inspecteur s'emmêle », de B. Edwards (1965), avec P. Sellers, E. Sommer, G. Sanders, H. Lom.

L'inspecteur Clouseau, gaffeur et maladroit, se lance dans une enquête mouvementée pour prouver l'innocence d'une jolie fille qu'on retrouve toujours à côté d'un cadavre.

15 h. 30, Tiercé ; 15 h. 40, Jeu : Le schmilblicabrac ; 15 h. 45, *La montagne sacrée* ; 16 h. 10, Dessin animé ; 16 h. 20, L'heure des enfants (avec la série Lady Penelope) ; 17 h. 15, Informations sportives ; 17 h. 35, Monsieur Cinéma, de P. Tchernia ; 18 h. 15, Ciné-parade ; 18 h. 20, Série américaine : M.A.S.H. ; 19 h., Sports sur l'A 2 ; 19 h. 40, Variétés : Système 2 (reprise à 20 h. 30).

21 h. 40 (R.), Série : Schulmeister, l'espion de l'empereur ; 22 h. 35 (★), Portrait : Les cadets de la politique (Mme Hélène Missoffe, député U.D.R. de la vingt-quatrième circonscription de Paris, chargée des questions sociales, culturelles et féminines au secrétariat général de l'U.D.R.).

CHAINE III : FR 3

11 h., Emission destinée aux travailleurs étrangers : « A écrans ouverts » ; 18 h. 47, Spécial outre-mer : l'île de la Marie-Galante ; 19 h. (●), Portrait d'un cinéaste : Abel Gance, par M. Bessy ; 20 h. 5 (●), Les années épiques du cinéma... « Les gangsters », avec des extraits de films de Haggar, Porter, Griffith, Snalley.

20 h. 30, Variétés : « Le charme de l'ambiguïté », avec la troupe de l'Alcazar (interview de J.-M. Rivière).

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., *Regards sur la musique* ; 12 h. 5, « Allegro », divertissement de J. Chouquet ; 12 h. 45, Inédits du disque ;

14 h., Poésie ; 14 h. 5, La Comédie-Française présente « Histoire de rire », d'A. Salacrou, avec M. Etcheverry, B. Dautun, R. Arrieu ; *réalisation J. Reynier* ; 16 h. 5, Orchestre lyrique de Radio-France, direction A. Myrat : « Petite symphonie » (Heisler) ; « Double concerto pour cors » (Telemann) ; « Sixième symphonie » (Sibelius) ; 17 h. 30, Rencontre avec le Père Jahouen ; 18 h. 30, Ma non troppo, divertissement, de J. Chouquet ; 19 h. 10 (●), Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Poésie ; 20 h. 5, Poésie ininterrompue, avec Nathalie Sarraute ; 20 h. 40 (●), Atelier de création radiophonique : Peintures-écritures, par R. Farabet, avec Roland Barthes ; suivi de Courant alternatif ; 23 h., Black and blue ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Concert-promenade ; 8 h., Cantate pour le dimanche après l'Epiphanie ; 9 h., Musical graffiti, par P. Bouteiller ; 11 h., En direct du Palais d'Orsay, récital de piano, Jean-Claude Pennetier (Haydn, Schubert) ; 12 h., Sortilèges du flamenco ; 12 h. 45, *Opéra-bouffon* ;

13 h. 45, Petites formes ; 14 h., La tribune des critiques : Concerto pour violon et orchestre en si mineur n° 2 « la Campanella » (Paganini) ; 17 h., Le concert égoïste ; 19 h. 10, Jazz vivant : la Quintette d'Archie Shepp et le nouveau Sextette d'Ornette Coleman .

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, Festival de Flandres.. Concert avec R. Jacobs, T. Satoh, J. Huys (Girolamo, Kapsberger, O. Belli, Caccini Bach, Brunelli, Gastoldi) ; 23 h., Cycle Brahms . Musique de chambre... « *Sonate pour piano et violoncelle n° 2 en fa majeur opus 99* » ; « Trio pour piano, violon et violoncelle n° 3 en ut mineur opus 101 » ; Chant populaire allemand... « Gunhilde dans un cloître vivait » avec Edith Mathis ; 24 h. (●), Concert extra-européen, par O. Caux.

Lundi 9 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 15 (C.), Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 25 (C.), J. O. : Slalom géant messieurs ; 13 h. 35 (C.), *Les après-midi de TF 1* : Restez donc avec nous ; 18 h. 15, A la bonne heure ; 18 h. 45, Pour les petits ; 18 h. 55, Pour les jeunes ; 19 h. 40, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45 (★), Humour : Alors, raconte.

20 h. 30 (R.), La caméra du lundi : Regards sur l'histoire : « Louis II de Bavière », de H. Kautner (1955), avec O.W. Fisher, R. Leuwerick, M. Koch, P. Bildt.

Ne pouvant régner comme il le désire, déçu dans ses amours et dans ses affections, Louis II, roi de Bavière, se retire en ses châteaux et sombre dans un rêve esthétique.

Débat : La formation de l'empire allemand ; 23 h. 15, J. O. (résumé filmé).

CHAINE II : A 2

12 h. 45, J.O. d'hiver (slalom géant messieurs, reprise à 14 h. 30, à 20 h. 15 et à 23 h.) ; 14 h. 30, Aujourd'hui, madame ; 15 h. 30, Série : Des agents très spéciaux ; 16 h. 20, Hier, aujourd'hui, demain ; 17 h. 30, Fenêtre sur... Le monde des plantes ; 18 h., Souvenir du cinéma ; 18 h. 25, Les belles histoires ; 18 h. 45, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Y'a un truc ;

20 h. 30, Jeu : *La tête* et *les jambes*, de P. Bellemare ; 21 h. 45, Jeux olympiques d'hiver à Innsbruck (patinage artistique : danse libre).

CHAINE III : FR 3

19 h., Pour les jeunes : les Osmond Brothers, *Initiation à la boxe, Formoscope* ; *19 h.* 40, Tribune libre : le M.L.F. ; 20 h., Emissions régionales :

20 h. 30 (R.), Prestige du cinéma : « Ne nous fâchons pas », de Georges Lautner (1965), avec L. Ventura, J. Lefebvre, M. Darc, M. Constantin (N.).

Un gangster devenu honnête se trouve obligé, par amitié, de récupérer une créance auprès d'un petit bookmaker. Celui-ci, faux minable et faux jeton, lui attire des tas d'ennuis.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie , 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : « Physiologie et physionomie de la peur », par M. F. Rivière et M.-P. Vettes ; à 8 h. 32, « Photos photographes », par V. Forrester . 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire : « Marie-Antoinette », d'A. Castelot ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Evénement musique ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Trente ans de musique française ; 14 h., Poésie ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « la Valse aux adieux », de Milan Kundera ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture... L'invité du lundi : Nathalie Sarraute , 15 h. 40, La musique ; 16 h., Dossier ; 17 h., L'heure de pointe ; 17 h. 30, Interdit aux adultes ; 18 h. 2, Un rôle, des voix ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Lys et le Basilic », d'après G. Eliot ; 19 h. 30, Présence des arts... Un événement, un peintre : « le Couronnement de Napoléon », de J.-L. David, par J.-F. Chiappe ;

20 h., Poésie ; 20 h. 5, « Fantasio », d'Alfred de Musset ; 21 h. 5, L'autre scène : « les Vivants et les Dieux », par C. Mettra et P. Nemo... « Récits d'un pèlerin russe », avec J. Laloy ; 22 h. 35 (●), Entretiens avec Jiri Pelikan, par R. Pilleudin ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien *musique* ; 9 h. 7, *Petites formes* ; 9 h. 30, La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., La chanson ; 12 h. 45 (M.), Jazz classique ;

13 h. 15, Micro-facteur ; 14 h., Mélodies sans paroles : Portraits de musiciens ; 17 h. 30, Ecoute, magazine musical ; 18 h. 30, Quatre, quatre ; 19 h. 15, Instruments et solistes ;

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, En direct de Vienne. Orchestre lyrique, direction Nikolaus Harnoncourt : « Belshazzar » (Haendel), avec F. Palmer, R. Tear, M. Lehane ; 23 h. 20, Les dossiers musicaux ; 24 h., La clé, par A. Almuro ; 1 h., Non écrites.

Magazines régionaux de FR3

ALSACE. — Lundi 2 février, 20 h : Est-sport. Mercredi 4, 20 h. : Vocation. Vendredi 6, 18 h. 25 : So sin m'r im 3e âge ; 20 h. : « Le père métro, Fulgence Bienvenüe ». Samedi 7, 18 h. 25 . Lach d'r Scholle. Lundi 9, 20 h. : Est-sport.

AQUITAINE. — Lundi 2 février, 20 h. : Sports 25. Mercredi 4, 20 h. : « L'autoroute de Langon » et « Chevolleau dans sa lumière ». Vendredi 6, 20 h. : « Robert Vergnaud, *un maire pas comme les autres* » et « Visages de Cancale ». Lundi 9, 20 h. : Sports 25.

BOURGOGNE, FRANCHE-COMTE. — Lundi 2 février, 20 h. : Score 5. Mercredi 4, 20 h. : Avis aux inventeurs. Vendredi 6, 20 h. : Prologue, voici *Calypso*. Lundi 9, 20 h. : Score 5.

BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE. — *Lundi 2 février, 20 h. . Sports dans* l'Ouest. Mercredi 4, 20 h. : « L'autoroute de Langon » et « Chevolleau dans sa lumière ». Vendredi 6, 20 h : La flemme. Lundi 9, 20 h. : Sports dans l'Ouest.

LORRAINE, CHAMPAGNE. — Lundi 2 février, 20 h. Est-sport. Mercredi 4, 20 h. Chansons à deux pattes. Vendredi 6, 20 h. : « Le père Métro, Fulgence Bienvenüe ». Lundi 9, 20 h. . Est-sport.

MIDI-PYRENEES, LANGUEDOC. — Lundi 2 février, 20 h. : Sports 25. Mercredi 4, 20 h. : « L'autoroute de Langon » et « Chevolleau dans sa lumière ». Vendredi 6, 20 h. : « Robert Vergnaud, un maire pas comme les autres » et « Visages de Cancale ». Lundi 9, 20 h . Sports 25.

NORD - *PICARDIE*. — Lundi 2 février, 20 h. : La réussite dans la foulée, Michel Bernard. Mercredi 4, 20 h. : Castelet Mariska. Vendredi 6, 20 h. : Show Marcel Amont. Lundi 9, 20 h. : Sports.

POITOU-CHARENTES. — Lundi 2 février, 20 h. : Sports 25. Mercredi 4, 20 h. : « L'autoroute de Langon et « Chevolleau dans sa lumière ». Vendredi 6, 20 h. : « Robert Vergnaud, un maire pas comme les autres » et « Visages de Cancale ». Lundi 9, 20 h. . Sports 25.

REGION PARISIENNE, NORMANDIE, CENTRE. — Lundi 2 février 20 h. : Clap 3. Mercredi 4, 20 h. « De Boulogne au Chat noir ». Vendredi 6, 20 h. : Formule 3. Lundi 9, 20 h. : Clap 3.

PROVENCE, COTE D'AZUR, CORSE. — Lundi 2 février, 20 h. : Sports Méditerranée. Mercredi 4, 20 h. : « Zoom au Sud », « Alertes aux déchets ». Vendredi 6, 20 h. : *Provence en tête*. Lundi 9, 20 h. : Sports Méditerranée.

RHONE-ALPES, AUVERGNE. — Lundi 2 février, 20 h. : Score 5. Mercredi 4, 20 h. : Avis aux inventeurs. Vendredi 6, 20 h. : Prologue, voici Calypso. Lundi 9, 20 h. : Score 5.

Émissions en parlers régionaux

ALSACE. — Vendredi et samedi à 18 h. 25.

BRETAGNE. — Samedi, à 18 h. 20, rediffusion le lundi à 13 h. 35 (TF 1 et A 2).

PAYS BASQUE. — Samedi 7, 12 h. 10 (TF 1 et A 2).

CORSE. — Vendredi, 13 h. 35 (TF 1 et A 2).

هكذا من الأصل

IDEES

BONNES FEUILLES

« LE SAUVAGE ET L'ORDINATEUR », de Jean-Marie Domenach

Sous le titre « le Sauvage et l'Ordinateur », Jean-Marie Domenach a rassemblé neuf essais parus pour la plupart dans la revue « Esprit », dont il est le directeur, au cours des dix *dernières années. De l'un d'eux*, intitulé « Chrétiens marxistes », nous avons détaché la conclusion qu'on lira ici en « bonnes feuilles » (le Seuil, 190 p., 9 F).

PARLER *du* marxisme n'a pas de sens aujourd'hui. Il y a plusieurs marxismes. Toute la question est de savoir quel est celui dont on se réclame, et ce qu'on *lui demande*. Chacun met dans le marxisme ce qu'il veut. Les chrétiens devraient s'interroger à ce propos. Leur rencontre avec le marxisme était infiniment désirable ; beaucoup (j'en suis) lui doivent un instrument de critique implacable, et irremplaçable ; les « belles âmes » que nous étions plus ou moins ont perdu grâce à lui leur innocence historique, ont quitté pour toujours ce climat de pieuse bénévolence où les discours généreux aboutissent à l'impuissance ou au service du désordre établi. Malheureusement, ce n'est pas cette discipline que certains chrétiens vont y chercher, mais, au contraire, un lyrisme abstrait dont les grands thèmes reflètent les symboles de *leur foi* : l'aliénation, c'est la figure du péché originel ; le prolétariat, c'est le Christ sauveur ; la révolution, c'est le paradis... « *Le marxisme, une chic doctrine !* », me disait un chef scout après une conférence que j'avais faite en 1947. Frustrés d'un dogme religieux qui se défile, il leur faut un dogme politique qui soit enthousiasmant et ait réponse à tout. Récemment, un mouvement d'action catholique proclamait gaillardement qu'il « *optait pour la lutte des classes* », comme si la lutte des classes était une matière à option.

J'ai été de ces chrétiens écœurés par la politique des bonnes intentions qui ont conduit le M.R.P. à se faire l'exécuteur des basses œuvres du colonialisme et du capitalisme. J'ai cru, et je continue de croire, que le marxisme est un élément fondamental de toute conscience politique. J'ai cru, et je continue de croire, que la charité se prouve dans l'action politique. Mais on s'illusionne quand on croit qu'une doctrine peut conférer, en politique, le genre de certitude qu'un *croyant trouve dans sa foi*.

On entend aujourd'hui un mot nouveau, l'*orthopraxie*, qui s'opposerait à l'*orthodoxie*. Mais cette notion d'une « action vraie » est inconsistante. Combien ont agi en esprit de vérité, qui se *sont trompés ! Ce fut, en particulier*, le drame des « chrétiens progressistes », qui, après guerre, préconisaient, au nom du « sens de l'histoire » tel qu'ils le déduisaient du marxisme, le soutien à la politique stalinienne. Ils peuvent constater aujourd'hui leur erreur. Ils avaient le droit de se tromper, c'est un risque de la politique. Mais ils n'avaient pas le *droit de lier, comme ils le firent*, l'Evangile et la foi chrétienne à un choix historique hasardeux. Ils n'avaient pas le droit de mêler l'amour des pauvres à l'un des plus sombres avatars de la tyrannie. (...)

***

Il est surprenant que des chrétiens qui ont dénoncé l'oppression qu'exerçaient sur eux l'Eglise et le dogme en viennent, par la voie d'une science mythique de l'action, à reconstituer les bases d'un nouveau cléricalisme. Car, si l'on crédite une doctrine de l'infaillibilité, il faut bien qu'il y ait un homme ou un groupe pour donner les interprétations justes — et cette question est devenue aussi brûlante aujourd'hui dans le marxisme qu'elle l'était hier dans le christianisme. La prétention d'ériger le marxisme en science de la *praxis* conduit forcément, puisqu'il ne peut y avoir de sciences contradictoires et que, de fait, les marxistes se contredisent, à ériger un pouvoir dogmatique et absolutiste. L'Inquisition, nous sortons d'en prendre : elle est historiquement terminée avec le procès fait à Ivan Illich par le Saint-Office en décembre 1968. Maintenant, nous sommes tous des hérétiques. Mais il n'est pas si facile d'être hérétique, et l'on dirait que ces chrétiens, si hardis à contester leur pape et leurs évêques, transportent leur goût du sacré et leur nostalgie de l'unité vers des autorités politiques auxquelles *ils* adressent naïvement leurs actes de contrition et d'obéissance.

Ce culte du dogme cache ce qu'on a appelé « *un besoin subjectif de sécurisation des agents de l'histoire* (1) ». On veut être rassuré, on veut à tout prix que, dès maintenant, le tri se fasse entre les bons et les méchants. Tel fut naguère *le rôle de l'Action française* (2) : *offrir* une compensation à l'insécurité de la foi lorsqu'elle s'engage dans ce qu'on appelait alors « le temporel », s'appuyer sur une connaissance « positive » (on dit maintenant « scientifique ») des lois de la politique. Mais temporel et spirituel ne relèvent pas d'une distinction aussi tranchée. Et les chrétiens marxistes qui, précisément, la refusent devraient se demander s'ils ne la restituent pas dangereusement pour leur compte, car appliquer intégralement au temporel l'analyse marxiste entraîne forcément des répercussions spirituelles. *Ainsi la lutte des classes* : c'est une chose de la considérer comme un élément majeur de l'interprétation de l'histoire ; mais l'admettre dans sa formulation marxiste, où elle est *le* moteur de l'histoire, c'est forcément adhérer à une conception du déterminisme et du conflit qui modifie notre position personnelle, spirituellement et pratiquement. Il convient au moins d'en prendre conscience et de ne pas pratiquer en soi-même ce genre de compromis irénique qu'on dénonce si justement ailleurs.

Si tant de chrétiens recourent au marxisme comme à la science constituée de la pratique, cela tient à la honte qu'ils éprouvent de la longue solidarité de leur Eglise avec les régimes d'exploitation et de dictature. Mais il faut se demander si, ce faisant, ils ne retombent pas dans l'erreur qu'ils déplorent. Pendant des siècles, on a prêché aux chrétiens l'obéissance à l'ordre établi conçu comme une réplique de l'ordre divin. Voilà maintenant qu'on prêche la révolution comme une réplique de la subversion de Dieu ; la classe ouvrière devient un substitut des pauvres. Or, outre que la classe ouvrière est, dans un grand nombre de pays, un facteur réactionnaire, il est regrettable que des croyants, comme ils l'ont fait naguère sur la nation-Etat, investissent leur espérance et leur charité dans le sujet historique idéalisé. Au risque de choquer quelques camarades, je dois rappeler que l'ouvriérisme a toujours joué un rôle antipolitique et réactionnaire dans l'Eglise, comme le montre l'histoire du catholicisme social. Jeunes responsables de l'A.C.J.F., nous eûmes, en 1942-1943, à prendre un choix politique important : partir au S.T.O. ou résister sur place. Un certain nombre de prêtres en renom nous *poussèrent alors à rejoindre en* Allemagne nos « frères ouvriers ». A l'époque, la classe ouvrière allemande était intoxiquée par le nazisme, et une partie des ouvriers français étaient allés, bon gré mal gré, travailler en Allemagne (3). Nous avons refusé de discuter sur ce terrain. La classe ouvrière française fût-elle partie tout entière en Allemagne que nous n'y serions pas allés. Nous avions à nous battre pour la liberté des peuples et la dignité des hommes, pour ce qu'on appelle aujourd'hui, avec un sourire de mépris, des « valeurs humanistes ». Je ne vois pas que la situation ait tellement changé. La lutte des classes est une réalité essentielle, mais elle n'est pas la seule. Elle est elle-même prise dans un réseau de forces dont aucune théorie n'est aujourd'hui en mesure de rendre compte. Les déterminations nationales, culturelles et religieuses ont joué et jouent un rôle considérable. Pourquoi les ramener au *déterminisme de la production ? Pourquoi* refuser d'admettre qu'un homme puisse tenir à son sol ou à sa langue jusqu'à risquer la mort pour eux ? Les chrétiens devraient être les premiers à discerner ces motivations culturelles et spirituelles qui font l'histoire au moins autant que les déterminations économiques. Mais rien n'est plus irréel que certains « réalismes ».

***

Ici apparaît à mes yeux le point de contradiction le plus fort entre marxisme et christianisme. Que le marxisme édifie sa théorie sur la négation de Dieu me paraît moins redoutable que la réduction qu'il inflige à l'histoire. Comme Pascal l'avait profondément senti, Dieu n'est clair que dans l'obscurité du monde. La plus grande des mystifications est d'imaginer qu'une doctrine puisse rendre compte de la totalité du réel. Car le mystère n'est pas seulement au Ciel, il est sur la Terre, et il n'y aurait pas de mystère de la foi s'il n'y avait un mystère de l'histoire. Nous agissons et continuerons d'agir *sicut in enigmate* — dans l'ambiguïté phosphorescente de l'histoire, et non point dans cette pleine lumière que nous promettent les doctrinaires. Si nous détenions le secret de l'histoire, le Dieu du Christ n'existerait pas ; la révélation serait ailleurs : dans une classe conçue sans péché ou dans une « dernière instance » à délivrer de ses liens parasites avec l'humanisme bourgeois. Nous ne pouvons pas en même temps connaître le Christ et connaître le dernier mot de l'histoire. De même que nous ne pouvons pas vraiment nous désaliéner sans avouer notre aliénation de créature. Notre finitude conditionne notre libération, comme notre ignorance du lendemain conditionne notre espérance. Nous ne sommes pleinement dans l'histoire que parce qu'un absolu la dépasse. L'histoire n'est pas notre absolu. Si elle l'était, elle s'abolirait elle-même, et c'est en cela qu'Althusser nous livre l'aboutissement *logique du marxisme* en le dépouillant à la fois de ses valeurs et de sa genèse.

Si l'on voyait dans ces conclusions une raison de se détourner de l'étude de Marx, on se tromperait. Marx est entré dans notre pensée commune comme autrefois Descartes. Des chrétiens peuvent intégrer le marxisme, et ils le doivent, de même que les athées ont intégré jadis le cartésianisme. On ne peut plus penser sérieusement en dehors de Marx. Mais il n'a pas tout pensé. Il y a tant de choses sur la *terre et dans le ciel* dont il n'a pas parlé ! Tant de choses qui comptent pour notre vie et qui devraient entrer dans notre politique... Le marxisme, comme tous les dogmes, est devenu un empêchement à vivre, à comprendre, à agir. Alors que nous, catholiques, nous prenons nos distances avec notre dogme, serait-ce pour ranimer celui-ci ? Au nom *même* de la *révolution*, au nom des libérations à faire, commençons par nous libérer nous-mêmes des vénérations anachroniques.

---

(1) G.-M. Cottier, *Sur la théorie de la praxis*, Nova et Vetera, oct.-déc. 1973. Je conseille vivement la lecture de cette brève et dense mise au point.

(2) Il est remarquable que les doctrinaires de l'AF, comme aujourd'hui ceux du marxisme, tout en se réclamant de la positivité (on dit aujourd'hui la *praxis*) et de l'action directe, se sont mis à l'écart de tout ce qui pouvait les amener à une vérification pratique de leurs thèses.

(3) Contrairement à l'idée reçue, il n'est pas vrai que la classe ouvrière ait résisté davantage que les autres classes. Les seules statistiques dont on puisse disposer, celles de la déportation, prouvent que le pourcentage des ouvriers parmi les déportés politiques était inférieur à leur pourcentage dans la population française. Ce qui ne veut pas dire non plus que la bourgeoisie ait donné l'exemple du courage et de la lucidité, mais seulement que la Résistance ne fut pas un phénomène de classe.

CORRESPONDANCE :

Le fisc et l'architecte

Dans « le Monde » daté du 18-19 janvier, sous le titre « Madame, vous pouvez payer », nous avons publié le récit d'un contrôle fiscal effectué chez un ménage d'architectes. Ce récit nous a valu de recevoir plusieurs lettres, émanant parfois de contrôleurs des impôts, dont on lira ci-dessous quelques extraits.

LE POINT DE VUE D'UN SYNDICALISTE

Un récent sondage de la SOFRES révèle que c'est des services des impôts que les Français sont le moins satisfaits. Il est certain que, si les agents de cette administration adoptaient une telle attitude dans leurs relations avec les contribuables, le mécontentement de ceux-ci serait parfaitement justifié. Il n'en est heureusement rien : les propos que vous prêtez à l'inspecteur des impôts ne sont qu'une caricature grossière de la façon dont la quasi-totalité de nos camarades conçoivent leur mission et ne contribueront certainement pas à clarifier les débats qui s'instaurent sur les problèmes fiscaux.

Que quelques rares maniaques d'une répression sans discernement se conduisent en inquisiteurs, c'est possible, et nous sommes *les premiers* à le *déplorer*, mais ils ne constituent qu'une infime minorité. Or votre article présente le danger évident de laisser penser à vos lecteurs qu'un tel comportement est habituel, ce qui expliquerait la prévention des contribuables à l'égard du fisc.

Nous ne pouvons pas être d'accord avec cette généralisation abusive à laquelle *ils seront tout* naturellement conduits.

Dans un communiqué à la presse du 13 janvier, nous avons indiqué les réflexions que nous inspiraient les résultats du sondage de la SOFRES.

Pour nous, la défaveur dont semblent jouir les services des impôts traduit le profond mécontentement de la grande masse des Français, et en particulier des travailleurs, envers une fiscalité constituant un élément supplémentaire de la détérioration du pouvoir d'achat et exprime la dégradation du service public fiscal provoquée par l'insuffisance des effectifs.

Malgré les demandes pressantes de notre organisation, les moyens supplémentaires accordés à la direction générale des impôts sont trop insuffisants pour lui permettre de faire face à l'ensemble de ses missions, notamment celles consistant à informer et à assister les contribuables. La campagne menée par le premier ministre sur la nécessaire amélioration des *relations* avec le public n'a en fait pour but que de masquer les responsabilités gouvernementales, tant en ce qui concerne le contenu de la fiscalité que l'insuffisance des moyens de l'administration chargée de l'appliquer.

D'autre part, ainsi que nous l'avons toujours soutenu, dans le *domaine* de la lutte *contre* la fraude fiscale, priorité doit être donnée à la détection et au démantèlement des circuits de fraude organisés, à la poursuite de ceux qu'on a pu appeler « les industriels de la fraude fiscale », ce qui ne semble pas toujours rejoindre, malgré les affirmations officielles, les préoccupations du gouvernement.

En tout cas, le renforcement du contrôle fiscal n'a rien à voir avec l'interprétation caricaturale que l'article paru dans votre journal tend à en donner. La quasi-totalité des agents de la D.G.I. ont une trop haute conception du rôle qu'elle a à jouer pour se laisser aller à un comportement aussi déplaisant et aussi tatillon que celui qui lui est prêté.

C'est pour assurer la défense de ces fonctionnaires des impôts, auxquels trop souvent on entend *faire jouer* un *rôle de* boucs émissaires, que nous avons voulu vous apporter ces quelques précisions.

A. DUMEC,
secrétaire général du Syndicat national des agents de la direction générale des impôts (C.G.T.).

DEUX FONCTIONNAIRES DU FISC

Si l'on a le mauvais goût de demander au plaignant une preuve de ce qu'il avance, cette preuve n'est *jamais fournie* ; *au surplus* il est normal et de bon ton de croire sur parole des gens qui ne brodent jamais, qui ne mentent jamais, chacun sait cela ; mais qui ont une mémoire fâcheusement sélective.

C'est de son client que l'avocat doit le plus se méfier, me disait *récemment l'un d'eux ; pour vous*, vous devriez bien vous méfier de vos « fournisseurs » d'histoires.

CH. GENOUX
(Lyon).

***

En mon nom personnel je peux vous dire que je n'ai jamais vu un agent procéder de cette façon, même pour certaines professions où il vaudrait mieux garder son mouchoir pour pleurer sur d'autres cas plus à plaindre.

Mme ANDRE
(Saintes).

UN CONTRIBUABLE SOLIDAIRE

Cet article, d'une part, ne tient pas compte du fait que, parmi les agents du fisc, il y a des imbéciles, comme partout et, surtout, qu'ils ne peuvent pas trancher définitivement. Il ne tient pas compte, non plus de ce que certains contribuables reçoivent très mal les agents de contrôle, qui ne font qu'exécuter, *plus ou moins intelligemment*, les instructions qui leur sont données ; sans compter que certains souffrent de déformation professionnelle, ce qui se trouve dans toutes les professions, *même* chez les magistrats (...)

Ce n'est pas tous les jours qu'un contribuable prend la défense des agents du fisc en général ; c'est peut-être même la première fois ; mais je ne l'aurais pas fait si l'article en question ne dépassait pas les limites de la vraisemblance.

ANDRE MAYET
(Paris).

UNE PERQUISITION

Je dois vous dire que je ne suis nullement étonné du comportement de ce fonctionnaire des contributions directes.

Gérant d'une S.A.R.L. employant cinq personnes à la vente de matériel de camping, bateaux, caravanes pliantes, etc., à Mérignac, j'ai vu arriver, le 4 août 1975, quatre messieurs se présentant comme inspecteurs de la brigade d'intervention interrégionale (D.N.E.F.) de Bordeaux, accompagnés d'un gendarme, officier de police judiciaire. Ils demandèrent à pénétrer dans le logement de fonction que j'occupe pendant les six mois de l'activité saisonnière à Mérignac.

Devant mon étonnement et après de vives discussions qui risquèrent de dégénérer en bagarre, j'ai dû leur laisser accès à mon logement en vertu de l'article 16 de la loi n° 451484 du 30-6-1945. Une fois franchie la porte, la fouille fut effectuée par deux des inspecteurs en présence du gendarme, qui assistait sans participer.

Quel fut mon étonnement de les voir soulever le matelas de mon lit, rouler le tapis, regarder *dans le piano, la commode*, l'armoire, déplier le linge, ouvrir les valises, fouiller mes costumes en vidant leurs poches et ouvrir même la valise d'une amie qui me rendait visite pendant cette période estivale.

Je leur demandais : « *Que cherchez-vous, messieurs ? De la drogue, de l'or, des armes, de la fausse monnaie ?* » — « *Nous n'avons pas à vous répondre, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés* (comme pour une remise de décorations), *des mandats, et de la loi.* »

Je dois vous dire que, pendant cette perquisition, je croyais me retrouver sous l'occupation (j'ai cinquante et un ans).

Depuis cette « descente », l'inspecteur des contributions directes du *secteur dont dépend la société* vérifie la comptabilité des cinq années écoulées. J'attends son verdict.

R. DUSSAULT
(Pantin)

TOUS NE SONT PAS A PLAINDRE...

Défendre, voire même protéger les professions libérales me paraît hors de propos actuellement.

Mon avocat, pour une très petite affaire qui a dû lui demander deux à trois heures de travail, m'a pris 5 000 francs. Mes médecins : un gastro-entérologue et un ophtalmologiste me comptent 150 francs la consultation — ce qui, paraît-il, n'est pas très cher ! J'y reste un quart d'heure, 600 francs l'heure, nous voilà loin du salaire minimum.

Aussi, l'un comme l'autre ont de beaux meubles anciens, des impressionnistes au mur et de forts beaux tapis d'Orient. Les yachts sont plutôt pour les chirurgiens et psychiatres. Je pense donc que le fisc ne doit pas être trop difficile vis-à-vis d'eux.

N.-L. BLOCH
(Neuilly).

LA BANDE DESSINÉE FAIT PEAU NEUVE

LE IIIe Salon international de la bande dessinée, organisé à Angoulême du 23 au 25 janvier, a attiré près de trente mille visiteurs.

Angoulême n'est pas vraiment une foire, un Festival de Cannes de la « B.D. » (ce rôle appartient plutôt à Lucques, voire à Francfort). Toute la saveur de la manifestation tient à la rencontre des *auteurs et du public* : *planches* originales exposées au musée, conférences, interviews, dédicaces, tables rondes ou jeux comme celui — désormais traditionnel — du tac-au-tac sollicitent l'amateur, l'arrachent à sa traditionnelle passivité.

Si la B.D. reste un art très apprécié des enfants (qui firent fête aux auteurs dans toutes les classes de dessin de la ville), elle n'est plus seulement cela et sa mutation, très rapide depuis quelques années, ne *va pas sans pleurs ni grincements* de dents. La table ronde du 23 fut l'occasion d'un mémorable règlement de comptes entre les anciens (Marijac, Gilain, Pellos — ce dernier couronné au soir de sa carrière par le Grand Prix de la Ville d'Angoulême) qui ne cachent pas leur amertume et les modernes (Gotlib, Tardi, Giraud) qui se veulent différents mais ne renoncent pas pour autant à prouver le mouvement en avançant.

Un conflit idéologique

Le conflit est d'abord idéologique (les adversaires de la *nouvelle B.D. lui intentent sans se* lasser le sempiternel procès en... pornographie !), mais il recouvre de plus en plus une cassure économique : les grands éditeurs restent généralement fidèles aux anciens (avec de brillantes exceptions comme Casterman qui vient de sortir l'admirable « Balade de la mer salée » d'Hugo Pratt, justement couronnée par un des prix du Salon), alors que les modernes se veulent indépendants et entreprennent *de se publier*, voire de se distribuer eux-mêmes. Ils y gagnent un avantage sans prix — la liberté d'expression — et parfois... de sérieux mécomptes dus à une gestion peu orthodoxe.

Certains d'entre eux — ceux de « Hara-Kiri » — refusent toute compromission avec le système et n'ont jamais mis les pieds à Angoulême. Beaucoup d'autres, il y a un an et demi, semblaient en passe de se fédérer sous la bannière de « l'Echo des savanes », première publication indépendante en France réalisée uniquement par des dessinateurs. La petite histoire a changé tout cela et maintenant chaque tendance a son support : « l'Echo des *savanes* » (1) reste le fief de Mandryka mais les caricaturistes ont leur organe « *Mormoil » (2) comme les amateurs de* science-fiction « Métal hurlant » (3) ; Gotlib anime « Fluide glacial » (4) et Loro « Tousse-bourrin » (5) tandis que Bretécher, poursuivant le mouvement jusqu'à son terme logique, édite elle-même « les Frustrés » (6) et que « le Monde », converti à la civilisation de *l'image, présente un premier* recueil de « Dessins - documents 74-75 ».

Toutes ces équipes avaient leurs stands à Angoulême, et ce furent de loin les plus entourés alors qu'un grand éditeur traditionnel, qui fut naguère l'un des promoteurs de la B.D. moderne, avait renoncé à *toute représentation directe*. Il est clair que le succès sollicite les Jeunes Turcs et qu'ils forment un front moins uni qu'il y a deux ans : certaines vedettes réservent plus ou moins leur production à leur propre périodique et le simple jeu de la concurrence va certainement faire disparaître des titres. *Mais d'autres aspirent déjà* à les remplacer, qui ne sont plus tout à fait des « fanzines » et retiennent l'attention des amateurs par leurs travaux sur l'histoire de *la B.D.*, comme « Schtroumpf » (7) et « Phénix » (8), ou par l'intérêt des nouveaux dessinateurs qu'ils découvrent inlassablement, tels « Falatoff » (9) ou « Circus » (10).

Ce Salon fut aussi celui de la science-fiction, cinq fois couronnée au palmarès final avec Pellos (qui fut l'un des pionniers du genre dans « Futuropolis »), Christin (pour « la Croisière des oubliés », Dargaud éd.), Godard et Ribera (pour « l'Empire des soleils noirs », *Hachette éd.*) et enfin *Corben* et Gal pour deux bandes publiées dans « *Métal hurlant* » qui, par sa beauté plastique, par l'audace et l'originalité de ses recherches, a été « la » revue de l'année. On n'a pas fini de parler de la « B.D. » de « S.F. ».

JACQUES GOIMARD.

---

(1) 17, rue d'Odessa, Paris (14e).

(2), (4), (5), (6) B. Diffusion, 61, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

(3) 32, rue Yves-Toudic, Paris (10e).

(7), (10) Ed. Jacques Glénat, 4, rue de la Liberté, 38000 Grenoble.

(8) S.R.P., 38, rue Marceau, 94 Ivry.

(9) 3 bis, chemin des Carrières, 95230 Soisy.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1974

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications : n° 21025.

SOCIETE

UNE CONVERSATION CANDIDE AVEC FERNAND LEGROS

Un chasseur de tableaux parle de son « tableau de chasse »

SANS ses lunettes noires, son chapeau noir et son manteau de singe également noir, Fernand Legros est méconnaissable. Nature, il passe inaperçu. « *C'est commode lorsque je veux me promener incognito* », dit-il. Après avoir vécu à New-York, en Californie, aux Bahamas, au Brésil, à Ibiza, à Genève, tantôt dans des palaces, tantôt dans des prisons, le voici en France où il doit rester à la disposition de la justice. Il vit près de Paris dans un manoir qu'il a loué en attendant la fin de son procès, se montre dans les couloirs d'un grand hôtel de la rue de Rivoli, face au Louvre, et villégiature dans sa propriété de la Côte d'Azur. « *J'attends la conclusion de mon procès, sereinement, tranquillement... Cela fait quinze mois que je suis en cassation. Il y a dans le dossier quantité de motifs qui me permettront d'aller de cassation en cassation.* »

L'autre face du dossier, c'est le livre de Roger Peyrefitte, *Tableaux de chasse*, 450 pages, pour dire qui est Fernand Legros. Mais on ne le saura pas. L'écrivain a pris la plume, et son modèle, la parole. La conversation a duré un an. Legros allait voir son biographe tous les après-midi dans son appartement du Bois de Boulogne. « *Je parlais et Roger écrivait, sur de petits carnets pas plus grands que mon porte-cigarettes (en or). Le livre a été épluché par mes avocats, les siens et ceux de l'éditeur et réécrit trois fois. Pour éviter de diffamer. Mais de la médisance ça, on en trouve... Il faut se défendre.* »

Ancien élève des jésuites au Caire et à Beyrouth, il est né d'un père français, attaché à la Compagnie de Suez, et d'une mère grecque. Il fut, dit le livre, l'ami de Dag Hammarskjöld, qu'il aurait espionné pour le compte de la C.I.A., danseur chez la marquis de Cuevas, courtier en tableaux, d'abord à la petite semaine avant de n'accepter de vendre que par lots de 1 million de dollars, spéculateur foncier aux Caraïbes, producteur de cinéma au Brésil et, enfin, marchand de tableaux de haut vol... Le voici au centre d'une plainte contre X pour faux et tentative d'escroquerie.

Mais il est en liberté, heureux, décontracté, opulent. Il n'est pas pressé, ses pourvois en cassation se succéderont : « *Ça peut durer cent ans.* »

Le tableau de chasse dont parle Peyrefitte est double : les affaires de mœurs qui abondent et les affaires de tableaux qui sont, malgré le titre, plus rares. Parlons des tableaux. Fernand Legros est le roi de l'esquive : en racontant sa version, il se raconte. De quoi l'accuse-t-on ? D'abord, de l'affaire Meadows. Ce collectionneur texan lui avait acheté pour deux millions de dollars une cinquantaine de tableaux dont trente-huit ou quarante-quatre seraient douteux. Sont-ils vrais ? Sont-ils faux ?

La défense de Fernand Legros est simple. « *Ce n'est pas mon affaire. Il y a plainte contre X... : ce peut être un peintre faussaire, un expert ou un ayant droit.* » Mais pas lui, Fernand Legros : « *Les Van Dongen que j'ai vendus sont munis de certificats du peintre et les Picasso également. En ce qui concerne les autres, un expert parisien connu me les avait certifiés vrais.* (A tout hasard, Fernand Legros lui a intenté un procès et lui réclame 55 millions de dommages et intérêts.) *S'ils sont vrais ou faux, je n'en sais rien. C'est une affaire d'experts. Un tableau est supposé « faux » tant qu'il n'est pas certifié, et « vrai » lorsqu'il l'est. Si j'ai un beau Van Dongen et pas de certificat, personne n'en voudra. On regarde davantage les certificats que les tableaux. Alors, je tâche d'avoir de bons certificats...* »

— Puisque, comme vous le dites, vous achetez vos tableaux dans des ventes publiques, donc au prix du marché, comment faites-vous pour réaliser de tels bénéfices ?

— *J'achète bien. Voici le cas d'un tableau de Delaunay « Portrait de Metzinger », acheté dans une galerie parisienne bien connue, pour 19 000 francs. Je l'avais vendu 50 000 dollars à Algur Meadows, soit 250 000 francs. Le directeur de la galerie a failli avoir une crise cardiaque. Cela prouve que je suis meilleur vendeur. A ma place, il n'aurait pas osé en demander autant.*

— Comment fixez-vous vos prix ?

— *C'est très simple, je fais des lots d'un million de dollars. Je ne vends pas à moins. Si le client discute, je rajoute une œuvre. Mais je ne diminue pas le prix.*

— Combien de tableaux avez-vous vendus ?

— *Mille environ.*

— A ce tarif-là, votre fortune devrait être incalculable ?

— *Je n'arrive pas à la calculer. Il me reste encore un bon millier de toiles dans mes coffres, tous impressionnistes, post-impressionnistes et Ecole de Paris. C'est ma spécialité.*

— Et votre goût ?

— *Lorsque j'achète un tableau, mon raisonnement est le suivant : si je ne le vends pas, il faut que je puisse vivre avec. Alors, je le choisis. Un tableau que j'aime bien, je le vends cher. Comme le Delaunay. L'art moderne, je n'aime pas. Je ne mettrais pas 100 000 dollars dans un tableau abstrait.*

— Comment êtes-vous entré dans cet « art-biz » ?

— *Lorsque je m'étais arrêté de danser, en Californie, j'avais remarqué que les gens achetaient des tableaux avec une facilité étonnante. Ça m'avait donné des idées.*

Une bonne parole à vingt millions de dollars

— A ce moment-là, vous ne vendiez pas par lots d'un million de dollars

— *Un tableau, un dessin... je faisais la navette à travers l'Atlantique, achetant ici, vendant là, avec des culbutes. Je me suis livré à certaines opérations financières dans les Caraïbes. J'avais acheté pour 1 million de dollars de plages avant l'ère du jet. Je payais un quart de dollar le mètre carré ce que j'ai revendu 1 000 dollars aux gens qui venaient en yachts et avions à hélices. C'était dans les années 50. Les autres achetaient aux paysans des terres cultivables, moi du sable. On me prenait pour un fou.*

— Et, à Ibiza, vous aviez fait la rencontre d'un artiste qui copiait les tableaux de l'Ecole de Paris, Elmyr de Hory ?

— *C'est Elmer Hoffmann.*

— Peindre une copie d'un Matisse, ce n'est pas illégal, du moment qu'on ne le signe pas, mais lorsqu'on retrouve ce tableau signé chez un client, on ne sait plus qui est le faussaire.

— *Je n'ai jamais vu peindre ce monsieur. Il me servait de jardinier et de gardien pour ma maison d'Ibiza, d'où il a été expulsé par moi. Il ne m'a jamais vendu de tableau ni peint pour moi.*

« *Des faux, il en traîne partout. On peut en acheter par mégarde. Mais il vaut mieux avoir des faux que des tableaux volés. Sur le millier de tableaux que j'ai vendus, trente-huit ou quarante-quatre sont mis en question. C'est une petite moyenne.*

— Il s'agit des tableaux de l'affaire Meadows. Mais il y a aussi deux de M. Sato, alors premier ministre japonais ?

— *C'était entre 1960 et 1965. Le Japon voulait bien m'acheter mes tableaux, mais M. Sato voulait « une bonne parole » sur ces œuvres destinées aux musées nationaux.*

— Une sorte de super-certificat ?

— *Lors de la visite de M. Malraux à Tokyo, l'ancien ministre d'Etat était venu les voir à l'exposition. Il a eu une bonne parole. « Dommage que ces chefs-d'œuvre aient quitté la France. » M. Sato était content. Et moi aussi. L'affaire fut conclue.*

— Combien ?

— *Vingt millions de dollars. Pour une cinquantaine de tableaux.*

— Dix ans avant, Meadows n'avait payé son lot que 2 millions ?

— *Les prix avaient augmenté depuis...*

— Puis le bruit s'est répandu que ces tableaux japonais étaient également faux...

— *Jalousie de concurrent. En fait, on n'en sait rien. M. Sato avait demandé à son ambassadeur à Paris de déposer plainte. Elle ne fut pas reçue. Je suis Américain : c'est aux Etats-Unis qu'il aurait fallu s'adresser. Or, là-bas, un « faux », cela n'existe pas. C'est au plaignant de prouver qu'un faux est un faux.*

« *L'affaire en est restée là. C'était en 1967. Cela fait huit ans. Aujourd'hui, il y a prescription. On n'en parle plus. Terminé. Et Meadows non plus n'a pas déposé plainte au Texas... En fait, il ne réclame rien.*

Surtout ne pas crier au faux !

— Mais alors, il n'y a pas d'affaire ?

— *Vous savez, aux Etats-Unis, on trouve des collectionneurs qui achètent des tableaux pour rouler le fisc, puisque les donations sont déductibles des déclarations de revenus, plus-values comprises. Donner des tableaux, c'est une bonne affaire...*

— Vous voulez dire qu'on a parfois intérêt à acheter même en fermant les yeux ?

— *De toute façon, M. Meadows a accroché cette collection dans son propre musée. Il y met ce qu'il veut.*

— On avait commencé à découvrir le pot aux roses avec la vente aux enchères à Pontoise d'un Dufy déclaré faux...

— *Il a été retiré de la vente.*

— Il était plutôt mauvais ?

— *Je dois dire que lorsqu'un tableau paraît trop beau, il a des chances d'être faux. C'est la différence entre un vrai peintre et un faussaire. Le premier peint comme il lui plaît, le second tâche de ne pas faire d'erreur. C'est la faiblesse des faussaires...*

— C'est plutôt spécieux. Avec de tels arguments, on peut vendre n'importe quoi.

— *Lorsqu'un acheteur achète un tableau muni de son certificat et qu'il a par la suite la conviction qu'il est faux, s'il est sain de corps et d'esprit, il va chez l'expert qui a établi le certificat. Celui-ci accepte, naturellement, de le mettre en vente publique, puisque lui-même le déclare authentique. Et si le prochain acheteur éprouve à son tour des doutes, il le remet en vente à nouveau. C'est la chaîne, la cascade, et chaque fois, une plus-value de 10 à 20 %.*

— Le faux supposé continue donc de circuler ?

— *Evidemment. Mais si l'acheteur est un imbécile, il s'adresse à la police. Il risque de revoir son tableau dix ans après, en attendant qu'on ait décidé s'il était vrai ou faux...*

— Etre américain, c'est bien commode pour un marchand qui va d'un pays à l'autre ?

— *Je ne suis plus marchand depuis 1967. Je produis des films au Brésil.*

— Et vos tableaux vendus au Proche-Orient ?

— *Ah ! oui, c'était en passant, en 1970-1972. Je connaissais le frère du roi Fayçal d'Arabie, il m'en a acheté pour son palais.*

— Les millions de dollars ont dû valser ?

— *Vingt. Ils sont très riches, comme vous savez. J'avais placé dans mon lot des tableaux chers : ceux que j'aime, des Modigliani et des Picasso. Ils m'ont été renvoyés : Modigliani était juif et ses femmes trop maigres. Et Picasso était à moitié juif et communiste. Alors, j'ai mis un paquet de « Gabrielle » de Renoir bien en chair. Ça a plu.* »

Propos recueillis par
JACQUES MICHEL.

★ *Tableaux de chasse ou la vie extraordinaire de Fernand Legros*, par Roger Peyrefitte. Albin-Michel, 450 p., 45 F.

VENTE AU DEBALLAGE
A DES PRIX DE
SOLDE FANTASTIQUES

COMMANDE NO. 210. PAQUET GEANT DE TIMBRES, BOURRE DE CENTAINES DE PASSIONNANTS TIMBRES DE VALEUR AU PRIX TOTAL DE CATALOGUE D'ENV. 1720 F. F. — oui, nous disons bien milleespt cent vingt francs français. NOTRE PRIX DE SOLDE EN EST 90 F. F. SEULEMENT, c'est-à-dire env. 4 % de la valeur en catalogue. — CE PAQUET GEANT contient env. 950 à 1050 TIMBRES DIFFERENTS DE VALEUR d'un prix de catalogue jusqu'à 10 f. par unité. Vous trouverez dans ce paquet passionnant de JEUX COMPLETS, DE MEILLEURS TIMBRES INDIVIDUELS, DE COLLECTIONS ENTIERE DES PAYS (D'UNE VALEUR EN CATALOGUE JUSQU'A 4/500 F. LA PIECE) de LOTS DE VALEUR SELECTIONNES, de PRECIEUX BLOCS A MOTIFS etc. provenant de: DANEMARK - ISLANDE - NORVEGE - SUEDE - FINLANDE - ALLEMAGNE - IRLANDE - ANGLETERRE - COLONIES FRANCAISES ET ANGLAISES. (VALEUR EN CATALOGUE D'UNE COLLECTION ENTIERE D'UN PAYS DES COLONIES FRANCAISES ENV. 150 F. A ELLE SEULE). BREF, UN PAQUET GEANT PELE-MELE POUR TOUS COLLCTIONNEURS. Commandez d'ores et déjà le paquet no. 210. EN SUPPLEMENT EXTRAORDINAIRE, nous ajoutons 21 BLOCS A MOTIFS, entre autres celui de la reine MARGRETHE II. GARANTIE: Entière satisfaction ou remboursement de votre paiement contre retour de l'envoi.

Commande no. 211. Colis géant avec de différents motifs. Prix FR 170,-. Contient 90 grandes séries différentes avec en tout 820 beaux timbres à motifs variés, tous les motifs populaires tels que art-sport-vol spatial-fleurs-contes etc. Notre prix seulement environ 1,89 FR par série complète. Prix normal au moins 6-8 FR par série complète. Profitez de cette occasion exceptionnelle – Commandez dès aujourd'hui colis no. 211, et économisez 370 FR. Notre garantie: Entière satisfaction ou votre argent vous sera remboursé.

Commande no. 212. Colis géant de blocs à motifs. Prix FR 190,-. Contient 100 miniblocs de valeur avec tous les beaux motifs tels que: art-animaux-vol spatial-sport-jeux olympiques etc. Notre prix pour ce colis fantastique et passionant seulement 1,90 FR le bloc. Prix normal au moins 5-6 FR le bloc. Economisez 310 FR. Profitez de cette occasion inouie – Commandez le colis 212. Notre garantie: Entière satisfaction ou votre argent vous sera remboursé.

Commande no. 213. Si vous achetez les 3 colis de grande valeur, commandes no. 210, 211 et 212 à un prix global de 420 FR nous vous accordons une réduction de 10 %, ce qui donne un prix net de 378 FR. Commandez le plus tôt possible – stocks limités. En tant que marchand principal en Scandinavie pour timbresposte, et malgré nos prix qui sont les plus bas en Scandinavie, nous accordons bien entendu une garantie, de sorte que si vous n'êtes pas satisfait avec la marchandise, vous n'avez qu'à la retourner, recommandée, et nous vous rembourserons. Aucun risque. Conditions de paiement: Si vous payez au comptant à l'avance (mandat-poste international) la marchandise vous sera livrée franco. Dans le cas d'envoi contre remboursement, le port sera ajouté au prix de la marchandise. Paiement par cheque ne sera pas accepté.

Adressez votre commande à: NORDJYSK FRIMÆRKEHANDEL, DK 9800 HJØRRING Membre de l'Association de Marchands de Timbres en Scandinavie, Danmark. Membre du Centre de Renseignements de Philatélie, Danmark.

LA SUÈDE AU MASCULIN-FÉMININ

II. — « Des femmes partout ! »

Bien avant l'Année de la femme, la Suède s'est, insensiblement, engagée dans une nouvelle définition des rôles masculin et féminin. L'émergence d'un féminisme non agressif a eu pour conséquence inattendue la prise de conscience, par certains hommes, de la nécessité, pour eux aussi, d'abandonner les vieux modèles. Cette évolution encore limitée sera sans doute accélérée par une politique volontariste de la part des pouvoirs publics (« le Monde » du 30 janvier).

De notre envoyé spécial
BRUNO FRAPPAT

DES hommes dans des crèches ? Pourquoi pas des femmes maîtres nageurs ou pilotes de Boeing ? Rien n'interdit, en Suède, à un homme de vouer son activité professionnelle aux tout-petits, et l'on a compté, l'an dernier, cent quarante et un hommes dans le syndicat des institutrices d'écoles maternelles, qui compte quinze mille membres. L'expérience, lancée il y a peu a été couronnée de succès : aux ricanements des hommes, à la méfiance des femmes a succédé un réel enthousiasme. Les instituteurs de jardins d'enfants sont, ici, en passe de devenir des héros de la lutte pour la redéfinition des rôles masculin et féminin. Rien ne devrait arrêter ce mouvement : 10 % des jardinières d'enfants en formation l'an dernier étaient des hommes. « *Seuls les vieux y trouvent à redire*, constate une institutrice, *mais ce n'est pas grave : ils n'ont pas d'enfants en âge d'aller à la crèche !* »

Carl est l'un de ces hommes. La trentaine, le cheveu en bataille, barbu, blue-jean et polo blanc, il vient d'abandonner un métier très masculin : mécanicien automobile. Depuis quelques mois, il officie — avec quatre autres hommes, dont un ancien marin, et quatorze femmes — dans la crèche pilote de Kronobergsparken, un quartier de l'est de Stockholm.

« *Plus jeune*, dit Carl, *je ne m'occupais pas des enfants. Puis j'ai eu des problèmes avec mon rôle d'homme. Je me suis rendu compte que tous les problèmes qu'on peut avoir, adulte, viennent de l'enfance. Quand j'étais chef d'atelier, mes parents étaient très fiers de moi. Aujourd'hui, ils considèrent que je fais un métier féminin. D'ailleurs je gagne — pour l'instant — moins bien ma vie.* » La présence des hommes dans les crèches a été systématiquement encouragée par les pouvoirs publics, qui se félicitent aussi de constater que 3 % des infirmiers en activité sont des hommes et que 10 % des élèves en formation dans les écoles d'infirmiers sont des garçons.

Des jeunes gens « bizarres »

Passée la première surprise, la présence des hommes a été plus qu'admise, elle a suscité l'adhésion passionnée des parents d'enfants inscrits à la crèche de Kronobergsparken. Dans cette institution bien équipée, dotée d'un parc de jeux bien installé, les parents sont étroitement associés à la vie de la collectivité. Ils peuvent venir — et ils viennent — à tour de rôle prêter main-forte aux éducateurs. Dans ce milieu de vie ouvert aux enfants de six mois à sept ans, de 6 h. 30 à 18 h. 30, pourquoi faudrait-il ne présenter aux bambins que des modèles féminins ? En vertu de quels principes mal justifiés ?

Pour les mères célibataires — leurs enfants sont prioritaires dans les crèches suédoises, où le nombre de places est très insuffisant (1), — l'avantage de la présence des hommes est évident. « *Pour moi*, dit l'une d'elles, *cette présence est indispensable. Pourquoi nos enfants ne vivraient-ils qu'avec des femmes ? Ils ont besoin d'hommes, je le reconnais, mais comme je ne veux me marier à aucun prix...* »

Les préjugés ont pourtant la vie dure. Bien des parents suédois trouvent « bizarre » que des jeunes hommes choisissent ce métier qui, à leurs yeux, n'est pas prestigieux. « *Certains*, précise une collègue de Carl, *se demandent si ce ne sont pas des garçons un peu spéciaux, des homosexuels, et si tout tourne rond chez eux.* » Mais le résultat est là : jamais, depuis que des hommes y travaillent, la crèche de Kronobergsparken n'avait enregistré autant de demandes d'inscription pour de jeunes enfants. Ainsi des bambins qui ne voient jamais leur père toucher à la vaisselle constatent-ils, à la crèche, que des hommes ne refusent pas de se salir ainsi les mains.

Si le sexisme peut être réduit, c'est dans la prime enfance qu'il faut commencer à lutter contre lui, et le développement de la mixité du personnel des crèches peut avoir, à terme, un retentissement qu'il est encore malaisé de deviner, mais qui ne sera pas négligeable. « *On n'en est qu'au début*, dit-on à la crèche de Kronobergsparken, *mais il n'y aura pas de retour en arrière.* » On ne cédera pas, en tout cas, à l'intimidation de ceux qui disent ou écrivent que, dans les crèches, « *c'est communistes et compagnie* ».

Une politique volontariste

Communistes, assurément, les autorités suédoises ne le sont pas. Pourtant, elles encouragent la *mixité des métiers traditionnellement unisexués*. D'une certaine manière, elles ont précédé l'évolution des mentalités en mettant au point une législation assez volontariste, qui ne se borne pas à sanctionner un état de fait mais cherche à lancer un mouvement. « *Des femmes partout !* » ce pourrait être le résumé lapidaire de la politique suédoise en la matière.

Créée en décembre 1972 — bien avant l'Année de la femme et le secrétariat d'Etat français à la condition féminine — la Délégation à l'égalité des hommes et des femmes a joué auprès du premier ministre un rôle essentiel d'impulsion et de coordination dans le domaine de l'action publique pour la transformation des rôles sociaux des hommes et des femmes. Elle a suggéré plusieurs mesures qui ont plus ou moins porté.

● Depuis 1974, cent nouveaux fonctionnaires de l'Agence pour l'emploi ont été recrutés avec pour mission principale de s'occuper des problèmes féminins. Si leur action a parfois été décevante, elle n'est peut-être pas étrangère au fait qu'en Suède — où l'on ne compte que 1,5 % de demandeurs d'emploi — le chômage ne frappe, désormais, pas plus les femmes que les hommes. « *Pour la première fois*, constate M. Carl Lidbom, ministre du commerce, *le chômage touche également les deux sexes. Cette fois, les femmes n'acceptent plus d'être considérées comme une réserve de main-d'œuvre. C'est, selon moi, le signe principal de l'évolution de la condition féminine dans notre pays. Il montre un changement d'attitude du patronat et des femmes elles-mêmes.* »

● La Délégation pour l'égalité a, d'autre part, été à l'origine d'une tentative d'introduction de la mixité dans les entreprises « monosexuelles » pour leur recrutement. Les employeurs d'entreprises traditionnellement masculines touchent une prime lorsqu'ils emploient des femmes pour des fonctions « masculines ». Au cours de l'exercice 1974-1975, le gouvernement a ainsi versé la somme de 2,9 millions de KR, somme correspondant à l'emploi de cinq cent soixante-treize personnes. L'inverse malheureusement, fut plus rare : on a signalé un seul homme qui ait été ainsi « subventionné » pour avoir occupé un emploi de secrétaire.

Dans le sud de la Suède, dans le comté de Kristianstadt, le gouvernement a entrepris une campagne, couronnée de succès, pour convaincre des femmes de travailler dans l'industrie lourde. D'autre part, le gouvernement octroie des subventions de décentralisation aux entreprises qui n'emploient pas plus de 60 % de personnes du même sexe.

Au total, pour 1974, on a calculé que douze mille Suédoises étaient employées dans des métiers traditionnellement masculins : dix mille étaient entrées sur le marché du travail après 1969, ce qui montre le caractère récent de cette évolution. Il s'agit encore, on le voit, d'une goutte d'eau dans la mer. La mixité totale des professions n'est pas pour demain, car l'orientation scolaire, en 1975, maintenait fermement la division traditionnelle du travail après l'école de base : secteur santé, 96 % de filles, secteurs social 76 %, technique 6 %, sciences de la nature 39 % et humanités 80 %.

● Depuis le 1er janvier 1974, le congé de maternité — qui dure sept mois — peut être partagé entre le mari et la femme. Beaucoup d'hommes ont jugé l'expérience « intéressante », mais les obstacles, principalement psychologiques et professionnels, ont été assez nombreux pour que peu d'entre eux aient bénéficié de cette facilité nouvelle. En 1974, on estime à 2 % la proportion de pères qui ont profité — même brièvement — de cette formule. Ils ont été recrutés principalement dans les milieux intellectuels, les cadres et les ouvriers manifestant un intérêt de principe mais préférant s'en tenir à la tradition, par souci de leur carrière pour les uns, par peur... du ridicule pour les autres. Le mouvement paraît pourtant bien engagé : on estime que, pour 1975, environ 6 % des nouveaux pères auront partagé avec leur épouse un congé qu'on ne peut plus appeler « de maternité ». Bien plus : les pères ont tendance à augmenter la durée de ce congé. Elle était, en moyenne, de 28,2 jours en 1974 et de 33 jours en 1975. On prévoit, mais à long terme, l'époque où mari et femme se disputeront un congé dont chacun voudra bénéficier le plus longtemps possible !

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement suédois avait institué, en 1974, un congé de maladie accordé indifféremment, dans la limite de dix jours, à l'un ou l'autre membre du couple en cas de maladie d'un enfant. 35 % des personnes qui ont usé de ce droit, la première année, étaient des hommes. On estime que nombre de maris ont cédé à la pression de leur femme pour qui il n'y a aucune raison — *et il n'y en a aucune en effet* — pour que la femme, plus que l'homme, sacrifie momentanément son activité professionnelle pour garder les enfants du couple.

Le nez à la fenêtre

L'afflux des femmes suédoises sur le marché du travail est récent. Alors que, en 1930, 10 % des femmes mariées travaillaient, elles n'étaient encore que 15 % en 1950. On estime, aujourd'hui, que plus d'une femme mariée sur deux travaille en dehors de la maison, à plein temps ou non. C'est sans doute, avec l'évolution de la morale privée la raison essentielle d'une redistribution des rôles entre hommes et femmes. Entrées par la petite porte dans la vie économique du pays, les femmes suédoises n'ont pas encore investi les sphères dirigeantes, et dans les partis, les syndicats, les entreprises ce sont encore les hommes qui décident pour tout le monde. « *Quand on s'adresse au patronat ou aux syndicats pour des consultations*, se plaint un ministre, *ils désignent toujours des hommes, même s'il s'agit de traiter de problèmes plus spécifiquement féminins ! Nous rendrons bientôt obligatoire la présence des femmes dans ces consultations.* »

La Suède, on le voit, est engagée dans un processus volontariste qui ne fait que débuter. Les tendances au retour en arrière ne sont pas absentes, même si on n'ose pas trop les défendre ouvertement. L'institution d'un « salaire maternel » qui apparaît comme une proposition sociale avancée vise, en fait, dans l'esprit des conservateurs qui la proposent, à freiner l'évolution actuelle, à dissuader les femmes — prime à l'appui — de quitter leur logis et leurs balais. Mais il est bien tard pour avoir mis le nez à la fenêtre, les femmes suédoises se sont rendu compte qu'elles pouvaient, aussi, s'épanouir à l'extérieur. Et qu'il fallait leur faire une petite place. Quitte, pour les hommes, à se serrer un peu. C'est ce que beaucoup d'entre eux ont commencé de faire.

FIN

(1) Le nombre de places dans les crèches est actuellement de soixante mille alors que trois cent vingt-cinq mille jeunes enfants seraient en âge d'y être accueillis. Le gouvernement espère ouvrir, en cinq ans, cent mille places supplémentaires.

NOTRE Télex A VOTRE DISPOSITION
POUR VOS COMMUNICATIONS
Vous nous téléphonez vos messages. Nous les télexons. Vos correspondants nous répondent par télex : nous vous téléphonons.
étrave
SERVICE TÉLEX
345.21.62 + 346.00.28
38, Avenue Daumesnil, 75012 PARIS

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

Censures en Italie

● Coup sur coup, la magistrature italienne vient de prendre deux décisions qui lui valent une pluie de critiques et de sarcasmes. La Cour de cassation a ordonné, le 29 janvier, la *destruction* des pellicules du « Dernier Tango à Paris », accusé d'« obscénité » ; le lendemain, un tribunal de Milan a confisqué pour la même raison toutes les copies de « Salo », de Pasolini.

● On savait la justice italienne lente et archaïque. Mais pas au point de procéder à la destruction physique d'une œuvre cinématographique quatre années après sa mise en circulation. « Le Dernier Tango » de Bertolucci n'a-t-il pas été vu par des millions d'Italiens et n'a-t-il pas atteint 6 milliards de lires de recettes *dans la péninsule* ? Le cas de « Salo » peut paraître différent puisque le film posthume de Pasolini n'avait été projeté qu'à Milan pendant quelques jours après son « déblocage » par la commission de censure. *Ici et là*, cependant, le paradoxe est le même : c'est en Italie (où ils ont été produits) que des films désormais célèbres dans le monde entier se voient interdits, sans que l'on sache très bien pourquoi. N'est-ce pas *le procureur général de la Cour* de cassation — peu suspect de frivolité — qui déclarait il y a quelques semaines, en ouvrant l'année judiciaire : « Le code pénal qualifie d'obscène ce qui offense la pudeur selon le sens commun. Or, en ce temps de transformation tumultueuse des mœurs, nul n'est pratiquement plus en mesure d'identifier ce « sens commun » dont parle la loi. »

En fait, les magistrats finissent par y *substituer* leur « sens particulier ». Et ils le font toujours de la même façon : pourchassant le sexe et non la violence, se montrant bien plus sévères pour des films d'auteur que pour des mélos semi-pornographiques qui prolifèrent et rivalisent de stupidité.

● Il existe en Italie deux manières *d'interdire* un *film*. L'une est antérieure à la mise en circulation : c'est le traditionnel examen de passage devant une commission de censure (il y en a huit, de sept membres chacune, présidées par un magistrat) *qui a pour mission* de défendre « les bonnes mœurs ». Mais le visa obtenu ne garantit nullement au film une longue vie. Dès le premier jour de projection publique, il peut être saisi par un magistrat de la *propre initiative* de celui-ci — douze films en trois mois ont disparu des salles de Catanzaro, en Calabre — ou à la suite d'une plainte d'un simple citoyen.

● De ce fait, la censure préventive n'a plus guère de signification. On a *cent fois* proposé de la supprimer depuis l'entrée en vigueur de la présente loi en 1962, considérée à l'époque comme un grand progrès par rapport au code mussolinien. Actuel ministre du tourisme et des spectacles, M. Adolfo Sarti, démocrate-chrétien, est *lui-même* favorable à une réforme. Mais nul n'y croit encore, et le gouvernement est d'ailleurs une fois de plus démissionnaire.

● Bertolucci a été condamné, ainsi que le producteur et les acteurs du « Dernier Tango », à deux mois de prison avec sursis et à une amende de 100 000 lires (600 francs). Il est pourtant optimiste et l'a fait savoir sur un ton rageur. « Messieurs les magistrats moralisateurs, écrit-il dans une lettre ouverte, ne vous faites pas d'illusions : dans l'Italie de 1976, vous êtes seulement une minorité en voie d'extinction, historique, naturelle, biologique. » Après avoir suggéré que les cent copies de son film soient brûlées sur une place publique, le cinéaste a décidé de présenter une demande de grâce en bonne et due forme au président de la République.

ROBERT SOLÉ.

« LE SILENCE DES ORGANES »

« Ils sentent que je les domine d'un point de vue intellectuel » : franc, ouvert, décidé, ainsi parle de ses patients le docteur Genestas, *médecin de campagne, premier acteur du Silence des organes*, petit film *d'une heure réalisé par* Jean-Noël Cristiani. Film-vérité, film-reportage en trois volets, qui nous présente trois aspects de la pratique médicale d'aujourd'hui : médecine de campagne, médecine hospitalière, médecine « de ville ».

Ces trois portraits — extrêmes et caricaturaux ne manquera-t-on pas d'affirmer, non sans quelque raison — sont vivement « croqués ». *Jean-Noël Cristiani, tout d'abord*, prend manifestement plaisir à traquer d'une caméra rarement innocente ce médecin de campagne décidément « *dominateur et sûr de lui* », qui explique pourquoi il est obligé de porter la cravate (« *en pull et en bottes, je passerais pour un vétérinaire* »), et tente de nous convaincre qu'il aurait voulu exercer en Amérique du Sud ou en Afrique, là où on est « *non pas un dû, mais une merveilleuse providence* ». Le professeur X., pour sa part, règne sur un service de psychiatrie ou de neurochirurgie (?), dans un environnement kafkaïen de machines sophistiquées. Quant au troisième, le docteur Carpentier, auteur du célèbre tract « Apprenons à faire l'amour », il semble chercher délibérément à sortir de son cabinet *et de sa salle d'attente, et à travailler* dans un monde où la médecine n'existerait plus...

Le projet de Jean-Noël Cristiani *n'est, à coup sûr, pas de nous* imposer, ni même de nous suggérer *une solution* : il n'y a pas une bonne pratique, bien que la sympathie de l'auteur aille clairement au docteur Carpentier. Tout juste s'agit-il d'une piste de réflexion à trois voies, nous invitant à réfléchir sur ce silence des organes qu'est la santé : une œuvre attachante.

XAVIER WEEGER.

★ La Seine.

« LES INSECTES DE FEU »

Nos ancêtres, nos héritiers : les insectes. Ils étaient là bien avant nous. Ils seront encore là quand toute trace de l'homme aura disparu du globe. Vont-ils devenir nos ennemis ? Guerriers cuirassés, admirables machines à survivre, robots du Créateur, vont-ils, un jour, nous chasser de notre territoire ? Certains savants le pensent, de nombreux auteurs de science-fiction l'affirment.

Dans son film *les Insectes de feu*, le réalisateur Jeannot Szwarc imagine qu'une armée de coléoptères, surgis des profondeurs du sol, envahit un coin de la campagne américaine et y répand la terreur. Ces coléoptères ont, en effet, la propriété de dégager une chaleur qui porte à incandescence tout ce qu'ils touchent.

Après les oiseaux de Hitchcock, les abeilles de Freddie Francis (*The Deadly Bees*), les fourmis de Saul Bass (*Phase IV*), le requin de Steven Spielberg, voici donc les cafards. Décidément, les bêtes ne nous aiment plus. Une sourde idée de vengeance doit secouer le monde animal... Jeannot Szwarc joue habilement de la répulsion instinctive que provoquent ces cafards silencieux et insinuants. En voici un posé sur l'appareil de téléphone qu'une jeune femme va porter à l'oreille ; un autre qui grimpe dans une chevelure ; d'autres encore qui tombent du plafond et transforment en torche leur victime. Dans des lueurs d'apocalypse, une *monstrueuse éclosion collective* semble devoir multiplier à l'infini les envahisseurs.

Ce petit film distille très convenablement l'épouvante. Les trucages sont excellents, le mécanisme du suspense fonctionne sans accrocs. On regrette la laideur de la photo, l'insignifiance de l'intrigue. Mais, avant le grand festin de Jane, ces *insectes de feu* peuvent faire office d'amuse-gueule. — J. B.

★ Cluny-Palace, Luxembourg, Mercury (v.o.) ; Berlitz, les Nations, Gaumont-Sud (v.f.).

En bref

Théâtre

« N'écoutez pas mesdames »

Sacha Guitry s'en donne à cœur joie. Il cause. Il cause, c'est tout ce qu'il sait faire, mais il le fait très bien et il séduit. Sacha Guitry est le dernier des charmeurs en jabot, en tempes grises, en parfum léger. Il n'était plus tout jeune quand il a écrit *N'écoutez pas mesdames*, cette boutade, ce tableau d'une Belle Epoque qui n'a jamais existé. C'était en pleine guerre : il fallait une absence totale de mauvaise conscience pour le faire, un certain panache.

Aujourd'hui, au Théâtre Saint-Georges, on se laisse porter avec délice dans le sillage de ses naïvetés lucides. On flotte dans l'intemporel. On pense à lui, à sa voix, aux amis pour qui il écrivait. Les acteurs ne cherchent pas à les imiter, ils ont raison. Laurence Badie joue merveilleusement les Pauline Carton, elle a le plus beau monologue de la pièce. Axelle Abadie est parfaite. Jean-Pierre Darras reste un peu en retrait, si Geneviève Fontanel tire un peu trop sur son tempérament explosif. Un texte de Sacha Guitry est comme une robe perlée dans un magasin de tripes : ça brille, c'est chatoyant, mais il faut à peine l'effleurer, sinon elle tombe en poussière et les perles s'en vont.

C. G.

★ Théâtre Saint-Georges, 20 h. 30.

U.G.C. BIARRITZ v.o. - STUDIO MEDICIS v.o.
CINEMONDE OPERA - LES 3 MURAT
BIENVENUE-MONTPARNASSE

CERITO FILMS présente

LAURA ANTONELLI

Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas...

un film de LUIGI COMENCINI

avec JEAN ROCHEFORT

THÉÂTRE LE PALACE

19 h
du mardi au samedi - dimanche 18 h
LAZARE LUI AUSSI RÊVAIT D'ELDORADO

21 h
du mardi au samedi - dimanche 15 h
LES MUSICIENS, LES EMIGRANTS

8, rue du Fg-Montmartre, 770.44.37

Expositions

Un musée d'art russe non officiel

Vieux fief d'émigrés russes, le château du Moulin de Senlis, à Montgeron, qui, tout récemment encore servait d'orphelinat, est en passe de devenir un « musée de l'art russe en exil ». Ce changement de vocation coïncide avec l'arrivée à Paris, il y a quelques semaines du poète, traducteur et collectionneur Alexandre Glezer. Celui-ci — dont l'appartement à Moscou a, pendant une bonne dizaine d'années, tenu lieu de véritable galerie d'art non officiel, — a quitté l'Union soviétique avec une partie de sa collection personnelle : quatre-vingts œuvres sorties légalement, le reste par des voies détournées. Et ce sont ces tableaux, auxquels sont venus s'ajouter ceux d'anciens émigrés, ceux du jeune peintre, devenu parisien, Mihail Chemiakine, qui constituent l'exposition que l'on peut visiter à Montgeron.

L'événement a son importance. C'est la première fois qu'il nous est donné de voir un ensemble aussi complet de ce qui se fait actuellement de non conformiste à Moscou et dans quelques autres villes d'Union soviétique ; de ce qui ne nous est connu en Europe occidentale, en France particulièrement, que par bribes, à travers quelques expositions individuelles ou collectives, comme celle à l'ARC en 1970 du sculpteur Ernst Niezvestny, qui tout récemment aurait été exclu de la toute-puissante Union des artistes et privé de son atelier (1).

Non conformisme ne veut pas dire forcément avant-garde. Cet art non officiel, exercé dans des conditions difficiles, mais variables d'un artiste à l'autre, parfois toléré, est loin de constituer un tout homogène, ne serait-ce que parce que presque deux générations d'artistes se retrouvent sur le terrain.

A Montgeron, sur des cimaises improvisées, couvertes de haut en bas, on peut voir, à travers les œuvres de quelque quatre-vingt-dix artistes, tout un éventail de tendances, dont les unes restent foncièrement traditionnelles et traitent de thèmes religieux, mystiques ou folkloriques, alors que d'autres s'insèrent beaucoup plus volontiers dans l'évolution de l'art occidental, même si souvent nos étiquettes conviennent mal. Elles portent l'héritage de la peinture d'avant la révolution; celui d'un réalisme populaire apparu après l'abolition du servage, et celui de l'art occidental du début du siècle, mais très dilué ; elles se réclament aussi de l'avant-garde russe des années 20. En gros, elles se rattachent à l'expressionnisme et au surréalisme, mais avec un tour volontiers métaphysique, poétique et métaphorique ; témoignent souvent d'une fantaisie débridée à laquelle cependant s'associe un besoin de construction et de formes pour elles-mêmes.

De la génération des artistes nés dans les années 20, les premiers à s'être manifestés, contre le réalisme socialiste, beaucoup sont fervents de recherches matiéristes. Qu'il s'agisse d'Oskar Rabine, avec ses toiles sombres, couleur d'écorce, traversées d'éclairs blancs, qui développe un expressionnisme sans visage, mais où la présence humaine est partout évoquée par des objets : morceaux de journaux déchirés, têtes de morts, violons brisés ; ou de Niemoukhine, un virtuose de la nature morte autour presque exclusivement du thème des cartes à jouer sur fond raclé à effet de palissade ; de Lydia Masterkova, dans ses grandes compositions qui mêlent à la couleur épaisse chiffons, morceaux de dentelle, carrés de gaze cousus à gros points ; ou encore de Dimitry Plavinsky, qui, dans une grande toile, « Evangile selon saint Jean », laisse l'empreinte épaisse de deux semelles sur un fond évoquant un manteau d'église. Boris Svechnikov, dont la peinture mélange curieusement pointillisme, japonaiseries, expressionnisme à la Ensor et surréalisme, tranche parmi eux, avec ses tons pastel, ses bleus clairs, ses roses et ses verts jade.

Parmi les plus intéressantes figures de la jeune génération, représentative d'une avant-garde effective : Vladimir Jankilavsky et Ilya Kabakov — tous deux exposés chez Dina Vierny en 1973. Le premier avec ses « prophètes », silhouettes schématiques et primitives confrontées à des mécaniques découpées et boulonnées, le second avec ses épures d'objets et ses tableaux reliefs.

Tourmentés, et encore rattachés à l'expressionnisme, sont les toiles peuplées de visages monstrueux de Oleg Tselkov. Des visages encore et des yeux avec Juriy Jarkikh ; des natures mortes fondues dans une monochromie ocrée, avec Vladimir Weisberg ; des compositions géométriques avec Edouard Steinberg ; des formes amiboïdes qui rappellent Arp avec Vetchtomov ; et à côté de cela des collages à base de découpages de magazines, des images de papillons, des taches d'encre interprétées, des pages de calligraphies... Tout un ensemble, pêle-mêle, qui montre toute la difficulté qu'il y a à faire la part exacte de la connaissance qu'ont les artistes de ce qui se fait un peu partout.

Peut être pourrait-on en juger plus largement si la collection Glezer dans son entier était un jour présentée dans un lieu public à Paris, comme on le souhaite à Montgeron.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Visites mercredi, jeudi, samedi, dimanche, de 13 h. à 19 h.

(1) Alexandre Glezer vient de lancer un appel pour obtenir auprès des autorités soviétiques le droit pour le sculpteur de quitter son pays.

PRESSE

« OUI PATRON... »

Jean Prouvost vu par Philippe Boegner

Les hommes qui ont la confiance de Jean Prouvost, ceux — ils sont rares — qui recueillent ses confidences et exécutent ses ordres, on les appelle les « maréchaux ». Philippe Boegner a longtemps été l'un d'eux. Voici qu'en publiant *Oui patron...* (1) il détruit, entre autres, ce premier mythe. Ces maréchaux d'empire seraient, aux Etats-Unis, plus banalement qualifiés de « yes men ».

L'auteur a suivi pas à pas Jean Prouvost de 1934 à 1953. Il constate alors, comme Hervé Mille et quelques autres, que l'absolutisme patronal n'est pas un vain mot, que rien, chez Jean Prouvost, ne peut se faire sans Jean Prouvost. C'est cette brouille qui rend l'ouvrage ambigu. Le patron de *Paris-Soir*, *Marie-Claire* et *Match*, le ministre de Paul Reynaud, puis pendant une brève période, celui de Pétain, l'homme qui a hésité à saborder *Paris-Soir* en 1942 lorsque les Allemands sont entrés en zone sud, et qui a finalement cédé au chantage, apparaît, tout long de ces pages, comme velléitaire plutôt que volontaire, copieur plutôt qu'inventeur, plus possessif que généreux et — surtout — animé par un colossal et prodigieux égoïsme. Ces traits sont si naturels qu'on ne sait si Philippe Boegner les a lui-même aperçus et si ce qui l'emporte n'est pas, en fin de compte, un profond ressentiment mal analysé par l'auteur lui-même.

Jean Prouvost nous est montré tel que Philippe Boegner l'a vu. Le fondateur de *Marie-Claire* est un incurable misogyne ; ce jeune homme est hanté par la peur de vieillir, ce conquérant est fasciné par la réussite des autres (« *Ce Hitler, il faut tout de même qu'il ait quelque chose !* »...) Si sa propriété méridionale est d'une vaste étendue, c'est que « *Jean Prouvost n'aime pas avoir vue sur quelque chose qui ne lui appartient pas* ».

On apprendra sans surprise qu'un tel homme a traversé l'occupation comme dans une sorte de rêve ; les insultes ou les menaces de la milice lui tenaient lieu de brevet de résistance, la nécessité de faire vivre « ses » employés et ouvriers justifiait toutes ses entreprises, et la description de Jean Prouvost accourant à Paris en août 1944, persuadé de pouvoir diriger à nouveau *Paris-Soir*, prête à sourire.

Ceux qui portent quelque intérêt à l'histoire de la presse trouveront dans *Oui patron...* matière à alimenter leurs réflexions. Mais ils seront tentés de renvoyer dos à dos l'auteur et l'acteur d'une petite tranche de la comédie humaine.

JACQUES SAUVAGEOT.

(1) « Oui patron... », par Philippe Boegner, Julliard, 315 p., 46 F.

PLEYEL - VENDREDI 6 FÉVRIER - 20 h. 30

Radio France

MUSIQUE POUR TOUS
1er concert

WAGNER : Tannhäuser (ouverture)
DVORAK : Concerto pour violoncelle
BRAHMS : Symphonie n° 2

Soliste : Frédéric LODÉON

NOUVEL ORCHESTRE PHILHARMONIQUE

Direction : Emmanuel KRIVINE

Prix des places : 15 et 30 F.
Location : Radio-France et salle

Musique

« LA WALKYRIE » à Genève...

Après la belle méditation cosmogonique de l'Or du Rhin l'an passé (le Monde du 21 janvier 1975), Jean-Claude Riber et Josef Svoboda proposent au Grand Théâtre de Genève une vision plus classique de la Walkyrie, où les éléments mythiques et pittoresques cèdent la place à une tragédie de style antique et dépouillé. Le premier acte en particulier donne peu de prise à l'imagination du décorateur, et se joue uniquement dans l'intensité de la musique et les rapports quasi géométriques entre les personnages, dans la montée de l'émotion entre Siegmund et Sieglinde, freinée par la présence de Hunding qui les guette comme un chasseur clairvoyant.

Si le tronc énorme du frêne, avec ses moignons de branches soigneusement tranchés par la scie de quelque géant, évoque malencontreusement quelque poupée monstrueuse, adoucie par l'irruption du printemps que symbolise une ample boule de verdure fleurie, la reconnaissance du frère et de la sœur revêt, dans cette mise en scène, une grande noblesse. Marita Napier, beau timbre et diction passionnée, malgré une conduite de voix un peu incertaine, y joue un jeu très touchant avec un jeune ténor à la James Dean, Peter Hofmann, qui semble un véritable espoir wagnérien, à la voix d'une riche couleur, ni cocoricante ni défibrinée, une présence et un ample style lyrique qui sait être aussi retenu et expressif que celui d'un chanteur de lieder. En revanche, Bengt Rundgren, géant du Nord, campe un Hunding quelque peu débonnaire.

Plus impressionnant encore apparaît le deuxième acte, véritable cœur de l'ouvrage, dans le très beau décor froid de Svoboda, paroi rocheuse en fuite comme un verrou glaciaire lourd de menace à la Gustave Doré, envahi par les nuages, surplombant les cinq « tranches » de rochers chaotiques (et un peu trop géométriques) où se déroulent action et dialogues, dominés par l'admirable Théo Adam, Wotan à la voix tourmentée, dieu blessé à la veille de perdre son pouvoir. Toute l'angoisse de la méditation wagnérienne, cette dialectique du pouvoir, de la révolte et du renoncement, l'attirance du néant, et aussi l'amertume et la douceur tout humaines de la paternité, passent dans cette voix, ces récitatifs douloureux traversés d'éclairs de colère.

En face de lui, une Fricka hautaine, à la voix mate et dure (Gwynn Cornell), et une Brunhilde au timbre superbe dans ses déploiements, malgré un vibrato accentué (Ute Winzing), d'une technique un peu rudimentaire dans le registre de la confidence, très émouvante toutefois dans l'annonce de la mort, comme dans l'ultime dialogue avec Wotan au dernier acte, qui se déroule dans un décor à peu près identique, dominé par une sorte de majestueux Himalaya enveloppé de nuées.

On louera encore la qualité de la direction d'acteurs de Jean-Claude Riber, qui établit de vraies rapports entre les personnages, dans un hiératisme sans raideur, exempt de gestes inutiles, et fait tournoyer judicieusement ses huit Walkyries aux voix assez belles. Berislav Klobucar mène la représentation avec la sûreté d'un habitué de Bayreuth, où il dirigea naguère la Tétralogie ; on souhaiterait toutefois plus de raffinement et parfois d'intensité dans sa conduite de l'Orchestre de la Suisse romande, aux cuivres un peu raboteux, mais qui sonne très clair.

JACQUES LONCHAMPT.

...et BIRGIT NILSSON au Palais des congrès

Dans le concert, le courant passe ou ne passe pas entre les artistes et le public, ou plus exactement entre les œuvres et les auditeurs, via les interprètes, bons ou mauvais conducteurs selon les jours. Au lendemain des « heures éblouissantes » de la Tosca, le concert Wagner de l'Orchestre de Paris au Palais des congrès paraissait curieusement atone, malgré la présence de la plus grande wagnérienne de ce temps, Birgit Nilsson ; cela, pour plusieurs raisons sans doute.

On admet plus difficilement les morceaux choisis de Wagner qui faisaient naguère les beaux dimanches des associations symphoniques aujourd'hui où les festivals et les nombreux enregistrements intégraux permettent de connaître les œuvres dans tous leurs mouvements dramatiques. Donner seulement la scène finale de la Walkyrie, *c'est commencer* Phèdre *au récit de Théramène et* obliger *Nilsson à attaquer à découvert et à froid cet admirable dialogue, ce combat amoureux avec son père où Brunhilde arrive pantelante, toute frémissante de cette fuite éperdue où elle a entraîné Sieglinde, bouleversée par son premier acte de désobéissance, par la mort de Siegmund, par l'avenir de l'humanité dont elle se sent responsable désormais, maîtrisant ses nerfs pour tenter de reconquérir son père.*

Comment s'étonner que Nilsson (qui a de plus besoin de la scène pour s'exprimer pleinement) ait paru un peu marmoréenne en ce concert, sa voix d'airain dure et éclatante, d'une infaillibilité moins évidente que naguère, ne s'abandonnant qu'en de rares occasions ? Et malgré son style plus expressionniste, Franz Mazura, sans doute fatigué, la langue pâteuse, attaquant souvent trop bas, donnait l'impression assez pénible d'un Wotan usé et caricatural.

Il eût fallu pour réchauffer le lyrisme, un chef et un orchestre pris par l'exaltation wagnérienne. Gerd Albrecht, aux gestes amples et secs, ne donne à ses interprétations qu'une vie nerveuse, un mouvement intellectuel, sans atteindre aux racines vitales, et l'Orchestre de Paris n'est pas façonné à cette musique par une longue habitude. D'où la discontinuité du tissu musical, l'impossibilité d'un amalgame, particulièrement évidente dans la Marche du Crépuscule des dieux, *incapable de s'élever au souffle lyrique. Heureusement Birgit Nilsson, malgré quelques incertitudes de justesse, retrouva son style royal dans la grande ode finale de Brunhilde devant le bûcher, prophétisant l'écroulement du monde révolu.* — J. L.

★ Même programme lundi 2 février, au Palais des congrès (20 h. 30).

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra : le Chevalier à la rose (sam., 19 h. 30).
Comédie-Française : Tartuffe (sam., 14 h. 30 ; dim., 20 h. 30) ; la Commère ; le Jeu de l'amour et du hasard (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 20).
Odéon : Don Juan (sam., 20 h. 30 ; dim., 18 h.).
Petit Odéon : Etoiles rouges (sam. et dim., 18 h 30).
Chaillot, salle Gémier : Vingt-quatre heures (sam., 20 h. 30 ; dim., 18 h.) ; Téléthèque (sam., 16 h.). — Festival d'Avoriaz (sam.) : Il conviendra de bien faire l'amour (15 h.) ; Homebodies (17 h. 30) ; les Décimales du futur (19 h. 30) ; The Bed Sitting Room (21 h. 30).
TEP : Othello (sam., 14 h. 30 et 20 h. 20 ; dim., 15 h., dernière).
Petit TEP : Gigogne (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Les salles municipales

Nouveau Carré : Cirque Gruss (sam. et dim., 15 h. 30) ; Lucrèce Borgia (sam., 21 h. ; dim., 16 h.) ; Aude Cornillac, free music (sam., 20 h. 45).
Châtelet : le Pays du sourire (sam., 14 h. 20 et 20 h. 30 ; dim., 14 h.) ; Concerts Colonne, Hommage à la danse (Berlioz, Tchaïkovski, Milhaud, Delibes, R. Bleveau, Dukas) (dim., 16 h.).
Théâtre de la Ville : Georges Moustaki (sam., 18 h. 30) ; l'Echange (sam., 20 h. 30).

Les autres salles

Antoine : le Tube (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Atelier : l'Homme aux valises (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Athénée : Lulu (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Biothéâtre-Opéra : Ababu Sabana David (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 20).
Bouffes-du-Nord : la Double Inconstance (sam., 20 h. 30 ; dim., 18 h.).
Bouffes-Parisiens : la Grosse (sam., 20 h. 45 ; dim., 16 h. et 21 h.).
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête : Phénoménal football (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Centre culturel 17 : les Mains sales (sam., 20 h. 30).
Comédie Caumartin : Boeing-Boeing (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10).
Gannou : Monsieur Masure (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Edouard-VII : Viens chez moi, j'habite chez une copine (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Européen : la Seraka (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.).
Gaîté-Montparnasse : le Roi des cons (sam., 17 h. et 20 h. 45).
Globe : la Pastorale des santons de Provence (sam., 18 h. et 20 h. 45 ; dim., 16 h., dernière).
Huchette : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 45 ; dim., 14 h. 45 et 17 h. 15).
Lucernaire : Ice Dream (sam. et dim., 20 h. 30) ; Une petite qui frétille (sam. et dim., 22 h. 15).
Madeleine : Peau de vache (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 20).
Maison des Amandiers : Ne fais pas le guignol j'ha (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Mathurins : Antigone (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Michel : Duos sur canapé (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10).
Moderne : le Neveu de Rameau (sam., 21 h. ; dim., 16 h. et 18 h.).
Montparnasse : Même heure, l'année prochaine (sam., 20 h. 20 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Mouffetard : Grand' peur et misère du IIIe Reich (sam., 20 h. 30) ; Mourir beau (sam., 22 h.) ; Bharata Natyam (dim., 20 h. 30).
Nouveautés : les Deux Vierges (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.).
Œuvre : Monsieur Klebs et Rozalie (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Palace : les Musiciens, les Emigrants (sam., 21 h. ; dim., 15 h.). — Petite salle : Lazare, lui aussi, parlait d'Eldorado (sam., 18 h. ; dim., 18 h.).
Palais-Royal : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Paris-Nord : Iphigénie (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Plaisance : le Lai de Barabbas (sam., 20 h. 30).
Poche-Montparnasse : la Caverne d'Adullam (sam., 20 h. 30 et 23 h. 30).
Porte-Saint-Martin : Mayflower (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Studio des Champs-Elysées : le Besoin d'ailleurs (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h. 20, dernière).
Théâtre Campagne-Première : Zoue (sam., 20 h.) ; le Partage du vide (sam., 22 h. 30).
Théâtre des Champs-Elysées : Monte-Cristo (sam., 15 h. et 20 h. 30 ; dim., 14 h., dernière).
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre : les Souffrances du jeune Werther (sam., 21 h.). — Grand Théâtre : Dom Juan (sam., 21 h.). — La Galerie : la Mégère apprivoisée (sam., 21 h.). — Maison du Portugal : Sérafin (sam. et dim., 21 h.).
Théâtre des Deux-Portes : les Marionnettes de Francis Jolit (sam., 14 h. 30).
Théâtre de Dix-Heures : P. Font (sam., 19 h.).
Théâtre d'Edgar : le Portrait d'un Dorian Gray (sam., 20 h. 30).
Théâtre d'Orsay, grande salle : Des journées entières dans les arbres (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30). — Petit Orsay : le Cantique des Cantiques (sam., 20 h. 30 ; dim., 18 h. 30).
Théâtre de Paris : Des souris et des hommes (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Théâtre Présent : le Chasseur français (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.). — Ranch : Vu du kiosque (sam., 21 h. 30 et 23 h.).
Théâtre Saint-André-des-Arts : Côté cuir, côté dentelle (sam., 21 h.).
Théâtre Treize : l'Illusion comique (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Théâtre Tristan-Bernard : le Troisième Témoin (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Théâtre 347 : la Nuit des rois (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h.).
Variétés : l'Autre Valse (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Théâtres de banlieue

Cergy-Pontoise, Théâtre de Louvrais : Louis Ludwig ou la Liberté d'être fou (sam., 21 h.).
Clichy, ARC : les Bonnes (sam., 20 h. 30). — Théâtre Rutebeuf : la Fille mal gardée, ballet (dim., 14 h. 45).
Corbeil-Essonnes, Centre culturel Pablo-Neruda : Orchestre de chambre Henrik Bruun (Pergolèse, Corelli, Mozart, Prokofiev, Bach) (sam., 21 h.).
Créteil, Maison des arts : le Prince de Hombourg (sam., 20 h. 30).
Fontenay-le-Fleury, *Centre Pablo-Neruda* : la Pastorale de Fos (sam., 21 h.).
Garches, Centre municipal : Leny Escudero (sam., 21 h.).
Gennevilliers, salle des Grésillons : le Juif de Malte (sam., 20 h. 30 ; dim., 18 h.).
Groslay, Salle des fêtes : Bluegrass Skinness, Country Store (sam., 21 h.).
Le Vésinet, Centre des arts et loisirs : Ballet-Théâtre Joseph Russillo (sam., 21 h.).
Limeil-Brévannes, salle Anatole-France (sam., 20 h. 30).
Groslay, *Salle des fêtes* : Bluegrass Skinness, Country Store (sam., 21 h.).
Marly-le-Roi, Maison Jean-Vilar : le Chariot d'or (sam., 21 h.) ; l'Incroyable Aventure du pauvre Moumouni (dim., 14 h. 20 et 18 h. 30).
Meudon, Centre culturel : la Corde (sam., 21 h.).
Nanterre, Théâtre des Amandiers : Catherine (sam., 21 h.). — Théâtre Ouvert : Gueuloir (sam., 15 h. et 10 h.) ; Remembrances d'amour (sam., 17 h.).
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe : la Vie de Galilée (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Saint-Maur, Théâtre de la Pie : Saravaswati, Trijoums, jazz, pop (sam., 20 h. 30).
Suresnes, Théâtre Jean-Vilar : Elodie Lanten (sam., 21 h.).
Trappes, Salle des fêtes : Hommes de toutes les couleurs (sam., 21 h.).
Versailles, Théâtre Montansier : l'Homme, la Bête et la Vertu (sam., 21 h.).
Villepreux, Théâtre du Val-de-Gally : M. Larrieu, flûte, et H. Gremy-Chauliac, clavecin (Bach).
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, Petit Théâtre : l'Arménoche (sam., 21 h. ; dim., 18 h.). — Grand Théâtre : Deux pour cent (dim., 16 h.).
Vitry, Théâtre Jean-Vilar : le Soleil entre les arbres (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).
Salle Gaveau : *Amadeus Quartet*, avec W. Pleeth (Beethoven) (sam., 20 h. 30) ; Concerts symphoniques de chambre de Paris, dir. J.-M. Cochereau (Jolivet, Bach, Honegger) (dim., 17 h. 30).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

Samedi 31 janvier - Dimanche 1er février

Théâtre des Champs-Elysées : Orchestre de Paris, dir. G. Albrecht, avec B. Nilsson et F. Mazura (Wagner) (sam., 19 h.).
Théâtre de la Madeleine : Trio à cordes de Munich (Haydn, Reger, Mozart) (sam., 17 h.).
L'Heure musicale de Montmartre : N. Eysseric, M. Funk-Brentano, C. Cebro, pianos, et X. Pillot, flûte (Schubert) (sam., 17 h. 45).
Salle Cortot : Musicae Novae (Hoffmeister, Skorzeny, Richer, Dvorak) (sam., 20 h. 45).
Salle Pleyel : Orchestre de jeunes Alfred Loewenguth (Bach, Haydn, Pachelbel, Corelli, Britten, Ravel) (sam., 21 h.).
Eglise Saint-Jean : R. Bachmann, soprano ; D. Cahen-Comtois, clavecin ; Ch. Vienet, flûte ; M. Stilz, violoncelle (Haendel, Rameau) (dim., 20 h. 30).
Eglise réformée d'Auteuil : J.-L. Lemonnier, orgue (Sweelinck, Buxtehude, Bach) (dim., 17 h. 45).

Les concerts

Eglise des Billettes : Orchestre de chambre Jean Barthe (Purcell, Dittersdorf, Vivaldi, Couperin, Mozart) (dim., 17 h. 45).
Eglise Notre-Dame : Chapman College Concert Choir (Byrd, Ives, Schumann, Palestrina, Praetorius, Brahms, Dello Joio et Spirituals) (sam., 18 h. 30) ; J. Boucairol orgue (Babou, Sola, Bach, Brahms) (dim., 17 h. 45).
Théâtre d'Orsay : Ensemble Musique ouverte (Debussy) (dim., 11 h.).
Eglise Sainte-Jeanne-d'Arc : Ch. Tardieu, soprano, et M. Becheras, orgue (musique ancienne et romantique) (dim., 17 h. 30).
Théâtre Paris-Nord : Narendra Bataju, sitar, et Krishna Govinda, tablas (sam., 18 h.).

Le music-hall

Bobino : Coincho (sam., 20 h. 45 ; dim., 14 h. 30 et 18 h.).
Elysée-Montmartre : Histoire d'Osée (sam., 17 h. et 20 h. 45).
Espace Tribûche : la Chanson off (sam., 19 h. 45).
Olympia : Aznavour (sam., 19 h. et 22 h. ; dim., 21 h. 30).

Le jazz et la pop'

Voir Théâtres de banlieue.
Théâtre Essaïon : Chance Evans (sam., 22 h. 30).
Théâtre *Mouffetard* : Open Jazz (sam., 18 h.).
Mutualité : Quintette Archie Shepp (sam., 20 h. 30).

La danse

Voir Théâtres de banlieue.
Palais des congrès : Ballet du vingtième siècle (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30, dernière).
Palais des sports : Rudolf Noureev et le London Festival Ballet (sam., 20 h. 15 ; dim., 15 h. 15).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, sam., 15 h. : Anthologie 1895-1925 ; 17 h. : 1925 ; 18 h. 30 : *1925-1927* ; 20 h. 30 : la Collectionneuse, d'E. Rohmer ; 22 h. 30 : Hiroshima, mon amour, d'A. Resnais ; 0 h. 30 : Hercule et la Reine de Lydie, de P. Francisci. — Dim., 15 h. : Que viva Mexico, de S. M. Eisenstein ; 16 h. : Anthologie 1929 ; 18 h. 30 : 1929-1930 ; 20 h. 30 : Bonnie and Clyde, d'A. Penn ; 22 h. 30 : Mais qui a tué Harry ?, d'A. Hitchcock ; 0 h. 30 : Maciste et les Cent Gladiateurs, de M. Lupo.

Les exclusivités

ADIEU POULET (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
A NOUS LES PETITES ANGLAISES (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Quintette, 5e (033-35-40).
LE BON ET LES MECHANTS (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Caravelle, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
BONS BAISERS DE HONGKONG (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Brooklyn, 10e (770-69-63).
LA CECILIA (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet, 11e (357-90-81).
CE GAMIN, LA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE (Alg., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
COUSIN, COUSINE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; Studio-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
DEHORS, DEDANS (Fr.) (**) : Le Seine, 5e (325-92-46).
LES DERNIERS CRIS DE LA SAVANE (It., v.f.) : Marivaux, 2e (742-83-00) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
DERRIERE LA PORTE VERTE (A., v.f.) (**) : Bullywood, 9e (770-10-41).
DOCTEUR FRANÇOISE GAILLAND (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; George-V, 8e (225-41-46) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Passy, 16e (288-62-34).
EL CHERGUI (Mar., v.o.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
EL TOPO (Mex., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) (sf le 29) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA FLUTE A SIX SCHTROUMPFS (Belg.) : St-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE GITAN (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Les Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GROS PLAN (A., v.o.) (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
JANIS JOPLIN (A., v.o.) : Cinoche de St-Germain, 6e (633-10-82).
JEANNE DIELMAN (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Olympic, 14e (783-67-42), France-Elysées, 8e (723-71-11).
LE JOUEUR DE FLUTE (Ang., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-10).
KARL MAY (All., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).
MAMMA ROMA (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Jean-Renoir, 9e (874-40-75), 14-Juillet, 11e (357-90-81).
MON DIEU, COMMENT SUIS-JE TOMBEE SI BAS ? (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Murat, 16e (288-99-75).
MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Arlequin, 6e (548-62-25), Haussmann, 9e (770-47-55), Biarritz, 8e (723-69-23), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
NASHVILLE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
NATIONALITE IMMIGRE (Fr.) : 14-Juillet, 11e (357-90-81).
NEW-YORK NE REPOND PLUS (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Mistral, 14e (539-52-43), Haussmann, 9e (770-47-55).
ON A RETROUVE LA 7e COMPAGNIE (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54), Danton, 6e (326-08-18), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Paris, 8e (359-53-99), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Fauvette, 13e (331-60-74), *Gaumont-Convention*, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Français, 9e (770-33-88), Grand Pavois, 15e (531-44-58).
LE SAUVAGE (F.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Les Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Calypso, 17e (754-10-68).
SEPT MORTS SUR ORDONNANCE (Fr.) (*) : Quinquette, 5e (033-35-40), Concorde, 8e (359-92-84), Maxéville, 9e (770-72-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Calypso, 17e (754-10-68).
LE SOLITAIRE DE FORT-HUMBOLDT (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Miramar, 14e (326-41-02), Murat, 16e (288-99-75), Rex, 2e (236-83-93).
LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Caméo, 9e (770-20-89), Studio Raspail, 14e (326-38-98), Athéna, 12e (343-07-48), Studio République, 11e (805-51-97), Royal-Passy, 16e (527-41-16).
UN GENIE, DEUX ASSOCIES, UNE CLOCHE (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75).
UN SAC DE BILLES (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LES VOLETS ETAIENT FERMES DE L'INTERIEUR (Fr.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Marignan, 8e (359-92-82), Maxéville, 9e (770-72-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
VERONIQUE OU L'ETE DE MES TREIZE ANS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LE VIEUX FUSIL (Fr.) (*) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
LA VILLE-BIDON (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE VOYAGE DES COMEDIENS (Grec, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h., 18 h. et 20 h.

LES FILMS NOUVEAUX

JACQUES BREL IS ALIVE AND WELL AND LIVING IN PARIS, film de D. Beroux, avec M. Shuman et des chansons de Brel : V.O. : Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
PRIMATE, film américain de Fred Wiseman. V.O. : Marais, 4e (278-47-86), à 15 h. 40, 19 h. et 22 h. 20.
LE TRAIN ROUGE, film suisse de Peter Ammaon. V.O. : Marais, 4e (278-47-86), à 14 h., 17 h. 20 et 20 h. 40.
L'HORIZON, nouvelle sortie du film français de J. Rouffio : La Clef, 5e (337-90-90) ; La Pagode, 7e (551-12-15) ; UGC Marbeuf, 8e (225-47-19).
LES INSECTES DE FEU, film américain de J. Szwarc. V.O. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Les Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
UNE CHOSE TRES NATURELLE, film américain de C. Larkin. V.O. : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LES DENTS DE LA MER, film américain de S. Spielberg. V.O. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.F. : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (331-06-19) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	218 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 31 JAN. 1976 A 0 h G.M.T.

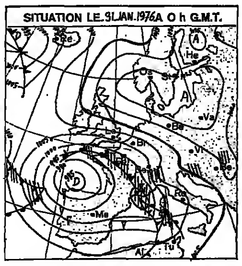

PRÉVISIONS POUR LE 1/2/76 DÉBUT DE MATINÉE

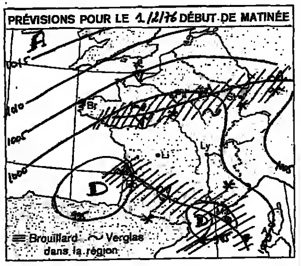

Evolution probable du temps en France entre le samedi 31 janvier à 6 heure et le dimanche 1er février à 24 heures :

La dépression centrée samedi 31 janvier, à 9 heure, sur le golfe de Gascogne continuera de se décaler vers le sud-est et atteindra la Méditerranée occidentale. Les perturbations qu'elle dirige affecteront encore notre pays, mais une légère amélioration se produira sur nos régions du Nord et du Nord-Ouest, où s'établira un flux instable et froid.

Dimanche 1er février, de la frontière belge à la Bretagne, le temps deviendra variable avec alternance d'éclaircies et de nuages, mais il sera froid, et des averses de neige se produiront, en particulier près des côtes, où les vents, de nord-est, seront assez forts avec des rafales.

Sur le reste du pays, les nuages resteront abondants. Il neigera de l'Anjou à l'Alsace et à la Bourgogne, ainsi que sur la plupart des massifs. Ailleurs, on observera des pluies passagères dans l'intérieur et des averses sur les régions côtières. Des orages éclateront dans le Midi méditerranéen, où les vents, de secteur sud-est, seront assez forts. Des brouillards sont à craindre en début de journée dans le Sud-Ouest et le Centre.

Les températures seront en baisse dans le Nord-Ouest.

Samedi 31 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 000,1 millibars, soit 750,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 30 au 31) : Ajaccio, 13 et 8 degrés ; Biarritz, 11 et 8 ; Bordeaux, 6 et 2 ; Brest, 7 et 1 ; Caen, —3 et —5 ; Cherbourg, —1 et —2 ; Clermont-Ferrand, 8 et 0 ; Dijon, —3 et —4 ; Grenoble, 1 et —2 ; Lille, —4 et —6 ; Lyon, 2 et —2 ; Marseille, 0 et 5 ; Nancy, —5 et —7 ; Nantes, 7 et 1 ; Nice, 6 et 5 ; Paris-Le Bourget, —2 et —4 ; Pau, 7 et 0 ; Perpignan, 10 et 0 ; Rennes, 0 et —1 ; Strasbourg, —5 et —6 ; Tours, 0 et —1 ; Toulouse, 7 et —1 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 19.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, —5 et —8 degrés ; Athènes, 14 et 7 ; Bonn, —4 et —9 ; Bruxelles, —4 et —7 ; Iles Canaries, 21 et 13 ; Copenhague, 9 et —3 ; Genève, —2 et —4 ; Lisbonne, 12 et 8 ; Londres, 1 et —2 ; Madrid, 8 et 3 ; Moscou, —11 et —20 ; New-York, —1 et —3 ; Palma-de-Majorque, 14 et 4 ; Rome, 11 et 9 ; Stockholm, —5 et —8.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 31 janvier 1976 :

DES DECRETS :

● Fixant la contribution à verser, au titre de l'année 1976, au Fonds spécial institué par l'article 46 modifié de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 par les organismes et collectivités visés aux arrêtés des 17 décembre 1952, 15 mai 1954 et 25 janvier 1955 ;

● Modifiant le décret n° 65-836 du 24 septembre 1965 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 370

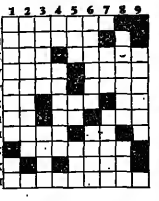

HORIZONTALEMENT

I. Ont cessé d'être infamantes en devenant honorables. — II. Mena une existence véritablement impériale. — III. Génie ; Toujours prêt à rendre service. — IV. Sitôt levé, il commence à balayer ; L'un rappelle de terribles souvenirs. — V. Rendaient bien difficile à manier ; Suscite des infortunes variées quand il est mauvais. — VI. Pronom ; Quittait souvent la robe pour l'épée ; Participe. — VII. Changé de place ; Bien gardé ; Aident au labeur ou facilitent le jeu. — VIII. Provoquait de sanglantes rencontres ; Lettres d'amour. — IX. Ne peut échapper à certaines contractions. — X. Prénom étranger. — XI. Rendent des feuilles plus piquantes.

VERTICALEMENT

1. Héritage dispensé de tout droit de succession ; Terme musical. — 2. Sans cesse tourmentée par de pressants besoins. — 3. Est sombre ; Etat d'Amérique. — 4. Orientation ; Rend le Noir encore plus sombre. — 5. Façon de pleuvoir ; Conjonction ; Témoignait d'une ample satisfaction gastronomique. — 6. Eut une triste fin ; Dans le nom d'un opposant. — 7. Plante ; Plane sur tout ce qui est obscur. — 8. Séduire ; Abréviation. — 9. En bien mauvaise posture.

Solution du problème n° 1 369

Horizontalement

I. Désenchantées. — II. Nus ; Laie ; Vals. — III. Classer ; Béates. — IV. Ee ; Soldats ; Où. — V. L.V. ; Râ ; Aérienne. — VI. Levant ; Mc. — VII. Ume ; Ebulleurs. — VIII. Le ; Er ; Marne ; Eu. — IX. An ; Comble ; Réer. — X. Ithos ; Alésia ; Na. — XI. Us ; Résultats. — XII. Grand. — XIII. Titi ; Ecornerai. — XIV. Cône ; Terreurs. — XV. Misère ; Idées ; Ré.

Verticalement

1. Cellulaire ; Cm. — 2. Enlèvement ; Toi. — 3. Sua ; Ve ; Gins. — 4. Essora ; Ecourtée. — 5. An ; Rossal. — 6. Clés ; Te. — 7. Haro ; Embardée. — 8. Ai ; Lamballe ; Cri. — 9. N.E. ; Décorées ; Ord. — 10. Bar ; Un ; Sucrée. — 11. Etirée ; Il ; Nue. — 12. Evase ; Rat ; Ers. — 13. Set ; Nerée ; Airs. — 14. Léon ; Suent. — 15. Ossues ; Rassise.

GUY BROUTY.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AFFAIRES

BILLET

GRANDES MANŒUVRES AUTOUR DU TÉLÉPHONE

Thomson-C.G.E. : une réconciliation sur le dos d'I.T.T. ?

Le « gâteau » que représente le marché du téléphone en France va-t-il engendrer un miracle ? MM. Ambroise Roux et Paul Richard, respectivement P.-D. G. des groupes C.G.E. et Thomson, dont les affrontements défraient la chronique depuis trois ans, seraient parvenus à un arrangement sur, leur principale pomme de discorde, le téléphone ! Le projet qu'ils élaborent viserait rien moins qu'à éliminer du marché français de la commutation électronique spatiale les filiales françaises du groupe I.T.T.

Pour essayer de s'y retrouver dans ce dossier, qui a remplacé sur le bureau de plusieurs ministres ceux de l'informatique et du nucléaire, un bref retour en arrière est nécessaire. Animée par l'ardeur du changement, la nouvelle équipe giscardienne se saisit du dossier en juin 1974. Mais ce n'est réellement qu'en mars 1975 que le gouvernement décida de procéder à un réexamen complet de la politique suivie jusque-là. En juin, M. Achille-Fould, secrétaire d'État aux P.T.T., adressa un questionnaire à tous les industriels intéressés. Il leur demanda dans quelles conditions ils peuvent fournir cinq cent mille, sept cent mille ou un million de lignes en centraux de commutation spatiale pour équiper les villes, les livraisons se répartissant sur trois ou cinq ans.

Sur les six groupes qui répondent, un seul présente un système de centraux spatiaux dont la technologie a été en grande partie développée en France... : I.T.T., dont chacune des deux filiales françaises, Le Matériel téléphonique et la Compagnie générale de constructions téléphoniques, présente une version du Metaconta baptisée E 11. Après bien des péripéties, deux autres systèmes restent en lice : le central Axe, du Suédois Ericsson, et le D 10 japonais, présenté par CIT-Alcatel, filiale de la C.G.E. (le Monde du 28 octobre). Parmi les éliminés, le système canadien Northern Electric présenté par Thomson. Le groupe de M. Richard se retrouve alors sans licence. Or l'entrée du groupe sur le marché de la commutation constitue pour les pouvoirs publics un postulat.

De discrètes négociations entre industriels s'engagent. Dans un premier temps, elles iront assez loin, entre le groupe de M. Richard et la C.G.C.T. L'idée ? Que Thomson prenne 51 % de la filiale d'I.T.T. Mais une telle opération rencontre des oppositions. Au sein des instances dirigeantes de la multinationale où les luttes d'influence entre les diverses filiales européennes sont grandes, mais aussi parmi des représentants des pouvoirs publics, qui craignent qu'I.T.T. ne réserve pas suffisamment de marchés étrangers à une association Thomson-C.G.C.T.

Les « enfants terribles »

Thomson se tourne alors vers Ericsson, dont le système Axe séduit une partie de l'administration. L'idée est de franciser la Française des téléphones Ericsson en permettant à Thomson d'acquérir 51 % du capital. Pour ce faire, il faut l'accord du groupe C.G.E. qui détient une participation de 17 % dans la filiale française d'Ericsson. Finalement, les « deux enfants terribles » de l'industrie française sont parvenus à se mettre d'accord sur le schéma suivant : Thomson rachèterait 16 % de la Française des téléphones Ericsson à la firme suédoise, les 17 % de la C.G.E. et compléterait par des achats en Bourse à hauteur de 18 %. Parallèlement, la C.G.E. fabriquerait les centraux « spatiaux » japonais (D-10). Comme l'administration estime que l'on ne peut introduire au maximum que deux systèmes de commutation spatiale dans le réseau, le montage élaboré par Thomson et la C.G.E. aboutirait, en fait, à l'élimination des filiales d'I.T.T.

Au secrétariat d'État aux P.T.T., la nouvelle équipe de M. Ségard affirme que « rien n'est encore décidé ». Elle n'a pas encore pu se faire une religion. « Ce n'est qu'au mois de mars ou avril, au cours d'un conseil interministériel, que le président de la République décidera du choix définitif. » Certains se demandent si la C.G.E. et Thomson n'ont pas profité du changement d'équipe rue de Ségur pour placer les P.T.T. devant le fait accompli. Pourtant, il serait pour le moins curieux que les deux groupes n'aient pas reçu des assurances gouvernementales. Au ministère de l'industrie et de la recherche, on ne verrait pas d'un mauvais œil ce schéma industriel. Certes, tout n'est pas réglé. Il resterait encore à définir avec précision les accords à l'exportation. Le groupe Ericsson et les Japonais sont-ils prêts à réserver des parts de marché dans le monde à leurs futurs licenciés français ?

L'adoption d'un tel schéma ne manquerait pas de poser plusieurs problèmes d'importance. L'élimination des filiales d'I.T.T., et de leur système Métaconta, entraînerait vraisemblablement un transfert de recherches et d'activités de la France vers la Belgique ou l'Espagne, avec les conséquences sur l'emploi que l'on peut imaginer. Les filiales belge et espagnole d'I.T.T. ne seraient pas mécontentes de ravir à L.M.T. et C.G.C.T. les premiers rôles au sein de la multinationale.

Le système suédois Axe n'est pas encore opérationnel. Le réseau français ne servira-t-il pas de cobaye ? En outre, on peut se demander si les commandes publiques de centraux de commutation spatiale au cours des prochaines années seront bien suffisantes pour nourrir plusieurs fabricants et deux systèmes. Ne risque-t-on pas alors, pour rentabiliser dans le temps les investissements des sociétés qui auront adapté l'Axe et le D-10, de repousser la sortie de la génération suivante de centraux « temporels », le E-12, de technologie supérieure et bien française, voire même d'y renoncer.

Ainsi, paradoxalement, en cherchant à prendre le contrôle financier et industriel du marché du téléphone, la France risque de perdre en partie son indépendance technologique.

J.-M. QUATREPOINT.

Lip : l'intervention du président de la République est bien accueillie par la C.F.D.T.

L'intervention de M. Giscard d'Estaing en faveur de Lip est diversement commentée dans les milieux syndicaux. Le porte-parole de l'Élysée a fait savoir, vendredi 30 janvier, en début d'après-midi (nos dernières éditions d'hier), que le président de la République a « *donné des instructions pour que la société Lip ait accès aux procédures normales des entreprises en difficulté* », c'est-à-dire en particulier au comité interministériel des structures industrielles qui dépend de la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR).

Pour M. Charles Piaget, délégué C.F.D.T. chez Lip, « *cette intervention constitue un élément intéressant et positif pour la survie de Lip et de son potentiel commercial* ». Même si « *elle ne résout pas le problème des réductions des horaires, l'intervention du chef de l'État est néanmoins un acquis pour l'avenir* », ajoute M. Piaget.

La C.G.T. est beaucoup plus réservée et constate que le président de la République sauve certaines entreprises et « *en laisse d'autres dans la difficulté* ».

La direction et les actionnaires n'ont pas officiellement réagi. La déclaration du président de la République *ne* peut cependant que renforcer les moyens d'action de M. Neuschwander, P.-D. G. de Lip, qui après l'annonce des médiocres résultats en 1975 se heurtait aux réticences des banques à le soutenir et aux critiques des milieux industriels.

[M. Giscard d'Estaing, qui a reçu deux fois l'an dernier M. Claude Neuschwander, P.-D. G. de Lip, s'était montré particulièrement intéressé par l'expérience de la société horlogère bisontine dans le cadre de la réforme de l'entreprise et par l'avenir de l'industrie horlogère française face au défi de la montre tout électrique. Lors de la sortie à l'automne du livre de M. Neuschwander « Patron, mais... », le secrétaire général du Mouvement des jeunes giscardiens avait diffusé une lettre ouverte au P.-D. G. de Lip dans laquelle il saluait ses idées et déclarait : « Je partage la plupart de vos analyses. »]

● LA POLOGNE LIVRERA A LA FRANCE plus de 2 millions de *tonnes* de *soufre sur* dix ans, en échange de fibres artificielles et de produits chimiques (d'une valeur de 70 millions de francs par an). *Cet* accord a été signé à Varsovie par la société française Rhône-Poulenc et la centrale polonaise C.I.E.C.H. en marge des travaux de la commission mixte de coopération économique.

A l'occasion de cette session, MM. Fourcade et d'Ornano ont été reçus, vendredi matin, par M. Gierek, premier secrétaire du parti ouvrier unifié de Pologne.

ÉNERGIE

L'Agence internationale confirme son choix d'un prix-plancher de 7 dollars pour le pétrole importé

Le comité directeur de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.), réuni vendredi 30 janvier à Paris, a confirmé son choix d'un prix-plancher de 7 dollars par baril pour le pétrole importé. Ce choix fait partie d'un programme de coopération à long terme que l'Agence a adopté.

Les pays membres de l'A.I.E. (la France n'en fait toujours pas partie) « *sont convenus... finir des objectifs à moyen et à long terme en vue de réduire la dépendance du groupe à l'égard du pétrole importé et de faire périodiquement le point des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs* ».

Ils s'engagent à « *renforcer leur effort de conservation de l'énergie...* [à] *éliminer progressivement les obstacles qui pourraient s'opposer à la mise en valeur accélérée des ressources énergétiques intérieures* ». Enfin, le programme comporte « *des mesures d'encouragement en matière de développement énergétique* ».

Le choix du prix-plancher de 7 dollars devait être confirmé après l'imbroglio diplomatique qui avait suivi la session précédente de l'Agence en décembre (*le Monde des* 21-22 et 24 décembre). Le Canada avait en effet refusé d'accorder aux autres pays membres un libre accès à la prospection et à l'exploitation de ses énormes ressources énergétiques. Du coup, des pays importateurs d'énergie, tels le Japon, l'Allemagne fédérale et le Danemark, avaient refusé de souscrire à la garantie que représente l'adoption du prix plancher.

Après de longues discussions, on est arrivé vendredi au compromis suivant. Le Canada ne signe pas le paragraphe de l'accord relatif au « libre accès » parce que la Constitution de l'État de l'Alberta (où se trouve le pétrole, notamment) le lui interdit, mais s'engage à en respecter l'esprit. En foi *de quoi*, les autres pays membres ont adopté le prix-plancher, ce qui signifie qu'aucun pays membre ne pourra écouler sur son marché intérieur du pétrole à un prix inférieur. On cherche ainsi à garantir la rentabilité des investissements en matière énergétique (exploration pétrolière comprise), contre une chute éventuelle du prix du « brut » sur le marché international.

Rappelons que la Commission de la C.E.E. a elle aussi proposé d'instaurer *un prix minimum* de 7 dollars pour le pétrole importé (*le Monde* daté 18-19 janvier 1976). — Ph. S.

AGRICULTURE

Le renouvellement des assemblées consulaires : un test politique sur un fond de mécontentement

Agriculteurs, exploitants retraités, propriétaires fonciers, salariés agricoles et salariés des organisations agricoles voteront dimanche 1er février dans quarante-neuf départements pour élire leurs représentants aux chambres d'agriculture. Les électeurs des autres départements iront aux urnes d'ici à la fin du mois de février. Au total, le scrutin portera sur quelque 2 300 sièges sur 3 109. Les nouvelles chambres d'agriculture se réuniront fin février pour désigner leur bureau, puis leurs présidents renouvelleront en mai, à Paris, le bureau de l'assemblée permanente (APCA).

Ces élections vont se dérouler alors que le monde paysan, des viticulteurs aux producteurs de lait, est en effervescence. La préparation du scrutin a été marquée par des « accrochages » assez vifs entre les différentes organisations syndicales, car le contrôle des assemblées consulaires est un moyen d'infléchir la politique agricole, fruit de la concertation entre les centrales « représentatives » et les pouvoirs publics.

Les élections aux assemblées consulaires agricoles sont habituellement un temps fort du monde paysan. « *Conseillers des pouvoirs publics* » aux termes de la loi de 1924, les quatre-vingt-treize chambres d'agriculture remplissent un rôle d'animation technique et économique dans les campagnes grâce à leurs services généraux (juridiques, financiers, de documentation) et leurs actions dans les domaines du développement agricole, de l'information professionnelle, de l'utilisation du matériel, de l'aménagement rural, de l'élevage et de la restructuration foncière ainsi que du tourisme ou de la météorologie.

Quelque quatre mille techniciens sont ainsi mis « *au service de tous les agriculteurs* ». Pour mener à bien ces tâches, les compagnies paysannes perçoivent le produit d'une taxe sur la valeur des propriétés non bâties (plus de 200 millions de francs) auquel s'ajoutent le fonds national pour le développement agricole (environ 100 millions de francs) et des subventions du budget de l'État pour l'élevage (30 millions de francs) et pour la formation professionnelle, ainsi que des aides des conseils généraux (environ 15 millions de francs).

La puissance financière des chambres d'agriculture en fait un rouage moteur de la politique agricole. Or, celle-ci est le fruit de la concertation entre les centrales « représentatives » — Fédération des exploitants (F.N.S.E.A.) et Jeunes Agriculteurs (C.N.J.A.) — et les pouvoirs publics. Ces élections sont donc l'occasion pour les « dissidents » de faire la démonstration qu'ils représentent une part importante de la paysannerie, et que la politique agricole actuelle est largement concertée.

A l'inverse, la F.N.S.E.A. et le C.N.J.A. font tout pour conserver le monopole de la « représentativité » et garder le contrôle des chambres d'agriculture. « *Je crois que jamais les fédérations départementales n'ont été aussi engagées pour la préparation des listes et la participation de toute la structure syndicale (...)* », a déclaré M. Auguste Grit, secrétaire général adjoint de la F.N.S.E.A., à l'hebdomadaire *Agri-Sept*.

Toutefois, M. Grit refuse de voir dans ces élections un test de représentativité : « *Une élection tous les six ans n'est pas suffisante pour en justifier.* » Le secrétaire général adjoint dénie ainsi aux autres organisations la possibilité de faire la preuve de leur audience nationale à l'occasion de ce scrutin.

Tout au contraire, les centrales « *dissidentes* » espèrent que leur score leur ouvrira l'accès aux tables de conférence avec les pouvoirs publics. Et elles comptent améliorer leur représentation : aux élections de février 1974, la F.N.S.E.A. avait elle-même estimé le taux des suffrages recueillis par le Mouvement *des exploitants familiaux* (MODEF) à 19,80 %, par la Fédération de l'agriculture (F.F.A.) à 4,68 % et par les listes diverses à 7,34 %.

D'ailleurs, ces organisations pourraient tirer profit du mécontentement des paysans, viticulteurs, producteurs de lait et autres, en raison de la diminution de leur revenu ces deux dernières années et contre les défaillances de la politique agricole européenne.

M. Raymond Mineau, secrétaire général du MODEF, proche du parti communiste, estime que « *ces élections donnent le moyen aux petits exploitants et aux anciens exploitants de manifester leur réprobation à une situation se traduisant par un revenu en diminution constante* ».

Pour M. Elie Bousseyrol, l'un des leaders du mouvement des travailleurs agricoles et ruraux (MONATAR), proche du parti socialiste, il s'agit de « *privilégier l'homme en disant « non » à tout le schéma de rentabilité cherchant uniquement à creuser l'écart entre agriculteurs et en remettant en cause l'officialisation d'une organisation syndicale (la F.N.S.E.A.) compromise avec le système économique libéral* ».

Pour M. Joël Tenaillau, président de la conservatrice Fédération française de l'agriculture (F.F.A.) « *les chambres d'agriculture demeurent un des derniers bastions de la défense professionnelle et la F.F.A. mettra tout en œuvre afin d'éviter qu'elle ne tombe dans le bourbier politique* ».

Partisans des luttes sur le terrain, les paysans travailleurs sont les seuls à n'accorder qu'une médiocre attention à ces élections : « *Notre participation à ces assemblées de notables ne changerait rien à l'orientation générale dictée par les puissants appareils et soumise à l'application de la politique gouvernementale.* »

La préparation du scrutin a parfois donné lieu à de sévères accrochages : dans le Puy-de-Dôme, département de M. Michel Debatisse, président de la F.N.S.E.A., les syndicats rivaux se sont tour à tour accusés de fraude électorale, de détournement de fonds, et de malhonnêtetés diverses.

ALAIN GIRAUDO.

CONJONCTURE

M. PONIATOWSKI : le programme économique du P.S. n'est pas sérieux.

M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, interrogé vendredi 30 janvier, au cours d'un voyage en Picardie, sur les propos de M. Mitterrand qui s'était dit « *fatigué* » par les déclarations du chef de l'État, a dit : « *Si M. Mitterrand est fatigué d'entendre parler M. Giscard d'Estaing, qu'il aille se coucher.* »

Le ministre de l'intérieur a estimé d'autre part que le programme économique présenté récemment par le premier secrétaire du P.S. n'est marqué « *ni par la compétence ni par le sérieux* ».

● ECHANGES FRANCO-MAROCAINS. — « *Nous avons obtenu l'assurance du ministre du commerce extérieur français de rechercher toutes les solutions pour rééquilibrer notre balance commerciale* », a déclaré *M. Abdellatif Ghissassi*, ministre marocain du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande, le 30 janvier, à l'issue de sa visite en France. *Le déficit* des échanges du Maroc s'est élevé, pour les onze premiers mois de 1975, à 1,9 milliard de francs, contre seulement 382 millions de francs pour la même période en 1974, à la suite d'une forte augmentation des ventes (+ 36 %) et d'un recul sensible des achats (— 16 %) de la France, premier fournisseur et client de Rabat.

M. Ghissassi conduisait une délégation d'une centaine de responsables économiques.

LES DÉPOTS DANS LES CAISSES D'ÉPARGNE ONT BATTU EN 1975 TOUS LEURS RECORDS

L'excédent des dépôts dans les caisses d'épargne a battu tous ses records en 1975, atteignant 31 milliards de francs pour les deux réseaux, dont plus de 20 milliards pour la Caisse d'épargne ordinaire, contre respectivement 19,3 milliards de francs et 12,2 milliards. La Caisse des dépôts et consignations, qui recueille une grande part de ces fonds, a pu ainsi consacrer 21 milliards de francs au financement des équipements collectifs.

La progression de ces excédents, après une pause dans la seconde quinzaine de décembre par suite des abondants retraits effectués à l'occasion des fêtes, a repris en janvier (+ 30 % à Paris).

TRAVAUX PUBLICS

M. Robert Galley incite les entrepreneurs à améliorer les conditions de travail de leurs salariés

« *La tendance apparaît en ce début de 1976 plus favorable, sur la lancée du plan de soutien, même si nous n'avons pas encore retrouvé le rythme des réalisations d'il y a un an (...) en dépit des nuages qui restent accrochés à son horizon.* » Ce relatif optimisme est le fait de M. Philippe Clément, président du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics, à l'occasion du *banquet annuel de cette organisation* au Palais de Chaillot le 30 janvier.

L'adoption du nouveau cahier des charges administratives générales (décret paru au *Journal officiel* du 30 janvier) — qui améliore de façon très sensible les conditions et les délais de règlement des marchés publics et donne aux entreprises la faculté d'interrompre les travaux en cas de retard de paiement — a conduit M. Clément à remercier chaleureusement M. Robert Galley, qui présidait le banquet, d'avoir défendu ce texte « *attendu depuis cinq ans* ».

Le ministre de l'équipement a, dans son discours, déclaré que les entreprises de travaux publics devraient connaître, dans les *prochaines années*, « *une expansion sensiblement plus rapide que celle de l'ensemble de l'économie* ». Il a d'autre part invité les entrepreneurs qui ont une activité de bâtiment « *à prévoir l'ouverture d'un nouveau marché intérieur, celui de la réhabilitation des logements, et plus largement de la rénovation des centres et quartiers anciens* ». « *Il faut*, a poursuivi M. Galley, *dès maintenant, que vous vous prépariez à agir sur un marché qui sera considérable, et qui bénéficiera de l'aide de l'État et des collectivités.* »

Enfin, M. Galley a incité ses interlocuteurs à améliorer les conditions de vie et de rémunération de leurs salariés : « *Pour bien des raisons, dont la responsabilité n'est pas le plus souvent la vôtre, les contraintes propres aux métiers des travaux publics ne se trouvent pas compensées par des conditions de travail et de rémunération plus favorables. Il faut renverser cette tendance. La revalorisation des conditions de travail doit attirer vers vos professions un plus grand nombre, et parmi les meilleurs, de jeunes Français.* »

SYNDICATS

LES CADRES UGICT-C.G.T. CRÉENT UNE COMMISSION DES LIBERTÉS

La défense des intérêts spécifiques des ingénieurs, cadres et techniciens passe par une action revendicative de masse convergeant *avec les luttes menées par* l'ensemble de la classe ouvrière, ont déclaré le 29 janvier les dirigeants de l'UGICT (union C.G.T. regroupant les salariés de ces catégories) en présentant à la presse le sixième congrès qu'ils tiendront au mois de juin sur le thème de l'organisation syndicale dans l'entreprise.

Selon M. René Le Guen, secrétaire général, les deux tiers des deux cent quatre-vingt mille cadres, ingénieurs et techniciens, soit deux cent mille personnes syndiquées à la C.G.T. sont membres de l'UGICT. L'influence de cette organisation, dit-il, est plus grande dans le secteur public et nationalisé en raison de l'« *offensive idéologique* » lancée par les employeurs, qui veulent, dans le secteur privé, intégrer et utiliser les cadres pour les dissocier des autres salariés.

L'UGICT déclare que vingt et un de ses militants ont été récemment victimes de la « *répression patronale* » et annonce la création d'une commission des libertés qui sera composée de juristes et de cadres.

Les ingénieurs cégétistes s'élèvent d'autre part contre la politique gouvernementale, l'accroissement du chômage, la baisse du pouvoir d'achat, etc.

● LES NEGOCIATIONS PIETINENT A LA R.A.T.P. — Le 30 janvier, la direction n'a proposé qu'un crédit de 0,3 % de la masse salariale, affecté à la revalorisation du travail manuel, à partir du 1er juillet 1976. Une commission technique va définir les catégories susceptibles d'en bénéficier. Prochaine réunion le 16 février.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI		
Offres d'emploi "Placards encadrés"	36,00	42,03
minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,18
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	65,00	75,89

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER		
Achat-Vente-Location	26,00	30,35
EXCLUSIVITES	32,00	37,36
L'AGENDA DU MONDE (chaque mercredi et chaque vendredi)	25,00	29,19

L'immobilier

appartements vente

Paris - Rive droite

EXCEPTIONNEL directement sur AV. FOCH (8e étage) APPART. STANDING 100 m2 + balcon 15 m2 + cave + parking. Prix total : 1.250.000 F. Ecr. n° 38.207, CONTESSE P., 20, av. de l'Opéra - PARIS 1er

WAGRAM UNIQUE PUBLICITE AVANT TRAVAUX IMM. BOURGEOIS RAVALE 6e ET. - ASC. - CHFF. CENT. GRAND 5 PIECES cuisine, BAINS, W.-C. LARGE BALCON TERRASSE + chbre service avec ascens. A rénover PRIX 585.000 F Voir samedi, lundi, 14-18 h : 34, RUE PONCELET ou 723-96-05

XVIe Grand studio 40 m2 Bel imm. Chauff. central. Tél. Ascens. 17, rue Jouvenet. S/place sam.-dim.-lundi, 14/18 h.

XVIe AUTEUIL BEL IMM. PIERRE TAILLE BEAU 5 PIECES CFT 2 luxueuses sal. bains, moquette Entièrement REFAIT NEUF + CHAMBRE DE SERVICE VUE UNIQUE S/VERDURE PRIX 795.000 F Voir samedi, lundi, 14-15 h : 16, RUE DE VARIZE ou 723-91-28

XVIe TROCADÉRO BEL IMM. PIERRE TAILLE GRAND 5 P. confort, 3 salles de bains 2e ETAGE - BALCON - CLAIR Luxueusement refait neuf + 2 CHBRES SERV. CONFORT PRIX 950.000 F Voir samedi, lundi, 14-15 h : 62 BIS, RUE DE LA TOUR ou Tél. 723-91-22

FOCH - DAUPHINE Imm. gd standg, 270 m², 5 p. pr. Exc. état, 2 serv., gar., possib. profess. 950.000 F. Tél. 603-01-81.

MARAIS - Particulier à partic., charmant appart., 3 p., tt cft, calme, soleil, 5e étage. 275.000 F - Tél. 278-70-34.

IXe, Résidentiel. Beau 3 pièces + balcons, entrée, cuisine, wc, s. d'eau, chauff. cent., cave. Tél. 224-18-42, état neuf, 5e étage. S/rue et cour, soleil, calme. Bel immeuble bourgeois, 185.000 F. Visites sur place, de 14 h. à 18 h., samedi, dimanche, lundi. 10, RUE CONDORCET.

Paris - Rive gauche

Prox. Saint-Sulpice. ODE. 42-70 230 m², 7 p. grand luxe 1, RUE MADAME Lundi, mardi, de 13 h. à 17 h.

15e part. vd cpt 2 p. cuis. bns, w-c, cav., balc., 7mi, Tél., 7e ét. tt cft. Tél. lun. 14 à 15 h. et mar. de 9 h. à 12 h. au 532-24-81.

15e VOUILLE. Os immeuble 72, part. (uniquem.) à part. vd appt 4 p. (87 m²), living dble, 2 ch., cuisine, s. bs, w-c, balcon, cave, parking + téléphone. Px 445.000 à débattre. Téléphone : 533-72-15.

GOBELINS-ARAGO appt d'artiste 3/4 p. 60 m² en 2 parties même palier 4e étage, imm. ancien cft. T. : 331-89-46.

OBSERVATOIRE ODE. 42-78 ATELIER ARTISTE + 3 p. ASC. CACHET, HAUTS PLAFONDS, 170 m², sur jardins, LUXE.

29, rue des Saints-Pères, 6e. Part vend très beau 2 pièces entièrement équipé, téléphone. Pied - à - terre idéal. S/pl. vend., sam., lun. et merc. 14 h. à 18 h. ; 260-81-87 (après-midi) ou 520-55-37.

16, AV. DU MAINE près de la tour Montparnasse rez-de-chaussée surélevé sur cour, jardin, superbe studio confort, grande cuisine. 130.000 1er étage Studio confort plus petit - 90.000 - créd. 80 % + 10 % crédit personnalisé. Visites samedi-lundi : 11/17 h.

Magnifiquement bien situé au 2e étage, angle Mouffetard-place Saint-Médard, appt 80 m² à rafraîchir. Prix : 350 000 F. Crédit 80 % + 20 % crédit personnalisé. Sur place : samedi/lundi 11 h. à 17 h. 142, rue Mouffetard, 2, rue Edouard-Quenu.

BUCI ODE. 42-78 séjour + chambre tout confort. Plein ciel.

Cause départ étranger Part. vend appart. 5-6 P. VUE PANORAMIQUE Grand standing, cave + parking PISCINE Tél. : 580-47-54

METRO DUPLEX IMM. NEUF Tout confort PETIT STUDIO, ENTREE kitchenette, salle de bains, tél. 34, boulevard de GRENELLE SAM.-DIM.-LUNDI, de 15 à 18 H

M° NATIONALE - Vue dégagée IMM. NEUF - BON STANDING 3.900 F LE M2 TOUT CONFORT LIVING + 2 CHBRES, entrée, cuisine, salle de bains, TEL. 12, RUE XAINTRAILLES SAM.-DIM.-LUNDI, de 14 à 17 h.

METRO DUROC Bon immeuble ravalé 3 PCES, entrée, cuis., s. d'eau, W.-C. - PRIX INTERESSANT. 20, RUE ROUSSELET SAM.-DIM.-LUNDI, de 15 à 18 h.

M° PASTEUR - 2 P. Très bel imm. Part. à Part. Placement except. Tt cft, état neuf, 1er ét. s/rue. 200.000 F à DEBATTRE Vis. ce jour : 68, rue DUTOT - Tél. 526-61-54

Affaire exceptionnelle ALESIA Imm. Ascenseur Pierre de taille au rez-de-ch. 3 P., cuis., w.-c., s. de bains, 60 m2 + même appt occupé au 1er étage + 2 P., cuis. occupé + Studio occupé. Prix 320.000 F - Crédit 80 % + 20 %. Crédit personnalisé. Visites sur place samedi-lundi : 15, rue d'Alésia - 11-17 h.

Région parisienne

LA VARENNE dans immeuble grand standing, propriétaire vend luxueux 2 pièces installé. Prix justifié. Téléph. : 283-84-14.

Centre, proche banl. nord Paris, Part., F4, résid., nt, pr docteur. 245.000 F. Tél. : 752-60-47.

CHATOU, 5' RER. B. 5 p., gd séj. (40 m²), 2 bs, dern. ét., exp. sud. Crédit fonc. Tél. 966-16-84.

BOULOGNE Point du Jour C.N.L. Beau 2-3 pièces, tt confort, 65 m2. 280.000 F - VAL. 83-20.

EVRY. Proxim. gare 30' Paris, F4. 11.500 crédit mavi. 422-39-98.

EXCEPTIONNEL LEVALLOIS Imm. neuf, grand standing, magnifique 5 pces, panoramique, 11e étage, avec grandes terrasses. Téléph. sur place dimanche, lundi, de 11 h. à 15 heures, 57, rue Paul-Vaillant-Couturier. Téléphone : 374-27-01 ou 757-53-39.

appartem. achat

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, achète urgent directement 1 à 3 pièces Paris. Préférence rive gauche. Ecr. à LAGACHE 16, av. Dame-Blanche 94 FONTENAY-SOUS-BOIS.

locations non meublées Offre

Paris

9e Très beau 4 pièces, 100 m2, cuis. équipée, s. de bains, chff. cent., tél. Libre fin mars. 1.510 F + charges Tél. 526-23-36

16e DAUPHINE, Chbre tt cft, 5e sans asc., 300 net - KLE. 04-17.

Région parisienne

BOULOGNE près Bois et Roland-Garros, dans immeuble neuf, 3 p., 85 m², studio 38 m², S/pl. lundi, mercredi, 14 h. à 16 h. 30, 28, rue Denfert-Rochereau.

locaux commerciaux

STE d'enseignement PRIVE ch. à louer ou à acheter dans Paris ECOLE ou LOCAUX à USAGE SCOLAIRE, de 600 à 1.000 m². Faire offre au n° T 081.020 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Quartier Latin - A saisir 1 magas. 60 m² + grand sous-sol, murs et fonds, 160.000 F. Tout à crédit. Visites sur place samedi-lundi, 16, rue Saint-Victor, 11 h. à 17 h.

bureaux

SAINT-AUGUSTIN SAINT-LAZARE A LOUER cinq bureaux à partir de l'unité dans immeuble de bureaux, grand standing, climatisation, serv. télex, téléphone, salle de conférences, parkings. Tél. : 293-62-52

constructions neuves

AIX - EN PROVENCE LE MEJANES Luxueux appartements 4, 5, 6 P. avec vastes loggias, dans un site calme et verdoyant. Renseignements - Vente PROMAIX 34, rue Manuel, 13100 AIX-EN-PCE Tél. (91) 26-47-85

hôtels-particuliers

Dans le charme provincial du hameau des artistes de la Butte MONTMARTRE

HOTEL PARTICULIER classé de 210m2

comprenant : grand atelier donnant sur terrasse + 4 pièces, cuisine aménagée, salle de bains, lingerie, dressing, 2 wc.

Dans la cour, petit pavillon de 2 pièces avec kitchenette, lavabo, wc.

Affaire rare, de caractère en parfait état. Agence s'abstenir

Visite lundi, mardi de 15 à 18h 30 au 11, avenue Junot Pavillon No 5 ou 766.51.71

villas

VERSAILLES Ancien et charmant Hôtel particulier conservé avec ses boiseries Récept. double, 6 chbres, 2 bains Jardin 490 m2 - Dépendances dont atelier poutres apparentes. KATZ - Tél. 970-33-33

CORSE Particulier vend très belle VILLA 1969 mer aux pieds, 137 m2 + terrasse 60 m2, sur 600 m2 terrain - Splendide panorama Tél. : 681-11-86

Villeneuve-le-Roi. Cse mutation, villa récente, beau jardin, 320.000 F. Tél. 922-24-38.

pavillons

94-SUCY-EN-BRIE Part. à part., agr. pavillon P/P 1-7 s/s., 2 ch., séj., cuis., ent., s. bs, rang., ch. maz., impec., terrain 600 m², gar. 250.000 F. 824-97-89 H. B. M. MAUSER.

PROVENCE SUD-LUBERON LOURMARIN PAVILLON caractère, rénové, 3 p., très beau terrain, 5.000 m², calme, joli site. Prix 220.000 F. Ag. CATIER, 84360 Lauris. T. 46.

CHATOU Très beau pavillon sur sous-sol Liv. 25 m2 cuis., 5 chbres, w.-c., s. d'eau, gar., jard. 445 000 F. avec 89.000 F. - ACL, 30, rue A.-France, LEVALLOIS. 757-15-85

propriétés

Rég. SENS. Importante demeure villageoise et XVIe siècle, habitation, 2 immenses ateliers peintres, vastes dépend., cour, pré. Tél. OAN. 63-98, heures repas.

COTE D'AZUR à ST-JEAN-CAP-FERRAT. Agence du Littoral, tél. 06-50-01, propose : — Splendide grande villa bord de mer, neuf, piscine eau de mer, affaire exceptionnelle, 4.500.000 F ; — Terrain 2.800 m², vue mer et montagne : 750.000 F.

LINAS-MONTLHERY (91), 20' par A6, en plaine avpans., VILLA Top moderne, constr. 71, luxe, close, piscine avec, séparés par parc 2.400 m², 2 bal. sur rue, ref. neuf, comprenant 12 burx pouvant être loués ou revendus. Le tout 600.000 F à débattre par propriétaire départ étranger - Tél. 901-53-19.

LUBERON. - Mas 17e, en partie habitable. Pièces voûtées, cour intérieure. Très belle vue, 4 ha. bois. 400.000 F. E. GARCIN, 8, boul. Mirabeau, 13210 ST-REMY-DE-PROVENCE. Tél. (91) 97-01-58

domaines

Vends propriété fruitière 15 ha, bâtiments exploitation, etc., région vallée du Rhône. - Ecrire n° 1.300, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

maisons de campagne

A vendre maison de campagne avec enclos, 15 km. de DAX, 35 kilomètres océan. - Ecrire à Me TUQUOI (40), POUILLON.

EXCEPTIONNEL Maison de campagne cévenole entièrement restaurée vendue meublée, altitude 565 mètres, vue imprenable, 9 ha. terrain boisé, source. Prix : 550.000 F. Renseignement complet et photo sur demande CEVENNES SUD IMMOBILIER, 12, rue Jeu-de-Ballon, 34190 GANGES. Téléphone 16 (67) 73-84-34.

HAUTE-PROVENCE près de BANON, 10 ha, deux collines plein Sud avec ruines pour 100.000 F, pour amateur solitude. Téléph 15 ou 16 (94) 70-63-38

fermettes

ORÉE FORET SUR 10.000 m² Jardin et pelouse, FERMETTE bonne construction et toit, avec en rez-de-ch. : entr., cuis., sél., salon, 2 chbres, s. de bns, w.-c. + 4 chbres, ds combles, chaul. pulse, garage, remise. — Prix 250.000 F. — AG. COURVILLE (28), à COURVILLE. Tél. 15 (37) 23-20-80, même dim

terrains

BANYULS Vue impren. mer, 300 m port. Terrain 3.155 m2 à bâtir. Prix intéressant. - Tél. 38 36-66.

CORMEILLES-EN-PARISIS Part. vd terrain viabilisé 453 m², façade 8 mètres, 95.000 F. Téléphone : 506-09-72.

Part. vend terrain toute viabil. LIVRY-GARGAN 408 m², façade 14 m. 702-63-00.

PROVENCE SUD-LUBERON LOURMARIN Bordure village, magnifique oliveraie 3.300 m². Très b. vue, sur chat. et vill., eau, électric. C.U. - Prix : 170.000 F. REGION LAURIS choix autres terrains viabilisés, C.V., vue tr. b. 55 à 70.000 F. Ag. CATIER, 84360 Lauris. T. 46.

LA BAULE. A vendre TERRAIN 12.600 m², lotiss. résid. Très belle vue LACOMBE IMMOBILIER, 53, rue du Bois-Savary, Saint-Nazaire. Téléph. (40) 22-12-50

SURESNES HAUTEUR 632 m² + viabilités. 506-48-98.

Propriétaire vend à Maulan très BEAU TERRAIN, arbre fruitier, 1.600 m², Sud. Vue sur Seine. 175.000 F. — Téléph. 842-22-00, Mme Defontaine, heures bureau.

offres d'emploi

PROFESSEUR SCIENCES NAT. 6 heures hebdomad. 260-58-74.

Organisme de formation recherche AGENT ADMINISTRATIF chargé notamment de la préparation de dossiers d'examens. Ecr. à T 82.511 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

CHARGE D'ETUDES DE MARCHE VEPRO/CONSEIL recherche un collaborateur de premier plan, capable de prendre en charge la réalisation des études de marché et les contacts avec la clientèle (enquêtes semi-directives et quantitatives). Pour réussir, il faudrait avoir une formation HEC, ESSEC, MBA, une expérience de 3 ans dans un Cabinet d'Etudes de Marché. Ce poste offre la possibilité de collaborer au sein d'une équipe marketing performante. Envoyer C.V., photo et rémunération actuelle à VEPRO/CONSEIL Département Etudes de marché, 38, rue Boissière, 75116 PARIS.

Régionales

Pr juillet 76 comité d'ent. rech. or direction centre de vacances permanent à Combloux (Savoie) couple. Postes à pourvoir : direction - économat ou accueil adultes, enfants, sér. réf. exig. Ne pas téléphoner. Env. C.V. complet et exigences au : Comité Inter Entreprise Assurances Nationales Vie Service commiss. des vacances, 2, rue Pillet-Will, 75009 PARIS.

demandes d'emploi

Animateur socio-culturel CONFIRME. Sér. référ., rech. 1er octobre 1976 POSTE RESPONSABILITE PRECISE SUR PARIS Secteur social ou éducation. Ecrire ROUGERON, 37, rue St-GEORGES, 75009 PARIS.

TECHNICIEN SUPÉRIEUR BAT. 28 ans, conn. lois techniques, ch. poste parisien qui lui permettrait de s'exprimer et de trouver sa dimension. Ecr. N° 1.297 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.N. 25 a. libéré O.M. lic. droit privé (Option droit aff. plus droit trav. et législ. soc. Anglais parlé et écrit. Rech. poste cadre juridique Paris, province Lib. immed. Etudier. tles propositions. Ecr. 101.737, Havas BIARRITZ

enseignem.

APPRENEZ L'ALLEMAND EN ALLEMAGNE Fremdsprachen-Institut MAWRIZKI Cours permanents, Cours de vacances Cours intensifs Prière de demander les prospectus D-6900 HEIDELBERG, Wilhelm-Blum-Strasse 12-14.

autos-vente

MERCEDES 190 SL 1961, part. état. Tél. 250-95-56.

les annonces classées du Monde sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 18 h. 30 au 233.44.31 pour tous renseignements : 233.44.21

Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Hausse du deutschemark - Stabilisation du franc Baisse de la lire

Le calme est revenu sur le marché des changes où le franc a semblé se stabiliser après les interventions successives des autorités monétaires, tandis que la lire continuait à baisser en l'absence de solution à la crise gouvernementale italienne, que la livre sterling se comportait de manière satisfaisante et que le deutschemark se raffermissait notablement sur des rumeurs de réévaluation, naturellement démenties.

Après son accès de faiblesse de la semaine précédente, le franc s'est donc stabilisé, vis-à-vis du deutschemark d'abord, des autres monnaies du « serpent » ensuite. La Banque de France intervenait encore lundi pour vendre des dollars, *mardi* pour en acheter, afin d'éviter un redressement trop rapide du franc, jeudi et vendredi pour freiner la montée du deutschemark. Il convient de rappeler que les interventions de l'institut d'émission n'ont pas pour but d'agir sur le dollar en tant que tel, la tâche serait trop lourde et, de toute façon, la monnaie américaine flotte librement vis-à-vis du « serpent », mais de limiter l'écart éventuel entre sa cotation à Paris et celles enregistrées à Francfort ou Amsterdam. La défense des parités communautaires peut coûter assez cher : en *régime de changes* demi-fixes les mouvements de capitaux sont assez importants, puisque les opérateurs savent qu'ils disposent d'un « filet », à savoir les niveaux d'intervention des banques centrales, connus presque à l'avance. On estime communément que la petite crise que le franc vient de connaître a coûté, au total, plus de 800 millions de dollars à la Banque de France, et certains vont même jusqu'au milliard. De ces « sorties », une bonne partie n'apparaîtra sans doute jamais au bilan de l'institut d'émission : une fraction très appréciable du dollar *acquis* précédemment avait été engrangée discrètement sous forme de *swaps* (prêts en devises aux banques commerciales ou aux banques centrales) et a servi de « munitions ». A cette occasion, les cambistes sont unanimes à louer la Banque de France pour la vigueur, la précision et l'efficacité de ses interventions pendant ces derniers jours.

Au-delà de cet « incident », qualifié d'« avertissement avec frais », les cambistes relèvent que le feu de paille a néanmoins laissé des cendres, et que désormais une certaine suspicion plane sur le franc. Les prédictions les plus pessimistes continuent à affluer sur l'importance du déficit de notre balance commerciale : 15 milliards de francs pour Paribas, dans son bulletin de janvier, 20 milliards de francs pour M. Mitterrand. Quoi d'étonnant qu'à l'étranger, on ait commencé discrètement à bouger ses pions ? Certes, le taux de l'eurofranc, baromètre indiscutable de la santé du franc à l'extérieur, puisque les opérateurs étrangers doivent en emprunter lorsqu'ils veulent vendre notre monnaie, a sensiblement baissé cette semaine, après une vive tension : après avoir atteint 25 % au jour le jour, et près de 12 % à un mois, il est revenu respectivement à 7 1/2 % et 8 1/2 %.

Ce qui signifie que la spéculation a cessé. Mais elle reste aux aguets, attendant les faux-pas éventuels du gouvernement français dans sa politique économique. Il n'est que de lire les journaux ouest-allemands pour se rendre compte de la vigueur avec laquelle certains milieux contestent la solidité du franc, jugée artificielle et due essentiellement aux emprunts en devises effectués depuis le début de 1974 (et pratiquement stoppés depuis l'été 1975, à quelques exceptions près).

Restée stable pendant la plus grande partie de la semaine, la lire a brusquement fléchi à la veille du week-end, son cours tombant vendredi soir à 5,93 F pour 1 000 lires, soit une chute de près de 9 % en dix jours. La dépréciation de la monnaie italienne atteint donc près de 30 % depuis sa mise en flottement en février 1973, et 41,6 % depuis l'accord de Washington de décembre 1971, en taux pondéré par rapport aux échanges extérieurs, et calculé par la Morgan Guaranty de New-York.

Les mauvaises langues assurent que l'Italie laisse volontairement « filer » la lire, et recherche une dépréciation supplémentaire susceptible de l'avantager pour ses exportations. Le problème est, sans nul doute, plus complexe. Avec ses 12 milliards de dollars de réserves (y compris son or) et ses 14 milliards de dettes, la Péninsule se voit réclamer par ses prêteurs éventuels des garanties et surtout des engagements précis : le tirage de 450 millions de D.T.S. (530 millions de dollars) sur le Fonds monétaire est assorti de « conditions qui devraient être convenues en février », a déclaré M. Colombo, ministre du trésor « in partibus ». L'Italie, en outre, aurait déjà tiré 350 millions de dollars sur la ligne de crédits « swap » de 3 milliards de dollars accordée par la Réserve fédérale de New-York, et envisagerait de réemprunter à l'Allemagne fédérale les 500 millions de dollars précédemment remboursés sur le crédit de 2 milliards de dollars qui lui avait été consenti à l'automne 1974.

Le sentiment général est que la C.E.E. prêtera également son concours, soucieux de ne pas voir augmenter une dépréciation qui pose déjà de sérieux problèmes économiques au sein de la Communauté.

La livre sterling, en revanche, se porte nettement mieux et a finalement bien supporté la crise qui a frappé le franc et la lire : son taux de dépréciation pondéré par rapport aux niveaux de décembre 1971 est retombé en dessous de 30 %, et la Banque d'Angleterre a bien pu abaisser de nouveau son taux d'escompte.

Quant au deutschemark, pour la première fois depuis un certain temps, il a nettement « décollé » par rapport aux monnaies du « serpent », notamment le florin, et, pour la première fois également depuis plusieurs mois, s'est élevé au-dessus de sa parité d'échange avec le franc suisse (100,4 contre 100). Cette fermeté, due en partie à des rumeurs de réévaluation, que les autorités ouest-allemandes démentent vigoureusement, a été très remarquée par les cambistes, qui prévoient un redressement durable de la monnaie allemande.

Le dollar, enfin, a très légèrement fléchi. L'excédent du commerce extérieur a été moins important en décembre, bien qu'il ait battu un record en 1975, et, surtout, les taux d'intérêt ont continué à baisser aux Etats-Unis (voir d'autre part). Mais le peu d'ampleur de ce fléchissement, alors que les taux, outre-Atlantique, sont au plus bas depuis trois ans, laisse favorablement augurer de la tenue du dollar dans les mois qui viennent, selon les cambistes.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once, après être retombé à 125 dollars sur l'annonce que les Etats-Unis continueraient à vendre de l'or, est remonté à 128 dollars en fin de semaine.

FRANÇOIS RENARD.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(la ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Florin	Lira	Mark	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse
Londres	5,4113	1,5225	5,2577		2,0300	9,0812	5,2780
	5,4108	1,3871	5,2731		2,0230	9,1074	5,2731
New-York	37,5093	0,1333	38,6100	2,0300		22,3538	38,4615
	37,4251	0,1461	38,4024	2,0230		22,2345	38,4024
Paris	167,79	5,5646	172,72	9,0812	4,4735		172,05
	168,30	6,5533	172,71	9,1074	4,4975		172,71
Zurich	97,5243	3,4666	100,3861	5,2780	2,6000	58,1200	
	97,4550	3,8019	100,0000	5,2731	2,6040	57,8988	
Francfort ...	97,1492	3,4333		5,2577	2,5900	57,8965	99,6153
	97,4550	3,8013		5,2731	2,6040	57,8988	100,0000

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Hausse du cacao et du coton

TEXTILES. — *La hausse s'est accentuée sur les cours du coton à New-York. Le Pakistan ne pourra, en raison d'une récolte moins importante que prévu, maintenir sa position d'exportateur sur le marché mondial. La récolte 1975-1976 est évaluée à 2,8 millions de balles, inférieure de 700 000 balles à la précédente. Elle couvrira toutefois facilement les besoins de l'industrie locale estimés entre 2,4 et 2,8 millions de balles.*

Les cours de la laine sont soutenus sur les marchés à terme. Aux ventes aux enchères en Australie et en Nouvelle-Zélande, la presque totalité de l'offre a trouvé preneur à des prix plus élevés. Les achats de soutien ont cessé et les commissions auraient même revendu plus de cent mille balles de laines retirées des enchères en l'espoir de quelques mois. La tonte de la Nouvelle-Zélande est évaluée à 300 millions de kilos en augmentation de 2 % sur celle de 1974-1975.

DENRÉES. — *Sensible avance des cours du cacao sur les places commerciales. Le ralentissement du rythme de la collecte de fèves au Ghana (17 923 tonnes contre 13 909 tonnes la semaine précédente) laisse supposer que la récolte touche à sa fin.*

Faibles variations des cours du sucre sur les différents marchés. Le département de l'agriculture estime la récolte 1975-1976 à 90,3 millions de tonnes courtes au lieu de 91-93 millions de tonnes en novembre dernier. Elle serait en augmentation de 4 % sur celle de 1974-1975. La consommation mondiale devrait atteindre 90 millions de tonnes (+ 2 millions de tonnes). A fin septembre, les stocks mondiaux s'établiraient à 17 millions de tonnes.

MARCHÉ DE L'OR

	COURS 23 I	COURS 30 I
Or fin (kilo en barre)	19100	18900
— (kilo en lingot)	19210	19000
Pièce française (20 fr.)	227 50	224 50
Pièce française (10 fr.)	151 50	170 .
Pièce suisse (20 fr.)	189 .	185 50
Union latine (20 fr.)	180	175 50
● Pièce tunisienne (20 fr.)	141 50	144
Souverain	155 40	186
● Souverain Elizabeth II	1:5 .	151 90
R Demi-souverain	201	202 20
Pièce de 20 dollars	948	946 .
— 10 dollars	474	467 .
— 5 dollars	272 50	2·6 50
— 50 pesos	757	748 .
● — 20 marks	260	261
— 10 florins	185 50	188 30
R — 5 roubles	182 ..	99 90

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Détente

Une certaine détente a été enregistrée sur le marché monétaire de Paris, où la hausse « de change » (et non « des changes », comme nous avons titré par erreur la semaine dernière : le lecteur aura corrigé de lui-même) s'est d'abord poursuivie, la Banque de France relevant à nouveau de 1/4 % le taux de ses pensions contre bons, et faisant pratiquement 6 3/4 % au jour le jour, contre 6 3/8 % précédemment. Cette brusque remontée, destinée à « accompagner » les interventions de l'Institut d'émission sur les marchés des changes, devait s'atténuer à partir de jeudi : les autorités monétaires abaissaient de 1/8 % le taux des pensions sur bons (ramené à 6 1/2 %), et celui de l'adjudication de fin de mois (8,7 milliards de francs) n'était relevé que de 3/8 % à 8 1/2 %. Du coup, le loyer de l'argent au jour le jour revenait à 6 1/2 % à la veille du week-end.

La modération de l'action de la Banque sur les taux a été remarquée : est-ce l'effet de l'environnement (partout ailleurs les taux baissent) ou le désir de ne pas remettre en cause l'échelle actuelle des coûts du crédit ? Il convient néanmoins de relever que cette action a contribué assez efficacement à calmer la spéculation contre le franc en raréfiant quelque peu cette monnaie au détriment des non-résidents : la hausse brutale et momentanée des taux de l'eurofranc à Londres le prouve.

Pour les résidents, il est intéressant de constater que les sorties de devises n'ont guère réduit les disponibilités : le Trésor, par ses dépenses, a abondamment alimenté le marché, et le règlement par les banques des achats de dollars qu'elles ont pratiqués a été partiellement compensé par le retour des dollars prêtés aux banques commerciales par l'Institut d'émission.

A l'extérieur, la baisse se poursuit. Aux Etats-Unis, la City Bank a réduit de nouveau son taux de base, le ramenant de 6 3/4 % à 6 1/2 %, au plus bas depuis mars 1973 : à New-York, la contraction des crédits bancaires se poursuit (2 milliards de dollars depuis le début de l'année) et les banques disposent de liquidités accrues. Le taux d'escompte britannique a été abaissé d'un de 1/2 % à 10 % : c'est la septième baisse depuis la mi-novembre. L'ampleur de cette réduction a surpris. Mais la bonne tenue de la livre et la contagion de la détente aux Etats-Unis ont permis à la Banque d'Angleterre de prendre cette initiative. Aux Pays-Bas, enfin, le taux d'escompte est revenu de 4,5 % à 4 %. Décidément, les taux américains sont bien des taux directeurs ! — F.R.

BOURSES ÉTRANGÈRES

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 26 AU JANVIER

Les pétroles à la rescousse

ENGAGEE cette semaina sur une pente savenneuse, la Bourse de Paris a effectué une reprise spectaculaire à la veille du week-end grâce aux pétroles, dont la soudaine entrée en ébullition vendredi, à l'annonce de la découverte d'indices d'hydrocarbures en mer d'Iroise, l'ont *quelque peu réconfortée. Dès lundi, l'on sentait* que « quelque chose ne tournait plus rond ». Après sa flambée du vendredi précédent, le marché accomplissait encore de nouveaux progrès. Mais en de nombreux points de la cote, les cours marquaient déjà le pas, quand ils ne recommençaient *pas, derechef, à s'effriter*. Mardi, la baisse faisait sa réapparition. Elle s'accentuait un peu le lendemain, davantage jeudi. Cette glissade accélérée ne laissait rien présager de bon. Pourtant, à la faveur du « miracle » pétrolier, la Bourse se ressaisissait vendredi, et, sortant du marais où elle s'était enfoncée les jours précédents, effaçait les dégats que sa chute lui avait occasionnés. D'un vendredi à l'autre, les différents indices ont même légèrement monté (+ 0,5 %). On n'en espérait pas tant.

Le marché qui, ces derniers temps, s'était déjà signalé par un sérieux manque de vitalité, a fait preuve, quatre jours sur cinq, d'une franche morosité. Comment pouvait-il en être autrement quand la perspective d'une très lente reprise de l'économie se précise et que les derniers pronostics établis par les organismes spécialisés, français ou européens, tablent sur une année difficile pour le franc? L'effet d'aspiration continue exercé en outre par Wall Street sur les capitaux disponibles ne pouvait qu'ajouter encore à la dépression de la Bourse, déjà suffisamment affectée par la menace permanente d'une taxation des plus-values.

La hausse des pétroles l'a momentanément fortifiée. *Mais combien de temps la potion fera-t-elle effet? Il en* faudrait certainement plus pour accélérer la convalescence du marché, qui, d'après la Société générale, risque d'être longue dans la mesure où elle est étroitement liée à la reconstitution des marges bénéficaires des entreprises. A moins que *M. Fourcade*, dans le cadre des mesures destinées à encourager les placements à long terme, ne se décide à étendre aux actions le régime fiscal appliqué aux obligations. Encore n'est-il pas certain, si cette facilité est accordée aux actionnaires, qu'elle « décrispe » les actionnaires sur la défensive.

Tantôt en hausse, tantôt en baisse, l'or s'est finalement inscrit vendredi au-dessous de ses niveaux du 23 janvier dernier, le lingot perdant 210 F à 19 000 F et le napoléon 3 F à 224,50 F. Aux valeurs étrangères, hausse des *américaines* et *des pétroles internationaux*. Bonne tenue des allemandes, mais recul des mines d'or.

ANDRÉ DESSOT.

Valeurs à revenus fixe ou indexées

L'Emprunt 4 1/2 % 1973 a poursuivi son mouvement de reprise, au terme de transactions relativement étoffées. Les notaires, il est vrai, continuent d'acheter régulièrement, « au comptant », cette valeur, toujours attrayante pour le règlement des droits de mutation, puisque les services de l'enregistrement reprennent les

	30 janv.	Diff.
Empr. 4 1/2 % 1973	510	+ 7,50
Empr. 7 % 1973 ...	110,40	+ 0,40
Empr. 10,30 % 1975	101	+ 0,35
4 1/4 % 1963	102,10	+ 0,30
4 1/4 - 4 3/4 % 1963	91	+ 0,70
5 1/2 % 1965	105	+ 0,50
6 % 1966	102	— 0,90
6 % 1967	96,20	+ 0,90
C.N.E. 3 %	1 320	+ 13
Charbonnages 3 %.	143	+ 3

titres de cet emprunt sur la base de 682,96 F, et cela jusqu'au 31 mai.

L'Emprunt 7 % 1973 a également été recherché par les opérateurs.

Aux indexées, les *Obligations indemnitaires 3 % Caisse nationale de l'énergie* ont terminé très près de leurs plus hauts cours historiques.

A partir de lundi, la *C.A.E.C.I.* va émettre pour 700 millions de francs d'obligations à 10,20 % (taux de rendement actuariel = 10,20 %).

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Les comptes de résultats de l'exercice d'*Ufimeg* (clos le 30 septembre 1975) ont dégagé un bénéfice net de 22 millions de francs. Le montant du pro*chain dividende sera fixé* à 6,60 F, contre 6,24 F.

	30 janv.	Diff.
Bail Equipement ..	168	+ 2,50
Comp. bancaire ...	473	— 6
C.C.F.	151,20	+ 1,70
Crédit foncier	342,10	— 8,90
C.I.C.	132	+ 10
Financ. de Paris ..	158,50	— 8,50
Génér. occidentale.	183,20	— 3,20
Locabail	229,80	+ 6,80
Prétabail Sicomi ..	230	— 2
U.C.B.	337,50	— 0,50
U.F.B.	335	+ 3
La Hénin	379,90	+ 8,90
Créd. fonc. et imm.	138,50	— 1,20
Sefimeg	114	+ 2,90
S.N.I.	353,50	+ 6,50
Financ. Union Eur.	64	— 3,60
O.P.F.I.-Paribas ...	84,50	— 1,50
Pricel	137,80	+ 3,90
Schneider	204,80	— 0,20
Suez	277	— 3

Nouvelle hausse de la *S.N.I.*, qui, dans un marché animé, a débordé, à 363, ses plus hauts cours depuis le 1er janvier 1975, pour supporter, par la suite, quelques dégagements bénéficiaires.

Bâtiment et travaux publics

Les valeurs du compartiment ont fléchi notamment *Bouygues et Dumez*, à l'exception de *Lafarge et de Maison Phénix*, toujours bien orientée. Les groupes *Rhône Poulenc* et *Lambert frères* négocient l'harmonisation de leurs

	30 janv.	Diff.
Auxil. d'entrepr....	277	— 5
Bouygues	480,10	— 42
Chim. et routière .	135,20	— 7,80
Ciments français ..	94,90	— 1,0e
Dumez	759	— 30
Entr. J. Lefebvre ..	243	— 12
Génér. d'entrepr. ..	133	— 3,50
Gds Travx de Mars.	243,50	— 9,50
Lafarge	194,90	+ 3,70
Maisons Phénix ...	1 794	+ 34
Poliet et Chausson	166,50	+ 1

fabrications de gypse et plâtre dans un cadre à définir.

Le plan de redressement de *Voyer S.A.* a été approuvé par le tribunal de commerce de Paris. Les créances bancaires ont été moratoriées, et les actionnaires apporteront 10 millions de francs, dont 9 millions de francs pour le groupe britannique Norcros.

Alimentation

Le groupe *B.S.N.-Gervais Danone* chercherait actuellement à céder la participation de 35 % qu'il détient dans *Findus-France Glace*. L'éventuel acquéreur pourrait être *Nestlé*, qui possède déjà 65 % capital de cette entreprise.

Les résultats consolidés 1975 de *Moët Hennessy*, bien qu'inférieurs à ceux de 1974, devraient tout de même être positifs. Le chiffre d'affaires consolidé a, rappelons-le, représenté 1 125 millions de francs (+ 12,5 %). Les

	30 janv.	Diff.
Beghin-Say	100	— 3
B.S.N.-Gerv.-Dan. .	676	— 14
Carrefour	2 060	+ 79
Casino	1 315	— 38
C.D.C.	314	+ 14
Moët-Hennessy	507	— 15
Mumm	460	inchangé
Olida et Caby	170,50	+ 3,30
Pernod-Ricard	483	— 11
Radar	430	+ 0
Raffin. Saint-Louis	139,90	+ 7,40
S.I.A.S.	304	— 0,50
Veuve Clicquot ...	520	— 5
Viniprix	665	— 20
Club Méditerranée.	455	— 13
Perrier	105,50	— 1,50
J. Borel Internat. .	472	— 16
P.L.M.	86	— 5
Nestlé	5 960	+ 20

dirigeants de la société estiment que le dividende servi au titre de l'exercice qui sera clos le 30-6-1976 devrait être au moins égal au précédent, soit 7,20 F.

Repli des grandes valeurs de services publics.

Matériel électrique, services publics

Moulinex a enregistré en 1975 un chiffre d'affaires, hors taxes, de 1 184 millions de francs, en hausse de 20,3 %. Les exportations ont augmenté de 27,2 % pour atteindre 570 millions de francs. Consolidé, le chiffre d'affaires s'élève à 1 265 millions (+ 20 %).

Les ventes de *L.M.T.* se sont accrues de 12,7 % en 1975 et s'établissent à 1 318 millions de francs *hors taxes. La progression* est nettement supérieure pour l'élec-

	30 janv.	Diff.
Alsthom	75,20	— 2,70
C.G.E.	315,50	— 8,40
C.I.T.-Alcatel	1 462	— 68
D.B.A.	140,80	+ 8,70
Electro-Mécaniq. ..	89,20	— 2,80
Legrand	1 791	— 48
Machines Bull	37	+ 0,50
Moulinex	282,60	— 10,90
L.M.T.	2 300	— 70
Méci	65,85	+ 0,35
Radiotechnique ...	602	— 43
S.A.T.	638	— 24
Thomson-Brandt ..	243,60	— 5,40
I.T.T.	126,40	+ 11,50
Générale des eaux	770	— e
Lyonnaise des eaux	564	— 23

tronique et la radio, légèrement supérieure pour la commutation, mais fait place à une baisse de 6 % en ce qui concerne les *équipements électro-hydrauliques*. L'activité à l'exportation est en hausse de 28 %.

Filatures, textiles, magasins

Les ventes de *Roudière* en 1975 ont été du même ordre de grandeur qu'en 1974, soit 250,9 millions de francs hors taxes contre 250,5 millions ; les exportations y participent pour 46 %. Ce résultat a été obtenu à la faveur de la

	30 janv.	Diff.
C.F.A.O.	506	— 17
Galeries Lafayette .	86,90	— 1,60
Nouvelles Galeries .	108,40	+ 0,40
Paris-France	115,50	— 2,50
Printemps	63,15	— 1,90
La Redoute	669	— 21
S.C.O.A.	93,90	— 4,10
Uniprix	62	— 0,50
Dollfus-Mieg	56,50	+ 2
Sommer-Allibert ..	879	— 28
Agache-Willot	70	— 6
Godde-Bedin	67,10	— 5,90
Lainière Roubaix ..	77	— 4,50
Roudière	432	+ 2

nette reprise observée au cours des quatre derniers mois, notamment grâce à la percée de la société sur le marché de la confection féminine.

S.C.O.A. enregistre au titre de l'exercice 1974-1975, d'une durée de douze mois, un bénéfice de 34,1 millions contre 22,1 millions pour les seize mois de l'exercice précédent, cela pour la seule so*ciété-mère*. Un dividende de 4,50 F net, contre 4 F, sera proposé aux actionnaires.

Métallurgie, constructions

La Solmer a réalisé un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs en 1975, et subi une perte du même ordre, dont 400 millions de francs pour l'exploitation et 600 millions pour l'amortissement des frais d'établissement. Pour 1976, une perte de même importance est envisagée.

Peugeot annonce une attribution d'action gratuite à raison de une nouvelle pour quatre anciennes. *Le bénéfice net de la* holding sera nettement supérieur à celui de 1974 (89,7 millions de francs). Pour la filiale « Automobiles Peugeot », le chiffre d'affaires a augmenté de 19 % en 1975, et le bénéfice net pourrait presque doubler par rapport au précédent (52,1 millions de francs). En revanche, les autres *filiales* Acier et Outillage Peugeot et Cycles Peugeot affichent une baisse sensible de leurs résultats

	30 janv.	Diff.
Châtillon	78,50	— 1,50
La Chiers	173	+ 4
Creusot-Loire	161,10	— 2,90
Denain-Nord-Est ..	143,80	— 4,20
Marine-Wendel ...	100,50	— 3,50
Métal. Normandie .	110,90	— 3,20
Pompey	83,90	+ 4,80
Sacilor	70	+ 1,50
Saulnes	141,20	+ 1,60
Usinor	72,50	— 2,50
Vallourec	195	+ 4
Alspi	72	— 0,50
Babcock-Fives	104,50	— 5,60
Génér. de fonderie	204	inchangé
Poclain	394	+ 15,50
Sagem	653	+ 5
Saunier-Duval	140,10	— 2,40
Penhoët	284	— 2,50
Citroën	59	+ 12,20
Ferodo	448	— 19,50
Peugeot	317,50	+ 13,80

(respectivement — 30 % et — 40 %). Quant à la D.I.N. (société de crédit) et à GEFCO (transports régionaux), la progression du bénéfice est de 100 % pour la première (10 millions de francs en 1974) et plus de 30 % pour la seconde (26 millions de francs en 1974).

Pétroles

« Le forage de Lenkett N° 1 a mis en évidence, le 29 janvier 1976, des indices d'hydrocarbures sur le permis Iroise. Les indices ont été rencontrés à la profondeur de 1 780 mètres dans *les grès. Les opérations se poursuivent*. » Le communiqué d'Elf-Aquitaine (39,5 % de participation, contre 39,5 pour Total, 15 % pour B.P. et 6 % pour Shell) confirme les hypothèses des géologues et permettra de poursuivre les recherches sans préjudice d'une possibilité d'exploitation commerciale. Elle n'en a pas

	30 janv.	Diff.
Antar	44	— 1,20
Aquitaine	393	+ 2,50
Esso	63,90	— 0,20
Franç. des pétroles.	146,50	+ 6,80
Pétroles B.P.	73	+ 5,10
Primagaz	208,50	+ 0,50
Raffinage	118,50	— 0,90
Esserap	80	+ 1
Exxon	411	— 2,50
Norsk Hydro	266	+ e
Petrofina	604	+ 32
Royal Dutch	198,60	+ 8,80

moins mis le feu aux poudres dans le compartiment boursier correspondant.

Le bénéfice net consolidé de Petrofina est en hausse de 8,3 % et le dividende est maintenu à 170 FB.

Produits chimiques

Le ministre de la santé ayant retiré à l'Institut Mérieux l'autorisation de fabriquer des produits dérivés du sang humain, la société va devoir fermer ses quatre centres de transfusion et arrêter la production de gamma-globulines.

L'opération se traduira par une perte de 4 % (20 millions de francs) du chiffre d'affaires. L'action, du coup, a baissé de 10 %.

Delalande annonce un chiffre d'affaires consolidé de 346,12 millions de francs (+ 10 %) pour 1975. Les filiales étrangères ont enregistré un taux d'expansion élevé (+ 32 %). En revanche, les ventes de la branche chimie ont *fléchi* de 7 %, et celle de la branche pharmacie ont stagné, en raison du contrôle des prix. Pour ces raisons, le bénéfice consolidé de l'exercice écoulé enregistrera une baisse notable. Il s'était élevé à 14,72 millions de francs en 1974. Le dividende global sera maintenu à 20,40 F.

Le bénéfice net consolidé de *PARCOR*, filiale à 58 % de la *SANOFI* (groupe Aquitaine), atteint 15,37 millions de francs,

	30 janv.	Diff.
C.M. Industries ...	272,10	— 6,10
Cotelle et Foucher.	61,10	— 0,10
Institut Mérieux ..	702	— 78
Laboratoire Bellon.	238	+ 3
Nobel-Bozel	106	+ 1
P.U.K.	106,50	— 2,30
Pierrefitte-Auby ..	72	+ 1
Rhône-Poulenc	106	— 8,10
Roussel-Uclaf	248	— 15,80

contre 12,63 millions de francs pour la période de douze mois au 30 septembre 1975. Le bénéfice réel consolidé à la même date (part de la minorité et plus-values, mais participation des salariés et provisions pour hausse des prix incluses) est de 17,44 millions de francs, contre 17,85 millions. Rappelons que l'exercice écoulé, clos le 31 décembre, avait une durée exceptionnelle de quinze mois.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	30 janv.	Diff.
Imétal	94,50	— 1
Peñarroya	59,30	— 1,30
Asturienne	192	— 0,50
Charter	15,35	— 0,60
Internat. Nickel ..	130,50	+ 3,70
R.T.Z.	10,20	+ 0,35
Tanganyika	15,70	+ 0,30
Union minière	161,50	— 5,70
Z.C.I.	2,10	— 0,05
Hutchinson-Mapa .	185	— 1
Kléber	66	— 2
Michelin	1 370	— 20

Mines d'or, diamants

	30 janv.	Diff.
Amgold	143,50	— 7,50
Anglo-American ..	18,05	— 0,95
Buffelsfontein	73,90	— 2
Free State	114,90	inchangé
Goldfields	18,15	— 0,65
Harmony	24	— 0,40
President Brand ..	92,50	— 3
Randfontein	76,80	— 3,20
Saint-Helena	115,80	+ 0,80
Union Corporation.	22,15	— 0,70
West Driefontein .	165,20	— 8,00
Western Deep	74,80	— 3,20
Western Holdings .	131,80	— 4,20
De Beers	17,25	— 0,75

Valeurs diverses

L'exercice 1976 sera meilleur que celui de 1975, avec une progression réelle de 10 % du chiffre d'affaires, a laissé prévoir M. Roger Martin, président de Saint-Gobain - Pont-à-Mousson. Les résultats de 1975 sont conformes aux indications déjà fournies. Résultat net consolidé ramené de 704 millions de francs à 90 millions de francs environ, alourdissement des frais financiers, pertes de changes et de conversion (essentiellement sur les monnaies d'Amérique latine et le deutschemark). Le dividende global, prélevé en grande partie sur le report à nouveau 1974, sera maintenu au niveau du

	30 janv.	Diff.
L'Air liquide	365	— 1
Bic	653	— 17
Europe n° 1	391,50	+ 8,50
L'Oréal	985	— 25
Club Méditerranée.	455	— 13
Arjomari	147	— 5
Hachette	172	+ 14
Presses de la Cité .	182,50	— 1,50
St-Gob.-P.-à-M. ...	161,20	+ 3,30
Skis Rossignol	1 915	+ 3
Chargeurs réunis ..	202	— 4,50

précédent, soit 12,75 F, compte non tenu d'un « rattrapage » de 0,45 F opéré en 1974 pour compenser le blocage « recommandé » par les pouvoirs publics pour l'exercice 1973.

MEA CULPA POUR UNE MAUVAISE POMMADE

L'industrie des cosmétiques est réputée rentable, mais pas pour tout le monde. La RETI (Recherche et expansion thérapeutique internationale) vient d'en faire la triste expérience avec sa filiale Fernand Aubry, dont le déficit pour l'exercice clos le 30 septembre 1975 s'est élevé à 1,79 million de francs. A l'origine de cette perte, les effets pervers de la décentralisation, mais aussi une grave erreur de diagnostic commercial. M. Mauvernay, président-directeur général du groupe, a fait amende honorable. Il le pouvait. La note d'information publiée peu avant le 15 avril 1975, date d'introduction du titre en Bourse, n'affirmait-elle pas que l'ensemble de l'activité cosmétologie devait connaître une forte expansion dans les cinq années à venir? « A l'époque, nous ignorions tout de la situation », a-t-il expliqué. « La dégradation a été rapide. » Fulgurante eût été le mot dans la mesure où le déficit a été acquis en cinq ans. Conséquence, le dividende (7 F net pour l'exercice 1973-1974) sera majoré de 20% au lieu des 26,7% prévu, et RETI va tenter de vendre les titres F. Aubry comptés pour 1,4 million au bilan. Cette mésaventure servira sans doute de leçon aux dirigeants de RETI dont les autres secteurs d'activité, soit dit en passant, se développent favorablement. En attendant, la Bourse a prononcé son verdict : l'action, introduite à 200 F, valait 171 F le 30 janvier.

A. D.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1972

	29 janv.	30 janv.
Indice général	96,3	96,2
Assurances	129,2	130,6
Banq. et sociétés financ..	78,5	»
Sociétés foncières	87,3	88,3
Sociétés investiss. portef.	95,6	95
Agriculture	73,6	»
Aliment., brasseries, distill.	95,1	»
Autom., cycles et é. équip.	83,2	»
Bâtim., matér. constr., T.P.	103,7	»
Caoutchouc (ind. et comm.)	80,1	80,1
Carrières salines, charbon	97,9	»
Constr. mécan. et navales	93,1	»
Hôtels, casinos, thermal. ..	175,9	172
Imprimeries, pap., cartons	88,5	90,9
Magas., compt. d'exportat.	78,0	»
Matériel électrique	88,7	»
Métall., com. des pr. métal	103,2	101,9
Mines métalliques	116,6	»
Pétroles et carburants	99,8	99,8
Prod. chimiq. et él.-mét. .	112,7	»
Services publics et transp.	96,7	96,4
Textiles	83,4	»
Divers	114	113,7
Valeurs étrangères	99,6	100
Valeurs à rev. fixe ou ind.	117,7	»
Rentes perpétuelles	84	»
Rentes amort., fonds gar.	135,7	»
Sect. indust. publ. à r. fixe	96,3	»
Sect. ind. publ. à rev. ind.	161,4	»
Secteur libre	100	»
INDICES GENERAUX DE BASE 100 EN 1949		
Valeurs à rev. fixe ou ind.	195,7	»
Val. franç. à rev. variable	667,4	»
Valeurs étrangères	736,1	»

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

	29 janv.	30 janv.
Indice général	78,6	78,1
Produits de base	52,3	52,6
Construction	102,3	101,5
Biens d'équipement	73,2	71,9
Biens de consom. durables	127,7	»
Biens de cons. non durabl.	73	70,9
Biens de consom. aliment.	90,5	89,4
Services	110	»
Sociétés financières	88	»
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr. .	183,6	»
Valeurs industrielles	70,3	»

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Une hausse irrésistible

En dépit des ventes bénéficiaires, la hausse de Wall Street a continué de plus belle, l'indice Dow Jones gagnant encore plus de 22 points à 975,28. L'activité a été très forte, le record historique des transactions ayant été battu vendredi avec 38,5 millions de titres échangés.

Le « boom » du marché de New-York, désormais point de mire des investisseurs mondiaux, s'est poursuivi lundi, puis a laissé place mardi et mercredi à un léger repli, l'indice Dow Jones perdant 10 points. Les dégagements des opérateurs ayant été bien absorbés, la hausse reprenait de plus belle jeudi, avec un bond de 17,40 points effectué par l'indice. Vendredi, une forte avance initiale était réduite en clôture par de nouvelles ventes bénéficiaires, l'animation étant particulièrement intense.

L'optimisme indéracinable des opérateurs a été nourri cette semaine par la conviction que la reprise économique s'effectuait lentement mais sûrement, par la nouvelle baisse du taux d'intérêt et par le ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis. Cet optimisme permet aux augures d'envisager à brève échéance le franchissement de la barrière des 1 000 à l'indice Dow Jones, touché fugitivement en février 1966. Il aura fallu dix ans pour rééditer cette performance, l'érosion monétaire ayant, entre-temps, relevé bien plus haut cette baisse théorique des 1 000.

	Cours 23 janv.	Cours 30 janv.
Alcoa	44 3/8	45 3/4
A.T.T.	54 3/4	55 1/8
Boeing	28 1/8	27 5/8
Chase Man. Bank..	28	29 1/2
Du Pont de Nem...	148 1/2	157 1/2
Eastman Kodak ..	113 5/8	113
Exxon	91 3/8	91
Ford	51 1/8	49 5/8
General Electric ...	54 3/4	56
General Foods	31	29 5/8
General Motors	63	64 3/8
Goodyear	24 1/8	24 3/4
I.B.M.	254 1/4	257
I.T.T.	26 1/4	27 5/8
Kennecott	34 1/8	33 7/8
Mobil Oil	51 3/4	54 3/8
Pfizer	28 1/4	29 3/4
Schlumberger	81 5/8	77 1/8
Texaco	26 1/8	26 1/4
U.A.L. Inc.	29 5/8	27 5/8
Union Carbide	71 1/2	72 1/4
U.S. Steel	76 7/8	82 7/8
Westinghouse	16 1/8	15 3/4
Xerox Corp.	58 7/8	65 1/4

LONDRES

Terme

Après une certaine hésitation en début de semaine, motivée par la crainte d'une confrontation entre le gouvernement et les syndicats sur le chômage, le Stock Exchange a repris son mouvement ascendant. L'abaissement, attendu vendredi, de 1/2 point du taux d'escompte a suscité une vive *hausse des cours*, notamment des industrielles, des pétroles, des banques et des assurances. Fermeté des fonds d'Etat. Les mines d'or se sont stabilisées, en concordance avec le lingot.

Indices du « Financial Times » du 30 janvier : industrielles, 417,4 (contre 399,8) ; mines d'or, 215,3 (contre 221,4) ; fonds d'Etat, 65,21 (contre 63,1).

	Cours 23 janv.	Cours 30 janv.
Bowater	188	194
Brit Petroleum ...	603	590
Charter	172	168
Courtaulds	161	160
De Beers	322	310
Free State Geduld.	30 3/4	20 1/2
Gt Univ. Stores...	222	220
Imp. Chemical	361	383
Shell	390	392
Vickers	163	170
War Loan	26 1/2	27 7/8

SKI DE VOLÉE

LA Société des Skis Rossignol, premier producteur français, avec 53 % du marché, et premier producteur mondial, avec 19 % du marché, se lance dans la fabrication des raquettes de tennis. Une première usine va être construite à Voiron, dans l'Isère, avec, pour objectif, de fournir en 1977 350 000 des 450 000 raquettes vendues sur notre territoire. Les autres objectifs sont le marché européen (3,5 millions d'unités) dominé jusqu'à maintenant par les géants britannique Dunlop et Spalding, et, naturellement, l'énorme marché américain avec ses 35 millions de joueurs consommant 11 millions de raquettes par an.

Rossignol justifie sa décision et ses 14,5 millions d'investissements initiaux par trois arguments. Le premier est le taux de croissance du tennis, 20 % par an, soit le double de celui du ski, ce qui permettrait à la société, en 1982, de réaliser dans sa seconde activité la moitié du chiffre d'affaires enregistré dans sa première, et de mieux équilibrer sa trésorerie puisque les fabrications seraient réparties entre été et hiver. Le second est l'avance technologique qu'elle a prise dans sa spécialité actuelle, et la possibilité d'appliquer à la raquette de tennis les procédés de fabrication composite (fibre de verre, mousse de polyuréthane, etc., déjà utilisés pour le ski). La cible visée sera le produit de haut de gamme, en bois contrecollé ou en métal, dont le prix — 400 F à 500 F — pourrait être « cassé » grâce aux procédés en question. Le troisième est l'existence d'un réseau de distribution étoffé qui facilitera la pénétration commerciale.

Pour le président, M. Boix-Vives, le marché du tennis ressemble à celui du ski dans les années 50, avant son démarrage. L'avenir dira si l'assimilation était exacte. En attendant, Rossignol annonce une croissance presque nulle des résultats en 1975-1976, « exercice pénible », avec néanmoins une majoration des dividendes (34,50 F précédemment), et une très bonne année 1976-1977, grâce à un dollar plus cher et un plafonnement des exportations autrichiennes aux Etats-Unis. Les Autrichiens, en revanche, font un très gros effort sur la France : Rossignol compte bien les passer « à la volée » dans les années qui viennent. — F. R.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	26 janv.	27 janv.	28 janv.	29 janv.	30 janv.
Terme	115 800 814	95 767 650	99 506 397	101 012 839	124 351 947
Comptant :					
R. et obl.	198 755 167	227 912 380	120 469 142	193 145 893	141 477 976
Actions	55 914 892	65 186 594	66 148 650	52 181 740	58 197 122
Total	370 470 873	388 866 694	286 124 189	346 340 472	324 027 045

INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E., base 100, 31 décembre 1975)

Valeurs :					
Franç. ..	105	104,6	103,9	102,7	104,5
Etrang. ..	107,1	106	105,4	105,6	106,9

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén. .	79	78,7	78,3	77,5	

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. PROCHE-ORIENT
— Saturés de politique, les Israéliens se passionnent désormais... pour les faits divers.

2. AMÉRIQUES

3. AFRIQUE
— Le conflit du Sahara occidental.
— Les Blancs d'Afrique du Sud acceptent l'essentiel de la politique de M. Vorster en Angola.

4. OUTRE-MER

4. DIPLOMATIE
— La France tente de rattraper son retard au Brésil.

4. EUROPE

5-6. POLITIQUE
— L'évolution des collectivités locales : les maires ruraux craignent l'existence d'un « plan secret ».

6. EDUCATION
— Regroupement pédagogique en Indre-et-Loire : l'école ou la mort.

6. ARMÉE

7. JUSTICE
— La chancellerie accepterait de modifier certains articles du nouveau code de procédure civile.

7. MÉDECINE
— La conférence de presse de M. Mérieux.

8. ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS
— P.T.T. : le service des pneumatiques.

LE MONDE AUJOURD'HUI
PAGES 9 À 16
— De Paris à Istanbul, le tortillard le plus prestigieux d'Europe, par J.-P. Péroncel-Hugoz.
— Au fil de la semaine : cette sacrée tendresse, par Pierre Viansson-Ponté.
— Lettre de Palmyre, par Jean Lacouture.
— Conversation avec Fernand Legros, par Jacques Michel.
— RADIO-TELEVISION : la crise du feuilleton télévisé ; un quart de siècle sur France-Culture.

17-18. ARTS ET SPECTACLES
— EXPOSITIONS : un musée d'art russe non officiel.
— MUSIQUE : la Walkyrie à Genève... et Birgit Nilsson au Palais des congrès.

19. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
— LIP : l'intervention du président de la République est bien accueillie par la C.F.D.T.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (11 à 14)
Annonces classées (20); Aujourd'hui (18); Carnet (18); « Journal officiel » (18); Météorologie (18); Mots croisés (18); Finances (20 et 21).

Le numéro du « Monde » daté 31 janvier 1976 a été tiré à 553 867 exemplaires.

(Publicité)

Dale Carnegie :

Dale Carnegie, fondateur

Sachez parler en public en 14 soirées

Il reste quelques places disponibles dans le cours Carnegie commençant à 19 heures
LE MARDI 3 FÉVRIER
à l'hôtel Sheraton-Montparnasse, 19, rue du Cdt-Mouchotte, PARIS (14e). Métro : Montparnasse.
Renseignements : G. Weyne. Tél. : 954-61-06 et 954-62-32.

A B C D E F G

ACCUEILLI PAR LES DIRECTIONS

M. Séguy visite les manufactures d'armes de Saint-Étienne et plaide en faveur du fusil français

De notre correspondant

Saint-Etienne. — M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a successivement parcouru, vendredi 30 janvier, les ateliers de Manufrance (manufacture d'armes et cycles) et ceux de la Manufacture nationale d'armes (M.A.S.) de Saint-Etienne. Dans cette visite, inhabituelle pour un leader syndical, M. Séguy était accompagné de représentants de la direction.

Dans les deux cas, les comités d'entreprise, d'autre part très préoccupés par la sécurité de l'emploi, avaient préalablement présenté leur projet auprès des directions, en faisant notamment observer, chez Manufrance, que M. Séguy était un fin chasseur.

A la Manufacture nationale, comme cela avait été le cas, en juillet dernier, pour le ministre de la défense, le syndicaliste a eu tout loisir au cours d'un « briefing » organisé à son intention par l'état-major de l'établissement militaire, d'examiner le déjà fameux MAS 5,56 qui pourrait être choisi par l'armée française et les forces de l'OTAN, mais qui est en concurrence sérieuse avec un fusil allemand. M. Séguy a, d'ores et déjà, préféré le modèle stéphanois. Il l'a expliqué devant l'auditoire, conquis d'avance, de militants cégétistes réunis pour un apéritif d'honneur à leur cercle habituel, rue Ampère, à deux pas de leur lieu de travail.

« *Tout en luttant pour la détente, pour le désarmement, pour l'amitié, la paix entre les peuples*, a dit M. Séguy, *nous sommes des syndicalistes très attachés à la sécurité du territoire national autant qu'à l'indépendance de notre pays. A des heures tragiques pour la France, nombre des nôtres ont donné la mesure de cet attachement, jusqu'au sacrifice suprême. Aujourd'hui, nous ne pouvons rester insensibles à une politique qui tend à rendre nos défenses nationales de plus en plus dépendantes de sociétés privées, y compris multinationales et de puissances étrangères. (...)*

« *Alors que votre manufacture est déjà sérieusement engagée et avancée en faveur de cette fabrication avec le fusil 5,56, aucun démenti officiel n'a jusqu'à ce jour été opposé à l'information selon laquelle notre armée serait équipée d'un fusil de fabrication allemande. (1) Outre les fâcheuses conséquences qu'aurait pour la masse et son personnel une telle opération, on est en droit d'y voir le plus inquiétant des présages au moment où l'idée d'une Europe supra-nationale est relancée avec tant d'insistance par le chef de l'Etat. Là encore, l'intérêt des travailleurs se confondant avec l'intérêt national, la C.G.T. ne resterait pas dans la passivité si un projet aussi funeste venait à entrer en vigueur. (...)*

« *Il est indispensable de nationaliser l'ensemble de l'industrie d'armement de telle manière qu'il soit mis un terme aux abus, aux incohérences, aux gaspillages et même à l'exportation d'armes de guerre, si lucrative pour certaines sociétés privées, avides de profits au mépris des contingences humaines.* »

Auparavant, chez Manufrance, M. Séguy avait déclaré devant les journalistes que « *la fabrication des armes de chasse trouverait de grands avantages à une nationalisation de toutes les industries d'armement. Plutôt que de s'engager et de s'éloigner dans des voies privées, y compris multinationales, et de puissances étrangères, de lier cet avenir à une entreprise, ce n'est pas au profit des intérêts privés qu'il doit le faire* ».

[Manufrance emploie dans la Loire quelque 4 000 personnes ; son chiffre d'affaires en 1974 a été de 478 millions de francs, dont 19 millions à l'exportation. La MAS occupe, elle, 2 115 salariés. Son chiffre d'affaires en 1974 a été de 234 millions, selon les statistiques officielles, mais celles-ci demeurent muettes sur le montant des opérations commerciales éventuellement effectuées à l'étranger.]

(1) Le gouvernement français a, en fait, démenti à plusieurs reprises qu'il avait choisi un fusil étranger. Il a précisé que l'armée de terre française serait équipée du fusil français MAS. (N.D.L.R.)

A FOS-SUR-MER

La grève continue à la Solmer malgré une pétition en faveur de la reprise du travail

De notre correspondant régional

Marseille. — La grève, aux hauts fourneaux de la Solmer, à Fos-sur-Mer, continue après le vote émis ce samedi 31 janvier au cours d'une assemblée générale du personnel organisée par les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. contre des négociations limitées avec la direction.

Vendredi, la direction s'était à nouveau déclarée prête à négocier sur les problèmes du chômage conjoncturel et des disparités engendrées par celui-ci, à l'exclusion des deux points considérés comme primordiaux par la C.F.D.T. et la C.G.T., mais que la direction considère comme relevant d'une négociation nationale : la revalorisation des salaires et la réduction du temps de travail.

La situation avait en fait évolué dans la journée du vendredi 30 janvier, au cours de laquelle près de mille deux cents salariés appartenant à divers ateliers et bureaux avaient fait connaître à la direction générale, par le biais de lettres ou de pétitions, leur désir de reprendre au plus vite le travail. Un certain nombre de ces salariés précisaient ne pas vouloir « *donner leur caution silencieuse à la généralisation du conflit actuel* ».

Ce mouvement avait été canalisé par les syndicats F.O. et C.G.C., minoritaires dans l'entreprise (1); la C.F.D.T. et la C.G.T. accusaient de leur côté la direction et une partie de la hiérarchie de l'avoir télécommandé afin de « *jeter le trouble et de semer la crainte* ».

Un meeting organisé par F.O. en faveur de la reprise du travail devait se tenir ce samedi à 13 heures. Une délégation comprenant deux représentants de la C.F.D.T., deux de la C.G.T. et trois grévistes des hauts fourneaux sera reçue d'autre part, le lundi 2 février dans l'après-midi, au ministère du travail à Paris.

Mille six cents salariés étaient en chômage technique ce samedi et, selon le plan annoncé par la direction, deux mille trois cents devaient être touchés le 2 février.

G. P.

(1) Aux dernières élections des délégués du personnel, la C.F.D.T. a obtenu environ 50 % des voix, la C.G.T. 30 %, F.O. et C.G.C. ensemble 20 %.

dans le 7e
votre spécialiste
Canon

PHOTO-CINE-SON
MAINGOURD
109 bis Rue St Dominique
75007 PARIS - Tél. 705.48.30

CHATS VOLÉS

Des chats volés dans un laboratoire, exposés par un hebdomadaire satirique. Non, il ne s'agit pas d'une plaisanterie surréaliste. « Charlie-Hebdo » a convié pendant deux jours à une « grande exposition chats volés ». Les chats avaient été réellement volés le 19 janvier dans un laboratoire du C.N.R.S. qui s'occupe d'épilepsie. Les animaux présentés n'étaient toutefois pas ordinaires : ils portaient sur le sommet du crâne une petite calotte qui cachait des électrodes implantées dans leur cerveau.

Les organisateurs de l'exposition ont voulu aussi manifester contre l'expérimentation animale et les souffrances selon eux inutiles que subissent des êtres sans défense. L'exposition, qui devait durer plusieurs jours, a été arrêtée à la suite de la mort de plusieurs chats.

Le C.N.R.S., auquel appartient le laboratoire d'où proviennent les chats, a vivement protesté. Dans un communiqué, M. André Berkaloff, directeur scientifique pour la biologie, déclare que « le vol compromet la santé des animaux accoutumés à l'optimum thermique et aseptique du laboratoire. Il ruine le travail de plusieurs mois d'une équipe de jeunes chercheurs et ne peut contribuer en rien à la cause de la protection des animaux à laquelle le C.N.R.S. par vocation contribue d'une manière efficace ».

Le dialogue de sourds est bien engagé.

Les positions des deux parties sont classiques, car le vol de chats n'est qu'un épisode de la petite guerre que se livrent partisans et adversaires de l'expérimentation animale. — J.-L. L.

Dans l'Aube

UN ENFANT EST ENLEVÉ A SA SORTIE DE L'ÉCOLE

Une rançon de 1 million de francs est exigée pour sa restitution

Un enfant âgé de sept ans, Philippe Bertrand, a été enlevé par un — ou plusieurs — inconnu vendredi 30 janvier, vers midi, à sa sortie de l'école de Pont-Sainte-Marie, près de Troyes.

Trois quarts d'heure après le rapt, les parents de l'enfant — le père exerce la profession d'assureur, — domiciliés rue du Docteur-Roux, à Pont-Sainte-Marie, ont reçu une communication téléphonique au cours de laquelle le ravisseur exigeait une rançon de 1 million de francs pour la restitution de Philippe.

Le conflit du « Parisien libéré »

DES TRAVAILLEURS DU LIVRE BLOQUENT L'AUTOROUTE PARIS-BRUXELLES A LA FRONTIÈRE BELGE

Alors que le tribunal correctionnel de Nivelles (Belgique) entendait, le vendredi 30 janvier, les plaidoiries des défenseurs des sept syndicalistes chrétiens et du prêtre poursuivis pour avoir empêché en mai dernier le tirage du « Parisien libéré » dans une imprimerie de Nivelles, des ouvriers du Livre parisien (C.G.T.) ont bloqué pendant plus d'une heure la circulation au poste-frontière de Saint-Aybert, près de Valenciennes (Nord), sur l'autoroute A 2 Paris-Bruxelles.

Les sept syndicalistes chrétiens et le prêtre belges sont poursuivis, à des titres divers, pour détérioration de matériels, coups et blessures commis dans la nuit du 30 au 31 mai dernier lors de l'occupation de l'imprimerie Heveux, à Nivelles, où le *Parisien libéré* était mis sous presse à la suite de la grève des ouvriers des imprimeries du quotidien parisien. En prononçant le réquisitoire, la semaine dernière, le procureur du roi avait requis des « peines sévères » contre six des huit accusés (*le Monde* daté 25-26 janvier).

Le jugement sera prononcé le vendredi 27 février.

C'est pour marquer leur solidarité avec leurs camarades belges qu'environ cinq cents travailleurs du Livre C.G.T. étaient venus occuper le poste frontière de Saint-Aybert. Arrivés dans une centaine de voitures particulières vers 15 heures, ils bloquaient la circulation sur la voie Paris-Bruxelles en plaçant leurs véhicules sur quatre files et en roulant au pas. Brandissant des affiches réclamant la sauvegarde de l'emploi au *Parisien libéré*, ils pénétraient symboliquement en Belgique avant de regagner le territoire français et de se disperser vers 16 h. 30 sans incidents.

DURCISSEMENT AMÉRICAIN

M. Kissinger lance un avertissement au tiers-monde et à l'Union soviétique

Invité par une sous-commission de la commission des finances du Sénat à dresser un bilan de la politique économique américaine envers l'étranger, M. Henry Kissinger a profité de l'occasion pour rappeler à l'ordre les pays qui reçoivent l'aide des Etats-Unis mais ne se privent pas de se désolidariser de ceux-ci dans les organismes internationaux.

Il faut, a dit le secrétaire d'Etat « *que chaque pays en voie de développement commence à comprendre que nos relations bilatérales avec lui tiendront compte de son comportement à notre égard dans les réunions internationales et en particulier, de ses votes en leur enceinte sur des problèmes auxquels nous attachons la plus grande importance.* » Cet avertissement n'était pas jeté à la cantonade. Il sera transmis aux intéressés dans les formes les plus explicites. « *J'ai demandé à chacune de nos ambassades*, a poursuivi M. Kissinger, *d'expliquer aux gouvernements auprès desquels elle représente les Etats-Unis qu'un des facteurs selon lesquels nous apprécierons la valeur qu'ils accordent à leurs relations avec nous sera les déclarations et les votes qu'ils émettront sur un nombre assez restreint de sujets débattus devant les instances internationales et tenus par nous pour cruciaux.* »

Cette politique du « donnant-donnant » n'avait jamais été définie avec autant de vigueur et d'insistance par un responsable américain. Elle fait écho aux fougueuses interventions de l'ambassadeur Patrick Moynihan à la tribune des Nations unies contre l'« effronterie » des délégués du tiers-monde, leur « antiaméricanisme » rhétorique et l'isolement auquel ils acculent la superpuissance dont ils ne dédaignent pas par ailleurs l'assistance.

Les remous créés par M. Moynihan auraient pu faire croire qu'en adoptant cette attitude l'ambassadeur cédait à son tempérament ou se préparait une plate-forme politique en vue d'une carrière personnelle. Il n'y a aucun doute en effet que l'opinion américaine est lasse de voir des régimes discutables ou de petits Etats « marcher sur les pieds » d'un géant américain trop débonnaire à ses yeux. Mais, peut-être pour cette raison, M. Moynihan, qui avait offert sa démission en novembre dernier pour témoigner de ses convictions, a été depuis amplement « couvert » par le président Ford lui-même, qui a fait savoir il y a quelques jours qu'il était « complètement d'accord » avec son ambassadeur à l'ONU.

La position prise par M. Kissinger devant les sénateurs consacre donc sinon une « *ligne* » *nouvelle* — les Etats-Unis ne se sont pas convertis du jour au lendemain au principe de « charité bien ordonnée » — du moins une orientation qui va désormais s'accentuer et se durcir.

Il est à remarquer qu'elle n'épargne pas la détente Est-Ouest. Dans le texte qu'il avait préparé pour l'édification des sénateurs, M. Kissinger regrettait la rigidité des amendements imposés par le Congrès au « Trade Act » de 1974, qui soumettait à une série de conditions politiques la libéralisation des échanges avec l'U.R.S.S., laissant entendre, par implication, que la Maison Blanche pourrait en demander la révision.

Dans sa déposition orale, le secrétaire d'Etat s'est abstenu de toute allusion à cette possibilité. Bien au contraire, répondant à la question d'un sénateur, il a écarté cette éventualité dans les circonstances présentes, qu'il a déclaré « peu propices » à ce genre d'initiative. Il a cité l'Angola parmi les causes de friction avec l'U.R.S.S., qui, elle aussi, eut droit à une réprimande pour son internationalisme sur la scène mondiale. — A. C.

Qualifiant d'« agression » le référendum de Mayotte

Les Comores demandent au Conseil de sécurité de préserver leur intégrité

New-York (Nations unies) (*A.F.P.*). — Le chef de l'Etat des Comores, M. Soilih, a demandé, vendredi 30 janvier, une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations unies « *pour assurer le maintien de la paix dans l'archipel et prendre toutes les mesures pour sauvegarder son intégrité* ».

Le président du Conseil, M. Salim Salim (Tanzanie), a commencé immédiatement ses consultations, mais il est exclu que le Conseil se réunisse avant que la présidence passe, à partir du 1er février, à M. Moynihan (Etats-Unis). La requête comorienne déclare notamment : « *Bafouant le droit et la morale internationale, le gouvernement français entend organiser un référendum* à Mayotte, le 8 février 1976. Or *Mayotte est partie intégrante du territoire comorien en vertu même des lois françaises qui, depuis 1912, reconnaissaient l'unité de l'archipel en fait et en droit. Le 12 novembre 1975, les Nations unies ont admis l'Etat comorien, composé de quatre îles, Anjouan, Mayotte, Mohéli et Grande-Comore. Devant cette agression caractérisée, j'ai l'honneur de vous demander de réunir d'urgence le Conseil de sécurité pour le maintien de la paix dans l'archipel et prendre toute mesure pour sauvegarder l'intégrité de notre pays.* »

Dans un communiqué, la délégation française réplique qu'il est « *paradoxal de soutenir que le référendum de février, qui aura pour objet de consulter de nouveau la population d'un territoire français — Mayotte — sur son destin, constitue une agression* » et que nul ne peut contester à la France « *le droit de procéder, sur une partie de son territoire, à une consultation claire de la volonté populaire* ».

Démentant que la France ait retiré du nouvel Etat des Comores toute son administration et mis un terme à son aide économique, la délégation française explique que, pour tenir compte de la divergence née du fait que les deux tiers des votes de l'île Mayotte ont été négatifs lors de la consultation du 22 décembre 1974 sur la vocation des Comores à l'indépendance, le Parlement français a adopté, le 30 juin, une loi prévoyant l'élaboration d'une Constitution préservant l'identité politique et administrative des îles. Or, poursuit le communiqué, ce texte, pour être exécutoire, devait faire l'objet d'une approbation par la majorité des votants dans chacune des quatre îles. « *Seul, le Parlement français pouvait, à la suite de cette consultation, décider du transfert de souveraineté.* »

[Lors de l'admission des Comores à l'ONU, le 12 novembre 1975, la France s'est abstenue.]

L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES A FÊTÉ SA CENT MILLIÈME ADHÉRENTE

L'Année internationale de la femme n'a apporté aucune solution concrète aux problèmes féminins en France. Son seul résultat a été une prise de conscience par les femmes de la réalité de leurs problèmes. Ce bilan a été établi par l'Union des femmes françaises, organisme issu des comités féminins de la Résistance, réunie à Paris le 29 janvier pour célébrer sa cent millième adhésion, dont vingt mille en 1975.

Au cours de cette journée, qui réunissait près de trois cents adhérentes, l'accent a été mis sur la nécessité de promouvoir une égalité réelle et non formelle des femmes et des hommes.

La concertation et le dialogue sont les moyens d'action retenus par l'U.F.F., « *organisme non agressif* », selon l'écrivain Suzanne Prou, membre du comité national : délégations auprès des élus locaux, organisation de débats publics, participation à des congrès internationaux. L'U.F.F. a obtenu des résultats concrets au niveau local : création de crèches, modernisation d'hôpitaux ou établissement de stages de recyclage en banlieue parisienne.

L'U.F.F. regrette, en revanche, l'inefficacité de la concertation à l'échelon national. Mme Jacqueline Golly, secrétaire générale, a notamment déploré « *l'impossibilité* » d'établir un dialogue avec M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, dont l'intervention est requise pour agréer, au titre de l'éducation populaire, les trois mille cinq cents comités locaux de l'U.F.F.

Une délégation de l'U.F.F. a demandé à s'entretenir, dans l'après-midi, avec le premier ministre. Reçues pendant plus d'une heure par un conseiller technique à l'hôtel Matignon, une dizaine de déléguées départementales ont présenté une plate-forme revendicative portant sur l'aide aux familles touchées par le chômage, la suppression de la T.V.A. sur les produits de première nécessité, l'augmentation des allocations familiales et la nécessité d'une politique globale concernant le plein-emploi féminin, le droit au logement et la formation professionnelle des femmes.

★ Union des femmes françaises, 15, rue Martel, 75010 Paris. Tél. 824-44-33.

LE GÉNÉRAL BIGEARD : il faut marier Arlette Laguiller avec un parachutiste...

Le secrétaire d'Etat à la défense, le général Bigeard, a passé la journée du vendredi 30 janvier à bord du porte-avions « Clemenceau », au large de Toulon (Var).

Le général Bigeard a évoqué brièvement le « malaise dans l'armée ». « L'armée malade ? Laissez-moi rire », a-t-il dit. « Tout, depuis quinze ans, y a été revalorisé ; 87 % des Français le savent pour s'être prononcés récemment en sa faveur et contre les syndicats. »

Parlant de contestation, le secrétaire d'Etat a ajouté : « Une femme comme Arlette Laguiller, il faudrait la marier avec un second-maître ou un parachutiste, et après on n'en parlerait plus. »

au petit matelot
mardi 3, mercredi 4, jeudi 5
pour la 1re fois depuis 1959
solde
Vêtements sport et ville de toutes les saisons, bonneterie, etc.
POUR ELLE - POUR LUI
27, av. de la Grande-Armée (16e)
9 h. à 19 h., mercredi jusqu'à 22 h.

هكذا من الأصل

La presse a
les avanc
les péripéties de la détente
ALGER : se batt
pour Mahbès?
L'AFGHANIS
I. — Le